UN CARTULAIRE

DE

L'ABBAYE DE N.-D. DE BOURBOURG

RECUEILLI ET DRESSÉ

par

IGNACE DE COUSSEMAKER

Membre honoraire de l'Académie Royale Flamande de Belgique,
l'un des Vice-Présidents du Comité Flamand de France,
Membre de la Commission Historique du Département du Nord,
de la Société d'Emulation de Bruges, etc., etc.

Tome III

LILLE
IMPRIMERIE VICTOR DUCOULOMBIER
Rue de l'Hôpital-Militaire, 78

1882-1891

APPENDICE

I.

10 Juillet 1556. — Guillaume de Croy, marquis de Renty, vicomte et châtelain héréditaire de Bourbourg, accorde sous certaines conditions à l'abbesse et aux religieuses de Notre-Dame de Bourbourg, trente-six verges de terre à prendre sur la place dite de Wythof, pour servir à la clôture de leur abbaye du côté de la ville.

Guillaume de Croy, marquis de Renty, seigneur de Chireuses, Neuf-Maisons, de Marck, d'Audruicq, et du pays de Brédenarde, de Coupelles, Vieilles et Neuves, vicomte et châtelain héréditaire de Bourbourg, et seigneur de Nieuland, conseiller et chambellan du Roi et chevalier de son ordre, etc. à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Comme de la part de vénérable et discrète et nostres chères et bien aymées, Madame Marie de Morbecq à ce jour abbesse et dames et religieuses de l'église conventuelle de Notre-Dame en la ville de Bourbourg, nous ait été remonstré comment pour la seureté du pays de Flandre et fortifications d'icelle ville, leur auroit esté ordonné par Sa Majesté Impériale se transporter dedans ladite ville et y rédifier leur monastère au lieu qui fut à l'abbaye de Saint-Bertin, avec d'autres lieux y contigus joindans à la place publique d'ycelle ville, nommée le Wythof a nous appartenans, et pour la clôture d'ycelluy leur monastère contre ladite ville en ycelle place de Withoff, leur estoit grandement commode et nécessaire d'une portion d'icelle d'envyrons trente-six verges, nous supplians à cette cause aussy en faveur de religion, et affin d'estre plus séparées des troubles séculiers, leur vouloir accorder et donner en fief ladicte portion d'environ XXXVI verges de terre pour la tenir de nous en foy et hommage, et que moyennant ce, lesdites dames abbesse et religieuses, pour elles et leurs successeresses à toujours, nous tien-

dront quictes et déchargées de chincq libvres parisis que sommes tenus et redevables chascun an à la pitance d'ycelle église d'ancienne fondation à elles faicte par nos prédécesseurs, scavoir faisons que, nous inclinans favorablement à leur requeste pour les raisons et considérations y contenues et à ce nous mouvantes, leur avons donné et octroyé, consenty et transporté pour elles et leurs successereresses à toujours, ladite partie de XXXVI verges de terre, ou environ, prinses et esclichées de ladite place publique et joincgnante à icelle leur maison, à condition de la tenir de nous en fief, foy et hommage, à cause de nostre vicomté de Bourbourg, lequel fief lesdites dames et leurs successeresses feront desservir en notre court du Wythof par personne séculière en tous devoirs de relief, scavoir de plaids et autres soumissions requises, selon la coutume des fiefs de nostre dicte court. Aussy que pour recongnoissance elles seront tenues et obligées nous payer et à nos successeurs chascun an au jour de Noël, deux chappons bons et aloy. Et nous tiendrons elles et leurs successeresses à toujours quittes et deschargées de cincq libvres parisis de rente que nous et nos successeurs leurs estions redevables chascun an, comme est cydessus mentionné. Et parmy ce leur avons aussi quitté et quittans la somme de trente-deux pattards par an sur ce quelles nous peuvent devoir chascun an, procédant d'anciennes maisons et héritaiges par elles acquises et appliquez à leur maison. Lequel don et quittance desdits XXXII patards nous promectons pour nous et nos hoirs et ayant cause, à tousjours avoir et tenir aggréable, ferme et estable perpétuellement. En tesmoings et approbation de tout ce que dessus nous avons ces présentes lettres soubsignés de nostre nom, et y faict appendre notre scel, le x[e] jour de Juillet, l'an mil cincq cens cincquante-six. Estoit signé : GUILLAUME DE CROY.

II.

30 Juillet 1562. — Les bourgmestre et échevins de la ville de Bourbourg vidiment les lettres par lesquelles l'abbesse et l'abbaye de Notre-Dame de Bourbourg acceptent le don et les conditions dudit seigneur Guillaume de Croy, marquis de Renty et châtelain de Bourbourg.

A tous ceux qui ces présentes voiront ou lire oyront, Bourg-

maistre et Eschevins de la ville de Bourbourg, salut. Scavoir faisons que nous ce jour, datte de ces lettres, vues et ayans ouy lire certaines lettres escrittes en parchemin, scellées avec deux sceaux pendans en double queue, le premier sceau de cire rouge et le second en cire verde, signées sur le ply ; *E. le Ducq*, les dites lettres entièrement parfaites, saines et entières en escript, sceaux et parchemins, dont la teneur de mot à autre s'ensuit : A tous ceux qui ces présentes verront ou oyront, Marie de Morbecque, par la permission divine, humble abbesse de l'église et abbaye Notre-Dame de Bourbourg et tout le couvent de ce même lieu, salut. Scavoir faisons et reconnoissons que comme ce jourd'hui, date de ces présentes, haut et puissant prince, messire Guillaume de Croy, marquis de Renty, seigneur de Chireuses, vicomte et châtelain héritier dudit Bourbourg, chevalier de l'ordre, nous ait en faveur de religion et à notre instante requeste, donné, cédé et transporté une partie et portion de la grandeur et estendue de trente-six verges de terre ou environs prinse et exclissée de la place nommée Le Wythof à luy appartenant, gisant en ladite ville, comme vicomte et châtelain d'icelle, pour en faire closture à nostre abbaye, naguerre transportée en icelle ville par l'ordonnance de l'Empereur, et tenir icelle part et portion de mon dit Sieur Marquis en fief simple comme mouvant de sa cour dudit Wythof, sur plusieurs devises et conditions amplement déclarées ès letres qu'il nous a fait sur ce expédier. Nous, pour icelluy accomplir en nostre regard, à toujours promettons et advouons pour nous et nos successeresses en temps advenir, de tenir en fief de mondit sieur le marquis à cause de sa court de Wythof, la dite partie et portion de terre ainsy à nous donnée et accordée comme dit est, luy en faire foy et hommage et faire déservir en sa dite court par personne séculière en tous devoirs de relief, service de plaids et autres soumissions requises et pertinentes, selon la coutume des autres fiefs tenus de sa dite court, pour recongnoissance duquel don et transport promettons aussy pour nous et nos successeresses à tousjours, payer à mondit Sieur et ses successeurs par chascun an au jour de Noël, dont le premier paiement se fera au premier Noël prochain venant, deux chappons bons et aloy, que nous assignons et hypotecquons à perpétuité sur ladite place et portion de terre, et au relief qui se fera dudit fief au changement de chascune abbesse de nostre dite église et abbaye, promettons aussy payer semblable nombre de deux chappons, moyennant lequel don et transport nous avons tenu quittes et quittons par cettes perpétuellement et à toujours mon dit Sieur et ses successeurs de cincq livres parisis de rente héritière que nous estoit deu sur son tonlieu de la dite ville, au moyen

de quoy luy avons vendu, cédé et transporté les lettres de création d'icelle rente, parmy quoi il nous tiendra quittes et deschargées, comme par ses dites lettres appert, de la somme de trente-deux pattards de rente que l'on dit : *deux ghelk,* sur et tant moins de ce que luy pouvons devoir de semblable rente sur aucuns héritaiges par nous acquis en icelle ville et appliquées à nostre dicte maison et abbaye. Et affin que tout ce que dessus soit chose ferme et stable à tousjours, avons, nous Poortmaistre et Eschevins susdits, les présentes lettres de vidimus scellez avec le sceau des causes de la dite ville de Bourbourg, le troisième juillet mil cinq cens soixante deux.

Cartulaire du vicomte de Bourbourg appartenant à M. A. Bonvarlet, président du Comité flamand de France, fol. 107 à 109.

III.

Comptes rendus à l'abbesse de Bourbourg des revenus de l'abbaye tels que dimes, rentes et autres droits prélevés dans le pays de Dixmude, dans les paroisses de Caeskerke, Stuivekenskercke, Oudecappelle et Saint Jacques-cappelle dans l'Ambacht de Furnes, et à Slype dans le Franc de Bruges, des années 1566 à 1573, 1575 à 1579, 1585 à 1587, 1609 à 1613, 1617 à 1738. *(Extraits).*

Dit naervolghende es de rekeninghe bewys ende reliqua dat doet Regnault Godscalc als bailliu ende ontfanghere van eedele ende weerde vrauwe in gode mer vrauwe dabdesse van der clooster ende convente van onser vrauwen kercke binnen Burburch, ende dit van huerlieder goedinghen als thienden, cheinesrenten ende andere, ligghende int quartier van Dixmude inde prochien van Caesekinskercke, Stuvekinskercke, Oudecapelle ende St Jacobs capelle in Vuernambacht, ende voorts int landt van den Vryen inde prochien van Slype, Moere ende Vassenaere; ende dit van de jaere versceven sint Jansmesse xv^{c} zessentzestich, ende dit al in ponden, scellinghen, penninghen parysis te weetene xx schellinghen parysis voor een pont.

Eerst entfanc.

Franchoys Vertryse houdt in pachte 't vii^{e} deel van een thiende ligghende ghemeene ende onverdeelt met die van St Donaes ende

Corby, ghenaempt 'tgroote, gheleet inde prochie van Casekinskercke.

Den voornoemden Franchoys houdt noch in pachte... de twee deelen van een thiende, danof 'tderdendeel toebehoort die van St Donaes in Brugghe, huer bestreckende langhes den dyck... ende noch 'trechte derdendeel van een ander thiende, ghenaempt Oudolfs hernesse, ghemeene met die van St Donaes ende Corby...

Item noch heeft mer vrauwe een thiendekin inde zelve prochie van Caeskercke by de hofotede van wylen Jan van Haefskercke, danof de Capelrie van myn heere van Dixmude 'tderde, die van St Donaes, Corby ende Burburch de twee deelen...

Voorts zoo, heeft mer vrauwe noch een ander thiendekin in Stuvekinskercke danof zou gherecht es in 'tderde ende die van Vicoingne de twee deelen...

Loy, fs. Loy Haerlebout houdt in pachte de thiende van mer vrauwe voornoemd in St Jacobs Cappelle... danof die van St Donaes zyn gheweesen inde recreance van 'tderde, by complainte behoudens mer vrauwes recht te petitoire. Ende voorts noch twee deelen van der thiende in Oude Cappelle, danof 'tcapitele van Doornycke heeft 'tderde...

Jan Sacquespee houdt in pachte een ander thiendekin ligghende inde prochie van der Beerst in 'tVrye, ghemeene met die van St Donaes, Corby, ende andere...

Lambrecht Rycks, te Leffinghe, houdt in pachte het bailliuage, renten die myn voornoemde vrauwe heeft inde prochien van Slype, Leffinghe, Moere ende Vassenaere.

Somme. . . CIIII^{XX} XVI lb. I s. VI d. p.

Andren ontfanc van renten ende lantschulden die mer voornoemde vrauwe heeft up diversche gronden ende landen ligghende inde prochien van, St Jacobs cappelle, Oude cappelle ende Stuvekinskercke te V s. VI d. p. huten ghemete, gheldende dobbel rente telcker veranderinghe, tzy by coope, ofte versterfvenesse, ende dit vanden jaere voorscreven halfmaerte XV^{c} vyfentzestich.

Eerst inde prochie van St Jacobs cappelle . . . .

Somme. . . XIII lb. IIII s. IIII d.

In Oude cappelle, in den Ouden houck . . . .

Somme. . . XIII lb. IIII s. IIII d. ob. p.

In Oude cappelle, noordtoost van der kercke . . . . . .

Somme. . . III lb. XVII s. VIII d. ob. p.

In Stuvekinskercke . . . .

Somme. . . XII lb. IIII d. p.

Noopende ende aengaende den ontfanc van de relieven ende de dobbel renten, en es det jaer nyet ghevallen, dus hier Nyet.

Totale somme van den ontfanc bedraecht

IIc XXXVIII lb. VIII s. III d. p.

Dit naewolghende es de betalinghe ende uutgheven by den voornoemden ontfanghere up zynen voorgaenden ontfanc ghedaen.

Eerst betaelt Gilles van Somple over die van Corby ter cause van XXXI s. IIII d, p. tsjaers die zy hebben up mer vrauwes thiende, ghenaempt 'tgroote beleet, ende dit van de jaere verscreven halfmaerte XVc vyfentzestich . . . . . XXXI s. IIII d. p.

Betaelt Loye Pranghe over 'tmeeten van der ghenaemde thienden naer costume . . . . XXX s. p.

Betaelt desen ontfanghere voor zyn sallaris over tjaer comt. hier . . . . XXX lb. p.

Betaelt den zelven over 'tmaeken ende scryven van dese rekeninghe metsgaders den dobbele van diere . . . . . . XL s. p.

Totale somme van den uutgheven bedraecht XXXV lb. I s. IIII d. p.

Ende den ontfanc hiervooren bedraecht.

IIc XXXVIII lb. VIII s. III d. p.

Aldus meer ontfaen dan betaelt de somme van.

IIc III lt. VI s. XI d. p.

Gepresenteert by Adriaen Godscalck, zuene van desen ontfanghere, in persoone, ende present in gode mer vrauwe, Marie van Morbecke, abdesse van Brouckburch, ter presencie van me joncvrauwe Marie van Lathieuloye, coadjutresse ende andere religieusen, ooc present Joos d'Heere, den XXIIIIen in wedemaent XVc LXVIII.

Aldus ghesloten ghedaen ende ghepresenteert dese rekeninghe ten daghe ende jaere, metgaders ter presentie van de persoonen ghementioneert hier vooren ende by hem ontfanghere gheaccepteert met de protestatie ghecostumeert.

Marie van LATHIEULOYE.
Marie van MORBECKE. A. GODSCALCK.
D'HEERE.

Suit le compte rendu par le même (Renaud) présenté par le même (Adrien) de l'année échue Saint Jean 1567. Présenté le 24 Juin 1568.

Recettes. Mêmes rubriques . . Total. 237 lb. 1 s. 9 d. p.

Dépenses. . . . . Total. 161 lb. 1 s. 4 d. p.

Betaelt Guillaeme de Sacquespee ten twee reysen, voor dwaelen

ende serveeten by laste van mer vrauwe ende par quyctancie
IIII^xx XIIII lb. X s. p.

Betaelt van vier nieumolken kaesen volghende tscryven van mer vrauwe, weeghende tsaemen LXXIIII lb., te VIII s. p. het pont, comt. . . . . XXIX lb. XII s. p.

Betaelt van een boode te zenden tot Loo om te haelen de twee kaesen XII s. p. van een mandekin om de vier kaesen daer in te packen VI s. p. ende van vrechte van de zelve vier kaesen tot Burburch te voeren XX s. p. comt al tsaemen. . . XXXVIII s. p.

Suivent les 4 rubriques du compte précédent.

Donc *boni* de 76 lb. 5 d. p.

Marie van MORBECKE, Marie van LATHIEULOYE,
A. GODSCALCK, D'HEERE.

Compte idem rendu par le même de l'année échue Saint Jean 1568, présenté par son fils Adrien, le 25 mai 1569, à Madame Marie van Bernemicourt.

Recettes : Mêmes rubriques. Total : 233 lb. 8 s. 1 d. p.

Dépenses : 4 rubriques concernant fournitures de fromage.

Betaelt Mayken Boudins, de wedewe van Omaer Cousse, ter cause van IIII ellen, onderhalf vierendeel min, zwart ghistel say ghesonden by Jaecquemyne Slyncke om mer vrauwe van Burburch overleden, te XL s. p. d'elle, comt par quyctance . . . .
VII lb. v. s. p. (rayé).

Total des dépenses. . . 61 lb. 2 s. 4 d. p.

Donc *boni* de 172 lb. 5 s. 9 d. p.

Marie van BERNEMICOURT, GODSCALCK, RIVEL.

Compte idem rendu par le même des deux années échues, Saint Jean 1570, présenté par le même le 6 Septembre 1571.

Recettes. Mêmes rubriques . . Total : 459 lb. 2 s. 7 d. p.

Dépenses . . . . Total : 459 lb. 7 s. 11 d. p.

Item ghegheven by laste van mer vrauwe Margriete van Baudimont, omme hut huerder name te ghiften ter bruuloft van Me Adriaen, myn zuene, twee gouden croonen comt. VIII lb. VIII s. p.

Ghesonden Franse gheseyt Honghere ter Burburch den XXVIII^en oest LXIX met brieven an mer vrauwe volghende 'tbeschryven van den bisschop van Ypre met een nieumolquyn kaes dat ic mer vrauwe presenteerde thuerer bienvenue. . . . . XXXII s. p.

Donc *déficit* de 5 s. 4 d.

Marie van BERNÉMICOURT, Antoinette van WISSOCQ,
A. GODSCALCK, R. GODSCALCK, PICQUET.

Compte idem rendu par le même des deux années échues, Saint Jean 1571, présenté le 2 Juin 1574.

Recettes. Mêmes rubriques. Total : 457 lb. 13 s. 5 d. p.

Dépenses. (Achat de fromages).

Ghezonden myn here van Maelenburch den XXI^en april LXXII by laste van me vrauwe by quyctantie van Joncheer Jan van Overschelde . . . . cxx lb. p.

Ghezonden Maillaert de Boode den XVI Junii LXXII aen mervrauwe met briefven omme haer t adverteren van den heesch van de prochiepape van Kaesekinskercke ende St Jacobs capelle. xxx s.p.

Ghezonden myn zuene t'Ypere by laste van mer vrauwe omme de zaken te bewaeren in 'tgheestelyck hof jeghens den voornoemde prochiepapen. . . . . iii lb. p.

Betaelt den advocaet, Me Pieter van Heede, up rekeninghe van zynen salaris . . . . xlviii s. p.

Total . . . . 361 lb. 4 s. 11 d. p.

Donc *Boni* de 96 lb. 8 s. 6 d. p.

Marie van Bernemicourt, Antoinette van Wissocq.
Rivel, Picquel, A. Godscalck.

Compte idem rendu par le même de l'année échue St Jean 1573, présenté le 2 Juin 1574.

Recettes : Mêmes rubriques. Total. . . 233 lb. 4 s. 11 d. p.

Dépenses. Total. . . 166 lb. 67 s. 7 d. p.

Donc *boni* de 63 lb. 17 s. 4 d. p.

Marie van Bernemicourt, Antoinette van Wissocq,
A. Rivel, A. Godscalck, Picquet.

Compte idem rendu par m^re Adrien Godscalc de l'année échue St Jean 1576 présenté le 25 mai 1577.

Recettes. Total. . 269 lb. 7 s. 8 d. p.

Dépenses » 61 lb. 1 s. 4 d. p.

Donc *boni* de 208 lb. 6 s. 4 d. p.

A. Godscalc, A. Rivel

Compte idem rendu par Me Adrien Godscalc, de 3 années commencées à la St Jean 1579 présenté 6 Juin 1585.

Recettes. Total. . . 650 lb. 16 s. 6 d. p.

Dépenses : Betaelt ende gheminct de pachters van de thienden in Caesekinskercke over mer vrauwens portie vander alimen-

tatie den pasteur aldaer toegheleyt van den jaere ende ougst xv^c^ zessentzeventich . . . . vii lb. x s. p.

N. B. — Cette rubrique qui se trouve également dans d'autres comptes se rapportant à cette époque, a été imposée probablement à l'issue du différend entre l'abbaye et le curé.

Betaelt ende gheminct Eloy Aerlebondt, pachter van de thiende in St Jacops Cappelle, van dies hy betaelt heeft den pasteur aldaer ter cause van hondert ponden parisis den zelven pasteur by alimentatie toegheleyt over mer vrauwens portie van den jaere ende ougs xv^c^ zessentzeventick . . . . xx lb. p.

Total. . 183 lb. 4 s. p.

Donc *Boni* de 467 lb. 12 s. p.

Anthoine de Wissocq, A. Godscalc, François Blondeel.

Compte idem rendu par le même de 3 années échues St Jean 1588 présenté septembre 1588.

Recettes.	Total. .	216 lb. 16 s. 4 d. ob. p.
Dépenses.	Total. .	96 lb. p.
Donc *boni* de.		120 lb. p.

Anthoine van Wissocq, A. Godscalc, etc.

Rekenynghe ende bewys die doet ende overgheeft Pieter de Mystere, ontfanghere van ende an mer eerweerdighe vrauwe in gode Jacques de Lannoy, deur de gratie Godts ootmoedighe abdesse van onze Lieve Vrauwe kercke, clooster ende convente binnen der stede van Brouckburch, ende dat van heure voorseyts cherrenisse renten, ande andere, inde prochie van St Jooris neffens der stede van Nieupoort, int ammanschap van Ramscapple, ende dit van vyf jaeren verschenen telckent Ste Jooris daghen zesthienhondert neghen, zesthienhondert thiene, zesthienhondert elfe, zesthienhondert twaelfve ende zesthienhondert derthiene, welcke rekenynghe gheschiet iu ponden, scellynghen, pennynghen parisyze, zoo hier naer volght danof dat ghelt.

Eerst herrenisse renten

Somme van den ontfanck van de hernesse renten van de vyf jaeren . . . . xiii^c^ xxxvi lb. xvi s. viii d. p.

Andre ontfanck mer eerweerdighe vrauwe de abdesse ende den convente voornoemd verscheven telckent St Jansmesse danof dat ghelt.

'Tgravenschaecschult ghelt jaerlicx XXV s. p. over vyf jaeren verscheven St Jansmesse zesthien hondert derthiene. vi lb. v s. p.

Den ontfanghere van den portier van de Duynen, over priorie van Beauvael, gelt jaerlicx IIII lb. IIII s. p. compt over de voorn. vyf jaeren. . . . . XXI lb. p.

Somme van dese partie . . XXVII lb. V. s. p.

Ander ontfanck, ende is van vervallen van verlieven mer eerweerdighe vrauwe d'abdesse ende den convente voornoemd, competerende danof . . . .

Somme totale. . . . . XI lb. X s. XI d. p.

Ander ontfanck van tgeene dat d'hoirs van Rufyn de Bedtz, byzonder Jean Jansseune, by 'tslot van zyne ghedaen rekenynghe ten achtere quam . . . .

Somme. . . XIII^{c} XXXII lb. XIII s. p.

Ander ontfanck van der hof plecke van mer eerweerdighe vrauwe de abdesse voorschreven (gelegen te St Jooris).

VII^{c} IIII^{xx} XII lb. p.

Somme totale van den bovenschreven ontfanck bedraecht drie duust vyf hondert ponden, zes schelle, vyf penninghen.

Mysen (Dépenses).

Somme totale der mysen twee duusent vyf hondert vier mael twintich neghenthiene ponden, elf schelle, vier pennynghen parisys.

Donc *Boni* de 900 lb. 15 s. 1 d. p.

Compte idem rendu par le même de l'année échue à la Saint Georges 1616, présenté le 10 juillet 1617.

Recettes. Mêmes rubriques. Total : 1395 lb. 17 s. 1 d. p.

A l'abbaye des Dunes et à l'abbaye de Bourbourg en commun incombe la charge de réparer certain polder appelé : *Meunincx polder.*

Dépenses. Total : 1154 lb. 11 s. p.

Donc *Boni* de 241 lb. 6 s. p.

Paquet de pièces de procédures, comprenant :

« Vieilles pièces de procédure pour le recouvrement de diffé-
» rentes (rentes) foncières affectées sur différentes parties de terre
» à Saint-Georges-lez-Nieuport dues à l'abbaye de Bourbourg.
» Item, à Caeskercke. » (Ces pièces sont d'une importance tout à fait secondaire puisqu'elles se rapportent à des contestations de parcelles de terre, etc., dans ces communes durant les XVIIe et XVIIIe siècles).

Il a existé quatre terriers de rentes foncières (lantschult) dues à

l'abbaye de Bourbourg : le premier rédigé en 1488, le deuxième en 1498, le troisième en 1563, et le quatrième en 1615.

Archives de l'Etat, Bruges. Fonds ecclésiastique. Liasse n° 487.

IV.

16 Novembre 1603. — Sentence prononcée par le Lieutenant du Souverain Bailli de Lille, Douai et Orchies contre certains eschevins de Coutiches.

Vue le procès encommenché par partie formée d'entre aulcuns eschevins de Coustices et Franchois De Bury, depuis parinstruict pour justice à la requeste du procureur fiscal de leurs Altèzes tant à l'encontre desdictz eschevins qu'aultres leurs consors, et Anthoine Bailliet, lieutenant dudict Coustiches, par lequel appert que ledict Anthoine est demeuré redevable par son compte rendu pardevant ceulx de la justice dudict Coustices, le quinzième de mars quinze cens nonante-cincq, de la somme de cent treize livres dix solz noeuf deniers, dont il n'at faict apparoir d'emploi au prouffict et descharge de la commune dudict Coustices, nonobstant que luy ait esté pluisieurs fois ordonné, s'estant aussi trouvé reliquataire d'aultre quattre cens quattorze livres huict gros par le compte par luy rendu, le XXII de décembre quinze cens quattre-vingt-dix-huict, dont il estoit comprins de descharger ladicte commune par aultre compte rendu pardevant nous, le dix-septiesme d'apvril mil six cens et ung, selon que lors luy a esté ordonné de faire par dedans ung mois à paine d'execution, laquelle ordonnance luy auroit esté réitéré à notre besoigné d'office du quatriesme de janvier dernier, se trouvant par nostre besoigné du quattriesme de febvrier dernier chargé par sa confession d'avoir couché en compte sur l'article des chariotz la somme de cent quattre-vingt-douze livres, combien qu'il n'ait servit de quictance que pour dix-huit livres, treize gros, lui incombant de faire aparroir de quictance pour le surplus, sy se trouve convaincu par sa confession propre, faicte au besoigné d'office du huictiesme dudict mois de febvrier dernier, de n'avoir paié au recepveur des estatz la somme de cent trengte livres, laquelle néansmoings il auroit couché en mise de compte de collecte, nonobstant que par le compte rendu à ce siége le VIe d'apvril quinze

cens quattre-vingt-dix-huict, icelle somme luy eut esté roiée, faute de quictance, aiant confessé l'avoir encoire entre ses mains.

Item se trouve Nicolas de Glen, nagaires eschevin dudict Cousti-ces, de n'avoir renseigné le pris de la jument mentionée par nostre besoingné du quattriesme de janvier dernier, selon que luy a esté ordonné par plusieurs fois à peine d'execution, à quoy jusques à présent n'est apparu avoir satisfaict.

Sy se trouvent Mathieu Biron, Jean Du Bois, Veraeguen, Fery Carlier, Pierre Flory, Ernoul Willocquet, eschevins dudict Cous-tices, en l'an nonante-quattre, finant nonante-cincq, et ledict Anthoine Bailliet, lieutenant, d'avoir par forme de taille provi-sionnelle faict assiette de unze cens dix livres, noeuf solz, six deniers, combien que par leur compte-rendu à ce siége ilz n'au-roient rabattu que huict cens livres par une partie, par aultre pour despens de ladicte assiette et collecte, la somme de cent quattorze livres, aiant par ainsy laissé en arrière ladicte somme de cent quattre-vingt-seize livres.

Plus appert iceulx avoir assis la somme de quinze cens soixante-trois livres, dix-sept gros, trois deniers, combien qu'ilz n'euissent obtenu octroy de ce siége, le xxe de mars quinze cens quatre-vingt-treize, que pour douze cens cincquante-quattre livres, douze gros, aiant par ainsy excédé ledict octroy de trois cens livres, cincq gros, trois deniers, de leur auctorité privée indeue et desraisonnable sans l'avoir oncques renseigné, selon que a esté ordonné par nostre besoingné du troiziesme de Febvrier dernier et aultres, à peine d'exécution.

Quant aussy audict compte dudict an finant nonante-cincq, cou-ché en mises soixante livres pour quelque louaige de maison sans faire aucune déduction de vingt livres à eulx rendue par ceulx d'Auchy, comme appert par leur compte.

Item Quentin de Regnaulcourt, Charles de le Plancque, Jean Du Bois, Rolande Du Riez, Bettremieux de Ligny, eschevins, en l'an nonante-cincq, finant nonante-six, et ledict Anthoine Bailliet, lieutenant, se trouvent convaincus par leur confession faicte au besoingné du xxie de Décembre seize cens deux, d'avoir obtenu modération de la somme de sept cens livres des Estatz de Lille que leur a esté ordonné faire apparoir de l'employ et application d'icelle à la descharge ou prouffict de ladicte commune, ce que leurs a esté réitéré tant par aultre besoigné du quattriesme de Janvier dernier qu'autres ordonnances, à quoy ils n'ont oncques sattisfaict.

Se trouvent chargés d'avoir excédé l'octroi de ce siége par l'assiette par eulx faicte le xxvie d'apvril nonante-cinq, attendu

qu'icelle assiette porte douze cens trente-trois livres, treize gros, combien qu'ils n'aient en octroy que pour mil livres, se trouvant partant avoir excédé de deux cens trentre-trois livres treize gros, comme aussy de la somme de cent soixante-huict livres qu'ils ont confessé avoir receu d'Ernould Willoquet, Mathieu Biron et Féry Carlier, collecteur de certaine taille, dont ilz ont rendu compte le xxvi[e] de mars mil cincq cens nonante-huict, que leur a esté ordonné de renseigner le dernier de janvier de cest an seize cens trois, pour à quoy satisfaire ont seullement exibé quelques billetz que leur a esté ordonné de vériffier pertinament pardedens quinze jours, à quoy ils n'ont jusques oires satisffaict.

Se trouvent aussy chargés de soixante-douze livres provenant du bony du collecteur.

Item, Franchois Blerevacque, Fery Carlier, Gilles Crombecque Nicolas de Glen, Pierre Floury, eschevins, et ledict Anthoine Bailliet, lieutenant en l'an nonante-six, finant nonante-sept, se trouvent chargés d'avoir indeuement couché en compte la somme de trois cens soixante-quattre livres pour paier au recepveur Hangouart pour le terme de Noel de l'an quinze cens nonante-cincq, combien que tous arriéraiges que pouvoient estre deubs audict recepveur jusques et y comprins ledict terme de Noel, eussent esté paié par Charles de le Plancque et Bartholomy de Ligny sur leur collecte de l'assiette, faict audict an quinze cens nonante-cincq.

Item se trouvent en demeure de renseigner la modération par eux obtenu et selon qu'ilz s'estoient submis de faire par le besoingné de xxii[e] de décembre dernier, pardedens quinze jours, de laquelle modération appert tant par leur confession comme aultrement.

Sy leur incombe faire apparoir d'avoir esté paié à Charles de Bassecourt la somme de deux cens seize livres, à eulx passé en compte, attendu que les billetz d'assignations bailliés au collecteur dudict an ne se trouvent portés qu'à cent treize livres, seize gros, par deux parties, à raison de quoy leurs convient faire apparoir du paiement d'icelle somme, à quoy se trouvent indeuement passé cent deux livres, quattre sols, comme aussy d'avoir esté paié à Jacques de Lattre aultres trois cens soixante-dix-huict livres, attendu que ledict collecteur n'a eu assignation que pour trois cens livres.

Se trouvent aussy chargéz de n'avoir faict réduction de cent vingt-deux livres par eulx receues de ceux d'Auchy pour leur tierche et contingent du louaige et réfection de quelque maison, nonobstant que Carlier, Fleury, Deglen et Baillet, lieutenant, se soient submis de renseigner ladicte somme au prouffict d'icelle commune, pardedens certain temps, à quoy n'ont sattisfaict.

Plus se trouvent Mathieu Biron, Jean Du Bois, fils de Jean, Charles de le Plancques, Andrieu Ballet, Pierre Dannay, eschevins et ledict Antoine Bailliet, lieutenant en l'an nonante-sept, finant nonante-huict, chargés d'avoir par deux assiettes excédé le compte rendu à ce siége le dixiesme de mars nonante-huict, de la somme de huict cens livres, dix-sept gros, que leur a esté ordonné par nostre besoingné du quattriesme de janvier dernier, de faire apparoir de l'employe d'icelle somme, à peine d'exécution réelle, à quoy n'ont oncques sattisfaict.

Plus se trouvent chargéz d'aultres cent quarante livres, trois solz, huict deniers, qu'ils ont confessé avoir receu, oultre ce que dessus, des forains, et que leurs reste encoire à recepvoir aultres cent trente-trois livres, noeuf solz, que leurs ont esté ordonné de faire venir ens pardedens quinze jours, sy ja faict ne l'avoient, surquoy convient déduire les remises, sy aulcunes en y avoit.

Item Fery Carlier, Franchois Blerevacque, Jacques Rogier, Jacques de Gaing et Rolland de Riez, eschevins en l'an nonante-huict, finant nonante-noeuf, sont teillement chargéz d'avoir excédé le compte rendu à ce siége le sixiesme d'apvril nonante-noeuf, de la somme de cent quatre-vingt-dix-sept livres, ung gros, six deniers, par la taille provisionnelle par eux assise, attendu qu'elle se trouve avoir porté quinze cens cincq livres, sept solz, six deniers, et de n'avoir pas ledict compte rapporté en recepte que treize cens huict livres, deux solz, sur quel excès leurs a esté ordonné plusieurs fois d'en faire apparoir de l'employ, à peine d'exécution, à quoy n'ont satisfaict, sy ont commis aultre excès sur ledict compte, en tant que ne leurs auroit esté octroié d'asseoir que deux mil quattre cens quatre-vingt livres, dix-sept gros, huict deniers, et néantmoins auroient faict assiette de deux mil six cens dix livres, quattorze solz, six deniers, par où se trouvent avoir excédé de cent vingt-noeuf livres, seize solz, six deniers.

Plus leurs incombe faire apparoir d'avoir paié au prévost la somme de soixante-huict livres, huict gros, six deniers couché audict compte, à raison que pour icelle n'y a eu assignation, aiant frauduleusement obmis de renseigner cent livres qu'ils ont finallement confessé avoir receu de ceulx d'Auchy pour l'admiraut, et ce par convention.

Se trouvent finallement les eschevins de l'an nonante-noeuf, finant seize cens, asçavoir Mathieu Biron, Jean Du Bois, fils de Jean, Nicolas De Glen, Charles de le Plancques et Pierre Mocque, avoir excédé par deulx tailles qu'ils ont assis audict an, de la somme de cincq cens huict livres, quattorze solz, six deniers, asçavoir par celle provisionnelle de soixante-seize livres, seize solz, six de-

niers, attendu qu'ils n'ont rapporté en recepte du compte par eux rendu le huictiesme d'apvril seize cens, que la somme de mil livres, combien qu'elle eut porté mil soixante-seize livres, seize gros, six deniers, et par icelle assize sur ledict compte, ont commis semblable excès en tant que ne leurs estoit octroyé d'asseoir que trois mil noeuf cens quarante-une livres, huict solz, quattre deniers, et néantmoins se trouvent avoir assis quattre mille trois cens soixante-seize livres, six sols, quattre deniers, par où appert avoir excédé de la susdicte somme, sy sont en demeure faire apparoir de quictance pour quattre cens soixante-huict livres couchés audict compte, ce qu'ils feront par dedens quinze jours, du jour de la prononchiation de ceste, à peine d'estre roié selon qu'a soutenu ledict procureur fiscal.

Quand à Bettremieux de Ligny, Fery Carlier, Ernould Willocquet, Andrieu Ballet et Noel Houzet, eschevins en l'an seize cent finant seize cens et ung, se trouvent aussy convaincus par leur confession d'avoir indeuement couché en mises quarante-noeuf livres pour les gaiges de prévost de l'an nonante-huict, attendu qu'icelle somme avoit esté assizе précédentement.

Comme aussy d'avoir en vilipendence de nostre ordonnance faicte sur le compte rendu le dix-septiesme d'apvril seize cens et ung, assis plainement la somme tottalis de mises dudict compte, sans faire aucune desduction des sommes et parties y couchées et où auroit esté ordonné de desduire sur ladicte somme tottalis, comme aussy les echevins de l'an seize cens ung, finant seize cens deux, telz que Charles de le Plancque, Jean Du Bois, fils de Jean, Jean Oudart, Pierre Flory et Franchois Blerevacque se trouvent aussy convaincu d'avoir faict assiette pour furnir aux envoies de Lille, excédant de beaucop lesdictz envois, selon qu'est apparu par la conférence du billet d'assiette avec lesdictz envoyes, ce qu'ilz ont confessé.

Comme aussy de n'avoir rabatu sur le compte rendu, le vingt-deuxieme de mars seize cens deux, que la somme de cent dix livres qu'ilz disoient avoir reçeu de ceulx de Felines, combien qu'ilz en eussent reçeu cent soixante livres, comme aussy ont confessé aulcuns d'iceulx, leur incombant partant de monstrer l'employ de cinquante livres de surplus, ce qu'ils n'ont faict jusques à présent; les informations et besoignéz préparatoires, sur tout ce que dessus faicts et tenus, interrogations, confessions, dénégations, variations, submissions des dessus nommés, avec qu'aucuns d'iceulx ont faict à leurs justiffications, noz ordonnances faictes et réitérées, la conclusion dudict procureur et celle en droit, et tout considéré ce que étoit à veoir et considérer, et que mouvoir peut

et doit. Nous à grande et moeure délibération de Conseil, avons pour lesdicts cas et aultres apparans par ledict prochés, condamné et condamnons tous lesdicts dessus nommés de paier et furnir touttes lesdictes sommes et parties, dont ils se trouvent respectivement chargés, au prouffict de ladicte commune, conformément à ce que dessus, avecq les intérestz tels que de raison, à les liquider pardevant commis de la court, iceulx néantmoins entiers, de faire apparoir pardedens quinze jours d'huy de descharges pertinentes d'aulcunes desdictes sommes, dont ils se trouvent chargés notament sy aulcunes d'icelles ne sont comprinses ès parties et sommes rapportées en fin de compte, rendu à ce siége le dix-septiesme d'apvril seize cent et ung, les condampnant aux dessus ce, assçavoir lesdits Biron, de Ligny, Willocquet, de le Planques, Houzet et Carlier, en vingt Carolus d'amende chascun, au prouffict de leurs Altèzes, les déclarant incapables d'exercer estat honorable pardedens trois ans, et tous lesdicts aultres dessus nommés en quinze florins d'amende chascun aussy, au prouffict de leur dictes Altèzes, avecques frais et mises de justices, et à tenir prison jusques à plaine et entière satisfaction. Prononché en jugement au chastel dudict Douay, pardevant nous Hector le Merchier, escuier, licentié-ès-droix, Sieur de Paenge, d'Omerval, etc., conseillier de leurs Altèzes, et lieutenant à Douay de hault noble et puissant Seigneur, Monseigneur le Gouverneur du Souverain Bailliage de Lille, Douay et Orchies et apartenances, le vingtiesme de novembre, seize cens et trois.

Le XXVIIe de novembre 1603, M. Becquet et N. Blondel ont insinué l'appel interjecté de ceste sentence par Anthoine Bailliet, maieur et naguères lieutenant de Coustices, Mathieu Biron, Arnould Willocquet, Nicolas de Glen, Bettremieux de Ligny, Rolland du Riez, Pierre Flory et Fery Carlier, naguères eschevins dudict lieu tant pour eulx que pour leurs consors etc.

Archives générales du Royaume de Belgique. Conseil privé. Liasse n° 135. Copie.

V.

S. D. 1604. — Les abbesse et religieuses de Notre-Dame de Bourbourg se plaignent d'être arbitrairement taxées pour leurs biens sis à Coutiches. Renvoi de la pétition aux officiers de la gouvernance de Douai.

Aux Archiducqs,

Remonstrent tres-humblement les dames abbesse et religieuses Nostre-Dame de Bourbourgh combien que auroit esté ordonné par feue de très heureusse mémoire Sa Majesté d'Espaingne, que Dieu absolve, aux mayeur, eschevins et aultres officiers du villaige de Coustices, district de Vostre gouvernance de Douay, que en faisant les assiettes des tailles qui se coeullent audict lieu ils auroient à se reigler suivant les facultés d'ung chascun des habitans et la maniere establie par les placcartz, sans prendre esgard au pied du bonnier des terres qu'il y a en leur terroir, le tout suivant que plus amplement appert par copie de la requeste cy-joincte et apostille marginale dattée du 28 de janvier 1595, s'y eschée que nonobstant telle ordonnance et en mespris d'icelle ilz auroient encoire du depuis et jusques au jour présent ensuivy leur fantasie, constituant lesdictes assiettes audict pied du bonnier en apparence pour plus secrètement commettre les abus desquelz ilz sont estez convainqus en Vostre dicte gouvernance, comme est manifeste par la sentence aussy cy-joincte par où la pauvre commune dudict lieu et les remonstrantes se trouvent grandement intéressées, considéré que les biens qu'elles ont illecq, sont cotizez, non point en équité, ains totallement selon la volonté des susdicts de la loy, s'attendantes que pire serat encoire à l'advenir, ne fut que Vos Altèzes Sérénissimes, lesquelles à ces fins elle supplient, soient servies d'y mectre ordre en commandant aux mesmes de la loy sur certainnes grosses peines à leur charge d'entretenir le susdict reiglement et ordonnance de feue Sadicte Majesté; sy prieront lesdictes remonstrantes pour la prospérité de Vosdictes Altèzes Sérénissimes.

En marge est écrit : Soit envoyé aux officiers de la gouvernance de Douai, affin dy pourvoir et faire observer les droits et règlements icy mentionnés. Faict à Bruxelles le 17 febvrier 1604.

Archives générales du Royaume de Belgique. Conseil privé. Liasse 135.

VI.

Copie de la lettre par laquelle les maieur, échevins et autres officiers de Coutiches, de la gouvernance de Douai, déclarent s'être conformés, quant à la taxe, aux prescriptions qui leur ont été enjointes par l'autorité.

Au Roy,

Remonstrent en toutte humilité les maieur, echevins et aultres officiers du villaige de Coustices, gouvernance de Douay, que s'estant passé six ans représentées plusieurs difficultéz pour le faict des assiettes et tailles se coeuillans illecq, qui se faisoient selon les facultez d'un chascun, pluisieurs prochés et debatz s'esmouvoient, en sorte que pour y remédier maistre Thomas Le Maire, lors lieutenant de Vostre dicte gouvernance, auroit avecque congnoissance de cause trouvé expédient que lesdictes assiettes et tailles se feroient ainsy qu'en aultres lieux de ladicte gouvernance, au bonnier sur touttes les terres, à l'advenant qu'elles estoient occupées, ce qu'estant praticqué, toutte la commune dudict Coustices est demeuré en paix, union et correspondance, et se sont tous lesdictz différens et procès estains et assopis, à quoy ne prendant esgard, ung Michel Barbieur, laboureur demourant audict lieu, luy seul ne cesse de incessament et à touttes occasions vexer lesdicts remonstrans, et comme pardevant Messeigneurs de Vostre dicte gouvernance, pretendantz en faire redresser ledict louable et esquitable pied, et mettre assiettes et tailles, soustenant doiant estre faict et assis selon les facultéz comme de passé, signamment selon celles qui se nomment tailles d'affaire, se fondant sur quelque placcart a ces fins decerné, ce qui redonderoit au plus grand préjudice et intérest des dictz remonstrans et commune, veu que reprendant ledict anchien pied seroit derechief les altérer autant et plus qu'auparavant; pour à quoy obvier supplient très-humblement Vostre que Majesté soit servie, prins favorable esgard à ce que dessus, d'agréer ledict pied d'asseoir taille au bonnier, en quoy seront contribuables sy bien les forains que ladicte commune, manans et habitans dudict Coustices, ordonnant auxdicts de Vostre gouvernance de Douay et Orchies qu'ainzy le faire observer, nonobstant ledict placcart au contraire, durant ceste conjoncture de temps, tant divers et

perplex, et de ce leur en faire expédier acte. Quoy faisant... Et plus bas estoit escript :

Collation faicte et ainsy signé : BECQUET et J. LADAIN, ce 1er de mars 1598, signé BECQUET.

Et en marge est escript :

Estant l'advis royé le secrétaire Le Conte... Et encoire plus bas estoit encoire escript :

Collation faicte à ladicte copie et trouvé concorder par les auditteurs soubsignez. Ainsi signé : A. CARPENTIER et M. BECQUET.

On lit en tête de cette copie :

L'advis de ceulx de la gouvernance de Douai. Faict à Bruxelles, le IX d'aoust 1599. Ainsy signé : LE CONTE.

Et en marge : Veu l'advis, nichil quant à présent, ains les supplians se reigleront comme de passé. Faict à Bruxelles, le XXVIIIe de janvier 1599. Ainsy signé : DENGHIEN, ETC.

Archives générales du Royaume de Belgique. Conseil privé. Liasse 135.

VII.

Août 1607. — L'abbesse de Bourbourg supplie les archiducs de vouloir bien lui accorder lettre de contrainte pour se faire payer par ceux qui, sous prétexte de guerre, refusent de s'acquitter envers elle.

AUX ARCHIDUCQZ,

Remonstre en deue révérence la Dame Abbesse de Bourbourg, en Vostre pays et comté de Flandre, comme à cause de la continuel guerres la remonstrante ne s'at peu faire payer d'aucunes et divers rentes appartenant à la maison et abbaye dudict Bourbourg, et maintenant que ladicte remonstrante se pense faire payer, les débiteurs se viennent journellement à opposer et par là faire une amasse d'une infinité de procès, ce qui redonde grandement au préjudice de ladicte maison et qui, s'il convient continuer, causerat la total ruyne dudict monastère. Pour ce est-il que ladicte remons-

trante prend son recours vers Voz Altèzes en les suppliant très humblement (prennant esgard à ce que dessus) icelles soyent servies leur accorder Voz lettres de *debitis in forma* ,afin de constraindre et soy faire payer les redebvables, permectant au recepveur et commis de ladicte remonstrante main-levée du nantissement soulz caution, obstant opposition, ou appellation pour, par devant ceux de Vostre conseil en Flandre, attendu la diversité des redebvables. Quoy faisant, etc.

En marge est écrit : Debitis in forma. Faict à Bruxelles, le 25 d'aoust 1607.

Archives générales du Royaume de Belgique, Conseil privé. Liasse 154.

VIII.

15 Juin 1615. — Ordre au gouverneur de Douai de vouloir satisfaire aux demandes de l'abbesse de Bourbourg, afin qu'à l'avenir elle n'ait plus recours à l'autorité supérieure.

A Nostre cher et féal Sebastien Hanedouche, sieur de Hunctin, lieutenant de nostre gouvernance de Douai.

Les Archiducqz, etc.

Cher et feal, nous vous en voyons cy-enclose la requeste presentée en Nostre Conseil privé de la part de l'abbesse et religieuses de Bourbourg, et eu esgard aux raisons y reprinses et mesmes à Nos lettres et ordonnances précédentes y mentionnées, Nous vous mandons et ordonnons bien expressément par ceste de vous régler et conformer selon icelles, en faisant et administrant ausdictes suppliantes sur leurs différents, pendants pardevant vous indécis, touchant les dismes en question, bonne briefve et sommiére expédition de justice comme il convient, sans les tirer en longeur, afin qu'elles ne soient occasionnées de recourrir vers Nous à ultérieure plaincte pour ce subjet. A tant, etc. De nostre ville de Bruxelles, le 15 de juing 1615.

Archives générales du Royaume de Belgique. Conseil privé. Liasse n° 210.

IX.

6 Juillet 1615. — Ordre est donné au gouverneur de Douai d'avoir à vérifier la légitimité et la valeur de la requête présentée au Conseil privé par la religieuse de Bourbourg, touchant la terre et seigneurie de Flines.

A Nostre cher et féal Sebastien Hanedouche, sieur de Hunctin, lieutenant de nostre gouvernance à Douai.

Les Archiducqz, etc.

Cher et féal, estant veues et visitées en Nostre Conseil privé les requestes et pièces y joinctes à Nous présentées de la part des eschevins de nostre terre et seignorie de Flines que Nous envoyons quant et ceste mesmes, votre rescription sur celles du XVII[e] de febvrier dernier, décrétée par communication le III[e] de juing ensuyvant aux abbesse et religieuses de Bourbourg, et le tout considéré, avons trouvé convenir eu esgard à la matiere en question vous remectre icelle requeste, afin que les ayant visité et examiné ayez à ordonner sur ladicte requeste appostillée le III[e] de juing (partie ouye), ou sur la matiere principale, comme mieulx trouverez convenir, vous authorisant à ce en tant que besoing soit. A tant etc. De nostre ville de Bruxelles le VI[e] de juillet 1615.

Archives générales du Royaume de Belgique. Conseil Privé. Liasse n° 210.

X.

Décembre 1615. — Jacqueline de Lannoy, abbesse de Bourbourg, pour répondre à une requête présentée aux archiducs, expose les raisons qu'elle a de refuser le payement de la pension d'Anne Dannel, nièce du Prieur de Renty.

Aux Archiducqs,

Dame Jacques de Lannoy, abbesse du monastere de Notre-Dame à Bourbourg, aiant veu la requeste présentée à Vos Altèzes Sérémissimes le II[e] de décembre 1615 dernier par le prieur de Renty

au nom d'Anne Dannel, sa niepce, dict qu'icelle sa niepce est cause que ladicte dame ne luy at satisfaict des payemens esceuz en conformité de l'accord faict avecq ledict prieur, car comme le mesme payement se debvoit seullement faire moiennant que ladicte Anne viveroit en maison religieuse ou de religion, comme appert par la missive dudict prieur, dont copie est ci-joincte, il est qu'icelle Anne s'est mis hors du cloistre où elle estoit employé chez son frère qui est homme lay, sans en avoir faict la moindre advertence à ladicte damme rescribente, mesmes comme icelle rescribente estoit certiorée par main tierce de sa sortie, luy at mandé par ses lettres qu'icelle Anne auroit à la venir trouver et dire les causes de sa sortie, y adjoustant que si on ne la voulut avoir plus longtemps au cloistre d'où elle estoit sortie, qu'elle la mectroit en ung aultre, sans que ladicte Anne aye daigné d'y respondre, qui at este la cause que la rescribente at différé le payement jusques à ce que ladicte Anne se remecteroit en maison religieuse, estant frivol de prétexer sa sortie sur sa maladie, veu que oncques elle n'en at riens faict apparoistre à ladicte dame rescribente; partant requiert et soustient que Vos Altezes Sérénissimes soient servies de ne lui accorder l'exécutoriat requis.

En tête est écrit

Soit montré au Prieur de Renthy pour y dire. Fait à Bruxelles le xxxi[e] de Décembre XVI[c] XV.

Signé : Le Conte.

Archives générales du Royaume de Belgique. Conseil privé. Liasse n° 216.

XI.

Décembre 1615. — Robert, prieur de Renty, écrit à l'abbesse de Bourbourg, pour lui rappeler l'obligation où elle est de payer à sa nièce à lui le pain et la prébende que leurs Altesses Impériales lui ont assignés dans son abbaye.

Madame,

J'ay fort bien leu voz lettres et veu l'excuse que prenez de ne paier à ma nièce le pain et prébende que Leurs Altèzes luy ont donné en vostre abbaye, laquelle est impertinente, car vous confessez que Leurs Altèzes luy ont donné ladicte prébende et ont

escrit pour la faire recevoir religieuse, à quoy n'avez voulu acquiescer, proposans voz privilèges et exemptions, et m'avez offert paiement de six-vingts florins par an, sa vie durant, en vivant en une maison de religion, ce que j'ay accepté et l'ay fait mettre au couvent des Sœurs Noires de Saint-Omer pour y apprendre son office, et la veux mettre en celuy de Sainte-Catherine, lors que luy furniries ses deniers pour sa vesture et accoustrement, et pour paier sa table à la maistresse dudict couvent des Sœurs Noires, et ce qu'on luy a presté et faict avoir à crédit pour ses accoustremens. Vous avez tort de ne point satisfaire à l'ordonnance de Leurs Altèzes veu que la donation demeure en sa force et rigueur et que les Princes ne révoquent jamais les mercèdes qu'ils ont faictes pour services sans cause legitime, et bien que le débat a esté pour la susception d'habit et profession et l'offre acceptée, il ne faut point d'autre acte de Leurs Altèzes que leurs lettres de donation que j'ay délivré à vostre prédécéresse, passés deux ans, et desquelles j'ay copie, car comme les canonistes et jurisconsultes disent que la pension ordonnée et créée par Nostre Saint Père le Pape ou par le Prince Souverain qui a l'autorité de la donner, se doit paier du jour de la donation, vous ne pouvez ne devez refuser, de paier ma nièce en bonne conscience et sans monstrer désobéissance et mespris et villipidence du Prince Souverain qui l'a commandé deux fois ; car si voulez plaider et tergiverser et délaier encore dix ou douze ans, ma niece ne se pourra vestir ni professer en religion comme elle désire faire, et Leurs Altèzes ont des affaires assez d'ailleurs sans les importuner tant de fois de si peu de chose, puis que vous dittes que voulez user de raison, et je n'ay jamais usé autrement, s'il vous plait parler à Monsieur le Président Richardot lorsqu'il sera en Gravelingue, et luy monstrer ceste lettre avecque vos raisons, je seray très-content de ce qu'il en ordonnera. n'estant ceste à aultre fin, je prie Dieu vous donner sa grâce saincte et bonnes Pasques, me recommandant à vos prières et oraisons. A Pasque le ve avril 1604.

Dessous estoit escript :

F. Robert, bien aymé prieur de Renty ; et sur le dors : A Madame l'abbesse de Bourbourg à Bourbourg.

Apres collation faicte à la lettre originalle, trouvé ceste copie y accorder de mot à autre, par moy comme greffier de seigneurie de la Sal de ladicte abbaye en Bourbourg, moy tesmoing, ce XIII en décembre 1615. FANS 1615.

Archives générales du Royaume de Belgique. Conseil privé. Liasse n° 216. Copie.

XII.

30 Août 1642. — Consultés sur la question de savoir : 1° S'il résulte des bulles des papes Paschal II, Calixte II et Innocent II, confirmées par les Souverains Pontifes Eugène III, Clément IV et autres, ainsi que de la prescription et de l'usage immémorial, que l'abbaye de Notre-Dame de Bourbourg jouit du droit d'exemption ; 2° Si l'évêque de Thérouanne a, comme il le prétend, et comme il l'a fait depuis 1568, le droit de confirmer les abbesses du même monastère, plusieurs professeurs de l'Université Catholique de Louvain répondent, après avoir longuement développé leurs preuves, que l'abbaye jouit du droit d'exemption et que l'évêque de Thérouanne n'est pas recevable dans ses prétentions.

Cette consultation est signée des noms de :

Jacques Soutvoet, docteur et professeur primaire. — Guillaume Maes, professeur ordinaire. — Valère André, professeur royal et Diodor (?) Tueden, professeur primaire.

Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit n° 7018, in-fol. papier écriture du XVII° siècle.

CHRONIQUE DES ABBESSES

DE

L'ABBAYE DE NOTRE-DAME DE BOURBOURG

En l'an de l'Incarnation Nostre Seigneur Jhesus-Christ, mille C et deux ou envyron, sous le pontificat de Paschal second (1) Jehan (2), evesque de Therouene, soubz l'empire de Henri IV (3), regnant en France Philippes (4), premier prince de ce nom, et au comté de Flandres Robert-le-Frizon (5) qui eult espouse Madame Clemence, sœur de Guillaume Testehardi (6), comte de Bourgogne

(1) Successeur d'Urbain II, mort le 29 Juillet 1099. Pascal II fut élu pape le 13 août de la même année et mourut le 18 Janvier 1118.

(2) Jean de Warneton, évêque de Thérouanne, fut ordonné prêtre par Lambert, évêque d'Arras, le 4 Juin 1099 et le 17 Juillet de la même année, il reçut la consécration épiscopale des mains de Manassès, archevêque de Reims; il mourut le 27 Janvier 1130. Ipérius, dans son *Chronicon* dit que Jean, évêque de Thérouanne, érigea six abbayes de l'ordre de Saint-Benoit, savoir : trois abbayes d'hommes (*canonicorum regularium*) à Ypres, à Loo et à Eversam, et trois de femmes *(monialium nigrarum ordinis Sti Benedicti)*, à Bourbourg, à Guines et à Merchem. Miræus et Foppens : *Opera diplomatica,* tome II, p. 1319, signale une dotation faite, en 1180, à cette dernière abbaye par Philippe, comte de Flandre. Les Iconoclastes ayant, au XVIe siècle, détruit les bâtiments de cette abbaye, les religieuses ne purent plus se réunir, et ce qui restait de leurs possessions fut accordé par lettres patentes de Philippe II aux Jésuites d'Ypres.

(3) Henri IV, empereur d'Occident, mort à Liège le 7 Août 1106.

(4) Philippe Ier, roi de France, mort à Melun le 3 Août 1108.

(5) Grande erreur, car Robert-le-Frison épousa Gertrude de Saxe; il ne peut donc être question ici que de Robert dit le Jérosolomitain ou de Jérusalem, son fils et successeur, qui épousa Clémence de Bourgogne. D'après l'*Histoire des Croisades* (tome I, p. 175), il fit avant sa première croisade un pèlerinage à Jérusalem. Parti en 1085, accompagné d'un grand nombre de barons flamands, Robert resta près de deux ans en Palestine. D'après les auteurs de l'*Art de vérifier les dates,* tome III, p. 7, il fut de retour dans ses états, de sa première expédition, dans l'automne de l'an 1100. En 1102, il confirma les privilèges de l'abbaye de Saint-Bertin en ce qui concerne les moulins d'Arques. (*Chartes de St-Bertin,* publiées par M. le ch. Haigneré n° 103).

Robert II, comte de Flandre dit de Jérusalem ou le Jérosolomitain, fut un des personnages les plus importants de son siècle. La couronne royale lui fut d'abord décernée avant que d'être offerte à Godefroy de Bouillon (1099). De retour en Flandre, il fut pendant dix ans en guerres continuelles. Appelé en 1111 par le roi de France, Louis le Gros pour le soutenir contre Thiébaut, comte de Brie, devenu l'allié des Anglais, il fut blessé au siège de Meaux, et mourut des suites de sa blessure, le 5 octobre de la même année. Son corps fut transporté en l'abbaye de Saint-Vaast, d'Arras. Clémence, sa veuve, se remaria à Godefroy VII, dit le Grand, duc de Lothier, et mourut en 1131. Robert II eut pour successeur au comté de Flandre, Baudouin VII, dit Hapkin ou à La Hache.

(6) Guillaume, dit *Tête-Hardie*, époux de Gertrude de Limbourg, était fils de Guillaume Ier, surnommé *Le Grand,* qui se qualifiait de comte de Bourgogne dès 1040, du vivant de son père, Renaud. Le dit Guillaume Ier avait épousé Etiennette, héritière du comté de Vienne, et mourut le 11 novembre 1087. *(L'art de vérifier les dates* par les Bénédictins de Saint-Maur. p. 667).

ledit comte Robert estant pour lors de retour de la conqueste de Jerusalem où il avoit este en compaignie de Godefroy de Bouillon et de plusieurs aultres princes chretiens.

Ledit Robert avoecques Madame Clemence, sa femme, meus de bonne et syncere devotion fundirent en la ville de Bourbourg a l'honneur de Dieu et la benoiste Vierge, sa mere, ung monastere de dames, touttes filles procrees de noble lignee, pour y vivre professes et regulierement soubz l'ordre de saint Benoit, en devotes prieres, faisantz le sainct service divin au soulagement des ames de ses dits fondateurs et de leurs nobles successeurs, et adfin que tant mieulx elles y puissent vacquer, ledit comte les a pryst en sa protection et sauvegarde, et aussy dottees de plusieurs beaux biens et de nobles terres scytuees en divers lieux, tant au comte de Flandres et Arthois, et yceux amorty ensamble de plusieurs beaux privileges, exemptions, immunitez et prerogatives tant pour elles, leurs chapelains, familiers et serviteurs, domestiques, lesquels successivement ainsy ont este confirmez et augmentez par ces nobles successeurs, comtes et comtesses de Flandres, et pour plus grande seurete dicelles religieuses, a la requeste desdits fondateurs et leurs successeurs. Les papes ont semblablement confirme, aggree et corrobore laditte fundation avecques les dotations et privileges a eux comme dict est octroyees, anathematisant ceux ou celles qui en ce leur feront trouble ou moleste a tort, comme a plain appert par plusieurs bulles et brefz qui se trouvent chez elles, donnees par les papes Paschal II, Calixtus, frere de la ditte comtesse Clemence fundatresse (1), Honore, Innocent et plusieurs aultres, augmentants y ceux privileges de certaines prerogatives et immunitez ecclesiastiques, et signamment les a exceptes de la subjection de lordinaire, l'evesque de Therouene, les tenants immediatement subject au sainct siege apostolique.

La ditte comtesse Clemence se trouvant sur la fin de ses jours et veufve, pour mieulx vacquer au salut de son âme, se retira audit monastere quelle avait funde avoec celluy d'Avesnes aupres

(1) Certains auteurs prétendent que Guy, d'abord archevêque de Vienne, en Dauphiné, puis pape sous le nom de Calixte II (1119-1124) était fils de Guillaume, dit Tête-Hardie, et conséquemment neveu de la comtesse Clémence; le fait n'est pas exact. Le pape Calixte II était le frère de la comtesse Clémence. Dans la bulle du 29 octobre 1119 (*Cartul, de l'abb. de N.-D. de Bourbourg*, pièce XXV), on lit: *Annuentes petitionibus karissime sororis nostre Flandrensium comitisse*. Dans une autre bulle du 3 février 1121, le même pape, à la demande de sa sœur Clémence, comtesse des Flamands, confirme la cession de l'abbaye de Bornhem faite à celle d'Afflinghem par Burchard, évêque de Cambrai: *Nos tam predictorum fratrum, quam et sororis mee Clementie, Flandrensium comitisse, que ipsius loci dispensatrix est, petitionibus annuentes*. Miræus, *Diplomatica Belgica*, p. 101 et *Notitia ecclesiarum Belgii*, p. 307. Miræus et Foppens: *Opera diplomatica*, tome I, p. 171. *Bullarium Romanum*, tome II, p. 173. De Vrée: *Généalogie des comtes de Flandre*, tome I, preuves, p. 145. Migne: *Pascalis II, Gelasii II, Calixti II, romanorum pontificum, epistolæ et privilegia*, col. 1199.

de Bapaulmes et celluy de St-Andrieu aupres de Bruges (1), et auquel lieu de Bourbourg elle vesquyt le reste de sa vie en prieres et devotes oraisons, ou elle termina sa vie par mort lan mille cent et XXIX et fust enterree audit lieu au cœur devant le grandt hostel (2).

Recueil des Abbesses qui ont gouvernees audit monastere depuis la fondation dicelluy

Première abbesse. — Godeldis, premiere dame abbesse dudit monastere est dicte suer de monseigneur Lambert, abbe de St-Bertin en St-Omer (3), lequel estoit un prelat de grande vertu et exemplaire vie, aussy de grand credit envers les princes, comme amplement en tesmoignent plusieurs cronicques. Il est dans larbre des saints de la ditte abbaye de St-Bertin repute pour Beate (4).

Deuxième abbesse. — 1122. — Christina.

Troisième abbesse. — 1131. — Ogina. (5)

(1) Sur le désir du comte Robert, alors à la croisade, d'élever en Flandre un monastère en l'honneur de saint André par qui fut révélée à Pierre de Marseille l'existence de la lance dont fut percé le côté de Notre Seigneur, et qui fut découverte à Antioche, le jour même de la fête de cet apôtre, la comtesse Clémence, fonda près de Bruges une abbaye de Bénédictins et lui donna Saint André pour patron. Goethaels: *Cronica monasterii Si Andreæ juxta Brugis*, p. 15-21. Miræus: — *Diplomatica Belgica*, p. 309. *Notitia ecclesiarum Belgii*, p. 284. Miræus et Foppens: *Opera diplomatica*, tome I, p. 273. La même comtesse, veuve du comte Robert, établit de plus en 1128, à Avesnes-les-Dames, à proximité de Bapaume, un couvent de Bénédictins qui par la suite fut transféré à Arras, *Gallia christiana*, tome V, col. 423, et un autre du même ordre à Merchem, près Dixmude, diocèse d'Ypres.

(2) Ce fut grâce à son intervention que le bienheureux Jean de Warneton obtint de l'abbé de Saint-Bertin, pour les religieuses de Bourbourg, un cimetière spécialement réservé à l'inhumation desdites religieuses et de leurs serviteurs. Nous devons remarquer ici, à cause de la signature de l'archidiacre Achard, que la date approximative de 1120, attribuée par nous à cet acte de concession, doit être rectifiée et fixée entre 1103 et 1105, parce que dès 1105, l'archidiacre avait quitté le diocèse de Thérouanne.

(3) Grammaye: (*Antiquitates Flandriæ*. édition de 1708, p. 154) fait erreur en disant que Godilde était la sœur de Clémence, du pape Calixte II, de Lambert, abbé de Saint-Bertin et de l'archevêque de Bordeaux, car parmi les neuf enfants de Guillaume, comte de Bourgogne et de sa femme Gertrude, on ne trouve ni Godilde, ni Lambert, ni aucun archevêque de Bordeaux.

(4) Lambert IV, abbé de Saint-Bertin (1095-1125), introduisit, après de nombreuses difficultés, la règle de Cluny (1100) dans son abbaye, ainsi que dans celles d'Auchy et de Saint-Vaast d'Arras. (*Gallia christiana*, tome V, col. 495. Dom Devienne: *Histoire d'Artois*, p. 67 et suivantes). Une lettre du pape Calixte II (30 mars 1123) attribue à l'abbé de Saint-Bertin le droit de nomination à l'abbaye d'Auchy. Guérard: (*Cartulaire de Saint-Bertin*, p. 262 et 294.) Ce même Lambert, refusa, par humilité, l'archevêché de Reims. (*Histoire littéraire de France*, tome XI, p. 14).

(5) Ogina ou Ogiva fut confirmée abbesse de Bourbourg par le pape Innocent II, en 1131.

Quatrième abbesse. — 1140. — CLARICIA DE SOMERIGHEM. (1) Du temps de ceste abbesse, Saint-Thomas de Cantorbery, passant par ceste abbaye, il donna ung calice que l'on y veoit encoires pour le present. (2)

Cinquième abbesse. — 1174. — MATHILDIS *(Mathilde)*, fille de Henry, chastelain de Bourbourg, commensa a gouverner envyron lan de grace M.C.LXXIIII. (3).

(1) Clarice de Someringhem ou Somerghem fut confirmée abbesse de Bourbourg en 1140. Dans les archives de l'évêché de Saint-Omer se trouvait une lettre de Didier, évêque de Thérouanne, qui donne la faculté à cette abbesse de bâtir une chapelle en la paroisse de Milham, du consentement d'Alexandre, sixième prévôt de Watten, en 1171. Voir *Cartul. de l'abb. de N.-D. de Bourbourg*, pièce LXIV.

On a retrouvé à Bourbourg, en faisant des fouilles, sur l'emplacement de l'ancien couvent, une pierre tumulaire de la longueur de 70 centimètres et d'une largeur de 45 centimètres, sur laquelle on lisait l'inscription suivante : *Memorie domine Claricie sancte Marie Broburgensis ecclesie venerande abbatisse...* Cette pierre tumulaire, ainsi que quelques fragments de sculptures et un certain nombre de carreaux émaillés ont été déposés par les soins de M. Edmond de Coussemaker au musée de Dunkerque et font l'objet d'une intéressante notice insérée dans le *Bulletin de la Commission historique du Nord*, tome II, p. 187.

C'est probablement du temps de cette abbesse qu'éclata cette difficulté entre l'abbaye N.-D. et celle de Saint-Bertin, où nous voyons le pape Alexandre III ordonner aux religieuses de Bourbourg de respecter les droits de Saint-Bertin, relativement à l'usage de leur cimetière ; nous remarquons que le nom de l'abbesse n'est pas spécifié et que la bulle du pape dit simplement ceci : *(dilectis in Christo filiabus abbatisse et monialibus monasterii de Broboc salutem)* 26 Mai 1163. *Chartes de Saint-Bertin* publiées par M. le ch. Haigneré, n° 239.

(2) Plusieurs auteurs relatent ce don. (*Le voyage littéraire* de dom Bethman, 2e partie p. 187. — *Description des Pays-Bas*, 1720, p. 166. — Le *Cameracum christianum*, introduction p. 34 et dans un article spécial au chapitre royal de Bourbourg, p. 251. — La *Gallia christiana*, tome III, col. 514. — *Le guide universel de tous les Pays-Bas*, par le R. P. Boussingault, chanoine régulier de Saint-Augustin, Paris 1672, page 279 et autres). Cette abbaye possédait un calice d'or massif, avec sa patène et une petite cuillère, qui lui fut donné par St-Thomas, archevêque de Cantorbery. Nous ne pourrions préciser l'époque à laquelle Saint Thomas fit ce don ; cependant tout nous autorise à penser qu'if faut le faire remonter au temps des ambassades de Thomas Becket en France, c'est-à-dire vers 1160-1161, ou bien encore, ce qui est bien plus probable, à 1163 lorsqu'il se rendit au Concile de Tours, présidé par le pape Alexandre III. C'est sans doute à cette ambassade si riche et à la fois si large dans ses présents que fait allusion cette phrase : « *Omnia sua vasa aurea et argentea donavit, omnia mutatoria vestimentorum, illi pallium, illi capam griseam, illi pelliceam, illi palefridum, illi dextrarium* » *(Wilhelmi filii Stephani vita S. Thomæ)*. Au collège anglais de Douai existait une chapelle consacrée à Saint Thomas Becket, qui ne s'ouvrait au public que quatre fois l'an, le 27 Janvier (fête de Saint Jean Chrysostome), le 26 Mai (fête de Saint Augustin), le 19 Octobre (jour de l'adoration perpétuelle) et le 29 décembre (fête de Saint Thomas Becket). Outre le calice de Saint Thomas, conservé jusqu'à la réforme dans l'église de Lichtfield, ce même collège possédait de plus les ossements de cet illustre martyr et le chapeau de cardinal de Saint Charles Borromée (Mémoires sur les établissements religieux de Douai dans les *Mémoires de la Société historique de Douai*, 2me série, tome XIV, p. 205).

(3) Nous rencontrons son nom pour la première fois dans un acte de 1178 *(Cartul. de l'abb. de N.-D. de Bourbourg*, pièce LXXI), par lequel elle fait avec Simon, abbé de Saint-Bertin et Alexandre, prévot de Watten, un accord relatif à la dime de certaines terres sises à Watten et à Bourbourg. A cet acte se trouve attaché un sceau de l'abbesse Mathilde reproduit dans les *Chartes de St-Bertin*, publiées par M. le ch. Haignеré, planche V, n° 95.

Mathilde ou Mahaut de Bourbourg, était fille de Henri, châtelain de Bourbourg et connétable de Flandre. Dans la Charte du 29 juillet 1151, par laquelle Thierry d'Alsace, comte de Flandre notifie l'échange fait avec lui par l'abbé de St-Bertin de la ville d'Heuchin, contre une bergerie située près de Furnes, on voit parmi les nombreux témoins : *Henricus, constabularius et Castellanus Broburgensis* (*Chartes de St-Bertin*, publiées par M. le Ch. Haigneré, pièce n° 210); qui reçut la sépulture en l'abbaye de Saint-Bertin. (Duchesnes : *Histoire généalogique de la Maison de Guines*, p. 133); *Beatrix de Gand*, sa seconde épouse, fut inhumée en l'abbaye de Bourbourg. Ledit Henri de Bourbourg avait épousé en premières noces Sybille, alias Rose, de Guines, fille de Manassès, comte de Guines, morte en couches

Du temps de ceste dame, il y eust grandes guerres en Flandres, pour cause de la separation d'Arthois hors de Flandres, que le comte Philippes Delsate *(d'Alsace)* avoit donne en mariaige avecques sa niepche, fille du comte de Haynault, mariee à Philippes,

en 1112 (*Chronique de Lambert d'Ardres,* édition Godefroid de Menilglaise. p. 101 et 281). De ce premier mariage naquit une fille, *Béatrix,* maladive et atteinte de la gravelle (*morbida et calculosa;* p. 117), qui épousa : 1° un noble chevalier anglais, Albert le Sanglier (*Albertum Aprum*), mariage qui fut dissous par ordonnance de l'église. Elle mourut sans postérité en 1141, après avoir épousé en secondes noces, Baudouin, sire d'Ardres, mort en 1146. Henri, châtelain de Bourbourg, s'unit en secondes noces à Béatrix d'Alost, fille de Baudouin III, de Gand, surnommé le Louche ou le Barbu, et de Luitgarde de Grimbergues (*Histoire de la maison de Gand.* Duchesnes, p. 131). De ce dernier mariage naquirent douze enfants :

Mathilde, abbesse de Bourbourg; *Baudouin*, châtelain de Bourbourg qui épousa : 1° Julienne, comtesse de Duras; 2° Elisabeth, fille de Robert-le-Roux, avoué de Béthune; et 3° Clémence, qui, bien que mariée trois fois, mourut sans postérité et fut enterrée dans l'église de Notre-Dame de Bourbourg ; *Henri* de Bourbourg, dit de Cassel, chevalier, mort jeune. *Gilbert,* aveugle. *Raoul,* doyen de Noyon, mort en 1174, au moment où il allait être élu évêque de cette ville en remplacement de l'évêque Baudouin; il fut inhumé dans le chœur de l'église de Saint-Fursy, de Péronne (*Chronique de Lambert d'Ardres,* p. 283). *Suger* ou *Siger,* entra dans la cléricature, mourut peu de temps après son frère Raoul et fut enterré en l'église de Notre-Dame de Bourbourg; *Gautier* qui mourut jeune, et *Gautier* qui épousa Mathilde ou Mahaut, fille de Robert-le-Roux, avoué de Béthune et sœur d'Elisabeth, épouse de son frère Baudouin. Ce Gautier, qui fut châtelain de Bourbourg, mourut jeune et laissa deux enfants en bas-âge : 1° Henri, châtelain de Bourbourg, décédé sans postérité en 1194; 2° Béatrix qui passa ses premières années dans l'abbaye de Bourbourg : *in claustro sanctimonialium, non tam nutrienda quam moribus erudienda et liberalibus studiis imbuenda tradita est. (Chronique de Lambert d'Ardres* p. 283); elle épousa en grande pompe et magnifience à Ardres, Arnold II comte de Guines, fils de Baudouin II, comte de Guines et d'Adrienne. dame d'Ardres. Lambert, curé d'Ardres et Robert, curé d'Audruick, furent chargés de bénir leur lit nuptial: *Comes voluit, ut aqua benedicta exspergeremus sponsum et sponsam simul et lectum eorum thuris et aromatis, gummis et pigmentariis (quod) officiosa devotione peregimus,* p. 367. N'oublions pas de dire que ce fut à ce comte Arnold II de Guines que le curé d'Ardres, dédia ses chroniques, p. 139. *Mabille,* qui épousa Baudouin de Bailleul en Flandre, et qui devint vicomtesse d'Ypres. *Luitgarde,* qui épousa Arnold de Cuerthedre, gentilhomme qui demeurait sur les bords du Rhin. *Adelis* ou *Alise*, qui épousa Etienne de Sonneghem ou de Seninghem, et enfin *Béatrix* qui mourut en 1141, religieuse de l'abbaye de Bourbourg (*Chronique de Lambert d'Ardres,* p. 282) Duchesnes : *Histoire généalogique de la maison de Guines,* p. 134. Le P. Pruvost : *Histoire des seigneurs de Tourcoing*, et fut enterrée dans le monastère de la Capelle-en-Calaisis. Lambert d'Ardres ajoute que sa sœur, Mathilde, abbesse de Bourbourg, lui fit faire une épitaphe : « *Super ejus sepulchrum, soror ejus, venerabilis matrona Broburgensis abbatissa nomine Mathildis, post aliquot annorum spatium, marmoream laminam superponi fecit.* » Nous ne possédons aucun document qui nous aide à fixer la date précise de l'élection de Mathilde comme abbesse de Bourbourg, ni celle de sa mort qui nous reste également inconnue. En l'année 1194, elle eut une contestation avec Therry, seigneur de Béveren, au sujet d'une dime (Voir *Cartul. de l'abb. de N.-D. de Bourbourg,* pièce XC.)

A la même époque, Mathilde, abbesse de Bourbourg et Philippe, abbé de St-Winoc de Bergues, furent choisis pour arbitres dans un différend qui s'était élevé entre les moines de Clairmarais et les habitants de Loon (Miræus, *Opera dipl.*, tome 1, page 721.) Nous la retrouvons encore en 1218 le 29 mars, dans un acte par lequel l'abbé de St-Nicolas de Furnes et le prevôt de Ste-Walburge de ladite ville, déclarent que l'abbesse de Bourbourg (Mathilde) a contracté un emprunt pour les besoins de son abbaye (*Cartul. de l'abb. de N.-D. de Bourbourg,* pièce CXIV).

Nous ferons remarquer que Béatrix ne succéda pas comme abbesse à sa sœur Mathilde, ainsi que paraissent le croire ou le faire entendre Duchesnes dans sa *Généalogie de la Maison de Guines* et le Traducteur annonyme de la *Chronique de Lambert d'Ardres.*

Il suffit en effet d'une lecture attentive du texte latin de ce dernier chroniqueur pour se convaincre du contraire.

Le voici d'après l'édition que nous en a donné Godefroy de Menilglaise, page 285, (Paris, chez Renouard et Cie 1885).

« Hæc igitur (Beatrix) morum honestate, vitæ sanctitate, rerum largitione, innata bonitate, Divina Caritate, clero quidem grata, Deo commendata, mundo prædicata, Sanctos imitata, Christo desponsata, *sine habitu religiosa*, *sine nomine et degnitate abbatissæ*, officii tamen

deuxieme de ce nom, roy de France ; (1) ce que Ferdinant de Portugal, comte de Flandre de par sa femme, vollut appres retracter ; par quoy li Franchois vindrent par mer et par terre par Gravelines en Flandres, dont labbaye eut gros dommaige.

sedulitate, in omni sanctitate et religione, sanctimonialium non tam officialis quam pedissequa, propria domo residens, propriis contenta possessionnibus et redditibus, *post mortem, sororis suæ*, venerabilis matronæ et abbatissæ Mathildis, i*n loco abbatissæ, præsente tamen abbatissa, vices abbatissæ* diligenter exequitur et opportune. »

Les mots que nous avons soulignés prouvent de la manière la plus évidente que l'anonyme s'est trompé en traduisant : « *In loco abbatissæ, præsente tamen abbatissa,* par ceux-ci : « en la présence *et du vivant* de sa sœur Mathilde, abbesse, fut instituée et mise au lieu d'elle » puisque ce n'est qu'après la mort de sa sœur, *Post mortem sororis suæ*, et sous les yeux d'une nouvelle titulaire, *præsente tamen abbatissa*, que Béatrix exerça les fonctions d'abbesse, *vices abbatissæ*, sans en avoir ni le titre ni la dignité : *sine nomine et dignitate.*

Elle ne fut donc jamais rien moins qu'abbesse, mais seulement une simple directrice laïque, le bras droit qui travaillait, la tête qui pensait et dirigeait, au lieu et place de l'abbesse effective, dont on aurait pu dire aussi qu'elle régnait, mais ne gouvernait pas, *si parva licet componere magnis,* comme dit le poëte.

Quelques auteurs et notamment la *Gallia Christiana,* tome III. *Animadversiones* XI, p. 21, col. 515, ont supposé (*fortasse*) d'après une citation de Miræus, *Op. dipl.*, tome I, page 399, extraite de la *chronique d'Andreas Sylvius*, moine de Marchiennes, qu'à Béatrix de Bourbourg succéda comme abbesse de Bourbourg, Béatrix de Guines, fille aînée d'Arnold, comte de Guines et de Béatrix de Bourbourg. Nous croyons qu'il y a là une erreur. Il est vrai que la chronique nous dit que Béatrix de Guines quitta clandestinement la maison paternelle en 1218, qu'elle prit le voile dans l'abbaye de Bourbourg et fut ensuite « *et postea abbatissa* » non pas de Bourbourg, mais de Boneham, dont elle fut la première abbesse.

La *Gallia Christiana* (tomd III, col. 534) nous dit en parlant de l'abbaye de Ste-Colombe de Blandecques : *Beatrix comitissa Ghisnensis relicta Arnulfi II, Andrensis Domini, abbatiam de Boneham fundavit an. 1223, cujus primam instituit abbatissam Beatricem filiam.*

Boneham était un fief situé en Artois et dépendant de l'abbaye de Bourbourg. En 1211, l'abbesse de Bourbourg prête à Guy de Gravelines une somme de 125 livres en échange d'une redevance de 40 rasières de froment à prélever snr la terre de Boneham, que ledit Guy tenait en fief de l'abbaye (*Cartul. de l'abb. de N. D. de Bourbourg,* pièce CVI). En décembre 1223, sa mère Béatrix, comtesse de Guines et châtelaine de Bourbourg, donne cent mesures de terre (*jacentes inter domum meam de Boneham et mare*) et son moulin de Boneham pour doter un monastère de filles en l'honneur de la Vierge-Marie (Miræus, *Opera dipl.*, tome III, p. 385). Duchesnes. *Histoire généalogique de la maison de Guines* (Preuves, page 274), donne de longs détails sur la fondation de cette abbaye en 1224, détails extraits de la chronique de l'abbaye d'Andres. Vingt ans plus tard en 1244, Baudouin III, comte de Guines et châtelain de Bourbourg, époux de Mahaut de Fiennes, fait savoir qu'il a « donés a sœur Beatris sa très-chère sœur et au couvent du nouvel lieu Nostre-Dame de Leisbistade » le pâturage de sa motte de Boneham avec l'herbage des fossés pour en user jusqu'à ce qu'on élevât dessus une forteresse. (Miræus, *Op. dipl.*, tome III, p. 386. Duchesnes. *Histoire généalogique de la maison de Guines*, preuves page 286). D'où nous pouvons conclure que Béatrix première abbesse l'était encore en 1244 et que l'abbaye de Boneham avait momentanément changé de nom. En 1395, cette abbaye, de l'ordre de Citaux, fut détruite tant par la guerre que par les inondations et fut annexée à celle de Sainte Colombe de Blandecques. Dans le *Thesaurus anecdotorum per Benedictinos S. Mauri*, tome IV, pag. 1530 où il est fait mention des statuts du chapitre général de Citeaux pour l'année 1395, on lit ceci : « *Monasterium monialium de Bonham, Morinensis diocesis, redactum ad duas moniales et viginti quatuor francos, unitur monasterio monialium S. Colombe in Blandeka ejusdem ordinis et diocesis.* «

(1) En 1180, l'Artois fut détaché de la Flandre par le mariage de Philippe-Auguste avec Isabelle du Hainaut, dite de Flandre, fille de Beaudouin V, comte du Hainaut et de Marguerite d'Alsace, comtesse de Flandre. Philippe d'Alsace en accordant la main de sa nièce donna pour dot à la jeune princesse, Arras, Bapaume, Hesdin, Saint-Omer, Lens et Aire, avec les hommages de Boulogne, de Saint-Pol, de Lillers, d'Ardres, de Richebourg et les autres places en deça du Neuf-Fossé, pour en jouir à perpétuité après la mort de Philippe, comte de Flandre.

Sixième abbesse. — 1228. — Aelidis *(Adelaïde)* de Sotteghem. (1).

Septième abbesse. — Sara de Mernis (2) fut de son temps tres vaillante dame et acquit par son sens et industrie grands biens a leglise de cheans, a la prioree de Faumont (3); augmentant le revenu de plusieurs beaux acquets, comme de Burgh-

(1) Adelaïde de Sotteghem, fut confirmée abbesse de Bourbourg en 1228. En novembre 1256, elle abandonna à l'abbaye de Flines pour une rente annuelle de dix-sept deniers de Flandre, la dime sur dix bonniers de bois récemment planté à Coutiches. *Cartul. de l'abb. N.-D. de Bourbourg*, pièce CLIX). *Gallia Christiana*, tome V, col. 515. Il est probable que c'est la même abbesse, sous le nom d'Adelise, qui figure au XIIe des calendes de juin, dans le nécrologe de l'abbaye de Nonnebosche *(Gallia Christiana, loco citato)*. Cette Adelaïde de Sotteghem serait-elle fille ou proche parente de Gérard de Sotteghem, témoin avec Guillaume, châtelain de Saint-Omer, Gillebert, châtelain de Lille, Wauthier, châtelain de Douai, Baudouin de Comines et Gauthier de Vormezeele dans un acte dressé le juin 1207, lorsque en présence du marquis de Namur, régent de Flandre, Philippe, châtelain de Maldeghem, engagea au profit de l'abbaye de Vicogne, une certaine portion de dimes (*Maldeghem la Loyale*, par Mme la comtesse de Lalaing, pag. 358), ou bien de Wauthier de Sotteghem que nous voyons, avec les principaux seigneurs de la Flandre et du Hainaut, signer l'alliance conclue contre la France par le roi d'Angleterre et le comte de Flandre et du Hainaut, au château de la Roche d'Andelys, le 18 août 1199 *(Arch. dépt. du Nord.* Chambre des Comptes. *Premier Cartulaire du Hainaut* B. 1582, page 327).

Dans la *Chronique du Hainaut de Gilbert*, publiée par Godefroy Ménilglaise, nous trouvons, tome I, pp. 88 et 151, Gauthier et Gérard de Sotteghem en 1169. Nous ne savons s'il faut les rattacher à la famille de cette abbesse. Notons aussi que ce nom de Sotteghem se rencontre souvent dans les archives de la Chambre des Comptes de Lille accompagné des prénoms de Gauthier, Gillebert et Gérard.

(2) Nous rencontrons le nom de cette abbesse en 1261 *(Cartul. de l'abb. de N,-D. de Bourbourg*, pièce CLXX). Dans l'inventaire des chartes, bulles pontificales et autres documents de la Bibliothèque du Séminaire épiscopal de Bruges, nous relevons, n°s 985 et 1137, sous la date de 1275, deux actes émanant de Sara, abbesse de Bourbourg et relatifs à des accords entr'elle et l'abbaye des Dunes, et dont les sceaux sont trop frustes pour qu'on puisse les dessiner et les décrire. Ducas (*Chapitre des Dames Nobles*) dit que Sara de Mernis mourut en 1284, après avoir résigné ses fonctions d'abbesse.

C'est de la prélature de cette abbesse que date la première association de prières et de bonnes œuvres, qui fut faite entre l'abbaye de Bourbourg et une autre de même ordre, celle de St Michel de Winchester, en latin *Wantonia* (Voir A. Franklin, *Dictionnaire des noms etc. de l'Histoire du Moyen-Age*, col. 1 page 619. Paris, Firmin-Didot et Cie, 1875). La maison de St Michel de Winchester était un couvent de Bénédictins, dépendant de la grande abbaye de Westminster, ainsi qu'il appert d'une lettre non datée, écrite par Henri V, roi d'Angleterre à l'évêque de Londres, Richard, mort en 1138, par laquelle il ordonne à ce dernier de donner pleine satisfaction à l'abbé de Westminter, au sujet des individus, qui, la nuit et à main armée, avaient escaladé son église de Vinchester : *Henricus rex Angliæ, Ricardo. episcopo Lundoniæ salutem. Tibi mando ut facias plenum rectum abbati Westmonasterii de hominibus qui fregerunt ecclesiam suam de Wintonia, noctu et armis* (Cartul. Westm, f° 63. Coll. manusc. *British Museum*).

A une date que nous ne saurions préciser, l'abbaye de Bourbourg, contracta également avec les chanoines réguliers d'Arrouaise, une association de prières et des liens de confraternité spirituelle (*Hist. de l'abb. d'Arronaise*, par Dom Gosse, p. 66).

(3) Faumont (Falsus mons) prieuré situé au S. O. d'Orchies, arrondissement de Douai. Après la bataille de Mons-en-Pévèle, les corps des Français furent inhumés dans une abbaye voisine de la plaine où se donna la bataille (Villani : *Historie fiorentine* l. VIII. c. 57 et Muratori : *Scriptores rerum Italicarum*, tome XIII, p. 389). On a supposé que cette abbaye était celle de Flines, mais il n'est pas à croire ni probable que la masse des cadavres ait été transportée si loin, à une lieue et demie de là. Mgr Hautcœur dans son *Histoire de l'abbaye de Flines*, p. 94, montre à l'évidence qu'il s'agit ici du prieuré de Faumont voisin de la plaine où se livra la bataille. En 1347, Jean de Heuchin, seigneur de Fiennes, chevalier, prétendit avoir pour prix de ses loyaux services le prieuré de Faumont, qui avait été confisqué pour cause de guerre, mais il fut débouté de sa demande (*Cartul. de l'abb. de N.-D. de Bourbourg*, pièce CCL) On sait, du reste, que les confiscations de ce genre n'étaient que temporaires.

gravenbrouck (1), partie de la Croix (2), de Proyastre et aultres, comme a plain appert par les registres de cheans.

Huitième abbesse. — 1282. — MARGUERITE DE WORMHOUT. (3).

Neuvième abbesse. — 1305. — MATHILDE, alias Mahaut d'Auchy, d'Aucy, d'Auxy. (4).

Du temps de ceste dame y eult grand guerre entre le roy de France et les Flandres ; le roy vynt avecques son armee a nombre de gens et sa personne, et se logea a la priorie de Faumont, qui ne fut sans grand dommage et foule de la ditte prieure.

Dixième abbesse. — 1317. — JEHANNE DE RASSENGHEM. (5).

(1) La seigneurie de Burchgravenbrouck d'après un terrier qui en fut fait par ordre de dame Isabelle-Henriette-Pélagie de Dion-Vendonne, abbesse de Bourbourg, à la date du 18 octobre 1757, était située sur les communes de Milham et de Merckeghem, et comprenait 301 mesures 2 quartiers, 21 verges] 1/2 (environ 133 hectares). Elle constituait avec la seigneurie de Pantgat, dont nous parlerons ci-après, un des principaux fiefs de la seigneurie de Mewrauenbroucq appartenant à ladite abbaye, ayant haute, moyenne et basse justice, avec bailli, greffier et sept échevins, dont cinq sous ladite seigneurie et deux sous celle de Pantgat, le tout à la nomination de l'abbesse.

Sise sous les communes de Milhan, de Merckeghem et de Looberghe pour une faible portion, la seigneurie de Pantgat, située à Bollezeele, appartenait également à ladite abbaye et constituait avec les précédentes une seule et même administration judiciaire. D'après le terrier qui en fut fait le 4 novembre 1763, terrier conforme à celui de 1736 et de 1663, la seigneurie de Pantgat comprenait 278 m. 3 q. 24 verges (soit environ 123 hectares)

(2) Croix-au-Bois, fief appartenant à l'abbaye de Bourbourg et s'étendant sur les paroisses de Frelinghien, Verlinghem et Quesnoy-sur-Deule.

(3) Il est étonnant que l'auteur de cette chronique si prodigue en détails pour ce qui regarde l'histoire de la Flandre, ne fasse pas mention de la tentative de Robert d'Artois qui, avec les comtes de Boulogne, de Dreux et de Clermont et autres chevaliers français s'empara de Béthune, Bailleul, St-Omer, Bergues, Cassel, Haringhe-sur-l'Iser, et de là se dirigea sur Furnes; mais attaqué par l'armée allemande commandée par le comte de Juliers et le sire de Gavre, à Bulscamps, près Furnes (13 août 1297), où bon nombre de chevaliers flamands « corrompus par l'ordre de Philippe-le-Bel » abandonnèrent la cause nationale, il perdit la bataille (*Histoire de Flandre,* Kervyn de Lettenhove, tome 11, p. 401).

(4) Cette abbesse était-elle parente d'Adèle d'Auchy, abbesse de Messines, (1320-1328)? Nous ne saurions le préciser. En 1252, nous rencontrons un Gérard d'Auchy qui vend à l'abbaye de Flines des dimes sises à Auchy et à Coutiches (*Cartulaire de l'abbaye de Flines*, p. 88). Plus tard, un Anthoine d'Auchy, fut armé chevalier à la bataille de Guinegatte, 7 août 1479. (Vegiano : *Nobiliaire des Pays-Bas et comté de Bourgogne*, p. 74).

(5) Cette abbesse devait être proche parente du célèbre Gérard de Rasseghem, conseiller du comte Louis de Male et chargé par ce dernier d'imposer la paix aux Yprois après leur révolte de 1359-1361. Peu de temps après, le 18 juillet 1363, il fut envoyé à Poperinghe par le même Louis de Male pour s'enquérir en son nom des faits qui avaient occasionné la prise d'armes et la lutte fratricide entre les habitants d'Ypres et de Poperinghe.

Sous la prélature de cette abbesse, eut lieu un événement assez important qui mérite d'être signalé et que notre Chronique passe sous silence. A la date du 24 août 1328 (jour de saint Barthelemy) le téméraire Zannequin à la tête de 16,000 flamands aux gages des villes flamandes, révoltées contre Louis de Crecy, est battu par Philippe de Valois au pied du Mont Cassel. A la nouvelle de cette défaite, les villes de Flandre insurgées contre leur Comte s'empressent de désavouer toute complicité avec Zannequin et de faire leur soumission au roi de France. — Tous les biens des rebelles ayant été confisqués, Cassel composa pour la somme de 4,800 livres parisis; Bergues pour 10,000 livres ; Bailleul pour 500 livres (*Archives nationales JJ. bb.*). Par un don verbal fait à Lille « en retournant de la bataille près Cassel » Philippe de Valois accorda au comte de Flandre le tiers des biens meubles confisqués sur les rebelles (*Archives nationales de Paris, JJ. bb.*).

Onzième abbesse. — 1332. — Hersende, fille de Baudoyen, conte de Guines (1).

Douzième abbesse. — 1360. — Isabelle de Heerzellis (2).

Treizième abbesse. — 1365. — Isabelle II de Guistelle *(de Ghistelle)* fut esleute a labbatialite en l'an XIIIc LXV, regnant en Flandres le comte Louys de Male, lequel eult plusieurs guerres intestines, et signamment allencontre des Gantois qui se leverent et attirerent plusieurs Anglois a leurs secours (3). Aussy durant le dit temps y eult grand crise en leglise romaine, car pour lors deux papes regnerent, asscavoir, Clement et Urbain. Les Franchois adhererent a Clement, les Anglois et les Flandres a Urbain. Mais par ce que le roy de France estoit venu en Flandres remettre les Clementins a l'obeissance de leur comte, lesquels il avoit desfaicts en champ de bataille a Rosebecq, un eveque de Nordwych (4) avoecques chincq mille Anglois, passa la mer et print

(1) Hersinde de Guines, fille de Baudouin III, comte de Guines et seigneur d'Ardres, châtelain de Bourbourg et de Mahaut de Fiennes, eut deux frères : Arnold III, châtelain de Bourbourg et Baudouin, chevalier, seigneur de Sangate, qui épousa Isabeau, dame d'Annequin, plus deux sœurs : Adelvie qui épousa Guillaume, châtelain de Saint-Omer et comte de Fauquemberghe, et Ide, qui épousa Gérard de Prouvy. Duchesnes : *Histoire de la Maison de Guines*, pages 170-171 et le P. Pruvost : *Histoire des Seigneurs de Tourcoing*, p. 62-68.

(2) Ducas dit qu'Isabelle d'Herzelles fut abbesse en 1347. Elle mourut le 26 mars 1364. Le jour de ses funérailles, le 28 mars, la prieure Catherine de Bornem et les autres religieuses, Mathilde de Altaribus, Isabelle de Erpe, Marie de Yserdicke et Adelaïde Bonnis, élurent solennellement pour nouvelle abbesse Isabelle de Ghistelles, leur consœur, et prièrent le pape Urbain V de vouloir bien ratifier ce choix (*Cartul. de l'abb. de N.-D. de Bourbourg*, pièce cclvii, 22 mai 1365). Une difficulté s'éleva à ce sujet, car nous voyons le pape Urbain V charger l'évêque de Thérouanne, l'abbé de Saint-Jean-au-Mont de Thérouanne, et l'abbé de Notre-Dame de Boulogne de procéder à une enquête sur les mérites de Jeanne de Fiennes qui, d'après lui, avait toutes les aptitudes requises pour être abbesse en remplacement d'Isabelle de Herzelles. Pour mettre fin à cette longue vacance (*Cartul. de l'abb. de N.-D. de Bourbourg*, pièce cclviii, 12 avril 1366), la dame de Cassel, Iolende de Bar, intervint dans le débat où l'on voit l'évêque de Thérouanne, Robert de Genève, prononcer l'excommunication et lancer l'interdit contre l'abbaye de Bourbourg, à cause des offenses faites à sa juridiction ecclésiastique par la comtesse de Bar et par la prieure de l'abbaye (*Cartul. de l'abb. de N.-D, de Bourbourg*, pièce cclx, 13 juin 1366). Les religieuses de l'abbaye de Bourbourg en appelèrent au pape et représentèrent que l'abbaye était, en vertu de ses priviléges, exempte de l'autorité de l'évêque diocésain (*Cartul. de l'abb. de N.-D de Bourbourg*, pièce cclxi, 2 décembre 1367). Le pape lui donna gain de cause et ordonna à l'évêque de Thérouanne de venir expliquer sa conduite, soit à Avignon, soit en quelque autre lieu où le Pape tiendra sa cour.

(3) Ces guerres eurent pour cause la rupture par Louis de Mâle de son alliance projetée avec la fille d'Edouard III, roi d'Angleterre, alliance à laquelle les Flamands, qui l'y avaient en quelque sorte forcé, tenaient particulièrement dans l'intérêt de leur commerce.

(4) L'armée anglaise avait à sa tête l'évêque de Noortwich, Henri Spencer (Voir *Froissart*, tome ii, p. 207. Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, tome iii, p. 546 et suivantes et les auteurs anglais: *Walsingham* pp. 312, 318, 322. *Kuyton*, lib. v. Capgrave John, *Vita episcopi Norwick*). Il faisait déployer devant lui la bannière de S. Pierre sur laquelle brillaient les clefs pontificales et voulait anéantir les partisans de Clément. Il s'était emparé de Mardyck lorsqu'il rencontra une partie de l'armée du Comte de Flandre, commandée par le Haze de Flandre (Louis, batard de Louis de Male, tué à la bataille de Nicopolis, 1396), et Jacques Metteneye. Ces derniers furent défaits et prirent la fuite vers Dunkerque où les Anglais entrèrent avec les vaincus. Cette glorieuse journée entraina la soumission de Bergues, de Cassel et de Bourbourg. *Walsingham* p. 322. A la Bibliothèque du Musée Britannique, 9e section, dite additionnelle, se trouve en manuscrit (no 8733) une relation en italien de la redditon de la ville de Bourbourg aux Anglais.

Gravelines, Bourbourg, Dunquerkes, Bergues et plusieurs aultres lieux circonvoisins, et ce par forme de croisee *(croisade)*, dreschee allencontre des Clementins, es quels il y prendroit les Flamens pour la subjugation susdicte faite par le roy de France; et que les Ganthois, anchiens confederes desdits Anglais, tenoient le siege devant la ville Dypre, yceux Anglais sy allerent joindre. Mais le roy de France vynt de rechief au secours dudict comte de Flandre, accompagne de ses oncles, le ducq de Berry et ducq Philippes de Bourgoigne, beau fils du comte de Flandres, le ducq de Bourbon, le ducq de Lorraine, le ducq de Bretaigne, ledict comte de Flandres, le comte de Savoye, et bien encoires XXVII comtes avoecques eux. On fit tellement besoignement, que les dits Anglois furent contraincts lever le siege et se retirer en arriere (1), pourtant se bouterent de rechief en la ville de Bourbourg, se fortifierent retranchant la ville; en sorte que l'abbaye y fust fourclose et est ainsy de meme toujours depuis. Le roy de France qui les suyvoit a tuit *(protection)* de son oost *(armée)*, les vynt enclore audit Bourbourg, où fut tellement appoincties, que lesdits Anglais rendirent la ville (2); mais en ces entrefaictes, fust tout le pays circonvoysin gaste et ruyne et laditte abbaye toute arsee (*brûlée*) (3).

(1) Ypres était au pouvoir du roi de France, Charles VI, et ce prince avait imposé à toutes les villes qui lui étaient soumises l'obéissance au pape d'Avignon. L'évêque de Noortwich, maitre d'un grand nombre de villes sises sur le littoral vint mettre le siège devant Ypres qui était pour la France la clef de la Flandre. Pendant deux mois il y eut des prodiges de valeur faits par les assiégés et des efforts suprêmes tentés par les assiégeants. Jean d'Outre, chevalier, châtelain d'Ypres, fils de Gérard et de Jeanne d'Aubigny, vicomtesse d'Ypres, défendit vaillamment la ville (Sanderus : *Flandria illustrata*, t. II, p. 266). Le 10 août 1383, Spencer se vit contraint de s'éloigner et la ville d'Ypres célébra par des processions et des fêtes, la défaite des Anglais et la victoire remportée par ses habitants fut attribuée â l'intervention de la Sainte-Vierge. C'est de cette époque que date la dévotion si célèbre à Ypres et dans tout le pays flamand, vulgairement connue sous le nom de Notre-Dame du Thuin. (Kervyn de Lettenhove : *Histoire de Flandre* tome III, et A. Van den Peereboom : *Notre-Dame de Thuin*, (Ipriana).

(2) L'armée française poursuivant les Anglais, s'était emparée de Cassel, lorsque le sire de Calverley, un des principaux lieutenants de Spencer, quitte subitement Bergues qui ne lui semblait pas assez bien défendu et se jette dans la place de Bourbourg, où, grâce à ses nombreuses fortifications, il comptait de soutenir un siège régulier. Le résultat trompa son attente; le 21 septembre 1383, il fut forcé de capituler. Différents miracles dus à l'intervention de la Sainte-Vierge eurent lieu à cette date dans l'église paroissiale de Bourbourg. Six tableaux assez grossièrement peints, paraissant être du XVII[e] siècle et représentant ces miracles se trouvent encore actuellement en la dite église ; au bas de chacun d'eux se lit une inscription flamande dont le texte a été reproduit dans le *Bulletin du Comité flamand*, année 1853, p. 248. Voir aussi le R. P. Possoz : *Les Sanctuaires de la Mère de Dieu*. Le texte de la capitulation, conclue en 1383 entre le duc de Bretagne, d'une part, et Messieurs Charles Trevet, Guillaume Elmen, Guillaume Faricion et Jehan Cornoailles, défenseurs de la ville et forteresse de Bourbourg, d'autre part, repose en original aux archives générales du royaume à Bruxelles et se trouve reproduit dans *Froissart*. liv. II, chap. 215, ainsi que dans le *Bulletin du Comité flamand*, tome V, p. 341). Parmi les généraux français qui se distinguèrent à ce siège, il faut citer Philippe d'Artois, comte d'Eu, troisième fils de Jean d'Artois et d'Isabelle de Melun, qui par la suite fut élevé à la dignité de connétable de France, après la déposition du connétable Olivier de Clisson (P. Anselme: *Histoire de la maison de France*, tome I, p. 189.)

(3) En 1383, dans le territoire de Bourbourg, qui d'ordinaire procurait à l'abbaye de Saint-Bertin, un revenu de XXII livres, rien ne fut payé, tout y ayant été saccagé d'abord par les

Quatorzième abbesse. — 1387. — Jehanne de Fyennes (1) fust faicte abbesse en lan mille III^{c} IIII^{xx} VII. Mais la guerre avoit tellement ruyne le dit monastere que les dittes religieuses ne pouvant vacquer a faire le service divin, ains estoyent contrainctes se retirer sur leurs parents.

Alors y avoit ugne bonne et devote demoiselle, nommee Agnes d'Ypre, laquelle par pitie et misericorde rassambla les dittes religieuse a sa maison et les soustint et allimenta ung an entier à ses propres despens, et ce pendant la ditte abbesse fait toutte preparation necessaire, joinct que le ducq Philippes le Hardis, pour lors comte de Flandres, de par madame Marguerite, sa femme, leur avoit octroye en comtemplacion des grandes pertes et dommages, dont luy estoit apparut, luy estant au siege devant Bourbourg, certaine quantite de bois a prendre en ses bois de Ruhout (*Cartul. de l'abb. de N.-D. de Bourbourg,* voir piece n° CCLXX) par quoy au bout de lan, les dittes religieuses se retirerent de rechief touttes en leur monastere, et continuerent le sainct service en touts endroits qu'ils avoient faicts avant la ditte ruigne.

Quinzième abbesse. — 1395. — Agnes de le Niepe fust esleute abbesse appres le trespas de la sus ditte dame Jehanne de Fyennes en lan XIII^{c} IIII^{xx} XV ; (2) laquelle restaura grandement le dit monastere tant au service de Dieu que au recouvrement du revenu temporel. Elle continua de refaire une grande partie de leglise et dorthoire encommence par labesse precedente, pareillement fait ugne partie des cloistres. Eult grand proces allencontre les chapelains dudict monastere qui pretendaient resider soubz titre de benefice, mais la ditte dame les amena sy avant a la raison quelles les licencia touts et reprint a son service ceux quil luy pleut. Fust aussy vexee de lordinaire diocese evesque de Therouenne, mais elle eust recours a ses conservateurs qui sont labbe de Eechout a Bruges, le prevost de Saint-Nicolas de Furnes et le doyen de leglise canonicale de Saint-Denis, obtint aussy du Sainct Siege apostolique, dispense de eslire tels confesseurs que bon luy sem-

Anglais, puis par l'armée du roi de France. En cette même année 1383, au mois d'août, les Gantois unis aux Anglais, se rendirent maîtres de presque toute la Flandre qu'ils mirent au pillage et particulièrement le pays de Bourbourg. *(Note relevée sur les registres des comptes de Saint-Bertin, Archives du Pas-de-Calais.)* Les dégâts occasionnés par la désastreuse expédition de Spencer et par la campagne plus calamiteuse encore de Charles VII se firent longtemps ressentir en Flandre et furent lents à se réparer. (Kervyn de Lettenhove. *Histoire de Flandre,* tome IV).

(1) La généalogie de la maison de Fiennes se trouve dans l'*Histoire des grands officiers de la couronne,* tome VI, p. 167 et dans le *Recueil de la noblesse de Bourgogne, Flandre, etc.,* de Le Roux, Lille 1715, page 117.

(2) Ducas *(Chapitre des chanoinesses dames nobles)* dit que Jeanne de Fiennes mourut le 4 novembre 1395. Voir aussi *Gallia Christiana,* tome III, col. 515.

bloit durant le litige, a lencontre desdits evesques (*Cartul, de l'abb. de N.-D. de Bourbourg*, pièce CCLXXIX)..

En marge se trouve : NOTA. La provision et confirmation apostolique de cette abbesse se trouve originelle dans les archives de ceans, par le pape Benedictus XIII, en Avignon, pontificatus sui anno II (*Cartul. de l'abb, de N.-D. de Bourbourg,* pièce CCLXXIII.)

Seizième abbesse. — 1418. — Madame Marie de La Chapelle, incontinent apres le trespas de la ditte dame Agnes (1), fut unanimement esleute par le couvent a presider en sa ditte abbaye, et ainsy confirmee par nostre Saint Pere le Pape. Elle fut en son temps, ugne vertueuse et magnanime prelate ; parfeit leglise, le dorthoire, refectoire, chapitre et cloistres.

De son temps feit le bon ducq Philippes le voiage devant Calais qui ne feut sans grand dommaige au revenu temporel dudit monastere. (2).

Elle obtint moyennant ses diligences et assistence de ses parents et bons amys dudict Ducq que la terre de Bonhem, dit Sprewerie, feust remise es mains de la ditte abbaye, appres quelle en avoit este distraicte (*Cartul. de l'abb. de N.-D. de Bourbourg*, pièce CCLXXXVII). Obstant les guerres des lors que les Anglais pryndrent Calais et Guines sur les Franchois, l'abbaye de Saint Leonardt de Guines, qui par la ditte guerre avoit este toutte destruicte et ruynee, fut annexee audit monastere de Bourbourg et en obtint la ditte Marie bulles du pape Martin V et aussy lettres patentes du Ducq de poyoir incorporer tout le bien et revenu que lon pourroit trouver y appartenant, a raison de quoy jusques a prsent elles jouissent de plusieurs parties comme en Bredenarde, au pays de Langle, a lentour d'Ardres en Boulnois et ailleurs, que lon a pu recouvrer (*Cartul. de l'abb. de N.-D. de Bourbourg,* pièces CCLXXXV et CCLXXXVI). Après que laditte dame eult honorablement gouverné envyron XX ans, tomba griefvement malade par la blessure qu'elle eult dugne cheute a bas dugne monture,

(1) Ducas dit qu'Agnès de La Nieppe mourut le 27 août 1418. La *Gallia Christiana* assigne la même date à sa mort.

(2) Il est ici fait allusion au siège de Calais (juillet 1436), entrepris par Philippe-le-Bon, avec le secours des troupes de Bruges et de Gand (Voir Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, tome IV p. 276 et suivantes). Dans une chronique de la ville de Dixmude, insérée dans le tome IV, série 1re de la Société d'*Emulation de Bruges*, p. 24, nous lisons, qu'au mois de mai 1436 les Anglais s'emparèrent de Bourbourg et de Cassel. Le duc Philippe, voulant leur faire abandonner ces deux positions, réunit une armée de tous les points de la Flandre. Ceux de Dixmude et de Bruges se mirent en campagne le 11 juin. On assiégea Calais, mais l'affaire ayant trainé en longueur, les Flamands abandonnèrent successivement leur duc et rentrèrent dans leurs foyers. Les Brugeois à peine chez eux se révoltèrent contre leur souverain sous prétexte qu'on avait fortifié l'Ecluse au détriment de Bruges.

dont enfin elle termina sa vie par trespas appres avoir resigne la croche a une religieuse de ceans nommee Bonne de la Viefville (1).

En marge se trouve : Nota. : Quod hec abbatissa obtinuit novam confirmationem exemptionis in amplissima forma per bullam Martini V datam Rome, pontificatus sui anno vii, idus Aprilis. Originale est in Parlemento Parisiensi cum bulla unionis dicti pontificis; quod cavendum est ut post bella curetur compulsari et originales, inter quas sunt et aliquot confirmationes apostolice abbatissarii a tempore domine Marie.

Dix-septième abbesse. — 1438. — Madame Bonne de La Viefville par la resignation susditte vint a labbatialite lan XIIII[c] XXX. VIII, laquelle de son temps sacquitta vertueusement de sa gouverne, fict faire le clocher et couvrir ugne grand partie de leglise dardoises. De son temps furent fort vexees des guerres estantz lors dentre les Franchois et les Bourguignons. Elle gouverna environ trente ans et rendit son ame a Dieu, qui fut environ lan de grace mil IIII[c] LX IIII.

Dix-huitième abbesse. — 1465. — Madame Ourssa *(Ursule)* de La Viefville, (2) sœur de labbesse precedente, fut incontinent appres le deces de sa ditte soeur ellute de touttes les religieuses pour future abbesse, dont elle obtint confirmation du pape. Et par les grandes guerres qui de son temps furent pour cause de la rebellion que faisoit le comte de Vaerwycq, estoient les dittes abbesse et religieuses contrainctes habandonner quelque peu de temps leur monastere, et ce pour eviter les violences que lon disoit que les gents de guerre faisoient a toutte sorte de gents et signamment a gents de religion sans aulcun respect. De son temps furent faites les chaires dudit monastere et aultres belles reparations..... Elle deceda de ce monde lan XIIII[c] LXXV.

(1) La plus ancienne et la plus grande cloche de Bourbourg (1429) porte cette inscription : *Parrochia B. B. decorat nomine Sara talemque fecit et surrexere de terra abbas Berti (Bertini) sil (simul) et abbatissa, prep. (prepositus) Watenis, Dricha (Drincham) que sil (simul) militissa.An (anno) Dni (Domini) M.CCCCXXIX. Leenknecht me fecit.* Il résulte d'après ce texte que l'abbesse de Bourbourg, Marie de La Chapelle et la dame de Drincham, Isabelle de Ghistelles, fille du seigneur d'Esquelbecq et épouse de Jean de Drincham, fils du batard Jean de Flandre, contribuèrent aux frais de la fonte de cette cloche *(Bulletin du Comité Flamand de France,* année 1865-66- p. 177).

(2) Bonne de La Viefville et Ursule, sa sœur, étaient filles de Jean de La Viefville, dit Polrus, seigneur de Thiennes, Calonne-sur-la-Lys, Blaringhem, etc., mort à la bataille d'Azincourt, et de Marguerite, héritière de La Vacquerie. Les deux sœurs furent inhumées sous un même marbre qui se trouvait jadis dans la cour du quartier abbatial et que l'on transporta dans l'église de la nouvelle abbaye, quand les religieuses furent transférées dans l'enceinte de la ville. Dans cette église existait aussi une verrière où figuraient leurs armes. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans le manuscrit n° 8230 de la *Bibliothèque nationale de Paris*, tome xx : « Sur une autre verrière un écu portant fascé d'or èt d'azur de huit pièces à trois annelets de gueules brochant sur les deux premières fasces (de la Viefville) ; à côté deux autres écus : d'azur à six clochettes d'argent posées 2. 1. 2. 1. » Ajoutons que le portrait d'Ursule de La Viefville a été exposé à Lille en 1874 sous le n° 2918.

Dix-neuvième abbesse. — 1475. — Apres le deces de ma dicte dame Oursse, fut de tout le couvent en general eslut madame Barbe de Steenbourg (1), tante maternelle de madame de Ravestin (2), fille naturelle du bon ducq Philipes.

De son temps fut la bataille devant Nancy où le ducq Charles le Hardy demeuroit mort (3), par quoi les Franchois invaserent beaucoup de ces pays comme Amiens, Abbeville, Arras, Therouenne, qui fust cause que ce monastere perdyt beaucoup de ses gens. Aussy ceux de Bourbourg craindantz quelque changement de leur coste, firent incontinent abbatre les arbres croissantz audict monastere et en grand nombre, tant haironnieres que aultres avoecques, et y perdirent grandt nombre de bois prest a ediffier qui illecq gisoit tout preparé, et se porterent dedans la ville pour en remparer leurs fortiffications et bollewertz. Oultre ce abbatirent la grand porte, la maison de l'infirmerie, greniers, le cellier, ensemble tout le circuit dudit lieu, et emporterent pareillement tout en la dicte ville; dont par appres en fuit sourdy procez allencontre ceulx de la ville; lesquels furent condampnez au Prive Conseil payer lesdits dommages et interests. Les continuelles guerres qui de son temps durerent longtemps et la grande cherte du temps travaillerent grandement la ditte abbesse, et feut contraincte chargier le revenu temporel de son eglise pour subvenir a lalimentation de ses religieuses et familiers, mais pourtant ce ne cessa oncques le service divyn.

Elle soustint vigoureusement allencontre ceux qui la voullurent troubler en ses privileges et exemptions, tant allendroit de ces chapelains domestiques et aultres.

Semblablement par devant ses conservateurs eult victoire allencontre les cures de la ville assistes des officiers dudit eveque de Therouene, qui especiallement avoecque monstres, censures et excommunications, volloyent extorquer dismes de lin, croissant en lenclos de leur dit monastere.

(1) Le nom véritable de cette abbesse est Barbe d'Ollehain d'Estaimbourg. Nous voyons, en effet un Hugues d'Ollehain, seigneur d'Estaimbourg, tué à Azincourt, le 25 octobre 1415, qui avait épousé Alix de Vaucourt. Cette dernière se remaria à Gérard de Ghistelle, seigneur de Bèvère. Ses armes sont : d'argent à trois besants de gueules. Ducas dit que l'abbesse Barbe d'Estaimbourg mourut en 1503.

(2) Madame de Ravestein, Anne de Bourgogne, fille illégitime de Philippe le Bon et de Jacqueline Van Steenberghe, épousa 1° Adrien de Borsèle, seigneur de Brédam, chevalier de la Toison d'Or, mort en 1468 et 2° Adolphe de Clèves, seigneur de Ravestein, décédé le 18 septembre 1493. Elle mourut le 16 janvier 1504.

(3) Charles, dit le Hardi, ou le Téméraire, épousa 1° en 1437 Catherine de France, âgée de neuf ans, fille du roi Charles VII, laquelle mourut sans postérité en 1446. 2° Le 30 octobre 1454, Isabelle de Bourbon, fille de Charles duc de Bourbon et d'Agnès de Bourgogne, dont une fille Marie, née le 13 février 1457, qui épousa l'archiduc Maximilien d'Autriche, empereur d'Allemagne et 3° en 1468, Marguerite d'Yorck, sœur d'Edouard IV, roi d'Angleterre. Charles trouva la mort sous les murs de Nancy, le 5 janvier 1477.

Appres quelle avoit gouverne tres vertueusement envyron XX ans et se sentant fort debillitte par diverses maladies, par le consent et adveu de tout le couvent, elle resigna sa croche a madame Adrienne de Noyelle (1), qui fut en auguste XIIIIc IIIIxx XV.

Vingtième abbesse. — 1495. — Madame Adrienne de Noyelle fut par resignation de ma ditte dame Barbe cree abbesse dudit monastere et ainsy confirmee par nostre Saint Pere le pape.

Ceste dame estoit fort vertueuse et magnanime a soustenir les droicts, privileges et exemptions de son eglise. Ceux de la chatellenie de Bourbourg les vollurent faire contribuer aux tailles du pays pour raison de leurs terres de Crommedicq et Palendicq et aultres leurs terres amorties quelles mesmes possessoyent, dont sourdit grand proces et altercation , et en furent meles le roy catholicque Philipes et sa sœur, madame Marguerite, pour lors gouvernante des Pays-Bas. Mais appres differentes difficultes et desbats sur ce eult, la ditte dame Adrienne appella au Parlement où en personne elle se transporta, et poursuivit son droict où elle vacquit environ lespace de sept ans. Durant ce temps, ceux de Bourbourg avoient obtenus de la court de mectre en ladicte abbaye des gastemangeurs et aussy en ses chenses de Crommedicq et Palendicq bien le nombre L ou LX, où ils demeurerent mangeants et gastants ce qu'ils poyoyent, bien le temps de quatre mois et demy, et oultre ce, vendirent bien cinq bestes a cornes et IIc. moutons ; mais enfin ladite dame fuit victorieuse de tous cas, et lesdits de la chatellenie furent condempnes en tous despens, dommages et interests ; a quoy ils chargerent la ditte chatellenie en douze livres de gros par an au denier XVI, lesquels jusques a present ont encoires cours au despens dudit pays. Elle obtint encoires aultres sentences a son prouffit en la cour de par de ca touchant les dittes pointaghes, comme a plain appert par les actes qui se trouvent chez elles.

Lan XVc et chincq XIII de may, jour de Pentecouste, advynt par meschef ung feu en la ditte abbaye au logys de labbesse, par lequel feu ne fut rescouy aulcun meuble, mesme en plus grand dommage fut brusle son comptoir *(dépot de titres)* ou il y avoit plusieurs registres, litraiges *(chartes, bulles)* papiers, minutes, comptes et cedules, qui tous fureut brusles sans en pouvoir sauver aulcun, comme appert par les attestations de ce faictes.

Pourtant fuit contrainncte la dicte dame demprunter grands

(1) Adrienne de Noyelle, dite de La Capelle, abbesse de Bourbourg, était fille de Philippe, chevalier, seigneur de Noyelle, Calonne, vicomte de Langle, maitre d'hôtel du duc Philippe-le-Bon, mort en 1474, et d'Antoinette de Mailly.

deniers a la charge du temporel de la dicte abbaye, pour avoecques yceux sentretenir et continuer le sainct service divin.

Environ lan XV^c cinq, vint le roy d'Angleterre mectre le siege devant Therouenne, dont les biens de la ditte eglise eurent beaucoup a souffrir et signamment la terre de Cohem. Envyron lan XV^c XIIII, fut si grande impetuosite de vent que plusieurs chenses en furent abattues, comme le Pontlabbesse, la chense pres de Nyeuport et aultres. La mer pareillement s'enffla si fort que grandes inondations advyndrent; dont la terre de la Speullerie eut fort a souffrir.

La dite dame feit reediffier les dittes places et mectre en bonne refection les ruines advenues; que ne se fuit sans grand travail et despence.

Environ lan XV^c XXII, la ditte dame se sentant ja agee et maladieuse, feit, par consentement de lempereur Charles V, sa coadjutrice de mademoiselle Antoine de Noyelles, sa niepche, dont elle obtint confirmation du pape.

Et en lan XV^c XXXIII, elle lui resigna du tout la croche moyennant regres, dont elle obtint bulles et lettres patentes. Ce faict, vesquit encoires IIII ans appres la ditte resignation.

Il y eult grand bruit pendant ce temps de demolir ledit monastere pour cause de la proximite de lassiete pres la ville, et furent envoyes commissaires de la court pour estimer les edifices y estants, mais voyants quelles montoient a si grande somme, furent laisses pour lors encoires en paix.

Vingt-unième abbesse. — 1533. — Madame Anthoine *(Antoinette)* de Noyelle commenca a gouverner en l'an XV^c XXXIII et sa predecessoresse survesquit laditte resignation jusques l'an XV^c XXXVIII ensuyvant, que lors, elle rendit son ame a Dieu qui fust un jour de Toussainct. Lors gisoit la ditte dame Anthoine griefvement malade en la ville de Saint Omer où elle avoit achaptee ugne magnifficeuce maison qui fut jadys a monsieur de Bevres, scytuee en la Tannerie, a intention de sy amasser avoecques de temps et y construire son monastere, et pour tant, avoit vendue ugne aultre maison quelle avoyt scituee sur la terre de Sainte Marguerite.

Ou temps de la ditte dames plusieurs guerres se feirent allencontre des Franchois, et signamment en lan XV^c XLI, que alors le duc de Vendosme, lieutenant du roy, vint envyron le my auguste assieger le chateau de Tournehem, (1) lequel au bout de

(1) A Tournehem, siège d'un bailliage assez important et situé dans les environs d'Ardres, se trouvait un château fort qui fut détruit en 1542 par le duc de Vendôme. Ce dernier n'est autre qu'Antoine de Bourbon, né au château de la Fère, en Picardie, le 22 avril 1518,

III ou IIII jours, ils prindrent et ruynerent. Et appres feirent lesdits Franchois semblant de volloir passer la grande ryviere, *(l'Aa)* en sorte que l'on craindroit avoir le siege devant la ville de Bourbourg, et pour ce, la ditte dame avoecques touttes les religieuses se retirerent a Saint Omer en leur maison. Illecq, le lendemain du partement de ma ditte dame, ceux de la ville de Bourbourg, sans aultre raison que tumultuaire, donnerent un commandement que subitement lon eult a abbattre tous les arbres qu'il y avoit a labbaye ; ce que incontinent fut execute et a tres grand dommaige, car il y avoit pour lors tres grand nombre de beaux arbres, et sur aulcuns endroits belles heronnieres, qui touttes furent ruynees. Mais ce malheur ne suffisoit, car par crainte dudict siege, furent envoyes envyron trois mille hommes cueillicts sur le pays de Furnes, lesquels voyant les desordres que ceux de la ditte ville *(de Bourbourg)* faisoyent en la ditte abbaye, se bouterent comme eux, desrobants et pillants leglise, dorthoir, maisons et couloir dudict monastere, comprins huys, coffres et buffets, tant qu'ils ne laisserent aulcune chose de tout ce qui avoit este delaisse de la ditte dame et religieuses pour la grande haste quelles avoyent eultz a se saulver. Neantmoins au bout de trois jours ladite dame avec aulcunes de ses religieuses firent leur retour au dict monastere, et des lors ne sen vollurrent plus bouger pour bruyt quelconque, mais y demourerent fermes, continuants le service divin comme auparavant.

En la ditte guerre furent brulez et ruynez les chenses de Proyastre, de Cohem et celle de la Speillerie toute pillee. Mais ma ditte dame poursuyt certain partie de bestal qui estoit arreste a Calais, dont elle eult main levee par sentence du comte Darondel, qui pour lors estoit *debites* de Calais, mais ce fust aux grands despens de la ditte dame qui y fut en personne. Elle eult grand proces allencontre de levesque de Therouenne et ses officiers pour cause de lexecution de la visitation de lordinaire, ou elle se defendit si vertueusement que ledit monastere est demeure en possession pendant ledit proces encoires indecis pardevant lofficial de Tournay, juge delegue en ceste instance.

La ditte dame se trouvant attaincte dung mal de chancre a ugne de ses mamelles, et prevoyant le danger qui la menassoit de mort, fait toute diligence de pourveoir a sa maison dugne succes-

duc de Vendome, roi de Navarre, décédé le 13 juin 1555 et père d'Henri IV roi de France. Le comté de Vendome fut érigé en duché, au mois de février 1514, par François Ier, en faveur de Charles de Bourbon, pair de France, comte de Soissons, de Marles et de Conversan, vicomte de Meaux, seigneur d'Epernon, de Montdoubleau, de Condé, de Ham, de Gravelines, de Dunkerque, de la Roche, de Bohain, de Beaurevoir et de Hesdin, châtelain de Lille, gouverneur de Paris et père d'Antoine de Bourbon précité. *(Chroniques de Flandre et Artois,* par L. Brésin, p. 165.)

seresse convenable et qualiffiee, presentant a la Majeste de lEmpereur Charles V, par requeste, que son bon plaisir fust de nommer damoiselle Marie de Saint-Omer, dicte de Morbecq, comme bien ydoine a porter ceste charge ; sur quoy furent envoyes commissaires pour sinformer sur la ditte ydoinite, ascavoir : Monsieur Guerardt de Hemericourt, (1) abbe de Saint-Bertin et N. Dauchaudt, abbe de Saint-Winnocq (2) ; mais comme le mal de la ditte dame congrenoit de jour a aultre et chressant tout remede, deliberant vysiter Monsieur Saint-Marcou, (3) se meit en chemin dy aller ; mais comme elle vynt en la ville Darras, le mal ne luy permectoit passer plus oultre, mais appres y avoir sejourne VI ou VII jours en la maison de Monsieur de Marles, son frere (4) elle rendit son ame a Dieu. (5) Elle fuit instamment transporte en son monastere et illec inhumee, ce fut le XXVI de may XV^{c} XLV. Elle augmenta de son temps grandement le bien de la maison, rediffia la maison de Cohen, restaura la maison de Pontlabbesse et y feit une nouvelle bassecourt, elle paya par trois fois le subside a l'empereur a cinq fois la moictie de son revenu, semblablement le Xe ou XXe denier, sans aultres impots dont furent chargees les eglises en raison des guerres.

Elle a fonde en son monastere le service du Saint Sacrement qui se fait solennellement touts les jeudys, assignant a chascune des religieuses de ceans VI floryns par an, avoecques aultres conditions plus a plain contenues es lettres de ce faisant mention.

(1) Gerard de Haméricourt, moine de Saint-Bertin, abbé de Saint-Winoc de Bergues, fut nommé en 1535 abbé de Saint-Bertin et sacré en 1544 premier évêque de Saint-Omer, tout en conservant le gouvernement de l'abbaye de Saint-Bertin. Il fonda à Saint-Omer un séminaire pour les étudiants pauvres et un collège de Jésuites, et mourut en 1577.

(2) François d'Auchoult, surnommé d'Helfaut, issu de la première noblesse d'Artois, protonotaire apostolique et chanoine de Thérouanne, fut d'abord élu abbé de Licques, puis de l'abbaye de Saint-Jean-au-Mont, près Thérouanne, et enfin de l'abbaye de Saint-Winoc de Bergues, de 1544 à 1555. Elu premier évêque de Gand, il refusa cette dignité, offerte par Philippe II, roi d'Espagne, et se contenta de l'abbaye de Blandain. (*Gallia Christiana.*

(3) St-Marcou, abbé de Nanteuil est spécialement invoqué contre les humeurs froides, surtout les écrouelles ; il mourut le 1er mai 558, à la veille des invasions Normandes. Les moines de cette abbaye pour soustraire les reliques de leur patron à la profanation de ces hommes du Nord, résolurent de les transporter à Coutances ; à leur arrivée à Corbeng (Aisne) où les souverains Carlovingiens possédaient un palais, Charles Le Simple, d'autres disent Robert Le Pieux, leur donna l'hospitalité et manifesta le désir de garder ces précieuses reliques et d'ériger un monastère pour les y conserver. En récompense, le saint communiqua à ce Roi de France et à ses successeurs le don de guérir les écrouelles, le jour de leur sacre, privilége qui se perpétua jusqu'à celui de Charles X. (M. l'abbé Corbelet, *Hagiographie du diocèse d'Amiens*, tome IV, p. 430. *Les Bollandistes*, mai, tome VII, p. 534. *Les saints patrons des Corporations*, par M. du Broc de Segange, tome I, p. 319).

(4) Eugène de Noyelles, marquis de Lisbourg, comte de Marle, vicomte de Nièles, baron de Rossignol, gouverneur d'Arras et grand bailli de Hainaut.

(5) Par lettres datées du 25 mars 1544, quelques jours avant son décès, (28 mars), Marie, reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, avait chargé Ingelbert d'Espagne, abbé de St-Bertin, de faire choix d'une nouvelle abbesse pour remplacer Antoinette de Noyelles, malade (*Cartul. de l'abb. de N.-D. de Bourbourg*, pièce CCCXXVII).

Vingt-deuxième abbesse. — 1565. — Apres le trespas de la dite dame Anthoine de Noyelles, fut envoye de par le couvent en general vers l'empereur Charles V, lequel pour lors celebroit sa feste de Thoison d'or en la cite Dutrecht, adfin qu'il pleut a sa majeste pourveoir ledit monastere dugne prelate convenable au regisme dicelluy. A quoy appres bonne poursuyte sa Majeste denomma mademoiselle Marie IIe de Saint-Omer, dicte de Morbecq, (1) tant pour les bons et agreables services que luy avoient faicts et encoires faisoyent ses gens, et pour le bon qui estoit apparut de son ydoinite par confirmation ja trouve avant le trespas de la dame decedee, et suyvant ce fuit le placet despeche, et confirmation du pape obtenue par Monsieur levesque de Salubric, (2) souffragan de levesque Darras.

En lan XV^{c} LI se meut de rechief guerre entre lEmpereur et le Roy de France, et pour lors estoit gouverneur de Flandres et Dartois Messire Adrien de Croy, comte de Rieux (3), lequel monstrat a ma ditte dame expresse charge pour faire demolir ledit monastere, ensemble touts les ediffices y appendants, et ce, pour la tuition du pays de Flandres (4) et fortiffication de la ville de Bourbourg. La ditte dame considerant combien de temps ce propos avoit continue, joinct aussy que le dangier apparissoit de plus en plus, eult aussy lexemple du petit respect que lon avoit

(1) Marie de Saint-Omer, dite de Morbecque, abbesse de Bourbourg, était fille de Philippe de Saint-Omer, seigneur d'Eblinghem et de Marguerite d'Hallenne, dame de Hollebecqne et petite fille de Josse de Saint-Omer et de Jeanne d'Hondecoustre.

(2) Evêque *in partibus*. Il s'agit ici de l'évêché de Selybria, ou Selymbria, aujourd'hui Selivrea, ville de Thrace, sur la côte de la Propontide, entre l'embouchure du fleuve Athyras et Périnthe. Ce siège devint épiscopal en 879. Le Quien, dans son *Oriens Christianus*, tome I, col. 1187 donne la liste des évêques résidents après la chute de Constantinople, mais il est à remarquer que ce sont des évêques de rite grec. Les évêques de rite latin du même titre n'ont guère survécu à l'Empire latin lui-même, et dès lors ce ne fut plus qu'un siège *in partibus*. Ce titre fut donné fréquemment aux confesseurs des ducs de Bourgogne, Simon de Loos (de Laude), dominicain, né à Lécluse, près Douai, confesseur du duc de Bourgogne en 1487, fut évêque *in partibus* de Salymbria (*Catalogue des manuscrits de la ville de Douai*, par le Ch. Dehaisnes, page 24). Parmi les autres évêques les plus remarquables, nous citerons Michel Francisci, de Lille, confesseur de Philippe Le Beau et chargé de l'exécution de ses dernières volontés par acte daté de Middelbourg, du 2 janvier 1506; Jean de Lampier, de Nivelles, dominicain, qui assista Philippe Le Beau à ses derniers moments, fut aussi le confesseur de Charles Quint et mourut en 1509. Il eut pour successeur Michel de Pavie, docteur en théologie, chanoine et doyen de l'église de Cambrai (2 novembre 1509) (Voir *Correspondance de Maximilien et de Marguerite d'Autriche*, tome I, p. 206).

L'évêque de Salubric ou plutôt de *Selymbria*, dont il est ici question, était Pepin Rosa, dominicain, créé évêque par le pape Pie IV (18 mars 1562), et mort à Malines le 6 août 1569. Il eut pour successeur G. Vroedius, natif de Dunkerque, curé de N. D. de la Chapelle, à Bruxelles. Celui-ci fut sacré évêque de Salubric dans l'église de Sainte Gudule, à Bruxelles, le 23 avril 1570, et mourut en la même ville, le 14 août 1579.

(3) Adrien de Croy, comte de Rœulx, grand maitre de la maison de Charles-Quint, époux de Claudine de Melun, allié aux maisons d'Arschot, de de Mérode, de Brimeu. (Voir : *Trophées du Brabant*, par Butkens. Tome II, p. 528).

(4) C'est pour le même motif que fut démoli quelques années auparavant, en 1528, sur un ordre de Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, le château de Bourbourg, situé à un kilomètre sud-ouest de la ville, et résidence habituelle des châtelains de la dite villé. Ce château appartenait alors à la famille d'Arschot-Croy.

porte a aultres monasteres succombes en semblables dangiers, signamment celluy d'Avesnes-lez-Bapalmes, lequel sur le bruict que les ennemys devoient assieger la ditte ville, le cappitaine dicelle, qui se nommoit le sieur Doissimont fit incontinent mectre le feu en icelluy et par ainsy tout ruyne et gaste sans pooir sauver materiaux, ny aultres choses quelconques au grand desplaisir des abbesse et religieuses de ceans et dommage inestimable ; print couraige avoecque layde de Dieu, lequel est principal conducteur en semblables entreprises, de choisir bien en la ville de Bourbourg au lieu ou estoit scituee la maison qui appartenoit a l'abbaye de Saint-Bertin, de laquelle, avoecque aultres lieux et heritaiges y contigus, moyennant sa grandeur et diligente sollicitude elle obtint octroy de la cour pour les poyoir acquerir et approprier pour y rediffier ung nouveau monastere, et ce, moyennant le raisonnable contentement des proprietaires (1). Ce qui fuit faict sans aultre ayde que la bonne conduicte et espargne dicelle dame. Encoires que les dits proprietaires se rendissent fort difficiles a lappoinctement diceulx heritaiges et ediffices, et montoit ledit acquest bien a la somme de VII^{m} V^{c} floryns ; et fut ledit bien amorty pour le prix susdict avoecque corroboration des mesmes privileges, droicts, exemptions, libertes et francises dont elles avoient usees et jouyes de tout temps en leur premier monastere, comme applain appert aulx lettres sur ce despechees.

De faict commenca a besoigner sur le demolissement du vieil monastere et rediffier a mesure le nouveau, en quoy elle diligenta tellement que en moins de chincq ans elle parfeit leglise avoecque ses voussures *(voutes)* et agencement de fenestres, voirieres (*verrières*), table dhostel nouveau et aultres ornemens, comme lon peult veoir, et aussy le dorthoir, thezaurie, refectoir et chapitre, chincq nouvelles maisons pour la demeure des demoiselles au couvent ; en oultre appropria tout son logis, et feit touttes les clostures dudit monastere, qui ne fut sans inextimable peine, travail, soing et despence. Et combien que a lentreprise de cest oeuvre aulcuns de la court lavoyent confortee despoir de quelque recompense, considere que cest affaire semprendoit pour le bien du pays, ce neantmoins ne obtint oncques un denier, sinon que ung subside ecclesiastique, paye de la moictie du revenu temporel au prince, luy fuct *(accordé)* en consideration des despens quelle supportoit pour cette translation, quicte que estoit bien peu en estimation

(1) Ce ne fut pas seulement avec l'abbaye de Saint-Bertin que l'abbesse eut des difficultés relativement à la réédification de son monastère dans l'intérieur de la ville de Bourbourg, mais aussi avec Guillaume de Croy, châtelain héréditaire de la ville de Bourbourg. Voir à l'appendice de ce cartulaire, pièces n° 1.

de ce quelle supportoit pour ceste translation, aussy luy fust permise vendre sa maison au mieux, car elle ne servoit que de depence (1).

Or comme la guerre aigroissoit de plus en plus, ma dicte dame avoecque ses religieuses et famille se delibererent retirer en la ville et feirent leur entree audit nouveau monastere le jour de Pasques de lan XV[c] LVI, où des lors en avant elles continuerent le sainct service divin comme elles avoient faictes de tout temps en icelluy quelles avoient reconcqui, lequel lon demolissait a mesure que lon mectoit les materiaux en oeuvre. L'hiver subsequent feut benyte leglise et chimetiere par le suffragan de levesche d'Arras depuis evesque dudict Arras. La susditte guerre feut quelque peu suspendue moyennant une tresve faicte entre les princes, mais elle dura bien peu, car en l'an XV[c] LVII comme dom Philipes, prince d'Espaigne, fils de lempereur Charles V[e], desja veuf de sa premiere femme, fille du roy de Portugal, fut en secondes nopches allie avoecque madame Marie, royne Dangleterre, et que ledit empereur lui avoit cede et investi de touttes ses terres et seigneuries, les Anglois pour la tresve ja par les Franchois enfraincte, se desclarerent avoecques nous ennemys contre lesdits Franchois, a raison de quoy les dits Franchois vindirent *(vinrent)* en Janvier dudict an au despourvu desdicts Anglois mettre le siege a Calais : laquelle ville avoecque tous ses forts, comme le pont Nyeulay et le Rysbancq ils prindrent en moins de trois ou quatre jours, et bientost apres les villes et chasteaux de Guines et de Ham, et par ainsy se saisirent de tout le pays que tenoyent les Anglois par deca la mer ; (2) dont le pays de par deca se trouvoyt merveilleusement esbranle, et a raison de quoy furent envoyes en cette ville de Bourbourg dix enseignes d'Allemans soubz la conduite dung *manichausen* avoecque ce quelques trois enseignes de Walons, car l'on craindoit avoir le siege devant ceste ville. Ce qui donnoit enhardissement et occasion aulx mauvais et meschants dexecuter leur mauvais volloir, desrobants, pillants et gastants les choses et biens des povres gents, dont ce monastere ne fuit

(1) C'est pour obtenir cette permission que l'abbesse de Bourbourg, Marie de Saint-Omer, se fit représenter au Concile provincial de Cambrai (25 juillet 1565), (*Annales du Comité flamand* 1857, p. 129), par Christophe Prudhomme, licencié en droit.

(2) Le duc de Guise à peine de retour d'Italie, où il s'était distingué par de brillants faits d'armes, fut nommé lieutenant-général du royaume, 21 octobre 1557 (Bavillé : *Histoire des Guises*, tome, 1, p. 412). Le 2 janvier suivant, il enleva la forteresse de Sangatte au N. O. de ce village, et le 3 janvier, il s'empara du fort de Nieulay et du Risbanck, ces deux clefs de Calais, dont le château fut pris le 8 du même mois. Le 13 suivant il parut sous les murs de Guines, où commandait Lord Grey. Après un assaut opiniâtre, la ville fut obligée de se rendre et le gouverneur anglais fut fait prisonnier (22 janvier 1558). Le fort de Ham, le dernier boulevard des Anglais, fut pris en janvier 1558, par Philibert de Marcilly, seigneur de Cipierre.

excepte. Oultre ce, par confort dung nomme Jeham Herambault, homme de tres mauvais gouvernement, pour lors lieutenant du capitaine de la ville, soubz ombre de faire bon debvoir, feit, sans ordre aulcun, abbatre par ses soldats, lesquels il y avoit menes a enseigne desployee, tout le reste des edifices estant au viel monastere, gastant et fouldroyant touts les materiaux comme thuiles, ardoises, bois et plomb que tous ils deroberent, ensemble les ferailles dont y en avoit grandt nombre, emporterent et bruslerent tous les combles et pieces de bois quils y trouverent, et quelque debvoir et office que ma dicte dame feit, ne poyoit estre ouye en ses raisons. Davantage abbatirent tout le bois croissant qu'ils y trouverent, tant arbres a fruict que aultres. Les Allemans daultre part sestoient boutes grand nombre avoecque leurs chevaux en la maison du nouveau monastere dedans la ville, se logeants partout, tant es maisons du couvent que a la maison de ma ditte dame, où ils demourerent en grand foulle et despens dudit monastere depuis le VII de janvier LVII jusques environ le my mois de juing LVIII, auquel temps vindrent les Franchois passer la riviere de Gravelinghes, allendroit ou elle flue en la mer, se tirantz tout droict devant Duncquercq, laquelle a peu de resistence, ils prindrent, pillerent et bruslerent comme ils feirent de la ville de Bergues Saint Vinnocq et tout le pays envyron. (1) Le dit temps durant, lon craindoit de rechief expressement avoir le siege devant ceste ville de Bourbourg au retour que feroyent les dits Franchois de Duncquerques ; par quoy madame (*L'Abbesse*) feut conseillee que avoecques ses demoiselles elle se retirast pour quelque temps en la ville de Saint-Omer, jusques a ce que lon voiroit ou les choses tourneroyent, ce quelle feit. Mais au IIIe jour retourna en son monastere, où, par la diversite et grand nombre de gens de guerre qui par crainte dudit siege y furent envoyes, luy estoit faict merveilleux dommage, comme aussy estoit que par touttes ces choses les censiers furent fort mal menes, battus, pilles et tues, qui

(1) Ce serait le cas de relater ici la bataille de Gravelines gagnée par le comte d'Egmont, le héros de Saint-Quentin (14 juillet 1558) où fut remportée une victoire importante pour la cause Espagnole. (Voir la lettre écrite par Philippe II à M. de Molembais, 15 juillet 1558. *Bulletin du Comité flamand*, tome V, p. 430) et dont les détails les plus circonstanciés nous sont donnés dans une lettre publiée dans les Bulletins du même comité flamand, tome V. p. 61. Les voici en résumé : le Maréchal de Thermes arriva sous les murs de Dunkerque, le 2 juillet 1558; le 6 du même mois, la ville fut prise d'assaut. Bergues se rendit sans coup férir. Le 13 juillet, le maréchal de Thermes livra bataille aux Espagnols dans les environs de Gravelines, où il fut battu et fait prisonnier avec plusieurs de ses généraux par le comte d'Egmont. Pendant longtemps on chanta dans la Flandre une chanson composée sur la bataille de Gravelines et sur la mort du comte d'Egmont, un des plus célèbres exemples des vicissitudes humaines. On sait, en effet, que Philippe II, qui avait érigé l'Escurial en souvenir de la célèbre bataille de Saint-Quentin, récompensa l'illustre capitaine en le faisant ignominieusement exécuter sur la place du marché à Bruxelles (Kervyn de Letenhove *Histoire de Flandre*, tome VI, p. 168).

causait (*fut cause*) que la plus grand part des censes demourerent vagues et inhabites au tres grand detriment de la ditte abbaye et aussy des inhabitants du pays.

Et comme beaucoup de gendarmerie vynt au secours de nostre cote, laquelle se campa envyron la Speillerie aupres de Gravelinghes a intention de donner la bataille aux Franchois faisantz leur retour de Duncquerques, furent touttes ruynees et emportes les edifices de la ditte Speillerie qui peu de temps auparavant ceste guerre avoit este ediffiee par ma ditte dame et avoit couste un grand avoir. La ditte terre de Speillerie avoit peu de annees auparavant estee toutte pille desdis Franchois, mais fureut rescous les bestiaux a Calais lors estant *debites* millort Handebart, mais non sans grande dispence et interest.

Cette dame feit de son temps grandes reparations de batiments. Elle ediffia de nouveau tous les ediffices de la terre de Bonham, dicte Speillerie, ou fut ediffiee une bergerie des plus suffisantes de carpentage et de grandeur quil nen avoit au pays de semblable; feit de nouveau toute la chense que lon dict la nouvelle Crommedicq, comme aussy elle feit les maysons et grand partie des ediffices de la grande et petite Crommedicq, feit par deux fois entierement les maisons, granges et estables de Proyastre qui fuit de son temps par deux fois toutte bruslee des Franchois, repara grandement le Pont-Abbesse et la chense de Nyeulant, deschargea plusieurs rentes où leglise se trouvoit oblisgee pour les affaires urgentes advenues a ses predecesseresses.

Comme laditte dame se sentoit vexee de plusieurs maladies, et desirant, que son monastere demourat pourveu de personne preudomme et qualiffiee au gouvernement dicelluy appres sa mort, sadvisa de presenter requeste au Roy et luy supplier de nommer pour sa coadjutresse mademoiselle Marie de Bernemicourt, dame de Lathieuloye, fille de Monsieur de Lathieuloye en son temps baron de Lysvelt (1) laquelle dans ladministration de sa prelature lavoit servie de chapellaine où elle avoit percheute son ydoinite. A raison de quoy furent deputes et envoyes de par la court, commissaires pour sinformer sur la ditte ydoinite et qualiffication, lesquels furent Messieurs Guerardt de Hamericourt, abbe de Saint-Bertin et esleut premier evesque de Saint-Omer, ensemble le doyen de leglise cathedrale de Saint-Omer, lesquels incontinent appres leur raport faict, fut la ditte dame denommee et suyvant

(1) En vertu de lettres patentes datées de Bruxelles, le 10 mars 1614, la terre et seigneurie de La Thieuloye fut érigée en vicomté en faveur de Charles de Bernémicourt, seigneur de La Thieuloye, de Douvrin, Ruit, gouverneur de Bailleul en Flandre, décédé à Lille, en avril 1634, lequel avait épousé: 1° Marie du Maisnil: 2° Marie de Ghistelles, fille de Charles-Louis et de Barbe de Le Planque. (*La Chancellerie d'Artois*, p. 193, par M. Le Boucq de Ternas).

ses lettres de placet de par le Roy sur ce expediees ; mais obstant le concile, elle ne peult obtenir confirmation du pape, car touttes coadjutrices y estoient prohibees.

Euvyron ledit temps la dicte dame achepta plusieurs maisonnaiges a bien cher prys, et y feyt incontinent toutte la basse court, si comme granges, estables, bergerie, colombier et tout ce qui sy voit.

Audit temps comme Monsieur levesque de Saint-Omer loppressoit plus que de coustume, tachant soubz pretexte de ce concille de Trente, la troubler en ses privileges et exemptions plus que jamais, a quoy elle pourveut de remede par touts les advis quelle peult trouver qui luy cousta beaucoup et avoecque ce quelle fut travaillee grandement, en sorte que certaine maladie la saisit dont elle fust si oppressee que, appres avoir mis bon ordre a sa maison, conscience et en tout ce dont elle avoit eult gouvernance et souvenance, le xvi[e] jour de decembre XV[c] LXVIII entre IIII et V heures apres midi, elle rendit son ame a Dieu et fut enterree en leglise quelle avoit fait faire en son vivant et ce devant le grand autel. *Resquiescat in pace.* (1)

Vingt-troisième abbesse. — 1558. — Le lendemain XVII[e] dudit mois la prieuse et touttes les dames religieuses se assemblerent capitulairement et appres linvocation du St Esprit esleuerent touttes unanimement mademoiselle Marie III de Bernemicourt (2) a quoy luy servirent encoires ses lettres de placet quelle avoit obtenues du Roy lorsquelle avoit demande la coadjutorie. Et pour eviter prolexite de temps, elle fut conseillee requerir levesque de St Omer de luy impartir confirmation et benediction ensuyvant son election, et ce sans prejudicier a lexemption de privileges de cheans, ce quil accorda. Et par tant fut benite ma ditte dame le XXX[e] de janvier XV[c] LXVIII, stil de Gaule, LXIX stil de Rome. Et comme par lordonnance du saint concile de Trente il estoit decrete que tous monasteres indifferemment fussent visites et

(1) Marie de Saint-Omer, dite de Morbecque, élue en 1545, reçut ses bulles le 25 novembre suivant.

Elle fut enterrée devant le grand autel du nouveau monastère, avec cette épitaphe :

Maria de S. Audomaro, dicta de Morbecque, hujus
ecclesiæ abbatissa, post vetus cœnobium, prius citra
hoc oppidum situm, ex mandato cujus solo æqua —
tum, novumque istud sub Philippo rege Hispaniarum
propriis impensis ejusdem monasterii per ipsam
denuo constructum in hoc loco, ut in vita postulaverat,
Sepulta est 1568, 16 decembris.

(2) Marie de Bernemicourt était fille de Charles, décédé en 1516 et de Florence Le Fevre dit Teemsche. Elle portait pour armes : de sable semé de fleurs de lys d'or et d'azur au chef d'argent.

reformes chacun par son superieur, et que es monasteres estantz immediatement subjects au Saint-Siege apostolique levesque diocesain du lieu en feroit le debvoir comme delegue dudit Saint-Siege; Monsieur le Reverendissime evesque de Saint-Omer dessus nomme, auquel diocese ce monastere est comprins, (1) s'est présenté le XXIXe jour de novembre XV^c LXX cheans adfin de, comme delegue du Saint-Siege apostolique, proceder à la ditte visitation et reformation conformement lintention dudit concille; a quoy Madame avoecque toutes ses religieuses, appres leurs dernieres protestations de ne prejudicier a leurs enchiens privileges et possession dexception, mesmement de en temps den recouvrer de nostre Saint Pere le Pape nouvelle corroboration diceulx privileges, ont volluntiers pour ne monstrer aulcune desobeissance audit Saint Concille, entendu ce que le dit Sieur Reverendissime leur a vollut proposer. Lequel en effect seul, sans aulcun de ses officiers, a declamet les articles et decrets contenus au traicte dudit concille faisant mention de laditte visitation et reformation, avoecque exhortation que chascunne en son endroit eussent a semployer dy faire son debvoir. A quoy elles respondirent que aysement feroyent aussy avant que la raison et leur conscience les exhortoient et que obligees sy sentoyent, acceptant de luy ceste admonition de bonne part comme delegue du Pape en ceste partie et non aultrement, comme appert par les protestations et actes pertinentes sur ce desposes. Aussy fut-il bien entendu avoec tout ce que dessus quil naptemptera oncques ny par paroles, propos, cheremonies ou mentions quelconques au faict de visitation. Apres avoir incontinent leu les susdits articles, leur dict en general quelles feissent et vacquisssent comme auparavant avoient faictz, et avoecque ce se partist.

Etant la ditte Dame succombee en ugne langueur de longue maladie, deceda de ce monde appres avoir requis l'administration de tous les sacrements selon l'ordonnance de notre Mere Saincte Eglise, le xx de juin de lan XV^c LXXVI, et fut inhumee le XXIIe jour dudit mois en leglise dudit monastere, ou quelque temps auparavant elle avoit faict bastir ugne honorable sepulture. Elle estoit dans laige de LII ans. Ce fut en sa vye et durant son gouvernement ugne tres honnorable et paisible prelate. *Requiescat in pace.* (2)

(1) Nous avons lieu de faire sur le passage de cette chronique une remarque importante, c'est que l'abbaye des filles nobles de Bourbourg, bien que relevant immédiatement du Saint-Siège, et tout en étant située en Flandre et de la gouvernance de Dunkerque, était néanmoins du ressort du Conseil d'Artois, et soumise à l'évêque de Saint-Omer (Voir Bulteel: *Mémoire de l'état ancien et moderne de la province et comté d'Artois,* page 123.)

(2) Sur son tombeau se lisait cette épitaphe :
Cy gist venerable dame Marie de Bernemicourt,
abbesse de ce monastère, fille de messire Charles

La ditte Dame feyt en son temps beaucoup de reparations en toutes les chouses de son abbaye qui cousterent inestimablement; feyt grandement agencer son eglise, tant es sieges des demoiselles, que aultres plusieurs reparations comme peult apparoir en ycelle (1). Remboursa aussy ugne rente hypothequee sur la terre de Palendicq de XII lib. degros par an au denier vingt, feist aussy bastir ung mollin tout nouveau et le transporter du lieu où il solloit estre au bout des pastures de la vieille abbaye et lasseoir au lieu ou lon le voit presentement pres de la colline en la ditte vieille abbaye. Encoires que a raison de ce les moines dycy allentour, pour l'empescher, lui feirent grandt proces, soustenantz quelle ne le poyoit ainsy transporter en aultre lieu que leur venroit a grand prejudice.

Elle retracta aussy certain marchiet que feu ses predecesseresses avoient faict de la pryorie de Beauval, terres et rentes et tout ce qui en depend, comme aussy de lavoir donne a chens (*bail*) perpetuel assez a vil prys; mais pour le ravoir en ses mains commencoit rembourser sur les meliorations ediffiees que les prendeurs dudit chens y avoient faictes, ce qui luy cousta beaucoup d'argent; sy est ce pourtant elle la bien vollut faire adfin de reintegrer le monastere de touttes ces pieches.

Bientost appres le trespas de la dicte dame Marie, les pryeuse, religieuses et couvent envoyerent supplication a don Joan Daustrice, frere batard du roy d'Espagne Philipes et son gouverneur et lieutenant general es Pays-Bas, luy advertissant le trespas de la ditte Dame, adfin qu'il luy pleut pour la seurete de la maison les pourveoir dugne aultre dame abbesse et en denommer ugne des religieuses de la ditte maison la plus qualifiee et ydoine. A ceste raison, icelluy don Joan deputa Monseigneur le Reverendis-

de Bernemicourt, baron de Lisvelt, sieur de la Thieuloye,
Liévin, etc, maistre d'hôtel de la reine d'Hongrie,
jadis régente et gouvernante de ces Pays-Bas
pour l'Empereur Charles V, son frère,
laquelle devant estre abbesse avoit este six ans
coadjutrice de feu madame Marie de St Omer,
dicte de Morbeke, sa prédecesserice, et
trépassa le xx de juing anno M.DLXXVII.
agée de LII ans. Priez Dieu pour same.

(1) C'est probablement cette abbesse si animée du désir d'orner et de parer son église abbatiale qui lui fit obtenir une grande partie des reliques que nous relevons dans le *Hierogazophilacium Belgicum, sive thesaurus sacrarum reliquiarum Belgii, auctore Arnoldo Rayssio Duaceno, 1628,* où nous voyons, page 127 que l'église du chapitre de N. D. de Bourbourg possédait des reliques de St Pantaléon, de St Léger, de Ste Benoite, l'une des compagnes de Ste Ursule, de St Quentin, de St Philippe et de St Jacques, apôtres, de St Amand, de St Florien, de St Jérome, de St Georges, de St Vincent, de Ste Blaise, de St Omer, de St Lambert, de St Bertin, de Ste Marguerite, de Ste Agathe, de Ste Emme, de Ste Stéphanie, de Ste Appoline, du lait de la Ste Vierge, et un fragment de la pierre sur laquelle Notre Seigneur fut offert au Temple.

sime evesque d'Ypre, maitre Jehan Six, grand vicaire de levesche de Saint-Omer, et maître Josse Huusman, conseiller de Sa Majeste au conseil de Flandre a Gand, lesquels estantz venus audict monastere envyron le my mois de juillet au dit ans, et appres leur debvoir faict, envoyerent leur besoigne (*Cartul. de l'abb. de N.-D. de Bourbourg*, pièce CCCLI).

Mais comme par certain desastre, le dit don Joan sestoit retire au chasteau de Namur avoecque le tres grand mal contentement des Etats generaulx des Pays-Bas, environ le XXV jour dudit mois, et que a ceste cause sestoit engendree grande difficulte dentre le dit don Joan et les dits Estats generaulx, et que nonobstant ce, les parens et amys de demoiselle Ghislaine de Warluzel, religieuse de ceste abbaye, sestoient retires avoecques ledit don Joan, et par ce sy se formaliserent comme ennemis desdits Etats, feirent tant par leur importunite, poursuyttes et aultres voyes illicites que don Joan denomma a l'estat d'abbesse, le XVIII daoust LXXVII, comme ayant la pluralite des voix des dites religieuses, Ghislaine de Warluzel et sur ce, luy despeschit ses lettres de placet en fourme deue. Suyvant quoy, veint yci lofficial de Tournay, maitre Charles de la Donse, soubz umbre qu'il estoit juge delegue de par nostre Sainct Pere Le Pape sur certain different meu dentre levesque ordinaire et les dittes religieuses pour proceder a lelection de la ditte abbesse. Mais comme les dittes pryeuse et couvent trouverent que par raison ledit official nestoit fonde suffisamment a ce faire, aussy que ledit placet fut trouve obreptice et contraire a la verite en ce qu'il contenoit que la ditte Demoiselle avoit eu la pluralite de voix, fut ledit official deboute de sa pretention. Et encoires que la dite Demoiselle par le conseil de ses adherents pressoit les dittes prieuse et religieuses par plusieurs exploicts a estre acceptee et admise audit estat, sy est que considerantz la diversite du temps, le malentendu des dittes pluralite de voix et aultres circonstances, les dittes religieuses envoyerent iterativememt en cour devers Messieurs les Etats generaulx, lesquels deslors embrasserent la gouvernance des dis Pays-Bas, leur suppliant a raison des dittes causes il leur pleut aultre fois deleguer commissaires pour plus seurement entendre a la ditte information dydoinite des dittes religieuses. Sur quoy les dits Sieurs des Etats considerant les dittes erreurs, et aussy voullants pourveoir aux dangiers et inconvenients apparantz de la pente de tels rebelles et contrahans le salut de leur propre patrie, fut advis, a tel estat et lieu qu'important qu'est la ville de Bourbourg.......... et declarerent la dite demoiselle Warluzel non rechepvable, delegants iteratives commissaires pour sinformer sur lydoinite des dittes religieuses, ce qui fut le XXe doctobre XXVII.

Et furent les dits delegues les trois premiers commissaires adjoignant ung quatrieme qui estoit monsieur le prelat des Dunes, (*Robert Holman*). Et comme ledit Reverendissime evesque d'Ypres estoit arreste en la ville de Gand, et a ceste cause ne poovoit comparoir, furent authorises les trois susdits, lesquels venant audit monastere, ne voullurent oncques proceder a nouvelle election ; mais samuserent soudain a entendre aux doleances de Warluzel et a recueillir plusieurs verifications et tesmoignages quelle produisoit pour averer ses oppositions, et ce par tesmoings forges par un nombre de Nonnes et villicieux, a ce de par elle appostes. Le tout fini, renvoyerent aux Etats generaux, ou quelque espace de temps l'affaire fut ventilee et debattue bien et amplement, car elle avoit produicte LXIII articles et XIX pieces d'enseignement servants a la veriffication diceulx. Et le IXe de janvier LXXVIII fut dit par ledit conseil que lon les feit tenir le scrutin et enqueste faire et tenir par les trois susdits commissaires en vertu de la commission de don Joan devant sa retraite au chateau de Namur. Tout ce que ledit don Joan a ordonne depuis a este declare nul, comme aussy a este juge de nulle valeur lacte et nomination faicte par ledit don Joan en la personne de demoiselle de Warluzel, et a cet effet escripvirent auxdits commissaires que incontinent ils eussent a leur envoyer ledict scrutin pour en estre faict de droit de la dite denomination de prelate, ce que pour le service de Dieu, de Sa Majeste et du pays, on trouvera convenir. Et comme pendant ce temps les Estats avaient esleut gouverneur des Pays-Bas, Mathias, archiducq d'Austrice, frere de l'empereur Rodolphus, furent envoyees toutes les pieces dudit debat a son Altesse estant pour lors en la ville d'Anvers, et le XXIII de fevrier LXXVIII fit la denomination de prelate de labbaie de Bourbourg en la personne de Mademoiselle Anthoinette de Wisocq, (1) qui ayant

(1) Antoinette de Wissocq était fille de Charles de Wissocq, seigneur de Bomy en Artois, La Couture, Hagronsart, Heilly et Maretz, pair de St Pol, gentilhomme de bouche de l'empereur Charles V, capitaine d'une bande de ses ordonnances, grand fauconnier de la reine Marie, douairière de Hongrie. Il mourut le 28 octobre 1557, il avait épousé Adewige Le Fèvre, dite de Hemstède, décédée le 2 mai 1570. Le frère de l'abbesse, Julien de Wissocq, créé chevalier le 12 mai 1596, époux de Marie de Flechin, commandait à Gravelines lorsque Valentin de Pardieu, seigneur de la Motte, était gouverneur de ladite ville. C'est à cette abbesse de Bourbourg que l'église paroissiale de Bomy en Artois est redevable d'une sorte de tabernacle assez finement travaillé qui se trouve creusé dans la muraille du côté droit de l'évangile et sur lequel sont reproduits ses huit quartiers. Dans une niche à droite du chœur de l'abbaye des dames nobles de Bourbourg, se trouvait la statue d'une religieuse, à genoux et dans la voute de cette niche étaient peints ses huit quartiers ; et en-dessous de la statue, l'épitaphe suivante, également encadrée de ses huit quartiers. A droite : Tamise, Hemsrode, Bosschuyse, Friscat ; et à gauche : Wissocq, Saveuse, Bernemicourt, Bonnières.

Voici son épitaphe :

Cy gist noble et reverende dame madame Antoinette de Wissocq
fille de feu noble et puissant seigneur, Charles de Wissocq, en son vivant
chevalier et seigneur de Bomy, La Cousture, Hely, Hagronsart.

la pluralite des voix et non la susdite de Warluzel, dont incontinent feit despecher ses lettres patentes en forme deue, ensemble despecha lettres closes au Reverendissime evesque d'Arras, pour proceder a la benediction de ladite dame. Le VII de mars eusuyvant fut chantee en leglise de ladicte abbaye, ugne messe de Saint Esprit, et icelle parachevee, entrerent la prieuse avoecques touttes les religieuses en chapitre, ou pardevant notaire et tesmoings furent leutes lesdites lettres patentes, et demande par ladite pryeuse a toutes les religieuses si elles ne consentoyent point bien a ladite administration et si que suyvant le contenu dicelles, elles ne ellissoyent point pour leur future abbesse demoiselle Anthoinette de Wissocq. Touttes respondirent que ouy, sauf la susditte Guillaume de Warluzel, laquelle presenta certain protest en main de notaire, ensamble deux ou trois religieuses desclairerent quelles se tenoient a la denomination que par cy devant elles avoyent faicte de la personne de laditte Warluzel, mais pour ce ne fut delaye a proceder avant, car incontinent laditte esleute fust menee au coeur de leglise, et en acceptant laditte election, fut chante : *Te Deum laudamus*, et ce fait, fust mene a la sale et illecq mise par ledit notaire en possession du temporel de laditte abbaye par ung trousseau de clefs quil luy meist entre les mains. Le XXII de mai XV^c^LXXVIII fut requis par ladite esleute et couvent et chapitre au vicariat de levesche de St Omer, vacant encore le siege episcopal, adfin quil leur pleut octroyer confirmation de laditte election, pour que moyennant icelle, la ditte esleute se poeult faire benyr par tel evesque quelle pourroit recouvrer. A quoy, apres plusieurs altercations, ils furnirent et donnerent lettres de non prejudice de lexemption pretendue a ladite abbaye.

Vingt-quatrième abbesse, — Le XVe jour de Juing audit an, laditte dame aynsy eslutte et icelle election confirmee comme dit est, elle sest transporte avoecque deux de ses religieuses tant seulement en la ville de Douay, en l'abbaye des Prez (1) ou par la per-

Laquelle après avoir vescu pieusement religieuse en ce monastère
lespace de 52 ans, les 22 desquels vertueusement et prudemment
en estat et dignité d'abbesse, aagée de soixante sept ans, comblée
de toutes vertus, a rendu son âme immortelle à Dieu, le
XXV de juillet lan de grace 1600. Priez qu'en paix elle repose.

Bibliothèque royale de Bruxelles, fonds GOETHAELS, manuscrit du chan. Hellin, n° 1527, page 211.

La famille de Wissocq portait pour blason : de gueules, à la face d'argent accompagné de trois losanges d'or.

Un membre de cette famille, Jean de Wissocq, époux de Marie de Gherboode, fonda à St Omer, en 1400, dans la rue dite de Wissocq, l'hôpital dit de St Jean, destiné à recevoir les pèlerins et à les héberger pendant trois jours. (Voir : *Société des antiquaires de la Morinie*, tome II, p. 147.)

(1) Abbaye de dames de l'ordre de Citeaux primitivement fondée dans un faubourg de Douai et transférée en ville en 1477.

mission de l'abbesse dudict lieu elle a este benyte par levesque de Calcidoine, (1) suffragan de Cambray, accompaigne de ladite dame abbesse de labbaye des Prez et de Madame l'abbesse du Vergie, avoec telle solempnite, renommee et cheremonies que a tel acte est requis et appert (*appartient*) et appres que ce a este du tout deubment paracheve, ma ditte dame de Bourbourg a festoye bien honorablement toute la compaignie et assistans et paye de son propre touts les despens et defrayement au contentement dung chascun. Le XIIe jour dauguste LXVIII, Madame est retournee en son monastere ou Monsieur et maistre Marcq Heynie, chanoine de St Omer et archidiacre de Flandre, la est venu installer et prendre le serment dobedience du residu (*du reste*) des demoiselles qui n'avoient comparut a sa benediction, le tout tousjours sans prejudice de leur exemption de privileges, present N. De Lattre, notaire du chapitre de leglise kathedrale de Saint-Omer, lequel aussy donnoit acte du refus que faysoient a promectre la ditte obeissance demoiselle Franchoise de Mailly et demoiselle Marie de Conlay, declarantz ne la faire a aultre que a demoiselle Guislaisne de Warluzel, (2) du moins tant quelle vive, veu quelle a eult la denomination (*nomination*) de don Joan, du roy et en at les bulles du pape comme elles disoyent. Laquelle de Warluzel sestoit retire a Estrun avoecque demoiselle Jacqueline de Lannez, aussy religieuse de Bourbourg, y vivant, consideree leur rebellion, comme appostates. Mais le XXII du mois de fevrier 79, ycelle de Warluzel mourut a Bretincourt chez sa mere, et fut enterree a belle messe dans labbaie d'Avenes, et lors tout fut en repos. La ditte Dame a son advenement dabbatialite fut oppressee par la Court de contribuer en prest pour les urgentes affaires du pays en la somme de cincq mille floryns, lesquelles elle fournit. Aussy fournit elle pour subvenir a la guerre contre don Joan par deux fois, asscavoir pour les ans LXXVII et LXXVIII, a chasque fois le Ve denier de son revenu

Elle fut aussy contraincte a sa ditte premiere annee de rachapter toute la vacelle (*vaiselle*) de la maison, relicquaires et aultre argenterie de son eglise pour la somme de.... (*sic*).

(1) André Franquart, évêque de Calcedoine, suffragant de Louis de Berlaymont.

(2) Guislaine de Warluzel était fille de François, chevalier, seigneur de Warluzel, maréchal de camp de l'empereur Charles V, puis gouverneur de Bapaume, décédé le 19 avril 1557 et d'Antoinette de Bonnières, fille de Pierre François, seigneur de Souastre et de Marguerite de Wignacourt, qu'il avait épousée le 30 août 1523. Guislaine eut deux frères ; *Jean*, tué à la bataille de St Quentin, et *Simon*, d'abord abbé de St Adrien de Grammont, puis de St Sauveur près d'Audenarde ; plus deux sœurs, *Anne* de Warluzel, abbesse d'Avesnes, et *Madelaine* de Warluzel, abbesse d'Etrun, décédée le 4 août 1584. (Le Pez, *Mémoires généalogiques*, tome III, p. 570 n° 194, où Ghislaisne est qualifiée du titre d'abbesse de Bourbourg ; *Archives littéraires du Nord de la France*, tome XII, p. 486). Les armes des Warluzel étaient : de sinople à la face d'argent à la bande losangée de gueules brochant sur le tout (Voir Anne Séverinne de Warluzel, 30e abbesse).

En ce temps tout le Pays-Bas (1) se trouvoit merveilleusement infeste de guerres civiles tant a loccasion du faict de lobeissance deubve (*deue*) a leur prince naturel (*le roi d'Espagne*) que pour la religion en laquelle ceulx de Gand avoecque leurs adherents, premiers attempteurs, se sont tellement desbordes quils nont en toutte la conte de Flandres laissiet ung seul monastere en son entier, en chassant touts, tant religieux que religieuses de quelque qualite ou ordre quils fussent; reste seulement ceste abbaye de Bourbourg a laquelle jusques ores ils nont eult lacces requis pour la poyoir rangier au mesmes rang des aultres ; si est ce que ceulx de la ville, je dits les manans, firrent leur extreme debvoir par devers les Ganthois et ceux de leur farrine que pareille ruyne et desolation leur adveint. Ce qui sans doute fut advenu sans la providence du capitaine qui commandoit pour lors en la ville, nomme Jacques Sallet, lequel Jacques ores sestoit tenu ferme en la foy catholique et ne vollut souffrir que aulcunement lon attempteroit chose quelconque prejudiciable a ycelle.

Le XXVII de juillet XV^{c} IIII^{xx}, envyron les deux heux heures appres mynuict vindrent les ennemys en nombre de mille hommes de pied et quatre compagnies de gents de cheval, tant François,

(1) Pour éclaircir ce passage de troubles et de perturbation en Flandre à cette époque, nous avons consulté De Meestere, *Historia episcopatus Iprensis*, Bruges 1851, p. 89. Voici ce passage que nous transcrivons : *Multi derelicto Orangio ad regem, neglectâ vili religione Calvini, ad sanctam et catholicam religionem redierunt. Inter hos erant comes Egmondius, Montignyus, Hezius, Caprius, Boursius D; Valentinus de La Motte, gubernator Gravelingæ et comes de Lalaing. Hi sese contra Status Gandavenses, Orangium, iisque adhærentes opposuêre, et in protectionem suam suscipiebant expulsos catholicos et presbyteros et quia pro solito suo contra Gandenses furebant, dicti sunt* maleontenti, *et quia ex his aliqui rosaria, quæ* Paternosters *dicimus, a collis pendula gestabant,* Paternosters *dicebantur. Hi totam regionem maxime Gandavensem infestabant et ex inquilinis corraserunt 300,000 florenorum. Motteus vero West-Flandriam purgabat* Geusiis, *hinc illud :*

Den edel capiteyn La Motte residerende te Grevelinge,
Deed alle die van Vlaendere hebben de krevelinge.

Valentin de Pardieu, seigneur de La Motte, gouverneur de Gravelines, commandeur de l'ordre de St Jacques, se dévoua au service de Charles-Quint. Il assista au siège de Thérouanne en 1553, fut blessé à celui de Harlem (1572). Il embrassa la cause des confédérés, puis se réconcilia avec l'Espagne en 1578, ramena à Philippe II les provinces wallonnes en 1579, perdit le bras droit au siège de l'Ecluse (1587) et fut tué d'un coup de mousquet au siège de Dourlens (1595). Comme le dit notre Chronique tous les Pays-Bas troublés cherchèrent à sortir d'une situation difficile à résoudre. Le prince d'Orange, appuyé par les États généraux des Pays-Bas réunis à Arras s'efforçait d'attirer à lui les provinces wallonnes, qui voulaient amener les Etats généraux à faire la paix avec l'Espagne. Philippe II, de sa propre main écrivit aux magistrats de Bourbourg pour les engager à ne pas pactiser avec le prince d'Orange, 5 janvier 1579. A la date du 7 et 8 février 1579, Valentin de Pardieu offrit ses bons services en vue d'une réconciliation avec le roi d'Espagne. Le 20 février 1579 il menaça de saccager la ville et le territoire de Bourbourg. Cette ville ne put se décider à quitter le parti du prince d'Orange; nous en avons une preuve dans une lettre du prince d'Orange à la date du 21 décembre 1579, par laquelle il dit que le capitaine Sallet, en garnison à Bourbourg, réclame des renforts (*Documents relatifs aux troubles des Pays-Bas*, par Kervyn de Volkaersbeke et Diegerick). Quant au capitaine de Sallet que l'on comptait un moment voir se rallier au roi d'Espagne et pactiser avec Valentin de Pardieu, seigneur de La Motte, il finit par livrer la ville de Bourbourg aux malcontents : *Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas*, tome II, p. 74 et 120.

Escossois que Flamens et passerent envyron trente François les fosses de la ville et monterent sus les remparts dicelle et chasserent la sentinelle et gardes. Et comme ledit capitaine Sallet sonnoit lalarme, se transportant incontinent devers les dits remparts, ou il fut soubit accable des ennemis et massacre piteusement avoecque chincq de ses soldats et deux bourgeois, Dieu ait mercy de leurs ames, mais les dits ennemys furent tout ainsy tost repousses, et repassant les fosses pluisieurs y furent noyes, aultres tues tant sur les remparts que ailleurs et leurs corps traines hors la ville bien jusques chincquant, et entre eux il y eut trois capitaines.

Ici s'arrête brusquement cette relation. (1)

Vingt-cinquième abbesse. — 1600. — BARBE DE BAILLEUL, (2). fille de Pierre, chevalier seigneur d'Ecke, Steenvoorde et de Philippotte de la Bricque. *(The Bailleuls of Flanders*, p. 105*)*.

Vingt-sixième abbesse. — 1603. — JACQUELINE DE LANNOY (3).

(1) *Bibliothèque nationale de Paris*, fonds français, manuscrits n° 11699, *Chronique des abbesses de Bourbourg*, petit in-4°, de 22 feuillets en papier dont 1 feuillet blanc et numérotés au recto, écriture du XVI[e] siècle assez régulière. En marge se trouve esquissé le blason de chaque abbesse.

(2) Barbe de Bailleul fut inhumée dans l'église de l'abbaye avec son épitaphe encadrée de ses huit quartiers.

Nobili ac reverendæ abbatissæ D. dominæ Barbaræ
de Baillœul, quondam nobilis D. Petri de Baillœul,
domini de Ecke, Steenvorde, Sehonevalle etc.
equitis aurati, et Philippæ de Bricque filiæ,
quæ postquam annis 9 priorissæ munus cum laude
obiisset, supremo abbatissæ gradu triennio perfuneta,
tandem religiosæ morti eessit an. 1603, ætatis suæ 55.
Septembris die 18[a], ob preclaras animi dotes consanguinei
Mœsti hoc mon. impensis posuere monast.
Requieseat in paee. *(Gallia Christiana)*.

(3) Voici son épitaphe :

Cy gist noble et venerable dame, Madame
Jacqueline de Lannoy, laquelle apres
avoir vescu religieusement en ce monastere
tant dehors les murs de la ville de Bourbourg que dedans, l'espace de soixante-deux ans, desquels les trois ayant employé
en lestat de prieure et autres dix-sept en
la dignité abbatiale et agée de 77 ans,
a rendu son âme à Dieu le 20 avril 1620.
Priez Dieu pour son âme. *(Gallia Christiana)*.

Ses quartiers étaient, à droite : Lannoy, du Pré, Escaussines et Watepotte ; à gauche : Cottrel, Croquevilain, Fervesty et Leuze.

fille de Martin, écuyer, seigneur de Hautpont, etc., lieutenant du gouverneur du château de Tournai, mort en cette ville, paroisse St-Nicolas, le 21 février 1540, et de Jacqueline Cotterel, morte en la dite paroisse, le 7 mars 1580. *(Notices généalogiques Tournaisiennes*, tome, I, p. 578. *Epitaphes et blasons*, p. 84).

Vingt-septième abbesse. — MARIE DE BONNIÈRES. — 1620. (1)

Fille de Philippe de Bonnières, seigneur de Biez, gouverneur et capitaine de la ville de Damme en Flandre, décédé le 25 octobre 1605 ; il avait épousé Marie de Tournay, fille du seigneur de Noyelles-sous-Bellone. Ledit Philippe de Bonnières était fils de Charles, baron d'Auxy, et de Florence de Bernemicourt (Vegiano, *Nobiliaire des Pays-Bas et de Bourgogne*, p. 251).

Marie de Bonnières reçut la bénédiction abbatiale le 29 août 1620, et construisit à ses frais le chœur de l'église des Capucins de Bourbourg (2).

Vingt-huitième abbesse. — 1641. — ISABELLE III DE HÉRICOURT (3).

Isabelle de d'Héricourt fut nommée abbesse de Bourbourg par lettres du roi Philippe IV, datées de Bruxelles le 15 mars 1641. Elle mourut le 9 mars 1644).

Vingt-neuvième abbesse. — 1645. — CATHERINE DE BEAUFREMEZ (4).

(1) Marie de Bonnières fut nommée abbesse de Bourbourg par lettres patentes dépêchées de Bruxelles, le 2 Juillet 1620.

(2) *Notice sur le couvent des Capucins de Bourbourg* par M. Ed. de Coussemaker. (*Bulletin du Comité flamand de France*, tome IV).

Elle fut inhumée dans l'église de l'abbaye avec cette épitaphe :

> Ce marbre qui couvre le corps, nous ouvre le desir
> de noble et venerable dame madame de Bonnieres
> laquelle lespace de 22 ans quelle fut abbesse de
> cette maison, y a maintenu par sa debonnaire
> prudence la paix et exemption en temps de troubles
> et guerres, dont lame a pour loyer, comme nous
> esperons, la paix et le repos eternel depuis le
> 29 de septembre 1642. Requiescat in pace. (*Gallia Christiana*).

La Gallia Christiana se trompe : car Marie de Bonnières mourut non pas en 1642, mais le 29 septembre 1640. (Voir le rapport au Conseil d'Etat présenté par les commissaires chargés de procéder à l'élection d'une nouvelle abbesse à Bourbourg, le 9 janvier 1611).

Ses huit quartiers étaient, à droite : Bonnières, Bernémicourt, Thiant, Savary ; à gauche : Tournay, La Pierre, Pecqueur et Villant.

(3) Cette demoiselle Isabelle d'Héricourt ne serait-elle pas la fille de Guillaume de Servins, écuyer, seigneur de Héricourt, Petit-Houvin, qui épousa par contrat du 14 Juin 1588, Hélène de Cerf, fille de Henri, écuyer, et de Françoise de Salperwick ?

A une époque postérieure, en 1676, un membre de cette même famille, dame Marie-Claire de Héricourt était abbesse de l'abbaye du Nouveau-Cloitre (Les Victorines) de Bergues.

(4) Catherine de Beaufremez, morte à Paris le 14 mai 1663, était fille de Jean de Beaufremez, écuyer, seigneur d'Esnes, d'Hailly, etc. pair et grand bailli du Cambrésis, et de Catherine de Helchin, dame de Staple, sa première femme. (Goethaels : *Mélanges*, p. 146, maison de Wa-

Catherine de Beaufremez fut confirmée abbesse de Bourbourg le 10 août 1645, elle avait été nommée par lettres du roi Philippe IV, datées de Madrid 10 janvier 1545. (Voir *Cartul. de l'abb. de N.-D. de Bourbourg*, pièce nº CCCLXXVII).

Trentième abbesse. — 1663. — ANNE-SÉVERINE DE WARLUZEL (1).

Fille de Jean-Antoine, chevalier, seigneur de Warluzel, Rombrin, Brétencourt, Wardrey etc. et de dame Françoise de Bouchout.

Le 9 septembre 1663, le curé de Calais, l'abbé Jacques Vandercruice, le curé de Dunkerque, ainsi que M. Vacquart, lieutenant général de l'amirauté et subdélégué de l'intendant de Flandre à Dunkerque, furent désignés par ordre du roi pour assister comme commissaires à l'élection de l'abbesse Anne de Warluzel.

vrin, et Vegiano ; *Nobiliaire des Pays-Bas et Bourgogne*, verbo Beautremez). La terre d'Esnes située dans le Cambrésis, fut érigée en marquisat en faveur de Charles-Alexandre de Beaufremez, baron d'Esnes, par lettres datées de Versailles, février 1723 (*Recueil de la noblesse des Pays-Bas, Flandre et Artois*, par M. A. de Ternas, p. 399). Les armes de la famille de Beaufremez sont : d'azur à l'écusson d'argent en abime, accompagné en chef de trois annelettes d'or rangées, Voir Goethaels : *Mélanges*, p. 146, maison de Wavrin, et Viegano : *Nobiliaire des Pays-Bas*. Catherine de Beaufremez fut enterrée dans le sanctuaire de l'église abbatiale du côté de l'épitre. Voici son épitaphe :

D. O. M.

Et piæ memoriæ perillustris et admodum reverendæ dominæ D. Catharinæ de Beaufremez. Hæc postquam sævientibus procioris belli procellis occidentalem Flandriam penitus devastantibus non sine ingenii cura et molestia hanc Broburganam domum decem et octo annos abbatissa insigni prudentia rexisset, tandem ætatis suæ anno 63, Parisios ab grave monasterii negotium profecta, ibidem mox morbo correpta obiit postridie Pentecostes an. 1663. Corpus ejus apud S. Johannem, vulgo en Greve dictum, sepultum jacet; spiritus hisce temporum injuriis et laboribus plurimum oppressus placide ad cœlos, uti speramus, optata quiete æternum fructurus evolavit. Præclaræ defunctæ ne hoc invideas, sed apprecare qui legis. (*Gallia christiana*).

(1) Voici le nom des religieuses qui existaient sous la prélature de dame Séverine de Warluzel :

Mlle Caroline de Lannoy du Hautpont, doyenne d'âge, baptisée à Tournai, paroisse de Sainte Marie-Madelaine, le 23 mai 1637, fille de Jean-Baptiste, chevalier, seigneur du Hautpont, Bersée, Santes, etc. et de Jeanne Van Coudenhove ; Mlle Antoinette d'Assigny d'Allouagne, prieure de 1662 à 1672, fille d'Antoine d'Assigny, seigneur de Winchy, Allouagne, etc. et de Barbe d'Auffray, dame de Lambres-lez-Douai ; Mlle Anne d'Acigny d'Agdoorne, chapelaine, fille d'Antoine, écuyer, seigneur d'Haghedoorne, de Wames, etc. et d'Anne de Tournay; Mlle Lapiloy d'Herménicourt, sacristaine d'une famille champenoise qui portait : de gueules à la croix d'argent cantonnée de quatre molettes de même; Mlle Viche, dite Wide ; Mlle Ernestine de Nédonchel, dite Mlle de Bouvignies, née à Bouvignies-lez-Orchies, le 12 février 1646, fille de Denis Georges, baron de Bouvignies, chevalier, et de Bonne-Victoire de Lannoy d'Esplechin ; elle avait pour armes : d'azur à la bande d'argent ; Mlle Christiane Ursule de La Motte-Baraffe de Bourquembray, fille d'André, écuyer, seigneur de Durlicq, de Hacqueroye, etc., mort en 1673 et de Christiane Andrée de Tenremonde. Elle avait pour armes : d'azur à la bande cinq losanges d'or ; Mlle Grimaldi, nièce de la précédente abbesse, Catherine de Beaufremez, était fille de Scipion Grimaldi, et de dame Françoise de Beaufremez. Elle avait pour armes : fusté d'argent et de gueules ; Mlle d'Acigny de Lambres, nièce de la prieure et fille de Julien d'Assigny, seigneur de Lambres, frère d'Antoinette, la prieure ; Mlle d'Acigny d'Agdoorne, nièce de la chapelaine, Mlle Adornes de Ronsele, originaire de Gênes ; Mlle Madelaine-Françoise Adornes de Ronsele, née le 29 novembre 1648, décédée le 6 novembre 1698, fille de Jacques Anselme, écuyer, seigneur de Ronsele, etc. et de Marie-Madelaine de la Coornhuyse ; elle avait pour armes : à la face bretessée et contrebretessée. (*Annuaire de la noblesse de Belgique, 1859*, p. 120).

Elle fut solennellement installée abbesse par dom François-Louis Boucault, 76e abbé de St Bertin, le 19 août 1663. *(Cartulaire de l'abbaye de St Bertin)*, synopsis, tome II, article Bourbourg, et Rocoles : *(Entretiens sur le Luxembourg)*.

L'abbesse avait pour secrétaire, Robert Visseris, originaire de Cassel, lequel avait travaillé à la Daterie à Rome.

Elle mourut le 10 de juillet 1671. (1)

Trente-unième abbesse. — 1672. — CATHERINE II DE BERNEMICOURT (2).

Trente-deuxième abbesse. — 1688. — MARIE ANNE D'ASSIGNY.

Fut nommée abbesse le 26 mars 1688.

Marie Anne d'Assigny était fille aînée d'Eustache, écuyer, seigneur de Wasnes, de Haghedoorne, etc. marié par contract du 5 octobre 1630 à Marie de Waudripont, fille d'Antoine de Waudripont, écuyer, grand bailli de Bergues-St-Winoc, et d'Anne de Schietere (*Notices généalogiques Tournaisiennes*, tome III, p. 575. *Bruges et Le Franc*, tome III. pp. 316, 317 et 318). (3).

(1) Elle fut inhumée entre le sanctuaire et le chœur, du côté de l'évangile. On y lit cette épitaphe :

D. O. M. et bonis manibus dominæ Annæ Severinæ
de Warluzel, nobili apud Hannonios et Artisios prosapia
oriundæ, quæ cum hanc domum annos IX
abbatissa prudenter et religiose rexisset, piam Deo
monialibus et notis mortalibus gratam effudit
animam, x Julii an. 1671. Æternum quiescat,
lector Deum precare. *(Gallia Christiana)*

Les armes de la famille de Warluzel étaient : de sinople à la face d'argent, à la bande losangée de gueules brochant sur le tout.

(2) Elle fut ensevelie entre le chœur et le sanctuaire du coté de l'épitre avec cette épitaphe :

D. O. M.
D. Catharinæ de Bernemicourt. Ex vicecomitatibus de la Thieuloye, hanc domum 15 annos
antistes rexit. Intulit huic tumulo genus splendidum,
docilem animum, bonam mentem, placidum regimen
et quidquid mortales afficit aut commendat.
Deo spiritum sistit christianæ fidei et fiduciæ
plena, an. 1688, die 20 Janv. Defunctæ quietem precare
(Gallia Christiana).

(3) Voici son épitaphe ?

D. O. M.
Cy gist tres illustre et tres reverende dame
Madame Marie Anne d'Assigny
laquelle apres avoir esté dans toutes les charges
de ceste noble maison de Bourbourg,
fut de prieure nommée abbesse en l'an 1688,
et ayant gouverné avec toute la prudence
et avec toute la circonspection necessaire à
une bonne supérieure, mourut le 29 décembre 1694
agée de 63 ans.
(Gallia Christiana).

Trente-troisième abbesse. — MADELEINE-FRANÇOISE ADORNES DE RONSELE.

Fut nommée abbesse le 3 avril 1695.

Madeleine-Françoise Adornes de Ronsele, née le 29 novembre 1648, était fille de Jacques-Anselme, écuyer, seigneur de Ronsele, etc., et de Marie-Madeleine de la Coornhuuse *(Annuaire de la noblesse de Belgique*, 1859, p. 120). Elle mourut le 6 novembre 1698 (2).

Trente-quatrième abbesse. — ANTOINETTE-EUGÉNIE DE BÉTHUNE, dite des Plancques (2).

Fut nommée abbesse de Bourbourg le 24 décembre 1698. Elle était fille de Jean de Béthune, dit des Plancques, 6e du nom, chevalier, seigneur de Penin, de Berlettes, du Huzoy et de Baraffe, et de Catherine de Gheerboode, fille de François, seigneur d'Espaing et de Marie de Vicq.

Trente-cinquième abbesse. — MARIE-CHARLOTTE DE BÉTHUNE, dite des Plancques.

Elle était nièce de la précédente abbesse et fille d'Adrien François de Béthune des Plancques, seigneur de Pennin, etc. fils de Jean et de Catherine de Gherboode, et de Marie-Madeleine-Gillette-Dominique d'Ostrel de Lierres, fille de Maximilien, comte de Saint-Venant, vicomte de Lierres, baron du Val, seigneur de

(2) Voici son épitaphe :

Icy gist tres illustre et tres reverende dame
Madame Magdelaine Françoise Adorne
abbesse de ceste abbaye, qui mourut le 6 de Novembre
1698, aagée de 50 ans, apres 6 jours de maladie
et trois ans de dignité abbatiale. Sa belle
conduite, sa prudence, sa piété, sa charité et
autres vertus dont elle nous avoit donné des marques
exemplaires étant chapelaine et puis prieure,
nous promettaient beaucoup. mais hélas !
une mort inopinée nous l'a ravie, ne nous
laissant que le loisir de la regretter. *(Gallia Christiana).*

(2) M. Goethals, *Dictionnaire généalogique,* maison de Béthune, dit qu'Antoinette-Eugénie de Béthune, dite des Plancques, était fille de Charles-Jacques-François, marquis d'Hesdigneul, et de dame Marie-Marguerite-Françoise-Joseph de Noyelles.

Antoinette-Eugénie de Béthune eut plusieurs frères et sœurs : *Jean-Philippe*, qui entra à St-Bertin, le 19 novembre 1660, fut abbé de ladite abbaye en juillet 1677 et mourut à Paris en 1705; *Georges-Louis*, capucin, sous le nom de Jean-Baptiste de Pennin; *Léopold-Joseph*, religieux à l'abbaye de St-Waast d'Arras; *Léon-Philippe*, chanoine à St-Omer, décédé à Arques, le 11 octobre 1687; *Marie*, religieuse au couvent des Dames de la Paix, à Arras; *Lamberte-Scholastique*, religieuse au même couvent, et enfin *Caroline-Philippine*, religieuse aux Dames nobles de l'hôpital d'Audenarde. (Vegiano : *Nobiliaire des Pays-Bas et de Bourgogne*, p. 184).

La cloche actuelle de l'Hôtel-de-Ville de Bourbourg provient de l'abbaye des chanoinesses, elle porte cette inscription : *M. B. Barthelemy de Montigny, père, sindicq de ce couvent con. er* (conseiller) *pens. re* (pensionnaire) *à Bourbourg, parrain. Madame Marie Eugénie de Béthune, abbesse de Bourbourg, marraine, 1758, par J. Guillemin, à Dunkerque.* (*Comité flamand*, année 1865-66, p. 182).

d'Auchel, maître de camp d'un terce de dix compagnies Wallonnes, gouverneur, grand bailli et capitaine de la ville de Saint-Omer, conseiller du conseil de guerre de S. M. C., et de Françoise de Fiennes (*Ducas*).

Trente-sixième abbesse. — FRANÇOISE DE DION DE VANDONNE. Fille de Jean-Baptiste de Dion (1) chevalier, seigneur de Vandonne, Wandonnelle, Coupelle, Louvigny, La Vieville, mort le 2 mars 1716 et de Marie Jérommette du Hamel de Bellenglise, fille de Gilles François, vicomte de Beaumont, chevalier, seigneur du Grand Rullecourt, Bouret-sur-Canche, Liancourt, Berlancourt, Crupilly, etc. et de Marie de la Houssoye.

Trente-septième abbesse. — CAMILLE JOSEPH DE COUPIGNY DE HÉNU, fille de Maximilien Charles de Coupigny, (2) comte de Hénu, seigneur d'Hénu, de Werlincourt, etc. député de la noblesse aux Etats d'Artois, et de Marie-Françoise-Philippine de Héricourt

(1) Jean-Baptiste de Dion avait épousé en premières noces, par contrat du 25 novembre 1673, Isabelle de la Haye. La famille de Dion porte pour blason: d'argent à l'aigle éployée de sable, becquée et membrée de gueules, chargée sur l'estomac d'un écusson de sable au lion d'or armé et lampassé de gueules.

(2) C'est en sa faveur qu'antérieurement à 1722, par lettres datées de Versailles, la terre de Hénu fut érigée en Comté (*Recueil de la noblesse des Pays-Bas*, par M. A. Le Boucq de Ternas, p. 73).

Ses armes étaient d'azur à l'écu d'or en abime (Coupigny), au chef, de gueules à trois fermaux d'or rangés (Malet).

La famille Malet de Coupigny est originaire de la Normandie et d'une illustration fort ancienne. Un Malet figure parmi les compagnons de Guillaume le Conquérant; un autre prit part à la première croisade. Au XIIIe siècle, cette famille se fixa en Artois où elle acquit par alliance la terre de Coupigny-lez-Hersin, près de Béthune. Mgr Hautcœur, (*Histoire de l'abbaye de Flines*, page 397.)

Sous la prélature de Madame de Coupigny et par lettres datées de mai 1782 (Lettres dont nous avons vainement cherché l'original), la reine Marie-Antoinette accepta le titre de première chanoinesse de Bourbourg et permit à ce chapitre de se qualifier de *chapitre de la Reine*. Elle remit aux chanoinesses une croix décrite par M. Ed. de Coussemaker dans le *Bulletin du Comité flamand de France*, 1863-1865, page 411.

Elle se composait de quatre branches en émail blanc, à double pointe terminée par une pointe d'or. Entre chaque branche une fleur de lis d'or ; au milieu un médaillon ovale en émail rouge ponceau ; on y voyait d'un côté la Sainte Vierge tenant au bras l'Enfant Jésus en or, avec cette légende : *C. R. de N. D. de Bourbourg* (chapitre royal de Notre-Dame de Bourbourg) et de l'autre, le portrait de Marie Antoinette, également en or, avec cette légende : *M. A. d'Aut. R. de France 1782* (Marie Antoinette d'Autriche, reine de France). La croix était surmontée d'une couronne de comtesse au-dessous de laquelle était ciselée l'aigle d'Autriche, le tout en or.

Cette décoration se portait, en cérémonie, attachée à un large ruban de moire jaune, bordé de deux filets noirs, mis en écharpe de l'épaule gauche à la hanche droite ; on y ajoutait sur l'épaule droite, un nœud de ruban pareil soutenant une petite épaulette d'or à peu près semblable à celles des officiers de cette époque. Quand elle n'était pas en cérémonie, la chanoinesse n'avait, sur le sein gauche, qu'un nœud de ruban jaune et noir avec la petite croix. (*Revue historique* de M. L. Sandret, nouvelle série, tome x, p. 98.)

A l'aide des « Calendriers de Flandre, Hainaut et Cambrésis, » nous reconstituons la liste des chanoinesses jusques 1793. (1)

ANNÉE 1770

Abbesse : Marie-Josephe-Camille Coupigny d'Henu.
Prieuse : Coupigny de Noyelles (2).
Demoiselles : d'Estrée.
Becelar de la Voestyne (de). (3).
Baccelair.
de Dracq.
de la Coornhuyse.
Neuville.
Fumal (Henisdal de). (4).
de Saint Mart (5).
d'Hericourt.
d'Assignies.
de Coupigny de Beaumetz (6).

(1) Nous sommes heureux de pouvoir saisir ici l'occasion de remercier M. le comte du Chastel de La Hovarderie de l'obligeant concours qu'il a bien voulu nous prêter dans nos recherches à ce sujet.

(2) Melle de Coupigny de Noyelles, fille de Philippe François, chevalier, seigneur de Noyelles, etc., et de Caroline-Thérèse Malet de Coupigny, mariés en 1703. Elle avait pour armes : d'azur à l'écu d'or en abime (Coupigny), au chef de gueules à trois fermaux d'or rangés. (Malet).

(3) Melle de La Woestine de Becelaere, fille de Maximilien de La Woestine, chevalier, baron de Becelaere, de Troibreze et du Saint Empire, seigneur de Fléchinel et de Gheluwe, gentilhomme de la province de Flandre, créé marquis de Becelaere par lettres datées de Marly, en mai 1705, enregistrées au parlement de Flandre, le 26 juin 1705, au bureau des Finances de Lille (Voir *Registre fol. 252*) le 3 juillet suivant, et à la Chambre héraldique à Bruxelles, le 2 septembre 1758 (*Annuaire de la noblesse de Belgique*, année 1865, p. 301 ; *Recueil de la noblesse des Pays-Bas, Flandres et Artois*, par M. Le Boucq de Ternas, p. 378). De LaWoestine avait pour armes : de sable au chevron d'argent accompagné de trois coquilles de même.

(4) Mlle de Hennisdal de Fumal, fille de Jean-Herman, chevalier, baron de Fumal, brigadier des armées du roi et de Marie-Claire-Eugénie de Carnin de Hennisdal. Elle avait pour armes : de sable au chef d'argent chargé de trois oiseaux de sable becqués et membrés de gueules, rangés. (Herckenrode : *Recueil des épitaphes et blasons de la Hesbaye*, pp. 547 et 594). Cette famille originaire du pays de Liège possédait en Artois entre autres les terres d'Ames-Ammettes et de Fresay (Bulteel : *Notice sur la province d'Artois*, p. 364).

(5) Melle de St-Mart (ou d'Auxbrebis de St-Mart), fille de Charles-Louis Auxbrebis de Saint-Mart, baron de Neufville et de Wassignies, qui avait épousé Marie-Charlotte de Béthune, dame de Pennin, Tinguy et Berlettes. Elle avait pour armes : d'azur à trois brebis passant d'argent. Il y eut deux sœurs de ce nom, toutes les deux chanoinesses à Bourbourg ; 1° *Marie-Antoinette-Thérèse* et 2° *Marie-Angélique-Adrienne-Victoire-Antoinette.* Elles eurent une autre sœur, *Marie-Louise,* chanoinesse au chapitre d'Andennes, décédée à Liège, baronne de Foret, d'Hallines et de Goën.

(6) Melle de Coupigny de Beaumetz était sœur de l'abbesse Marie-Joseph-Camille.

Demoiselles : Daloine (Assigny d'),
Mailly (1).
Vandonne (de Dion de).
de Rety (2).
de Contes (alias de Coules). (3).

ANNÉE 1771

Abbesse : Marie Josephe Camille de Coupigny.
Prieuse : Coupigny de Noyelles.
Demoiselles : d'Estrée.
Becelaer de la Voestyne (de).
Beauclair.
de Dracq.
de la Coorenhuyse.
Neuville.
Fumal (Henisdal de).
de Saint Mart.
d'Héricourt.
d'Assigny.
de Coupigny de Beaumetz.
Daloine (Assigny d').
de Dion.
Vandonne (de Dion de).
de Rety.
de Contes alias de Coulers,

ANNÉE 1772

Même liste que la précédente.

(1) Il y eut à Bourbourg deux chanoinesses de ce nom, deux sœurs, Antoinette et Françoise, toutes les deux filles d'Enguerrand de Mailly, chevalier, seigneur de Villers, de Mammez, vicomte de Bouvignies-les-Orchies, sénéchal de Vermandois, et de sa seconde femme Marie de Bours, héritière de Bouvignies, fille de Sohier, seigneur de Bretaigne, et d'Antoinette Ollehain d'Estaimbourg (Moreri, *Dictionnaire historique, édition de 1759,* tome VII, p. 84).

(2) Nous ne connaissons aucune famille de ce nom.

(3) La famille de Contes portait : d'or au créquier de gueules. La terre de Contes fut érigée en baronnie en faveur de Marie-François-Antoine-Joseph de Contes, seigneur de la dite terre, par lettres patentes datées de Versailles, juillet 1762. (M. Le Boucq de Ternas : *Recueil de la noblesse des Pays-Bas*, p. 97.)

ANNÉE 1773

Les mêmes qu'en 1772; seulement on ne rencontre plus le nom de demoiselle d'Assignies d'Aloine. Mais le nombre des chanoisses est porté à 18 et on trouve les noms nouveaux ci-après de :

Patras de Campagneuil (1).
Louvilliers.
de Bernes.

ANNÉE 1774

Les mêmes qu'en 1773.

ANNÉE 1777

Abbesse : Madame de Coupigny d'Hénu.
Prieuse : Madame Bachelaire.
Demoiselles : De Becelaere de la Woestyne.
de Drack de la Coornhuyse.
Neuville,
Henisdal de Fumal.
de Saint-Mart.
d'Héricourt.
d'Assigny.
de Coupigny de Beaumetz.
de Dion.
de Rety.
de Contes.
de Patras de Campagnouil.
Longvilliers.
de Bernes.
de Hamel.
de Torcy (2)

(1) Patras de Campaigno, famille originaire d'Italie, fixée dans le Boulonnais. François de Campaigno servit dans les armées de François Ier. (Voir : P. Roger, *Noblesse et chevalerie du comté de Flandre, Artois et Picardie*, p. 269. (*Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de Boulogne-sur-Mer*, *1839*, notice de M. Al. Marmin sur Michel de Patras de Campaigno, dit : Le chevalier Noir. Les armes de cette famille sont : Parti, au 1er de gueules à la croix d'argent, au 2eme d'argent au lion lampassé et couronné de gueules.

(2) Melle Moulart de Torcy, fille de Simon-Joseph Moullart, chevalier, baron de Torcy, et de Marie Magdeleine de Brisdoul. La terre et baronnie de Torcy, située dans le comté de Saint-Pol en Artois, échue à Philippe-François de Noyelles et à Charles-Maximilien-Joseph de Noyelles, son neveu, fut érigée en baronnie en faveur de Charles-Joseph-Barthélemy Mou-

ANNÉE 1778

Abbesse : Madame de Coupigny d'Hénu.
Prieuse : Madame de Bachelaire.
Demoiselles : de Becelaere de La Woestyne.
de Draeck de La Coornhuyse.
Neuville.
Henisdal (Hinnisdal) de Fumal.
de St Mart.
d'Héricourt.
d'Assigny.
de Coupigny de Beaumetz.
de Dion.
de Rety.
de Contes.
de Patras de Campagnouil.
[de Bernes de] Longvilliers.
de Bernes.
de Hamel.
[Moullart] de Torcy.

ANNÉE 1779

Les mêmes qu'en 1778.

ANNÉE 1780

Les mêmes qu'en 1779 ; à remarquer seulement le décès de Mlle de Becelaire de la Woestyne et l'entrée de Mlle d'Otty, *(Moullart d'Authy).*

ANNÉE 1781

Les mêmes qu'en 1780.

ANNÉE 1782

Les mêmes qu'en 1781.

lart, seigneur de Vilmarest, Torcy, etc. par lettres datées de Fontainebleau, octobre 1738 (*Recueil de la noblesse des Pays-Bas, Flandre et Artois*, par M. A. Le Boucq de Ternas, page 406). Les armes de la famille Moullart de Torcy sont : d'or, au lion de sable, lampassé de gueules.

ANNÉE 1783

L'abbaye ayant érigée l'année précédente en chapitre de *Dames chanoinesses comtesses*, S. M. la Reine prend le titre de première chanoinesse.

Abbesse : Madame la comtesse de Coupigny.
Prieuse : Madame la comtesse de Basselers.

Comtesses chanoinesses

de Draeck de la Coorenhuyse.
Henisdal de Fumal.
de St Mart.
d'Héricourt.
de Coupigny de Beaumetz.
de Dion.
de Contes.
Patras de Campagnouil.
de Longvilliers.
de Bernes.
de Torcy.
Dotty.

ANNÉE 1784

Le calendrier de Flandre ne mentionne ni le nom de l'abbesse ni le nom des autres chanoinesses.

Abbesse : Madame la comtesse de Coupigny.
Prieuse : Madame la comtesse de Basselers.

Comtesses Chanoinesses

de Draeck de la Coorenhuyse.
de Saint Mart.
d'Héricourt.
d'Assigny.
de Coupigny de Beaumetz.
de Dion.
de Contes.

Patras de Campagnouil.
de Longvilliers.
de Bernes.
de Torcy.
Cotty.

ANNÉE 1785

Même liste que la précédente.

ANNÉE 1786

Les mêmes qu'en 1786.

ANNÉE 1787

Les mêmes qu'en 1786 ; à remarquer seulement le décès de Mlle de Longvilliers.

ANNÉE 1788

Abbesse : Madame la comtesse de Coupigny.
Prieuse : Madame la comtesse de Basselers.

Chanoineses comtesses

de Draeck.
de Saint Mart.
d'Assigny.
d'Héricourt.
de Coupigny.
de Dion.
de Contes.
Patras de Compaignouil.
de Bernes.
de Torcy.
d'Authy.
Ursule de Dion.
de La Pasture.

Eugénie de Maulde (1).
Adelaïde de Maulde.
de Juigné (2).
de Malet de Coupigny.
de la Cropte de Bourzac (3).

ANNÉE 1789

Les mêmes qu'en 1788.

ANNÉE 1790

Voici la liste des chanoinesses d'après le Cartulaire de N.-D. de Bourbourg, pièce CDXIII ; *elle est plus complète que celle donnée par le Calendrier de Flandres, les noms sont seulement ici rectifiés :*

Marie-Joseph-Camille de Malet de Coupigny, abbesse.
Marie-Catherine-Joseph de Malet de Coupigny, doyenne.
Marie-Ernestine de Draeck.
Marie-Victoire de Saint-Mart.
Marie-Eugénie d'Assignies.
Thérèse-François d'Héricourt.
Isabelle-Rufine de Dion.
Dorothée de Contes.

(1) Charlotte-Félicité-Eugénie de Maulde, née le 3 février 1765 et baptisée à La Bussière, le 5 septembre 1766; Adelaïde-Eugénie-Victoire de Maulde, chanoinesse, comtesse de Bourbourg, née le 9 août 1766, décédée le 22 janvier 1823, et Eugénie de Maulde, étaient filles de Léon-Eugène-Louis de Maulde, marquis de la Bussière, colonel dans le corps des Grenadiers de France en 1762, colonel du régiment de Bresse en 1765, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et de Marie-Anne-Charlotte-Achille Davy de la Pailleterie. Eugénie de Maulde précitée épousa Henri-François-Lucretius d'Armand de Forest, marquis de Blécons, dont une fille unique, Marie-Madeleine-Adèle-Alexandrine, qui épousa en 1818 Louis-Auguste-Fortuné, comte d'Andigné, pair de France, maréchal des camps et armées du roi, commandeur de l'Ordre de Saint-Louis. Les armes de cette famille sont : d'or, à une bande de sable frettée d'argent.

(2) Elisabeth-Olive-Eléonore le Clerc de Juigné, née le 14 Février 1773, décédée le 19 mai 1803, était fille de Léon-Marguerite le Clerc, baron de Juigné, et d'Adelaïde-Olive de Rouvroy St Simon. Cette famille a pour armes : d'argent, à la croix de gueules, bordée, engrêlée de sable et cantonnée de quatre aiglettes de sable, becquées et membrées de gueules.

(3) La famille de la Cropte, seigneur de Bourzac et de Vandaire, est originaire de Périgord. Elle a pour armes : d'azur, à une bande d'or accompagnée de deux fleurs de lis de même, l'une posée en chef et l'autre en pointe.

Antoinette de Patras de Campaigno.
Marie-Louise de Bernes.
Marie-Madeleine Moullart.
Austreberthe-Suzanne Moullart d'Authy.
Elisabeth-Phîlippe-Ursule de Dion.
Marie-Louise-Félicité de Dion (1).
Marie-Charlotte-Agathe de La Pasture.
Eugénie-Charlotte-Félicité de Maulde.
Adelaïde-Eugénie-Victorine de Maulde.
Elisabeth le Clerc de Juigné.
Marie-Louise-Valentine de Malet de Coupigny (2).
Albertine de Patras de Campaigno.
Elisabeth d'Houdetot.
Marie-Caroline-Eugénie de Draeck.
Suzanne de la Cropte de Boursac.

Miracula Broucburgi edita anno Domini 1383
16 die septembris.

Anno post partum B. Virginis 1383, qui erat ultimus regnationis Ludovici Malini, 26 comitis Flandriæ, ut ex 36 fere annis præcedentibus, quibus idem comes sederat, turbulentissima erant tempora : fames, pestis, exundationes maris, terræ motus, tempestates, incendia, bella intestina in tota Flandria sæviebant : Peccata populi Dei iram provocaverant, inter quæ præcipuum erat et maxime familiare, superbia, ex qua reliqua omnia pullulabant, quæ et numero et qualitate erant pene infinita. Ex hoc uno conjecturam licet facere : Gandavi intra festum Natalis Domini et festum S. Martini, quod non est unius anni spatium, sesquimille homicidia in tabernis passim et prostibulis facta leguntur. Per

(1) Deux sœurs, nièces de la trente-sixième abbesse. Elles étaient filles de Louis-François-Tranquillain-Isidore de Dion, chevalier, seigneur de Wandonne et de Françoise-Alexandrine de Bryas.

(2) Marie-Louise-Valentine Malet de Coupigny, fille d'Aimable-Marie-François Hubert, écuyer, dit le baron de Coupigny, seigneur de Raynouart, Verchocq, etc., capitaine au régiment de la Vieille-Marine et de Valentine-Charlotte de Carieul, dame de Fiefs, Beaugerne, etc., était née au château de Hulluch, le 19 octobre 1775, elle mourut à Amiens le 22 décembre 1850, après avoir épousé Louis-Charles-Alphonse de Vaysse de Rainneville, (Goethals. Diction. généal., VERBO : de Jonghe d'Ardoye, XVII.— Borel d'Hauterive : Annuaire de la noblesse de France, 1872 p. 386, et 1848, p. 216).

idem tempus graviter inter se Flandriæ urbes dissidebant, et pleræque omnes, paucis exceptis, inter quas erant Bruga, contra principem suum arma sumpserant. Rebellionis hæc erat origo : Gandenses cogere volebant principem, ut beneficium comitatus Flandriæ acceptum ferret Eduardo, regi Angliæ, potius quam Philippo Valesio, regi Franciæ, seque illius potius quam hujus clientem pronunciaret. Iidem eumdem compellere volebant, ut Isabellam, predicti regis Angliæ filiam, in uxorem duceret. Quod nolens facere, in Franciam fugit, seque regi Philippo in familiarem dedit, cujus consilio Margaretam, Joannis ducis Brabantiæ filiam, in uxorem paulo post accepit. Quo intellecto, Gandenses graviter indignati arma sumpserunt, et per Flandriam totam tyrannice vagati sunt. Inter alia monasterii Dunensis bona diripuerunt, ipsumque monasterium incenderunt, hoc prætextu quia Abbas illius loci in Franciam cum Principe abierat. Tandem ex insperato tota res componitur. Princeps singulas ditionis suæ urbes visitat, omnia instaurat. Jamque aliquamdiu Flandria diuturnis istis seditionibus fatigata respiraverat, cum iterum Gandenses rebellandi ex his, quas modo dicam, occasionibus ansam ceperunt : facta ut diximus pace, Princeps toto fere anno vel Brugis vel in castro Malano, qui erat locus natalis, commorabatur, ibique vitam omnino epicuream agebat, Principe sane indignam. Id graviter Gandenses ferebant, in suum contemptum id fieri interpretantes. Ad hæc indignabantur quod plus æquo tribueret juvenibus, quos in consilium asciverat, ut eo liberius genio suo indulgeret, contemptis senibus consiliariis. Et quod caput erat, exactiones importunas, quæ crebrius fiebant ad alendos histriones voluptatibusque indulgendum, diutius non ferebant. Contra faciebant Brugenses, qui, quidquid Princeps per se vel alios peteret, largissime effundebant, quo ita Principis animum conciliarunt, ut jurejurando promiserit se, quidquid in commodum urbis Brugensis foret, illico præstiturum. Brugenses, hinc capta occasione, a Principe supplices postularunt permittere dignaretur, rivum facere quo Lisam ad se ducerent ; Princeps haud gravate concessit. Obmurmurarunt, qui erant ex consilio, Gandenses id in præjudicium esse Gandensium protestantes. Princeps interim Gandavum profectus, ludum equestrem instituit, quo non ex Flandria solum sed ex vicinis regionibus præcipui quique convocati. Eo peracto, conquestus est Princeps apud Gandenses ærarium plane exhaustum, petebatque aliquot aureorum millia sibi ab illis contribui. Quo audito, civis quidam Gandensis, Gossinus nomine, ausu temerario in medium prosiliens, negavit vel denariolum unum a Gandesibus Principi dandum causa expien-

darum suarum voluptatum. Quod ægerrime ferens Princeps Brugas abiit, Brugensibus necessitatem exposuit, de Gandensibus graviter conquestus. Illi principis petitioni annuerunt ea lege ut rivum, de quo antea, eis ducere liceat. Quod Princeps in despectum Gandensium concessit, simulque præcepit ut sine ulla mora rivum ducerent tam latum ac profundum ut quovis anni tempore navigabilis foret ac cuivis navi pervius. Brugenses statim opus agressi, complures operarios conduxerunt. Sed eos omnes Gandenses, ubi in suo agro fodere cœperunt ad S. Georgium, armata manu obruerunt et ad unum omnes interfecerunt. Brugenses novos fossores sufficiunt. Gandenses secundo omnes occidunt. Nec ibi finis. Brugas obsident easque capiunt, tantoque furore grassati sunt, ut et Principem ipsum si invenissent, haud dubio occidissent. Sed ille per muros civitatis dimissus, Insulas vili jumento ægre pervenit. Illinc in Franciam fugit, a rege auxilium imploraturus. Interea temporis continuum gerebatur bellum inter Gandenses et Brugenses. Utrique finitimas urbes in suas partes pertraxerant ; Gandenses pro subsidio petendo ad regem Angliæ mittunt, qui, confestim re omni intellecta, aliquot Anglorum millia in Flandriam destinat in subsidium Gandensium. Nec mora, Angli civitates Gandensibus contrarias imprimis maritimas, Neoportum, Furnas, Gravelingiam, Dunckercam, Bergas, Broucburgum invadunt, magnam ubique stragem edunt. Princeps diutius ferre non valens injurias, regem Franciæ obnixe rogavit, sibi ut subsidium ferret ad Anglos Flandriæ finibus pellendos, quod ille non gravate concessit, eo quod et Angli ipsius essent capitales inimici. Rex itaque Carolus, ejus nominis quintus (*sic,* sextus), numeroso exercitu collecto ex Francis, ex Burgondionibus, ex Nortmannis et Britonibus, rebus omnibus paratis, cum Ludovico principe in Flandriam venit. In agro Rosebecano acerrime fuit dimicatum, ubi procul dubio Rex Franciæ succubuisset nisi Auriflammam divinitus sibi datum explicuisset et videndam exhibuisset, per quam victoriam obtinuisse creditur. Broucburgenses ibi magnanimos et fortes se viros præbuerunt, et nomen immortale acquisiverunt. Defertur illis quotannis tantus honor ut in supplicatione Rosebecana sint primi. Non procul a littore Dunckercano et aliis in locis maximam hominum stragem factam legimus. Quid multa ! Oppida ab Anglis capta et possessa recipit principique restituit. Nullum receptu difficilius Broucburgo fuit (1). Ibi enim

(1) Hæc paulo aliter narrat Meyerus. Dicit enim Regis Francorum exercitum venisse ante Broucburgum 14 septemb. A° 1383. Occupatum post triduum vastatum vero ac deprædatum 19 septemb. idque occasione intercepti a Gandensibus oppidi Aldenardensis. Notandum de Comite Ludovico quod medio vix anno supervixerit obieritque miserrime, forte quod tam crudeliter in suos sævire permiserit templorumque ac sacrorum locorum profanationem ac direptionem bonorum non inhibuerit.

factis aliquot propugnaculis fortiter restiterunt. Tres assultus sustinuerunt. Tandem facta conventione, Angli, omnibus bonis et machinis in oppido relictis, exierunt et in Angliam trajecerunt. Cives Broucburgenses ut plerique alii, pro majori parte dispersi, aufugerant; oppidum propemodum civibus exhaustum erat. Cum jam abactis Anglis Rex et princeps illud ingrederentur, incendi jusserunt et omnia bona diripi, exceptis bonis Ecclesiæ. Quo edicto non obstante, aliquot nebulones, Britones natione, non contenti prophanas civium ædes violasse, in templum sanctum Dei, divo Joanni Baptistæ sacrum, irruerunt. Quorum unus gazophylacium, quod nos truncum vocamus, conspicatus, thesaurum ibi latere arbitrans, hasta in frusta illud comminuit. Ubi se falsum vidit, confestim in terram cecidit, alienata mente terribiliter vociferabatur, caput pavimento allidebat, labia mordebat, dentibus stridebat, calcitrabat, spumabat, dæmoniaco per omnia similis, exitum templi quærens nec inveniens, prope baptisterium in pavimentum lapsus, crepuit medius et dispersa sunt omnia viscera ejus. Tres alii non paulo inhumaniores, ruptis templi cancellis, in chorum irruerunt, ubi statuam S. Joannis Baptistæ in summo altari positam conspicantes, auream rati, ad eam diripiendam animum appellunt. Ex illis unus ausu nefario altare conscendit, statuam de tabernaculo suo deducit in terram. Contentio oritur inter eos cujus sit futura statua. Interim dum altercantur, statua pristinum suum locum occupasse visa est. Mox ex illis audacior altare rursum conscendit ut statuam dimittat, et sibi soli vendicet. Et ecce factus in agonia, toto corpore tremuit, et tanquam glacies obriguit, denique miserabiliter ante ipsum altare interiit.

His accessit et aliud multo mirabilius. Est statua quædam ex ligno in honorem facta B. Mariæ in puerperio decumbentis, solo aspectu venerabilis et nescio quid gratiæ præ se ferens. Ad eam ejusdem farinæ homo diripiendam accessit, auream ratus, eo quod bracteis sit incrustata, pugione exempto, illam magno impetu ut carneam transverberat. Mirabile visu, illa, accepto vulnere, roseo cruore tota perfusa commaduit, nec aliter sanguinis guttæ ex ligno dimanare visæ sunt quam ex corpore humano plagis affecto. Nec mora. Impius ille, statim ut vulnus statuæ inflixerat, in terram cecidit furibundus et crepuit. Cadaver ejus mox templo extractum est, et in medio foro canibus projectum, quod illi intactum reliquerunt. Manus, qua vulnus inflixerat, in altum semper protensa apparebat. Et licet vespere fimo, stercore, aliisque sordibus obtegeretur, mane discooperta videbatur in testimonium sceleris perpetrati. Ubi duos tresve dies in foro ante omnium oculos jacuisset, tandem equinæ caudæ alligatum, extra urbis

mœnia pertractum est, et in veterem cisternam projectum, quæ adjacet horto olim sodalitii confratrum S. Georgii, nunc Matthæi Beits, ceroferarii, civis Broucburgensis. Ferunt cadaver illud, licet jam aquis obrutum, manum, qua scelus patraverat, semper exeruisse omnibus spectandam, item et aquam illius cisternæ hiberno tempore in glaciem minime coaluisse, sed fumum quemdam continuo exhalasse. Tandem aliquis illam cisternam ita ruderibus opplevit, ut nulla jam cernantur ejus vestigia.

Dum facinus hoc in templo perageretur, muliercula quædam pia, Beatæque Virgini admodum devota, quæ exemplo Annæ, Phanuelis filiæ, in templo nocte ac die versabatur, forte supervenit ad sacellum B. V., more suo orationem factura, statuam virginis puerperæ sanguine perfusam obstupuit. Accessit propius et peplum seu linteum capitis sui distrahens, eo vulnus extersit, non tamen ita,quin in hodiernum adhuc diem cruoris vestigia vulneri adhærere videantur. Muliercula linteum lavatura domum abiit, sed frustra cruorem eluere nullo modo potuit. Illud etiamnum in thesauris Ecclesiæ inter sacras reliquias asservatur et honoratur.

Eodem temporis momento quo crimen hoc perpetrabatur, cerea quædam candela, accendi solita in honorem B. V., ex alba cera, per se lumen recepisse, perdia pernoxque arsisse sine ullo sui detrimento visa est, tandem a quopiam extinctam non amplius accensam audivimus. Ea quoque conservatur in thesauro Ecclesiæ.

Ad hæc fama est certior quam ut falsa credi debeat, campanas in summa turri per se lætum quiddam sonuisse. Rex et Princeps Ludovicus in tentoriis extra urbem commorantes, ignari eorum quæ in urbe gesta erant, mirari importunum in tanto civitatis luctu gaudium, sed ut illis renunciatum est campanas sine adminiculo ullo humano sponte sua sonuisse, et illa, quæ in templo gesta erant, omnia enarrata, in urbem properarunt, ibique rei veritatem certissimis indiciis agnoscentes, Deum supplices veniam deprecati sunt ignosceret si quid ipsorum culpa accidisset, sexcentas libras flandricas in templi reparationem numerarunt, receptas, ut ferunt, a duobus monachis ordinis S. Dominici, qui cum omni pecunia in Franciam aufugerant nec quidquam recuperatum est.

Natio illa sacrilega Britonum, præ aliis longe sceleratissima, non Broucburgi solum sed et Brugis impiam suam barbariem exercuerunt. Media enim luce in civium ædes irrumpebant, bona diripiebant, multos interficiebant, etc.

Hic libellus miraculorum, unde hæc descripsi, prosequitur barbariem Britonum, pacem compositam inter regem Franciæ et Angliæ, mortem Ludovici, Flandriæ comitis, et similia, quæ,

quia ad miraculorum historiam nihil pertinent, et aliunde, si opus fuerit certius haberi possunt, scribere supersedeo.

Addam tamen quod in fine libelli adscriptum est hisce verbis :

Pium lectorem oratum habeo ut si quid, quod a veritatis sacramento deflectere videatur, in hoc tractaculo nostro deprehenderit, mihi lubens indulgeat nec miretur, si, quod de miraculis seu prodigiis Broucburgi factis commemoravi, nusquam legerit; sciat quidem contigisse illa, sed notariorum penuria seu potius negligentia in oblivionem propemodum venisse. Præter picturas quasdam quæ in sacello Mariæ Virginis sacro videntur, habemus nihil quibus quod diximus asseramus. Guaginius, historiographus regis Franciæ, videtur rem omnem scivisse, paucissima tamen de imagine S. Joannis Baptistæ attigit; suspicor illum posteritati veritatem invidisse, vel fortassis ut omnibus satis notam præteriisse.

Fateor quoque hæc me scripsisse adjutum relatu et commemoratione aliquot hominum senum, qui eadem, quæ mihi retulerunt bona fide, a majoribus suis didicerunt, si illi mendacia mihi retulerunt, fateor me quoque cum illis errasse et errati pœnam non deprecor.

Hæc scripsi anno 1537, mense novembri, rogatus et requisitus a discreto et honesto viro Matthæo den Hol, seniore, qui id temporis erat decanus altaris et confraternitatis Mariæ Virginis, nimirum ad instructionem dandam prædicatoribus, qui quotannis ad laudem Mariæ miraculum populo exponunt, quod quidem a plerisque fit admodum frigide ob ignorantiam rei gestæ.

†

Pax Christi.

Reverende in Christo Pater, habet hic R. V. quod petiit sibi transcribi ex ipso authentico, nonnullis omissis, quæ ad miracula omnino nihil faciebant. A Pastore quondam decano quæsivi num haberet singulare de Sanctis territorii Broucburgensis, dicit se nihil hactenus intellexisse sed nec inquisivisse. Si quid aliud per nos velis fieri, interim dum hic sumus, manda, et factum puta. Vale. Broucburgi, 1° Aprilis 1605.

Ræ Væ in Christo servus

Nicolaus Borluut.

Ignoscet, scio, R. V. et æqui bonique consulet, quod non citius R. V. respondeam : scit occupationes nostras, et aliquoties curavi R. V. salutem dici per fratrem, nomine Judocum. Valeat quæso in Domino et oret pro nobis.

R. V. servus in Christo.

GERARDUS KERCKOVIUS.

sur le dos :

R^{do} in Christo Patri P. Heriberto
Rosweidii, Soc^{tis} Jesu sacerdoti.

AUDOMARUM

(Bibliothèque royale de Belgique. Manuscrit n° 8111-16).

N.-B. Cette relation est écrite de la main du Père Nicolas Borluut. Le *Post-Scriptum* est écrit par celui qui le signe. Ce Nicolas Borluut était fils de Gilles, chevalier de Jérusalem, échevin des parchons à Gand en 1575 et 3578, et d'Isabelle de Dobbelaere, dite de Waele, fille de Gérard. (Bibliothèque royale de Belgique, Fonds Goethals, Mss. *746*, p. 62, et *736*, p. 124 v°).

NOTES DIVERSES

NOTES DIVERSES

1104. — Pièce I, page 1.

Robert II, onzième comte de Flandre, était fils aîné de Robert I, dit le Frison, et de Gertrude de Saxe. Il prit la croix en 1096 et mérita le glorieux surnom de Jérosolymitain, parce que ce fut principalement grâce à ses prodiges de valeur que l'on prit Jérusalem d'assaut sur les Sarrazins. Etant allé au secours du roi de France Louis-le-Gros, dont il avait embrassé le parti contre le roi d'Angleterre, il tomba de cheval et fut mortellement blessé sous les murs de Mantes, en repoussant une sortie que les Anglais avaient faite sur les Français. Il mourut trois jours après, le 4 décembre 1111, la dix-neuvième année de son règne et fut inhumé dans l'église abbatiale de Saint-Vaast, à Arras, où ses funérailles furent honorées de la présence d'une foule de princes et du roi de France. Il avait épousé Clémence, fille de Guillaume-le-Grand, comte de Bourgogne et sœur du pape Calixte II.

Decimationem quamdam. — Les expressions *decima* et *decimatio* devant très souvent se rencontrer dans les chartes de ce cartulaire, nous croyons devoir donner ici quelques brèves explications sur la signification de ces deux mots. On entendait au moyen-âge par *decima*, le tribut annuel de la dixième partie des fruits de la terre que l'on devait payer au clergé, et par *decimatio* le droit de percevoir ce tribut. On appelait donc décimateur l'ecclésiastique qui jouissait de ce privilège de lever la dime, et par *dîmeur*, l'agent que le décimateur chargeait de la recueillir en son nom. Il y avait plusieurs sortes de dimes : 1° la grosse, qui se prélevait sur le produit le plus clair des terres, c'est-à-dire le blé, l'orge, l'avoine et le seigle ; 2° la même dime qui se subdivisait : en *dimes vertes* sur les grains, les fruits et les légumes, en *dîmes de charnage* ou *du sang* sur les animaux domestiques, en *dîmes de lainage* sur les toisons ; 3° enfin les *novales*, ainsi nommées de ce qu'elles se cueillaient sur les terrains nouvellement désséchés ou défrichés et mis en culture.

Des écrivains ignares ou de mauvaise foi ont débité sur ce privilège dont jouissait le clergé de si ridicules absurdités que ce serait perdre son temps que de s'arrêter ici à les réfuter. Le lecteur instruit des choses du moyen-âge sait très bien que le clergé devait employer le produit de ces dimes au soulagement des pauvres et des infirmes, à la rétribution des curés et des vicaires, ainsi qu'à l'entretien des presbytères et des édifices religieux, et que jamais l'Église ne manqua de satisfaire à ces grandes et généreuses obligations, jusqu'à ces temps malheureux où l'épée remplaça la croix, et où la douce souveraineté des évêques et des abbés disparut devant la farouche brutalité des seigneurs féodaux.

Voici ce que dit à ce sujet Mgr Hautcœur, dans son *Histoire de l'abbaye de Flines*, p. 18. « Dans la confusion occasionnée par les guerres du moyen-âge, les dimes furent souvent usurpées, quelquefois aussi concédées à des laïques par les évêques et par les abbayes, en reconnaissance des services rendus ou dans l'espoir d'obtenir une protection nécessaire. Ces dimes inféodées se transmettaient, se vendaient, se donnaient comme une possession régulière. Le Concile de Latran, tenu en 1179, prit des mesures pour favoriser aux détenteurs des droits de l'Église une restitution toujours onéreuse. Il leur permit de les céder à un clerc sa vie durant, à condition qu'après la mort de celui-ci elles feraient retour à l'Église, ou bien d'en gratifier à toujours un monastère avec le consentement de l'évêque du diocèse. »

Par suite de ces dispositions, au XIIe et au XIIIe siècle, des dimes furent fréquemment données aux Maisons religieuses, et nous en avons la preuve ici même, à la pièce I, où l'invasion du régime féodal s'étendit sur toute espèce de biens et atteignit la propriété sous toutes ses formes, triste époque où l'Église elle-même subit cette influence dominatrice, et où bon nombre de bénéfices ecclésiastiques se transformèrent en fiefs, sans toutefois pouvoir être transmis par hérédité (Brassart, *Chartes de Douai*, *Preuves*, p. 38, note 2).

Bertulfus. — Bertulfe, prévôt de l'église de Saint-Donat de Bruges, était fils d'Erembald, et oncle de Walter, châtelain de ladite ville; il est resté fameux par la part qu'il prit dans l'inqualifiable assassinat du comte Charles-le-Bon (*Annales de la Société d'Emulation de Bruges*, 2e série, tome I, pages 303-312. — *Histoire de Flandre de* M. Kervyn de Lettenhove, t. I, pages 364, 367, 377, 407). Il mourut du supplice des traitres, sur la place du Marché d'Ypres, où il fut pendu après avoir été battu de verges et lapidé (1127).

Fromoldus, imbreviator. — Fromolde, secrétaire de Robert II. Le mot *imbreviator* est un mot de basse latinité qui ne se trouve pas dans Ducange. Il a le même sens que celui d'*abbreviator*, nom que l'on donnait au clerc chargé de minuter l'original des actes publics; il y eut un personnage du même nom, secrétaire du comte Thierry d'Alsace. (*Chartes de Saint-Bertin* par M. l'abbé Haignéré, pièce n° 184, 7 février 1141).

Themardus. Thémard, châtelain de Bourbourg, fut un des nombreux chevaliers flamands qui prirent part à la première croisade (1096) sous la conduite du comte de Flandre Robert II, dit de Jérusalem.

Il fit ensuite partie de la cour de Baudouin VII, et devint plus tard l'ami intime de Charles-le-Bon, lorsque celui-ci fut appelé à gouverner le Comté de Flandre. Personne n'ignore que ce fidèle et loyal seigneur fut indignement massacré avec deux de ses fils, Gauthier et Gislebert, au moment qu'ils priaient près du cadavre de ce prince, lâchement assassiné le 2 mars 1127, dans l'église Saint-Donat à Bruges, par Bouchard, à qui ledit Bertulfe, prévôt de cette église, avait donné mission d'exécuter cet exécrable forfait.

On le rencontre comme témoin dès 1091, dans un acte passé entre Jean, abbé de Saint-Bertin et Manassès, comte de Guines, au sujet de la condition civile des gens d'une famille assujettie à la capitation: « Themardus, castellanus Broburgensis » (*Les Chartes de Saint-Bertin*, par M. l'abbé Haigneré, pièce n° 87).

Thémard fut notamment, en 1106, appelé comme témoin de la cession que fit Robert-le-Jeune, comte de Flandre, à Henri, abbé de l'abbaye de Saint-Vaast à Arras, d'une bergerie en échange de quelques domaines ravagés par les brigands qui infestaient alors le pays. (Duchesne: *Hist. généalog. de la Maison de Béthune*, preuves page XIII).

En 1119, il est témoin avec Henri, son fils et successeur, dans un acte par lequel Baudouin Hapkin, marquis de Flandre, confirme à l'abbaye de Saint-Bertin ses privilèges et ses possessions dans la ville d'Arques (*Les Chartes de Saint-Bertin*, par M. l'abbé Haigneré, pièce n° 135).

Le 5 avril 1120, nous le voyons figurer parmi les principaux seigneurs qui signèrent l'acte par lequel Charles-le-Bon confirme aux religieux de Saint-Pierre de Gand la restitution de 450 mesures de terre qui leur avaient été usurpées par un bourgeois de Gand, nommé Ener Waker (Duchesne: *Hist. généalog. de la Maison de Béthune*, preuves, page XVIII).

Nous le retrouvons encore en 1121 comme témoin d'une charte, par laquelle le même Comte, de passage à Cassel, garantit à l'abbaye de Saint-Winoc de Bergues la possession de ses biens et privilèges. (*Cart. de l'abbaye de Saint-Winoc*, page 88).

Enfin en 1125, il signe une autre charte par laquelle Charles-le-Bon, comte de Flandre, confirme à l'abbaye de Saint-Bertin la juridiction qu'elle exerçait, malgré les réclamations du châtelain, sur la terre de Bourbourg. (Guérard: *Cart. de l'abbaye de St-Bertin*, page 296).

Bernardus et Bertinus, capellani. — Ducange, au mot *Capellanus*, nous dit que souvent, au moyen-âge, les chapelains remplissaient, auprès des princes l'office de secrétaires, et que dans la rédaction des actes de cette époque, leur nom figure avant celui des chambellans, du connétable et du sénéchal. Nous avons ici même plusieurs preuves de la vérité de cette remarque: Ainsi pièces nos I, III, V, VI, VII, IX, XVI, les chapelains du comte de Flandre signent toujours avant les seigneurs de sa cour.

Bernard et Bertin furent chapelains du comte Robert II. Cette charge fut occupée un peu plus tard, sous Bauduin VII, par Lambert, abbé de Saint-Bertin (voir pièce XVI).

1106. — Pièce II, page 2

Par ce mot *Berquaria*, il faut entendre une espèce de simple bâtiment entouré de prairies — ce que nous appelons une ferme à moutons — ou comme dit Ducange: Locus berbicibus alendis idoneus, alius tamen ab ovili, prædii species etiam cum certa agri quantitate.

(Ducange, *verbo* Berquaria).

Reingerus, dapifer (lisez: Renigerus). — Ce Reniger, en français Regnier, maitre d'hôtel du comte de Flandre, Robert II, dont il est ici question, est probablement le même qui signe sans se donner cette qualification à la pièce IV (*Cart. de Bourbourg*): Reniger de Hupplines, et que nous retrouvons pour la dernière fois à la pièce XXII du même cartulaire.

Odulfus, camerarius. — Le nom de ce personnage se retrouve souvent dans les chartes de cette époque. C'est ainsi que nous le voyons, dès 1093, au bas des lettres par lesquelles le comte Philippe, fils de Robert-le-Frison, cède aux chanoines de Saint-Pierre de Loo les droits de comté, d'avouerie, etc., qu'il possède sur certaines terres de cette abbaye (*Cart. de St-Pierre de Loo*, publié par M. Van Hollebeke, pièce n° 1. — Miræus, *Op. diplom.* t. 4, p. 189).

Dans les pièces nos III et V du Cartulaire de Bourbourg, cet Odulfe signe avec son fils Rodolphe et s'intitule encore *camerarius*, mais dans la pièce n° VI, qu'il signe de nouveau avec son fils, il ne fait plus suivre son nom de cette qualification. Il semble avoir été remplacé dans cette charge par Baudouin.

Le chambrier ou chambellan avait pour office de veiller à la fourniture des chandelles, à la distribution de l'eau dans les appartements, à la confection des lits.

Le chambrier en second avait droit aux pains dans lesquels on plantait les chandelles placées devant le comte et la comtesse; il avait aussi droit aux manteaux et aux capes de ceux qui faisaient hommage au comte. (*Archives historiques du Nord*, tome II, p. 172. — *Chronique du Hainaut*, par Gilbert, traduite en français par le Marquis de Godefroy-Ménilglaise, t. II, notes p. 182. — *Le Chambellan de Flandre*, par M. le comte de Limburg-Stirum, p. 34).

Rubrock. — Rubrouck en français, et Robroec en flamand, est un village situé dans le canton de Cassel, Nord, où se trouvait jadis une noble famille de ce nom. Nous rencontrons en effet, dans le Cartulaire de Saint-Bertin, vers les années 1144 et 1180, pièces nos 192 et 311, de même qu'en 1186, pièce 348, et vers la même époque, pièces 349 et 357, comme en 1193 pièce 390, Théodericus de Rubrouc parmi les témoins de ces actes.

Lambertus de Rubruc apparait comme témoin dans la pièce n° 284, en l'année 1177, et Walterus de Rubroc dans celle n° 580, au mois de novembre 1219.

Reineri, Scrinarii. — Rénier, archiviste. — In ecclesia Romana, dit Ducange, duodecim erant qui scrinia publica scripturarum curabant, epistolas a cancellario et protoscrinario dictatas scribebant ; instrumenta, donationes, et reliqua hujus modi conficiebant, quorum primus seu qui aliis præerat, primoscrinarius dicebatur.

1106. — Pièce III, page 3

Clementia. — Clémence, femme de Robert II de Jérusalem, comte de Flandre, était fille de Guillaume-le-Grand, comte de Bourgogne, et petite-nièce de Robert, roi de France ; elle avait pour frère le pape Calixte II, qui l'appelle sa *très-chère sœur*. — *Karissime sororis nostre Clementie*. (Pièce XXV).

Elle eut de son mariage avec le comte Robert, trois enfants Guillaume et Philippe, morts en bas-âge, et Bauduin VII, qui succéda à son père et eut pour femme Agnès de Bretagne. La sévérité que ce dernier déploya contre les voleurs dont la Flandre était infestée, lui valut le surnom de Bauduin-à-la-Hache, en flamand *Hapkman*, parce que les exécuteurs de la justice criminelle se servaient autrefois d'une hache pour mettre à mort les coupables.

La comtesse Clémence mourut en 1131, à Bourbourg, dans l'abbaye de Notre-Dame qu'elle avait fondée. Elle avait épousé en secondes noces Godefroy VII, duc de Brabant.

1106. — Pièce IV, page 3

Balderic ou Baudry, chanoine et archidiacre de Noyon, personnage de grande érudition, naquit à Noyon. Il fut élu évêque de Tournai et de Noyon, en 1099, en remplacement de Radbode II, et mourut le 31 mai 1112. A sa mort les deux diocèses élurent chacun leur évêque particulier; mais cette tentative de séparation, qui avait troublé la fin de l'épiscopat de l'évêque Baudry, n'eût pas de suite.

En 1106, Baudry, évêque de Noyon et de Tournai, donne à l'abbaye de Saint-Bertin, sous certaines conditions, les églises de Couckelaere et de Ruysselede. (Flandre occidentale); *Chartes de Saint-Bertin*, par M. l'abbé Haigneré, pièce n° 108).

1106. — Pièce IV, page 4

Allodium meum, etc. — Après la donation princière de la bergerie de Bonhem que nous avons vu faire à l'abbaye de Bourbourg, par le comte Robert II et sa femme, la comtesse Clémence (voir pièce n° III), voici que Baldéric, évêque de Noyon et de Tournai, lui concède à son tour, *pro remissione peccatorum* et à charge de célébrer son anniversaire,

le superbe *alleu* qu'il possédait dans le diocèse de Thérouanne. Cet alleu qui s'étendait sur Colhem, dépendance d'Eperlecques, Blandecques et Blaringhem, consistait en terres cultivées ou incultes, en prés et en bois, en un moulin situé sur l'Aa, et une partie d'un autre moulin bâti non loin du premier et sur le même cours d'eau, le tout occupé par des hôtes et des serfs, et inféodé à quelques Chevaliers Casés, *milites casati.* D'après Ducange, on appelait spécialement ainsi les chevaliers qui tenaient en fief des manoirs appartenant à des ecclésiastiques. (Ducange, *verbo* Casatus).

Remarquons en passant les mots *libere servaturos*, par lesquels Baldéric exempte de tout service les chevaliers qui se trouvaient alors sur ses propriétés. On sait en effet que dans la langue du moyen-âge, *Beneficium*, signifie un domaine concédé à charge de service.

On sait aussi que l'établissement des moulins à eau faisait toujours l'objet d'une concession seigneuriale, parce qu'autrefois les cours d'eau étaient censés appartenir au seigneur de l'endroit. (Tailliar : *Recueil d'actes des XIIme et XIIIme siècles,* introduction nº ccLvII).

Au moyen-âge, le revenu d'un moulin à eau était relativement considérable et constituait presqu'une fortune. Aussi, grâce au système des rentes foncières qui, avant la promulgation de notre Code civil, équivalaient à une part de propriété, il arrivait souvent qu'un moulin de cette sorte appartenait à plusieurs individus. Les rentes foncières consistant en parts de moulin étaient surtout avidement recherchées par les riches bourgeois, les communautés religieuses et les institutions charitables.

L'Helena, que l'on trouve aussi désignée dans les chartes de Saint-Bertin des années 648 et 788, sous les noms variés d'Ennena et d'Agnonia, n'est autre que l'Aa, qui se jette dans la mer à Gravelines, et qu'il ne faut pas confondre avec l'Elna, la Lianne, simple rivière dont l'embouchure est à Boulogne.

Rogero, Castellano. — Nous sommes ici de l'avis de M. Leuridan qui dit en parlant de ce diplôme dans ses Châtelains de Lille, p. 107 : « Bien qu'il soit simplement qualifié châtelain, sans désignation du siège de son office, est-il possible de méconnaître le châtelain de Lille dans le signataire de ce diplôme daté de Lille ? »

Nous voyons encore un châtelain, nommé Roger, le même sans doute, figurer comme témoin dans un acte de 1102, par lequel Robert II, comte de Flandre, confirme à l'abbaye de Saint-Bertin la jouissance du droit de mouture à Arques. (Guérard, *Cart. de Saint-Bertin*, p. 222. — Dans un autre acte de l'année 1111, le même Roger, fut témoin de la charte que fit expédier Bauduin-à-la-Hâche pour exempter du tonlieu et du cens l'abbaye de Saint-Vaast, à Arras, il la signa avec indication du siège de son office : Rogerus, Castellanus de Insula. (*Hist. de la Maison de Bergues Saint-Winoc*, chap. III. — *Registre de l'abbaye de Saint-Vaast*, chap. xxxv). — Ce Roger, dit Roger-le-Jeune, fut châtelain de Lille de 1101 à 1130.

1107. — Pièce V, page 5

In villa Lon. — Lon ou Loon, canton de Gravelines, département du Nord.

Nous n'oserions affirmer avec la *Statistique du département du Nord*, p. 168, que ce village s'appelait autrefois *Losantanas.* Il est vrai que ce nom se trouve mentionné dans un acte du 6 septembre 648, par lequel Adroald donne aux vénérables pères Bertin, Momelin et Ebertramme sa propriété de Sithiu, située dans le pays de Thérouanne, *pagus Taroanensis ;* mais parmi les endroits cités dans cette pièce, rien ne donne lieu de croire que ce *Losantanas* ait jamais été le nom primitif de Loon. Quoiqu'il en soit, Loon remonte à une antiquité assez respectable, puisque dans un acte daté du 17 octobre 1075 nous voyons Drogon, évêque des Morins ou de Thérouanne, confirmer à Hérebert, abbé de Saint-Bertin, la possession des autels de Bourbourg et de Lon ; il y eut aussi dans ces temps reculés une famille de ce nom, comme nous le voyons dans une charte de 1178 par laquelle Baudouin, châtelain de Bourbourg, confirme à l'hôpital de Saint-Nicolas, près cette dernière ville, la donation que son père lui a faite de 52 mesures de terre situées non loin du pont de Quadhove, et parmi les témoins de laquelle charte nous relevons le nom de Boidin de Loon.

Et unum last allecis. — Le Last était de 13,200 harengs et représenterait de nos jours le poids de 2 tonnes ou 2.000 kil. Ce droit de prélever une certaine quantité du produit de la pêche aux harengs, existait non seulement à Gravelines, mais dans presque tous les ports de la Flandre maritime, ainsi que le prouve entr'autres documents la pièce suivante datée de février 1254.

Universis presentes litteras visuris et audituris, Scabini de Duncarka. Noverit universitas vestra quod usus et consuetudo de Duncarka, videlicet de navibus alecium et de omnibus navibus, ab hiis que vocantur virbanket usque ad illas que partificant in decem et dimidium, solvant quinquaginta denarios, et que partificant in decem et dimidium et ultra,

solvunt centum denarios, nec etiam de navibus prenotatis, ultra summam et numerum quam habent, nihil solvunt. Datum anno Domini M. CC quinquagesimo tertio, mense februarii. (Bibliothèque nationale de Paris, manuscrit n° 9124. Copies tirées des Archives de Flandre 1159-1594, pièce n° 252, Bul. de la Com. Hist. Belgique, 4 série, t. 2, p. 198).

F. Locrius, dans sa chronique, p. 289, relate également une donation semblable faite par Mathilde, fille d'Eustache, comte de Boulogne et épouse d'Etienne, roi d'Angleterre (1135-1154). *Mathildis, Anglorum regina et comes Bononie, montis Eligii monachis quinque hallecium millia assignat ab ipso Bononiensi oppido seu agro annue sumenda ; verum seu bellorum, seu temporum iniquitate cecidit ea liberalitas.* Pour les autres donations de ce genre à prélever sur le Tonlieu, voir les notes relatives à la pièce CXX de ce cartulaire.

Les curieux pourront lire dans MIREUS et FOPPENS, t. III, p. 79 et A. WAUTERS (*Les libertés communales*, p, 569 et suivantes), les détails des débats qui s'élevèrent d'abord en 1164 entre les habitants d'Oostbourg et de Rodenbourg, et les abbés de Saint-Pierre et de Saint-Bavon de Gand, et en 1216, entre les pêcheurs de Nieuport et le chapitre de Sainte-Walburge de Furnes, au sujet de la dime des harengs et de la sentence toute draconienne qui mit fin à ces débats.

Theoloneo de Greveningge, le tonlieu de Gravelines. — On appelait en latin du moyen âge, *theoloneum, tolnetum* (cf. Ducange, Glossaire), en flamand, *thoolen, toolen*, et en français, *tonlieu*, les droits dont les princes ou les villes frappaient les marchandises vendues sur la place publique, telles que le blé, les fils, les draps, les toiles, etc., les bestiaux, le poisson. Ces droits de tonlieu, ainsi que les poids publics et les marchés eux-mêmes, étaient partout revendiqués comme biens domaniaux, seigneuriaux, ou propriété municipale. Il n'y avait pas que les marchandises qui fussent soumises aux droits de tonlieu : Voici en effet ce que nous lisons dans l'Inventaire analytique des Chartes des comtes de Flandre, jadis déposées au château de Rupelmonde, dressé par M. GAILLIARD, pièce n° 136 : « 17 juin 1292, Ernould de Gravelines reconnait avoir reçu de Coppin-Monin, au nom du comte de Flandre, seize livres monnoie de Flandres pour le tonlieu des *Pèlerins* arrivant au port de Gravelines. »

1110. — Pièce VII, page 6

Lamberti ex Drincham. — Ce Lambert de Drincham est probablement le même qui se qualifie du titre d'amman de Drincham, *Minister de Drinkeham*, dans une charte de Juin 1119, par laquelle Baudouin-à-la-Hâche, marquis de Flandre, confirme celle de Baudouin de Lille, son bisaïeul, touchant les possessions et privilèges de l'abbaye de Saint-Bertin à Arques et dans la châtellenie de Bourbourg. (*Chartes de Saint-Bertin*, pièce n° 135).

Nous voyons encore ce Lambert figurer, en 1125, comme témoin de la charte par laquelle Charles-le-Bon, comte de Flandre, confirme à la susdite abbaye la juridiction féodale qu'elle possédait dans la terre de Bourbourg et que lui disputait le châtelain de cette localité. (*Chartes de Saint-Bertin*, pièce n° 156. — *Inventaire de la Chambre des Comptes de Lille*, pièce n° 54. — DUCHESNE, *Maison de Béthune*, preuves, page 20).

Quelques années plus tard, en 1128, il est de nouveau témoin d'une charte par laquelle Guillaume Cliton, créé comte de Flandre, donne à l'abbaye des Dunes une rente annuelle de sept livres. (*Cartulaire des Dunes*, n° CCCXLV). Dans Lambert de Drincham, qualifié *minister*, l'on doit, selon M. Bonvarlet, voir Lambert, *amman* de Drincham. La paroisse de Drincham était peu importante à la vérité, bien que le seigneur du lieu possédât la haute justice, mais elle paraît avoir été de bonne heure réduite par l'érection de paroisses voisines, et il pourrait très bien se faire que ses limites primitives aient été celles de l'ammanie, laquelle s'étendait sur nombre de villages environnants. Il faut bien se garder d'identifier l'*amman* dont le nom est fréquemment rendu en latin par *minister* et qui était lui-même un officier fieffé, avec le *seigneur*.

Métier, ministerium, se traduisait au XVIe siècle par *winckel* (V. le *Transport de Flandre de 1517*, là où il est question de la châtellenie de Bourbourg) ; plus généralement et à toute époque il équivalait à *ambacht*, dans le sens restreint de ce mot, et il avait à sa tête un *amman*, fonctionnaire que Warnkoenig, traduit par Gheldolf (t. III, p. 137), dit être le synonyme de ce qui est appelé ailleurs *præco* (V. aussi DIERICX : *Mém. sur la ville de Gand*, t. I, p. 108 et 139; quant aux *ambachts*, circonscriptions régies à certains titres par les *ammans*, voir : TAILLIAR, *Mémoires de la Société de Douai*, 2e série, t. I, p. 376 ; SCHRIECKIUS, *Originum rerumque celticarum et belgicarum...*, p. 99 ; RAPSAET, *Œuvres complètes*, t. IV, p. 418 et suiv.; *Warnkoenig*, traduction GHELDOLF, t. II, p. 146 et suiv., etc., etc. Il y aurait une bien curieuse dissertation à faire à propos des mots *ambacht, amman, ammanie, écoutète, ministerialis* et *ministerium, præco, villicus*.

En 1234, nous rencontrons un Wautier, sire de Drincham, dans le *Chronicon Monasterii de Dunis*, page 114. — Nous rencontrons encore ce même Wautier de Drincham aux années 1223 et 1233 dans les chartes relatives à l'abbaye de Ravensberghe déposées à la Bibliothèque nationale.

La famille de Drincham est une des plus anciennes et des plus illustres de la Flandre. Elle tirait son nom d'un village de la châtellenie de Bourbourg où elle possédait un fief important tombé plus tard par confiscation, dans la seconde moitié du XIVe siècle, entre les mains du comte Louis de Male, qui le donna à un de ses bâtards. Celui-ci adopta non-seulement le nom de Drincham, mais devint aussi la souche d'une autre famille qui joua un grand rôle dans le pays. Toutefois il ne faut pas confondre le village de Drincham avec la seigneurie de Drincham, sise à Bailleul entre le Nouveau-Monde et Steenwerck, et qui fut possédée par la famille des de La Fosse, puis par la famille des Gourdin.

Le nom primitif du village de Drincham était *Dagmaringahem*.

Les armes de la première famille de Drincham-lez-Bourbourg étaient : échiqueté d'argent et d'azur, à la bordure de gueules.

1110. — Pièce VIII, page 7

Godefrido, ambianensi episcopo. — Godefroy, évêque d'Amiens, 1104-1115. Sa vie a été écrite par Nicolas, moine de Soissons. (*Histoire littéraire de la France*, t. XI, page 729).

Odone, cameracensi episcopo. — Odon ou Eudes, honoré du titre de bienheureux, d'abord abbé de Saint-Martin de Tournai, fut élu évêque de Cambrai dans le synode tenu à Reims en 1105, et occupa le siège épiscopal jusqu'en 1113. (Voir : *Acta Sanctorum*, Juin, tome III, p. 911-6006. — *Histoire littéraire de France*, tome IX, p. 586-916. — Paquot; *Mémoires pour l'Histoire littéraire des Pays-Bas*, tome VIII, p. 16. — *Belgica Christiana*, p. 116. — Desmedt, *Gesta Pontificum Cameracensium*, p. 109-113. — *Sacra Belgii Chronologia*, pp. 331, 332 et 333. — Nous avons de lui quelques opuscules qui sont insérés dans la *Bibliotheca Patrum* de J.-B. L. de Castillon.

Gildevino, acquicinctensi abbate. — Gilduin, d'abord simple moine de l'abbaye de Saint-Vincent-du-Mont à Laon, puis abbé de Saint-Michel-en-Thiérache et enfin abbé d'Anchin de 1102 à 1110, se retira en l'abbaye de Saint-Bertin et de là en Angleterre dans le prieuré de Saint-Magulphe *alias* Machut (*pays de Galles*) dépendance de l'abbaye d'Anchin, où il mourut en 1123. (Voir F. Locrius, *Chronicon Belgii*, p. 269).

Hugone, cameracensi castellano. — Hugues, châtelain de Cambrai, chef de la puissante maison d'Oisy, épousa Adèle de Cambrai, fille de Wautier II, châtelain de Cambrai, dont il est souvent parlé dans la Chronique de Baldéric, et qui fut assassiné en 1041.

1110. — Pièce IX, page 7

In Pevela. — *Pevela ou Pagus Pabulensis*, la Pévèle, pays situé entre le Tournésis et la Marque, était séparée du Mélantois et du Carembault par cette rivière et s'étendait jusqu'à la gouvernance de Douai. Elle avait pour capitale Orchies, et pour localités principales Mons-en-Pévèle, Bouvines, Templeuve, Cysoing, Capelle, Marque et Camphin.

La Pévèle est mentionnée en 673 dans les lettres patentes données à l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras par le roi Thierry.

1110. — Pièce X, page 8

Stapla. — Staple, arrondissement d'Hazebrouck (Nord). Dans le cartulaire de Saint-Bertin, on rencontre ce nom écrit *Staples* et *Staplis*; il ne faut pas le confondre avec *Stapulas*, Etaples (Pas-de-Calais), que nous trouvons dans le cartulaire de l'église de Thérouanne, p. 343, désigné dans un acte de 1423 par ces mots : *Stapulis sub Casleto*.

1111. — Pièce XI, page 8

Nous remarquons dans cette charte et dans celle donnée plus tard, en 1121, par le comte Charles-le-Bon, que les trente mesures de terre situées à Looberghe, ainsi que les trente autres sises à Winnezeele, entre Steenvoorde et Wormhout avaient jadis servi au pacage des oies. D'où nous sommes autorisés à conclure qu'autrefois on faisait dans ce pays un important commerce de ces intéressants palmipèdes.

1111. — Pièce XII, page 9

Crummedic. — La terre de Crommedick au territoire de Bourbourg, se composait de trois fermes connues sous le nom de Grande, Nouvelle et Petite Crommedick. La première avait en contenance 200 mesures de terre (*100 hectares*), la seconde 183 mesures (*88 hectares*) et la dernière 160 mesures (*70 hectares*). Ces trois fermes étalent bornées au nord par le Hoymille repdick, au sud par le Heer Straete, à l'est par le Vliet et à l'ouest par le watergant de Haven.

Super Isaram. — L'Yscr ou Iser a sa source en France au pied du mont Cassel, pénètre en Belgique à Rousbrugge où il devient navigable, arrose l'abbaye d'Eversam, près d'Elsendam (voir note de la pièce cii), coupe le canal de Loo qui relie Furnes à l'Yperlée, près de l'ancien fort de la Fintèle, coule parallèlement à cette rivière et se jette par différentes embouchures dans la mer du Nord à Nieuport, autrefois nommé Isare Portus.

La vallée qu'il traverse est une des plus fertiles de la Flandre et dès les temps les plus reculés, elle fut habitée par les Morins et les Ménapiens et se trouve désignée dans les plus anciens documents sous le nom de Pagus Iserticus ou Isaricus.

A peine entré en Belgique, l'Iser reçoit à droite pour affluent La Flètre, *Vleteren-becque,* qui arrose Poperinghe et Crombeke en donnant son nom aux villages de Oostvleteren et Westvleteren.

Parmi les anciens monuments qui font mention de cette rivière, nous citerons la pièce 26 des Chartes de Saint-Bertin, publiées par M. le chanoine Haigneré, dans laquelle nous voyons en octobre 806, Erlhaire donner à Nanthaire II, abbé de Sithiu, certains biens situés « in loco nuncupato Fletrinio in pago Isertico, » et la charte de fondation du chapitre de St-Pierre-de-Cassel par le comte Robert-le-Frison, en l'an 1085 (Miræus, *Op. diplom.*, t. ii, p. 1137).

Remarquons en passant que Pertz, le savant éditeur des *Monumenta Germanicœ historiæ*, s'est trompé en disant que par le fleuve Hiscar il faut entendre l'Yser (Iser, Isara). L'Hiscar n'est autre que la Scarpe et non l'Yser.

Willelmo, castellano de Santo Audomaro. — Ce châtelain de Saint-Omer n'est autre que Guillaume Ier, probablement le même que celui mentionné en l'an 1110, pièce ix, et en l'an 1112, pièce xvi, sous la simple qualification de *castellanus.* Dans cette dernière pièce, de même qu'en 1115, pièce xx, nous le voyons signer avec Thémard, châtelain de Bourbourg, et Froülphe, châtelain de Bergues. Nous le rencontrons encore comme témoin en septembre et en novembre 1121, pièces xxxii et xxxiii, et 7 juillet 1123, pièce xxxiv, dans ces deux dernières pièces il est accompagné de Hugues, son neveu et de Gillebert, son frère qui signent avec lui ; il souscrit aussi en 1125 (pièce xxxv), à l'acte par lequel Charles-le-Bon termine un différend survenu entre l'abbé de Saint-Bertin et le châtelain de Bourbourg, relativement à la justice à exercer sur des terres appartenant à Notre-Dame de Bourbourg. C'est la dernière fois que son nom apparait dans un acte concernant cette abbaye. D'après M. Giry (les Châtelains de Saint-Omer, *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes,* année 1874, p. 332), Guillaume Ier, châtelain de Saint-Omer, aurait exercé cette fonction de 1097 (?) à 1126.

Frumoldi de Ypra. — Vers l'an 1095, six cents Yprois prirent la croix et partirent pour la Terre-Sainte, sous la conduite de Philippe, *vicomte ou avoué* d'Ypres, et de Frumold, qui était alors gouverneur de ladite ville et en devint plus tard le châtelain. (Le Glay, *Histoire des Comtes de Flandre,* tome i, p. 239). Dans les combats qu'elle livra sous les ordres de Robert II, comte de Flandre, cette troupe d'élite se distingua particulièrement à la prise d'Antioche et surtout à celle de Jérusalem, 4 juillet 1099, et perdit trois cents hommes sous les murs de ces deux villes. De retour en Flandre avec le reste de leur petite troupe, Philippe et Frumold firent leur entrée triomphale à Ypres en 1201 (Verbeeke) *Histoire militaire d'Ypres,* p. 8, et Le Glay, ouvrage précité. tome i, pages 230 et 241).

Frumold d'Ypres signa comme témoin la charte par laquelle en l'an 1103, Robert II, comte de Flandre, confirme les privilèges de l'abbaye de Saint-Bertin et en particulier la possession des moulins d'Arques (*Chartes de Saint-Bertin*, par M. l'abbé Haigneré, pièce n° 103). En 1109, le 19 janvier, il signa en se qualifiant de châtelain d'Ypres : Frumoldo, Yprensi castellano, une autre charte par laquelle le même Robert, comte de Flandre, donne à l'église Notre-Dame de Vormezeele six arpents de terre vague, Wastine. (*Chronicon Vormeselense,* preuves pièce XIV). Le 27 février 1111, nous le rencontrons avec le titre de prévôt ou gouverneur civil : Fromoldo, *laïco* Yprensi preposito, dans l'acte par lequel le comte Robert confirme le don que Frumold, prévôt de la ville (*prepositus ville*) et autres, ont fait à Gérard Ier abbé de Saint-Martin d'Ypres. — Vers 1113, nous le voyons comme témoin signer : Frumoldo, castellano Ypreusi, la charte que le bienheureux Jean, évêque de Thérouanne

donna touchant la dédicace et l'affranchissement de la chapelle, *ecclesiolam*, de Nonnenbossche *(Cartul. de Nonnenbosche*, pièce n° 1).

En l'an 1123, dans un acte passé en l'église d'Ypres, nous le voyons figurer avec son fils Frumaldo, castellano et filio ejus Frumaldo, comme premier témoin de la donation que Charles-le-Bon fait à l'église de Nonnenbossche, de douze bonniers de terre, gisant autour de la dite église (*Cartul. de Nonnenbossche*, pièce n° 11. — La même année ils sont encore témoins à Ypres d'une charte de Léon, évêque de Thérouanne en faveur de l'abbaye de Nonnenbossche (Miræus, tome II, p. 1158).

Frumold fut lié d'amitié avec le comte de Flandre Charles-le-Bon, ainsi que nous l'apprend une charte du 6 mai 1123, par laquelle ce dernier abandonne à l'abbaye de Saint-Martin d'Ypres tous les droits qu'il possédait sur une terre donnée à cette abbaye par Bertrade veuve d'Ellebodon, et ce à la prière de Frumold son ami : Rogatu Frumoldi, Yprensis castellani, *amici mei*. Parmi les témoins qui souscrivirent cette charte, nous le remarquons avec son frère Adam ; Testibus... Frumoldo, laïco Yprensi præposito ac fratre ejus Adam. Dans une charte du même comte Charles-le-Bon, datée de 1125 on lit : Soerus et Fromaldus, frater ejus, de Ypra (Miræus, *Op. Dipl.* tome I, p. 374).

Frumold mourut peu de temps après l'octroi de cette charte, et eut pour successeur comme châtelain son fils Thiébaud, qui du vivant de son père prenait déjà le titre de châtelain, (Voir Miræus, *op. Dipl.* art. 1116, t. I et *Cartulaire de Saint-Pierre de Loo*, pièce n° VII. p. 13).

Ostonis Pincerne. — Oston, panetier. — Le panetier était chargé de la confection et de la distribution du pain, du dressement des tables et de l'approvisionnemant du lardier. (*Archives historiques du Nord de la France*, t. II, p. 182,)

1112. — Pièce XIII, page 10

Sandeshove. — Cette petite localité, située près de Nieuport, doit son nom à l'amas de sable accumulé par la mer à l'embouchure de l'Yser et transformé en masse solide dès le commencement du XIIe siècle. Ce nom *Sant-hoved*, *Sandes-hooft*, lui fut donné à cause de sa ressemblance à une tête, de même que Santgate a reçu le sien pour un motif tout opposé...

Parmi les premières constructions élevées à Sandeshove, il faut citer la petite chapelle, *nova capella*, que Milon II, évêque de Thérouanne, donna, l'an 1165, à l'abbaye de St-Nicolas de Furnes *(Cart. de l'abb. de St-Nicolas de Furnes*, p. 6). Quelques années auparavant en 1160, Philippe d'Alsace avait fait construire dans le voisinage une nouvelle ville sur les ruines de Lombaertzyde qu'une tempête avait détruite en l'an 1115, et lui avait donné le nom de Nieuport.

Du simple chenal qui existait primitivement à Lombaertzyde et que la mer avait ensablé, il avait fait un vaste port de mer, dont la sûreté avait attiré bientôt les vaisseaux étrangers, et contribué merveilleusement à la prospérité de la nouvelle ville, qui devint peu à peu un des plus grands entrepôts de la contrée. Nous croyons devoir remarquer ici que les habitants de Nieuport se livraient à la pêche, principalement à celle du hareng qu'ils exposaient en vente jusqu'en Angleterre, sous le nom de hareng de Flandre, longtemps avant qu'on eût découvert l'art d'enfumer et de conserver (1347) cette manne précieuse qui nous vient non pas du ciel, mais des profondeurs de l'océan. (Voir *Cartul. de St-Nicolas de Furnes*, pages 182-183, années 1245-1305).

Philippe d'Alsace donna, l'an 1165, une coutume aux habitants de Nieuport (*Placaten van Vlaenderen*, t. VI, p. 427, etc., etc.), et nous voyons de plus par un document de 1176, publié par M. Ed. Ronse, qu'il exempta complètement les habitants de Furnes du tonlieu de Sandeshove-Nieuport.

1112. — Pièce XV, page 11

Sur les territoires de St-Pierrebrouck et de Cappellebrouck, dans l'angle formé par le cours de l'Aa et le canal de la Haute-Colme, s'étendait entre Watten et Bourbourg un vaste marais, qu'une vase profonde rendait impraticable, et dont il était impossible de retirer aucune utilité.

Thiery d'Alsace et Philippe, son fils, comtes de Flandre, firent exécuter de grands travaux dans le bassin de l'Aa, pour obtenir au moyen de digues et de canaux le dessèchement des marais qui recouvraient une grande partie du sol de la Flandre. *Inter Watines et Bourbourg palus quædam limum inaccessibilem spatiosa latitudine diffundebat, et usibus sese denegabat humanis. Hujus limosæ paludis illuviem fecit sumptibus propriis exhauriri, et ex ea statum commodioris naturæ quasi violenter extorquens, in terram frugiferam transformari.* (Donation des 16 prébendes à la Collégiale de Saint-Pierre-d'Aire par Philippe d'Alsace, comte de Flandre, 1er août 1169. Miræus, *Op. Diplom.* tome I, page 186.

Le dernier de ces princes, non content de rendre à la culture ces terres ensevelies sous les eaux croupissantes et les ajoncs stériles, choisit pour continuer et achever son œuvre ce qu'il y avait alors de plus intelligent et de plus dévoué au progrès de l'agriculture, rien que des moines, et même de simples religieuses.

A cet effet, il fonda le 1er août 1169, à Aire-sur-Lys, un chapitre de chanoines, qu'il subdivisa en chanoines dit *des dix prébendes* ou de Cappellebrouck, et en chanoines dits *des six prébendes de l'Overdrach.* Aux premiers, il donna un marais desséché entre Watten et Bourbourg, de la contenance d'environ 1700 mesures, et le moulin de Watten : « *hujus terræ partem quamdam circiter mille septingentas mensuras continentem, cum molendino de Watenes.* » Ces dix premiers prébendiers étaient par le fait Seigneurs de Cappellebrouck; quand aux autres six prébendiers dits de l'Overdrach, ils avaient parmi leurs revenus la recette des droits de transport perçus à l'Overdrach de Watten. Ce droit exclusif leur fut confirmé par un arrêt de grand Conseil de Malines en 1150. (*Mémoires des antiquaires de la Morinie*, t. xv, p. 196- Malbrancq : *de Morinis*, t. iii, p. 282. Miræus : *Op. Diplom.*, t. i, p. 186). Un peu plus tard en 1172, ayant racheté moyennant 170 marcs 300 mesures de terres situées « *infra lacum qui est inter Watten et Bourbourg* » et qu'il avait données en fief à Gauthier de Courtrai, il les fit mettre en culture et les donna également au même chapitre (Miræus : *Op. Diplom.* t. i. p. 188). Les chanoines d'Aire ne manquèrent point à la mission que leur avait confiée leur généreux bienfaiteur. Nous en avons la preuve dans une charte de juillet 1229 par laquelle Jeanne, comtesse de Flandre, confirma à ces religieux la donation que leur avait faite le comte Philippe d'Alsace d'un marais situé sur le territoire de Bourbourg, et que ceux-ci avaient desséché et mis en culture à leurs frais et dépens (Archives départementales du Nord. 2e *Cartul. de Flandre*, pièce 166. 3e *Cartul. de Flandre.* pièce 99).

Quelques temps auparavant en 1121, Charles-le-Bon avait aussi donné aux religieuses de Bourbourg une partie de marais récemment mise en culture entre cette dernière ville et Watten. Ce ne furent pas seulement les comtes de Flandre, mais aussi les grands seigneurs, qui donnèrent aux couvents les marais dont ils ne pouvaient continuer le défrichement et la fertilisation ; nous voyons en effet Thémard, châtelain de Bourbourg et ami intime de Charles-le-Bon, abandonner à l'abbaye de Notre-Dame la part de dime qui lui revenait sur une terre nouvellement défrichée, exemple généreux que suivit bientôt après son fils Henri.

La plus grande partie de ce marais appartenait donc au chapitre de Saint-Pierre d'Aire et à l'abbaye de Bourbourg ; mais comme l'intérêt finit toujours par brouiller les meilleurs voisins, il arriva quelque fois que le prévôt et l'abbesse de ces deux communautés se trouvèrent en désaccord au sujet des dimes à y percevoir. C'est ce que nous apprend une charte s. d. (1173-1184, *Cartul. de Bourbourg*, pièce lxvi) où nous voyons le pape Lucius III charger Théobald, évêque d'Amiens, et Rodolphe, archidiacre d'Arras, du soin de terminer le différend survenu entre les chanoines de St-Pierre et les religieuses de Notre-Dame, au sujet de quelques terres nouvellement mises en culture entre Watten et Bourbourg.

1112. — Pièce XV, page 11

Lambertus de Rinigellis. — On rencontre souvent des membres de la famille de Reninghelst parmi les baillis de la ville de Poperinghe. C'est ainsi que nous voyons Othon de Rinigellis destitué en 1107 pour abus de pouvoir, et son fils Lambert comme témoin de la Charte s. d. que le comte de Flandre Charles-le-Bon donna en faveur de l'abbaye de Saint-Nicolas de Furnes (*Cart. de l'abbaye de Saint-Nicolas de Furnes*, p. 80).

En 1107, Lambert de Reningelst (de Rinigellis) bailli ou maire de Poperinghe (ministrialis) signe une convention avec l'abbé de Saint-Bertin touchant l'exercice de sa charge. (*Cart. du Prieuré de Saint-Bertin* de Poperinghe, par M. D'Hoop, pièce n° 3).

Le même Lambert figure comme témoin dans une charte de 1123, par laquelle le comte de Flandre, Charles-le-Bon, confirme les privilèges accordés à l'abbaye de Loo, par Philippe, comte de Loo, et Robert, comte de Flandre, et dans une autre charte de 1130, par laquelle Thiery d'Alsace et Swanilde, sa femme, confirment tous les privilèges de cette abbaye. (Miræus, *op. dipl.* t. i, p. 277. *(Cart. de l'abbaye de Loo,* pièce n° viii, p. 15).

En 1197 un Raoul de Reningelst est témoin dans une charte de session de l'autel de Lichtervelde à l'abbaye de Saint-Bertin. (M. l'abbé Haigneré, *Chartes de Saint-Bertin*, pièce n° 407).

En mai 1226, Daniel de Reningelst, justicier ou bailli (*justiciarius*) de Poperinghe, donne à l'église de Saint-Bertin une rente annuelle de 20 sols 18 deniers. (*Cart. du Prieuré de Saint-Bertin,* à Poperinghe, pièce n° 60).

Ce Daniel de Reningelst est très propablement le même qui s'intitule Daniel de Poperinghe dans une charte datée de juillet 1218, par laquelle il se déclare redevable de certaines rentes à l'abbaye de Nonnenbossche. (*Cart. de l'abb. de Nonnebossche*, pièce xxxii).

Cette charge de bailli semble avoir été héréditaire dans cette famille jusqu'en 1226, époque à laquelle Daniel de Reningelst, justicier de Poperinghe, abandonne à l'abbaye de Saint-Bertin, divers droits et revenus attachés à son office, afin de se libérer d'une somme de 50 livres de Flandre que les religieux lui avaient prêtée à son grand besoin. (*Cart. du Prieuré de Saint-Bertin,* de Poperinghe, par M. d'Hoop, pièce n° 60).

1113. — Pièce XVII, page 13

Decimatio nove terre in Pefle. — Plusieurs maisons religieuses, notamment celles de Flines et de Bourbourg possédaient à Auchy des terres nouvellement mises en culture, sur lesquelles ces dames avaient le pouvoir de cueillir la dime et d'exercer la justice vicomtière. Ne serait-ce pas à ces terres et à cette juridiction que se rapporte cette *decimatio terre nove* dont il est ici question ?

(Statistique archéologique du département du Nord, t. II, page 652).

Decima novæ terræ inter terram Sanctæ Walburgis et Lammekinsenove. — Cette possession dont il a déjà été parlé, pièce n° XII, se trouvait située sur le territoire de Ramscappel, au qnartier de Furnes. Nous lisons en effet dans une charte donnée à Furnes en 1138 par Sybille, épouse de Thierry d'Alsace : « Terram quoque, quam Bertulfus, prepositus Brugensis in Parrochia de *Ramscappel* possedit et quod in futurum accreverit libere concedo. Continua est illa terra *a fossato qui dicitur Comitis usque ad aquam quæ dicitur Isara, et a terra Broburgensis ecclesiæ usque ad fossatum quod ab Isara usque Furnis extenditur.* Actum est hoc donum, concedente Gisleberto, Bergensi Castellano.» Voir : (*Codex diplomaticus* qui se trouve à la suite du *Chronicon monasterii de Dunis*, Bruges 1839, in-4°.

Dans une autre charte de Philippe d'Alsace confirmant cette donation (20 juillet 1163) nous lisons aussi ce qui suit : « Et ego confirmo scilicet terram novam, a fossato Comitis usque ad Isaram et a *terra Broburgensi* usque in Venepam. » Ibid, page 450.

Dans une bulle du pape Alexandre III en faveur de l'abbaye des Dunes et datée dn 7 février 1165, nous lisons : « in parochia *Ramscappella* terram novam a fossato Comitis usque ad Isaram et a terra Broburgensis ecclesiæ usque in Venepam quidquid undique accrevit » (Migne : *Alexandri III, Romani pontificis, epistolæ et privilegia,* col. 343).

1114. — Pièce XVIII, pages 14 et 15

Parmi les bienfaits dont le comte Baudouin ne cessa de combler l'abbaye de Bourbourg, nous devons remarquer les privilèges assez importants qu'il lui concéda, en exemptant les serviteurs de celle-ci de toute charge civile et militaire, et en ne les déclarant responsables de leurs méfaits (excessibus) que devant l'abbesse ; il va même jusqu'à défendre à son propre bailli d'intervenir dans les affaires contentieuses de l'abbaye, à moins d'en avoir été requis, et de prendre hypothèque ou de faire saisie avant d'en avoir référé à l'abbesse et dans le cas seulement où le bailli de celle-ci aurait négligé d'exécuter son mandat.

Libere tenendas et possidendas, tam in judiciis faciendis quam in judiciis exequendis.

Ces quelques mots nous apprennent que le comte Baudouin fit à notre abbaye le complet abandon de ces terres, mais qu'il lui céda en même temps tous les droits qu'il y possédait en sa qualité de souverain, et dont le premier était celui d'y rendre la justice et d'y faire exécuter ses jugements. Sept années plus tard, le 18 mars 1121, à la prière de Marguerite sa femme, Charles-le-Bon, comte de Flandre, compléta ce privilège déjà si grand, en permettant à l'abbaye Notre-Dame d'exercer la haute justice sur toutes les terres qu'elle possédait, ne réservant à sa souveraine juridiction que les cas exceptionnels de vol, d'homicide, d'incendie et de viol.

Wastina. — Ce mot de la basse latinité a la même signification que le mot flamand *Wœstyn*, qui désigne une terre inculte, une bruyère. Nous trouvons la définition aussi claire que précise de ce mot dans la charte par laquelle Charles-le-Bon, comte de Flandre, donna, le 17 juillet 1119, à l'abbaye d'Aldenbourg, deux parts de la dime d'un terrain vague et désert, situé sur les territoires de Scheteghem, Eerneghem et Coukelaere ; la voici : . . . « id est duas gerbas totius *solitudinis seu deserti*, quod Teutonice vocatus *Utlant* vel *Wastina* » (Miræus, *Noticia ecclesiarum Belgii*, p. 506).

L'administration des terres incultes et marécageusas qui dépendaient du domaine du comte de Flandre se trouvait confiée à un officier qui portait le nom de *Moermeester*. C'était lui qui les vendait ou les arrentait, au nom du Souverain, dont il devait toujours réclamer l'approbation.

Ruhout. — C'est le nom d'une bruyère et d'une forêt qui s'étendait sur le territoire de Nordpeene, et celui d'un chateau adossé à une vaste forêt au nord-est du village d'Arques, à une lieue de St-Omer près Neuf-Fossé, et dont les vestiges sont à peine visibles. Cette résidence fut longtemps le séjour préféré de Philippe d'Alsace.

Fromaldo, furnensi preposito. — Fromald, prévôt laïque de Furnes. Ce prévot se rencontre aussi comme témoin d'une charte s. d. (1119-1127), par laquelle Charles-le-Bon, comte de Flandre, confirme à l'abbaye de St-Nicolas-de-Furnes sa donation de soixante mesures de terre. (*Cart. abb. S. Nicolai Furnensis*, p. 80).

Un peu plus tard, en l'an 1128, il signe encore comme témoin la charte de Thierry d'Alsace comte de Flandre, qui ratifie à l'abbaye de Vormezeele la donation de douze boniers de terre situés à Dickebusch, près d'Ypres (*Chronicon abb. Vormezeelensis*, pièce xx).

L'année suivante (1129), il est témoin d'une charte par laquelle Roger, prévot de St-Donat de Bruges accorde à l'abbaye de Vormezeele la jouissance de vingt mesures de terre situées à *Hogh-Briggam* (peut-être Haut-Pont, près St-Omer. — *Cart. de l'abb. de Vormezeele*, pièce xxi).

1115. — Pièce XIX, page 16

Le manuscrit n° 9126, fonds latin de la Bibliothèque Nationale, porte bien *Tidecham*, mais c'est évidemment une erreur du scribe, ou du notaire chargé de rédiger cet acte, qui aura été trompée par la consonnance de *Peticham* et *Tidecham*, Ici c'est évidemment Peticham *(Pitgham)* qu'il faut lire, puisque ces trois localités sont voisines. *Le cartulaire de St-Bertin* offre du reste plusieurs variantes du nom de ce village. *Pithecam* (1168) *Petecham* (1178), etc. (Miræus, t. iv, p. 189).

1115. — Pièce XXI, pages 17 et 18

Paludem de Milham, etc. — C'est au XIIe siècle surtout que nous voyons les monastères d'hommes ou de femmes recevoir des comtes et des seigneurs d'immenses portions de terrains incultes, espèce de déserts couverts de broussailles, ou des marais aux eaux croupissantes et pestilentielles ; mais, grâce à la patience, au courage et au génie de ces moines et de ces religieuses que des écrivains aussi ignares que méchants ont poursuivis des plus viles calomnies, les ronces et les épines ont bientôt fait place à de riches moissons, les ajoncs avec leurs vénimeux habitants ont cédé le pas à de gras pâturages et à de magnifiques troupeaux.

Grâce à des travaux qui font encore l'étonnement de nos plus savants ingénieurs, *ces pieux fainéants* ont su donner aux eaux stagnantes une pente vers la mer, arrêter les invasions furieuses de celle-ci, en leur opposant de puissantes digues et d'ingénieuses barrières. Enfin grâce à leurs largesses et à leur désintéressement, ils ont su grouper autour de leurs monastères des populations nombreuses, éclairées et florissantes. Il est vrai que la grande Révolution est venue s'emparer de l'œuvre de ces courageux et infatigables pionniers du Progrès et de la Civilisation ; mais du fond des ruines de nos vieilles abbayes s'élève une voix que rien ne peut étouffer, et qui sans cesse nous rappelle que c'est à leurs moines et à leurs religieuses que la Flandre doit ses riches campagnes, son air salubre, son aisance matérielle et sa brillante renommée.

Gerardo, pedagogo comitis. — Il ne faut pas confondre ce mot de la basse latinité avec celui très classique de *Pedagogus* et qui désignait tout particulièrement l'esclave chargé de conduire les enfants de son maitre à l'école et de les en ramener.

Pedagogus vient de *pedagium agere*, et signifie receveur de péage. C'était le percepteur des revenus du Comte.

1116. — Pièce XXII, page 18

Apud Slipam. — Slype, actuellement arrondissement d'Oostende (Flandre occidentale, Belgique), s'appelait anciennement le métier de Slype ou Sclype, ou le métier du Chambellan, *Camerlincxambacht*, du nom de son propriétaire. C'était un des trente-cinq métiers qui formaient le territoire du Franc de Bruges ; il comprenait les villages de Steene, Snellekinskerke, de Leffinghe, de Villekinskerke, de Slype, de Mamekinsverre, de Middelkerke, et de Westhende (Van den Hane : *Costumen van den Vrye*, p. 39 ; M. le comte de Limbourg-Stirum : *Le Chambellan de Flandre*, p. 27).

Les Templiers avaient à Slippe une commanderie importante et la plus ancienne de leur ordre. (Manniez, *Les Commanderies de l'ordre de Malte*, page 728 ; — Léopold De villers : *Notice sur le dépôt des Archives de Malte*, p. 423).

Dès le début de son règne et neuf ans à peine après l'institution de leur ordre, Thierry d'Alsace, comte de Flandre, fit don aux Templiers du relief de Flandre, appelé plus tard le relief de Slipe. Ce relief consistait en un droit de mutation, exigible chaque fois qu'un fief changeait de possesseur; il équivalait à une année de revenu, et constituait les Templiers comme les propriétaires héréditaires de ce fief. Ce fut par un acte passé dans l'église collégiale de Saint-Pierre de Cassel, le 15 septembre 1128, que le comte Thierry leur accorda ce funeste privilège, *funestum munus*, en présence de maître Hugues, leur général, assisté de ses frères Payen et Godefroy. Parmi les témoins de cette charte figure entre autres Henri, châtelain de Bourbourg. (Tardif : *Monuments historiques, Cartons des rois*, p. 223).

Le comte Thierry ne fut pas seul à favoriser les Templiers. Nous voyons en effet, la même année 1128, Godefroy de Saint-Omer, chevalier du Temple, donner à son ordre les autels de Slype et de Leffinghe. *Altaria de Slippe et de Leffingue*, villages voisins, avec les chapelles, oblations et dîmes qui en dépendaient, ainsi que la grange où l'on déposait les dîmes. (*Archives nationales*, Paris, K, 23-23).

Plus tard, en 1171, Philippe, comte de Flandre, fit aussi don aux Templiers de la dîme des terres nouvellement conquises sur la mer à Slype et ses environs (Miræus : *Oper. diplom.*, t. II, p. 1316. — *Placcaten van Vlaendren*, t. III, page 38.

Juxta Suthana. — Nous croyons que ce cours d'eau appelé *Saltanava* par Malbrancq (De Morinis, t. I, p. 418 et 603), ne peut être que l'Yperlée. Cette rivière passe en effet non loin de Slype et porte actuellement le nom de Vieux-Canal.

Balduinus Botal. — Le nom de la famille Botel est assez ancien, et se rencontre fréquemment dans les chartes relatives à la Flandre maritime. C'est ainsi que nous voyons un Bauduin Botel être témoin : 1° d'un acte s. d. par lequel Bauduin VII ratifie la donation faite par Isaac de Vormezeele, fils d'Adam, à l'abbaye dudit lieu où le nom se trouve écrit Botal. (*Chronicon Abb. Wormezeelensis*, pièce XVIII) ; 2° d'une charte de 1148 par laquelle Thierry d'Alsace, comte de Flandre, confirme à l'abbaye de Vormezeele la donation de douze boniers de terre situés à Tisebusch (Dickebusch ; *op. cit.* pièce XX ; 3° d'une charte de 1130 par laquelle le même Thierry confirme à l'abbaye de Watten la donation d'un bois attenant à celle-ci. (*Cart. de Watten*, fol. 110, verso ; 4° d'une charte octroyée vers 1130, par laquelle ce même comte de Flandre termina le désaccord survenu entre lui et l'abbé de Saint-Bertin au sujet de leurs droits respectifs en la ville de Poperinghe (*Cartul. du prieuré de Saint-Bertin, à Poperinghe*, pièce XII) ; 5° d'une charte de 1142, par laquelle le susdit comte ordonne la destruction du château de Thérouanne, construit par l'avoué Arnold (Miræus, *Op. diplom.* t. IV, page 201) ; 6° d'une autre charte de 1145 par laquelle le même Thierry d'Alsace ratifie l'accord passé entre Baudouin, seigneur d'Ardres, et l'église de Thérouanne. (*Cartul. de l'Eglise de Thérouanne*, pièce 26) ; et 7° enfin, d'une charte par laquelle notre susdit comte de Flandre confirme les privilèges de l'abbaye de St-Bertin. (*Chartes de St-Bertin*, pièce 204).

Ce Bauduin Botel eut un fils du nom de Guillaume, qui fut témoin, en 1164, d'un accord passé devant Milon II, évêque de Thérouanne, entre les chanoines de cette ville et Arnold d'Ardres. (*Cartul. de Thérouanne*, pièce 39).

Voici du reste deux documents sans date et relatifs à l'abbaye de Watten, qui achèveront de nous faire connaître ce Bauduin Botel et son fils Guillaume.

Voici le premier :

Notum sit omnibus quod Balduinus Botel terram quam in villa de Bullinzela (Bollezeele) a comite Karolo in censum tenebat XL videlicet mensuras, per manum ejusdem comitis, ab omni exactione liberam ecclesie Watinensi dedit, et pro cambitione ejusdem terre, L mensuras terre in Segerscappella a proposito Arnoldo (1109-1127) recepit. Et ejus rei testes sunt de curia comitis : Guillelmus, nepos comitis, Guillelmus, Castellanus de Sancto Audomaro, Rogerus, Castellanus Insulanus, Gervasius Brugensis, Razo de Gavera, Robertus de Bethunia, Balduinus *Riferus ?* filius ejus, Hugo, nepos castellani Audomari, Bertulfus, prepositus Brugensis, Onulphus, nemoricus Casletensis. (*Cart. de l'abb. de Watten*, fol. 6, recto).

Voici le second :

In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti, Amen. Ego Theodoricus, Dei gratia comes Flandrie, notum volo esse omnibus terre mee proceribus quod Willelmus, filius Baldewini Botel quidquid juris et potestatis per comitatum suum in terra Watinensis ecclesie habuit, michi palam reddidit, quod ego quidem pro salute anime mee, eodem Willelmo rogante, eidem contuli ecclesie — Iste quidem comitatus in villa qui dicitur Sigericapella (Zegherscappel) habetur. Hujus rei testes sunt : Rogerus, Brugensis prepositus, Hugo, canonicus de Sigericapella, Michael, Stabularius, Christianus, dapifer, Eustacius d'Esteefoordia (Steenvoorde), Baldewinus Botel, Boidini filius, ejus nepos Walterus (*Cart. de l'abb. de Watten*, fol. 70 recto).

Sogir Iprensis. — Ce Soyer d'Ypres n'était point châtelain de cette ville, comme on serait tenté de le croire, mais un des membres de cette nombreuse famille d'Ypres. Le nom

de Sohier, Sigerus, Sygerus, Sohier, Seger, etc., a subi tant d'altérations que nous croyons retrouver le même personnage dans une charte par laquelle Robert II, comte de Flandre confirme les possessions de l'abbaye de Saint-Martin d'Ypres, et où nous remarquons entre autres témoins : Fromaldo, *Laico* Yprensi preposito, ac fratre ejus Thebaldo, *Sygero*, eorum nepotibus, (GELDOLF, *Histoire de la Flandre*, t. V. p. 319).

Dans une charte de 1116, donnée par Baudouin-à-la-Hâche pour affranchir les bourgeois d'Ypres des épreuves du fer rougi au feu et de l'eau, le châtelain d'Ypres et son fils donnent leur consentement à l'octroi de ce privilège : *Fromaldo, Castellano Yprensi, filioque Tetbaldo astantibus et concedentibus.* (*Analectes Yprois*, p. 51).

Fromald eut pour successeur dans sa dignité son fils Thiébaud, en 1123. Nous rencontrons ce dernier comme témoin d'une chartre que donna cette même année le comte Charles-le-Bon pour confirmer les privilèges accordés à l'abbaye de St-Pierre de Loo. (MIRÆUS, *Op. Diplom.* t. I. p. 373. *Cart. de l'abb. de St-Pierre de Loo*, pièce II, p. 13).

1116. — PIÈCE XXIII, page 19

Et synodalia jura. — On appelait *jus synodale, synodalicum* ou *cathedralicum* l'hommage ou devoir que les églises séculières, les curés et les autres bénéficiers étaient tenus de rendre à leur évêque diocésain. Cet hommage consistait en une redevance dont la valeur était déterminée par les statuts et les usages locaux. Cette redevance se payait autrefois pendant la visite pastorale de l'évêque, et plus souvent encore au moment du synode diocésain, de là le nom de *synodalicum* et de *jus synodale* donné à cette redevance. Plus tard le Concile de Trente, tout en maintenant le principe de cette obligation, défendit aux évêques de percevoir cette taxe au cours même de leurs visites pastorales, et accorda de plus à ceux qui y étaient soumis la liberté de la payer en argent ou en nature.

1117. — PIÈCE XXIV, page 20

Symon, vice-comes. — On entendait alors par *vice-comes* ou vi-comte, le bailli du châtelain, celui qui le remplaçait pour rendre la justice, et veiller au maintien de ses autres droits seigneuriaux. Nous avons déjà rencontré le même Simon, pièce XVI, avec le titre de *Preco*, expression équivalente à *Prœtor*, Prefectus, Advocatus, Baillivus et Judex oppidi. (V. DUCANGE),

1119. — PIÈCE XXV, page 21

Cette coutume d'acquitter pour certaines terres des redevances en nature, ne doit nullement nous étonner, car nous rencontrons souvent dans les comptes de cette époque la mention des quantités d'avoine, de blé, de beurre, d'anguilles ou de harengs que devaient payer les tenanciers de ces terres. Elle s'explique du reste par la rareté du numéraire qui se faisait sentir dans ces temps reculés. C'est aussi de cette époque que date la création des Espiers, *Spicaria* en latin, et *Spyker* en flamand, vastes granges ou greniers dans lesquels les comtes de Flandre faisaient transporter et rassembler toutes les redevances qu'on leur payait en nature, et dont ils chargeaient leurs commis d'opérer la vente.

S. D. vers 1120. — PIÈCE XXVIII, page 25.

Godinus de Cans, de Cams ou de Campis. — La famille de Cans, de Cams ou Des Camps tirait son nom d'un château qui s'élevait à Coutiches, près du lieu dit : la Haizeterie. (*Statistique archéolog. du départ. du Nord*, article : *Coutiches*).

A la pièce XXXVIII de ce cartulaire, au lieu de Gerardus de *Canis*, qui est une faute de copiste, il faut lire Gerardus de *Cams*. C'est sans doute le même personnage que celui qui signe *Gerardus de Campis* à la pièce XXXIX. Il est à supposer que ce Gérard des Camps, ainsi que Jordain des Camps étaient des frères ou des parents du même Godin.

1121. — PIÈCE XXIX, page 25.

Ego Karolus, etc. — Charles-le-Bon, issu de saint Canut, roi de Danemarck, et d'Adèle, fille de Robert-le-Frison, fut élevé à la cour de son aïeul maternel. Reconnu comte de Flandre, après la mort de son cousin Baudouin VII, qui l'avait institué son héritier, il

gouverna avec tant de sagesse et de bonté que l'histoire lui a décerné le glorieux surnom de Bon, et que ses vertus lui ont mérité les honneurs d'un culte public. Odieusement assassiné dans l'église Saint-Donat de Bruges, le 2 mars 1127, il ne régna que sept ans et mourut sans laisser aucun enfant de sa femme, qui était fille de Regnold, comte de Clermont. Son histoire est trop connue pour que nous entrions dans plus de détails.

Et XIII berdeling salis in Mardika. — Ces 13 berdelings de sels que l'abbaye de Bourbourg avait le droit de percevoir à Mardick sembleraient indiquer qu'il y existait alors des marais salants, ce qui est peu probable. Nous croyons plutôt qu'il s'agit ici d'un droit perçu sur les salines, ou raffineries de sel, ou bien sur le *poitouweszout*, c'est-à-dire sur le sel de Poitou, qui provenait des iles de Ré et d'Oleron. (Déclaration des villes de Bruges, Gand et Ypres, contenant le tarif des droits de courtage à payer, en Flandre, par les marchands des villes de l'empire, confirmée par Louis de Male, le 14 juin 1360).

1121. — Pièce XXXI, page 27

Decimam etiam XII boneriorum. — Le bonier, la plus grande mesure agraire usitée dans le pays de Flandre et d'Artois, se divisait en 16 cents, composés chacun de cent verges carrées et désignées sous le nom de mesures, quartiers, ou journées ; on comptait aussi cinq mencaudées, ou trois rasières, pour un cent de terre. La contenance du bonier variait beaucoup, suivant les cantons, mais équivalait généralement à un hectare et demi. — C'était ordinairement la mesure employée dans la chatellenie de Lille, et les pays de Maubeuge, Condé, St-Amand. (*Mémoire sur les mesures agraires en usage dans le département du Nord,* Arch. du nord de la France, t. II, p. 141. — *Statistique du département du Nord,* par Dieudonné, t. II, p. 505. — *Dictionnaire Rouchi de Hécart*).

Proiastra. — Proiastre, dépendance de Vaulx, près Bapaume. Donnée à l'abbaye N.-D. de Bourbourg par la comtesse Clémence, qui l'avait achetée de ses propres deniers, la seigneurie de Proiastre, dont les revenus principaux consistaient surtout dans le loyer d'une ferme, se trouva d'abord tellement saccagée, puis brûlée et enfin si complètement ruinée par le maréchal de la Force en 1638, que les religieuses cessèrent bientôt de la compter parmi leurs propriétés. De là vient que nous ne la voyons plus figurer à l'inventaire qui fut dressé de leurs biens en 1790.

1123. — Pièce XXXIV, page 30

Otgerus, Prepositus Audomarensis. — Oger, prévôt de l'église de Saint-Omer. Nous le rencontrons pour la première fois, en 1117, comme témoin dans une charte de Bauduin VII, comte de Flandre, en faveur de l'abbaye de Vormezeele. (*Cart. abbatie de Vormezele,* pièce XVI).

En 1119, il signa la charte par laquelle le même comte accorde à l'abbaye de Saint-Bertin le droit d'acquérir et de procéder en toute liberté dans l'étendue de ses états. (*Chartes de Saint-Bertin,* pièce CXXXVI). En 1123, il signe la charte donnée par Charles-le-Bon, en faveur de l'abbaye de Saint-Pierre de Loo. (*Cart. de l'abbaye de Saint-Pierre de Loo,* pièce VII). En 1124, il figure comme témoin dans une charte de Charles-le-Bon, comte de Flandre, en faveur de l'abbaye de Watten. (*Cart. de Watten,* f° 168 verso). Quatre années plus tard, en 1128, nous le voyons souscrire la charte par laquelle Thierry d'Alsace donne à l'abbaye des Dunes autant de monticules de sable que celle-ci voudra mettre en culture. (*Cart. de l'abb. des Dunes,* pièce XXXIII). En 1133, le même Oger, prévôt de l'église de Saint-Omer, accompagna les reliques des saints évêques Omer et Erkembod, à la dédicace de l'église de Thérouanne. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans le *Cart. de l'Eglise de Thérouanne* publié par M. Duchet, p. 325 : « Anno Domini M. CXXXIII, consecrata est Sancta Ecclesia Morinensis, ydus octobris, die dominica, a Milone I°, ejusdem ecclesie episcopo, Garino Ambianensi, Symone Noviomensi, Alviso Atrebatensi, regnante in Francia rege Ludovico, Principante in Flandria Theoderico, qui et ipse interfuit cum pluribus ipsius terre Baronibus. Affuit etiam *prepositus Audomarensis Ogerus,* cum corporibus sanctorum Audomari et Erkembodonis episcoporum, Symon quoque abbas cenobii Sancti Bertini cum corporibus sanctorum Bertini, Fulcuini, etc. (*Historia Episcopatus Iprensis* p. 15. — *Gallia Christiana,* t. V, col. 335. — *Acta SS. Belgii,* t. VI, p. 424).

Il est encore témoin en 1137, d'un acte par lequel Bauduin, fils d'Ebodon, de Furnes, donne à l'abbaye de Saint-Nicolas dudit lieu, quinze mesures de terre. (*Chronicon et Cartul. Sti Nicolai Furnensis,* p. 81).

1128-1150. — Pièce XXXVI, page 32

La piété personnelle de Thierry d'Alsace est devenue pour ainsi dire proverbiale. Après avoir pris la croix en l'an du Seigneur 1146, à Vezelay, où saint Bernard venait de prêcher la seconde croisade (*Cart. de Nonnenbosch* pièce n° iv), Il fit quatre fois le voyage de la Terre-Sainte. A son troisième pèlerinage, il était accompagné de sa seconde femme Sybille d'Anjou, qui se retira plus tard à l'hôpital Saint-Lazare, en Bethanie, où elle mourut en l'année 1159.

Marié en premières noces à Swanilde, dont il n'eut qu'une fille, nommée Laure, il épousa en deuxièmes noces, en 1134, Sybille d'Anjou.

Thierry d'Alsace, après un règne paisible de quarante ans, mourut accidentellement la soixantième année de son âge dans la ville de Gravelines, qu'il avait fait bâtir ou du moins agrandie, et fut inhumé dans l'église de l'abbaye de Watten, où il avait passé les derniers temps de sa vieillesse. Quatre de ses filles dont la piété ne fut pas moins grande que celle de leur père, se consacrèrent à la vie religieuse, Laure prit le voile à Forest et Mathilde à Fontevrault. Gertrude, l'ainée, après avoir d'abord épousé Humbert de Savoie dont elle fut divorcée, et sans doute pour cause de parenté, s'était alliée, en deuxièmes noces à Hugues III, sire d'Oisy, dont elle fut également séparée avant 1177, époque où Gilbert nous la montre déjà retirée au couvent de Messines.

L'abbaye de Messines fut fondée vers 1060 par Baudouin V, dit de Lille, et sa femme Adèle, fille de Robert, roi de France.

Gertrude y vint prendre le voile vers 1176, sous la prélature d'Agnès de Warneton, sixième abbesse.

Avant de partir pour la Palestine, Philippe d'Alsace, son frère, en présence de ses barons réunis à Lille, ayant offert à sa sœur Gertrude la succession au Comté de Flandre dans le cas où il mourrait sans héritiers et si elle consentait à se remarier, elle refusa, et transmit ses droits à Marguerite, comtesse de Hainaut et à ses fils. (Acte S. D., vers 1185, *Cart. de l'abbaye de Messines*, pièce n° 37).

Gertrude ne fut jamais, comme quelques-uns l'ont écrit, abbesse de Messines, mais une autre fille de Thierry d'Alsace, Isabbelle, qui fut la septième abbesse de ce monastère 1185-1187.

Vers 1185-1187, le pape Urbain III autorisa Gertrude à disposer en faveur des églises à son choix des cent livres de rente à elle accordées par son frère. (*Cart. de Messines*, pièce n° 40. Le même pape ratifia la donation qu'avait faite la même princesse de dix livres de rente annuelle en faveur de l'abbaye de Fontevrault. (*Ibid.*, pièce 42).

Henrico, castellano Broburgensi. — Henri Ier, châtelain de Bourbourg, était fils de Thémard, qui fut assassiné en 1127 (voir la note de la pièce xxix). Avant de lui succéder comme châtelain de Bourbourg, il signa (1125) avec son père et Gillebert, son frère, l'acte par lequel le comte Charles-le-Bon confirme à l'abbaye de St-Bertin la juridiction qu'elle exerçait sur la terre de Bourbourg, malgré les réclamations du châtelain dudit lieu. — Le 14 avril 1127, nous le voyons figurer comme témoin de l'acte par lequel Guillaume Cliton, comte de Flandre, pour remercier les bourgeois de Saint-Omer de leur fidélité à sa cause, confirme et augmente leurs privilèges (Miræus, *Op. diplom.*, t. iv, page 195). Ce qui semble prouver que le châtelain de Bourbourg avait embrassé la cause de Guillaume.

En 1130, il signa la lettre de Thierry d'Alsace et de Svanilde, son épouse, comte et comtesse de Flandre, confirment toutes ses possessions à l'abbaye de St-Pierre de Loo. (*Cart. de l'abb. de Loo*, pièce viii).

Il fut témoin de la charte par laquelle Thierry d'Alsace ordonne, en 1142, la démolition du château construit à Thérouanne par l'avoué Arnulphe (Duchesne, *Histoire de la maison de Guines*, preuves p. 91 ; Miræus, *Op. dipl.*, t. iv, p. 201. Nous le rencontrons encore comme témoin de la charte par laquelle le même comte confirme les privilèges dont l'abbaye de St-Bertin jouit à Arques, Bourbourg et Poperinghe. (*Chartes de St-Bertin*, par M. l'abbé Haigneré, pièce 204).

En 1150, il assiste à l'accord conclu entre Milon, évêque de Thérouanne, et Thiery d'Alsace au sujet des droits ecclésiastiques. (Duchesne : *Histoire de la maison de Guines*, preuves page 92. — Miræus, *Op. dipl.*, t. iv, page 202). La même année 1150, il souscrit la charte par laquelle le comte Thierry d'Alsace exempte du droit de gavène les maisons qui seront construites à Baudrimont, terre de St-Vaast d'Arras. (*Cart. de Guiman*, par le chan. Van Drival, p. 326). Encore en 1150, il signe l'acte par lequel Thierry d'Alsace et Sybille, son épouse, confirment la donation faite à l'hôpital St-Nicolas-hors-Bourbourg, par Baudouin Paledig (*Vidimus des Échevins de Bourbourg*, 8 avril 1328. — Original. — *Arch. départ. du Nord*). Il est aussi témoin de la charte par laquelle Thiery d'Alsace donne aux bourgeois de St-Omer le terrain sur lequel se trouvait érigée l'ancienne halle (*Arch. de la ville de St-Omer* original, boite cxxix). Le 29 juillet de la même année, il est témoin d'une charte par laquelle Thierry d'Alsace notifie l'échange qu'il a fait avec l'abbaye de St-Bertin de la villa d'Heuchin, contre une bergerie située à Wulpen, près de Furnes. — Dans cet acte, Henri de Bourbourg se donne le titre de connétable : S. Henrici, constabulari et castellani Broburgensis (*Chartes de St-Bertin*, pièce 210).

Duchesne (*Histoire de la maison de Guines*, p. 131) croit que ce châtelain mourut vers 1151, et ajoute avec raison qu'il fut inhumé dans l'abbaye de St-Bertin. Mais il se trompe, quant au temps de sa mort, car Henri Ier, châtelain de Bourbourg, vivait encore en 1154, et la preuve, c'est qu'il signa *Henri de Bourbourg, connétable*, la charte par laquelle Thiéry d'Alsace règle les droits et les devoirs du prévôt héréditaire de la ville de St-Amand, vassal de l'abbé. — Arras, 1154, (Arch- départ. du Nord : *Liber albus Sti-Amandi*, fol. 17, verso)

Henri de Bourbourg fut d'abord marié à Sybille de Guines, dite Rose, fille de Manassès comte de Guines (*Chron. de Lambert d'Ardres*, édit. G. Ménilglaise, p. 101 et 281). De ce mariage naquit Béatrix, qui épousa Albert le Sanglier, dont elle divorça, et se remaria dans la suite à Bauduin d'Ardres. — Henri de Bourbourg épousa en secondes noces, Béatrix d'Alost, dont il eut douze enfants. L'aîné de ses fils, nommé Bauduin, lui succéda comme châtelain de Bourbourg, et mourut sans postérité.

Pour la descendance d'Henri de Bourbourg et de Béatrix d'Alost, voir Duchesne *Histoire de la maison de Guines*, p. 132.

1128-1167. — Pièce XXXVII, page 33

Radulfus, castellanus de Furnis. — Rodolphe, châtelain de Furnes.

Ce fut un personnage assez important, dont nous rencontrons fréquemment le nom dans les actes du XIIe siècle, relatifs à l'abbaye de Saint-Nicolas de Furnes.

Nous le voyons d'abord signer comme témoin avec Mathieu, prévôt de Cassel, un acte sans date par lequel Thierry d'Alsace, comte de Flandre, confirme à cette abbaye la donation d'une terre appelée *Corendyc*. (*Chronicon et cartularium abb. S. Nicol. Furnensis*, p. 82). En 1145, il signe avec Gislebert, châtelain de Bergues, et Henri, châtelain de Bourbourg, l'acte par lequel le même Thierry, sur la prière de Léon, abbé de Saint-Bertin, autorise les hommes de ladite abbaye, habitant Poperinghe, à bénéficier de la Keure de Furnes. (Warnkœing, *Hist. de Flandre*, t. II, 2e partie, preuves p. 102).

En 1156, il signe encore avec Mathieu, prévôt de Cassel, l'acte par lequel le comte Thierry donne à l'abbaye de Saint-Nicolas de Furnes, une terre de quatre mesures, sise à Furnes. (*Chronicon abb. Sti Nicolai Furnensis*, p. 84).

En 1160, il est témoin d'une charte par laquelle Philippe, comte de Flandre, permet aux religieux de Saint-Nicolas de Furnes d'avoir un local pour sécher les tourbes que l'on extrayait des Moëres lui appartenant. (*Chronicon abb. Sti Nicolai Furnensis*, p. 90). En 1172, avec Gérard de Reninghe, il signe l'acte par lequel le même Philippe, confirme à la dite abbaye de Saint-Nicolas, le don de soixante-cinq mesures de terre nouvellement mise en culture. (*Chron. abb. Sti Nicolai Furn.*, p. 89). En 1176, il signe un autre acte par lequel le susdit comte accorde aux religieux de Saint-Nicolas de Furnes l'exemption complète du tonlieu sur toute l'étendue de sa domination. (*Chronicon Sti Nicolai Furnensis*, p. 85). La même année, il souscrit à la transmission d'une bergerie (*Bercaria*), que le même comte fait à l'abbaye de Saint-Nicolas, (*Chron. abb. S. Nicol. Furn.*, p. 87). Enfin, avec Gauthier de Locre, il signe l'acte par lequel Philippe d'Alsace, comte de Flandre, exempte du tonlieu les propriétés que ladite abbaye possédait dans la banlieue de Furnes, et renonce à ses droits de justice, sauf ceux relatifs au rapt, au viol, à l'incendie et à l'homicide. (*Chron. abb. St. Nicol. Furnensis*, p. 116).

Willelmus Bromi, alias Brohon, fils légitime ou naturel du comte Thierry d'Alsace. A ce sujet nous reproduisons et complétons une note sur le même personnage qui figure dans le ve volume des *Annales du Comité flamand de France*, page 302. L'auteur de cette note, M. Edmond de Coussemaker, après avoir examiné la descendance de Thierry d'Alsace, constate qu'aucun auteur n'a relevé le nom de Guillaume Brohon dans nos cartulaires et dont l'existence semble ignorée. Ce Guillaume est appelé indistinctement Brohon, Brohin, Brom et Bromi. Il épousa Christine de Sinneghem, dame de Ravensberghe, fondatrice du monastère de l'ordre de Citeaux érigé audit lieu.

Dans la franchise des manans de Tarwelant à Berquin et Steenwerck, accordée par Robert de Jérusalem et confirmée par Thierry d'Alsace en 1160, il est qualifié : Wil. Brochon, filio Comitis (Warkœnig : *Histoire de Flandre*, tome v, p. 466). Dans la keure donnée aux habitants de *Novum oppidum* (Nieuport), par Philippe d'Alsace, comte de Flandre, en 1163, il figure comme témoin sous le nom de Willaume Broon. (Arch. départ. du Nord, *premier cartulaire de Flandre*, pièce 325. Imp. dans Delepierre : *Histoire du règne de Charles-le-Bon*, notes p. xcviii). Il est témoin dans une charte de 1164 (pièce lvi) où Philippe d'Alsace soumet au jugement de ses barons une difficulté survenue entre l'abbaye de Bourbourg, Roger et Renaud de Verlinghem. La même année il est témoin sous le nom de Wilhelmus Bohinc (pièce lvii) dans une charte par laquelle Philippe d'Alsace ratifie la vente faite en faveur de l'abbaye de Bourbourg, par Bernard de Zomerghem. Nous le trouvons sous le nom de Willelmus Brohini dans le cartulaire de Watten, dans une charte s. d. mais que nous pouvons fixer d'après la présence de l'abbé Wicardus, à 1164-1165. Nous reproduisons la pièce :

In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti. Amen. Ego Theodoricus, Dei gratia Flandrensium comes, scire volo tam præsentes quam futuros quod Simon de Coruens, terram que jacet juxta Loodic in parrochiâ de Lobergha, quinquaginta mensuras videlicet, quamvis paludinosas, libere in manibus meis cum duobus filiis suis Adam et Egidio reddidit; quam ego statim, pro salute anime mee et ipsius Simonis ecclesie Beate Marie de Watenes in eternam possessionem donavi. Hujus rei testes sunt: Wicardus, abbas Atrebatensis, Wydo castellanus Bergensis, Willelmus Bohini cum pluribus aliis. (*Cartulaire de l'abbaye de Watten*, f° 27 r°. — *Annales Watinensis ecclesie*, f° 53 v°).

Il mourut vers 1167, ainsi que nous l'apprend un autre document tiré du Cartulaire de Watten, et qui nous donne la preuve que M. E. de Coussemaker se trompe en le faisant figurer comme témoin dans une charte de Thierry d'Alsace qui n'existe pas à la date indiquée, c'est-à-dire 1170. Voici cette pièce qui confirme formellement ce que nous avançons, à savoir que ce Guillaume Brohon mourut vers 1167 :

In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti. Ego Philippus, Dei gratia Flandrensium comes, notum facio tam presentibus quam futuris quod ecclesie Watinensi dedi in Sclipam XVII mensuras terre perpetuo possidendas, juxta novum Dam et extra fossatum maris, *pro anima fratris mei Willelmi, cognomine Bron*, rogatu ipsius et ob salutem anime mee meorumque tam succedentium quam precedentium, de terra nova illa videlicet quam primitus illi in feodum donavi et quam propriis sumptibus contra marinos fluctus ac impetus circumfodi fecerat. Hujus rei testis est *ipsa vidua fratris mei Christiana* que ad donum illud confirmandum manum apposuit et frater ejus Stephanus de Sunnighem. Fuit etiam testis Robertus prepositus Ariensis, Hacket decanus *Burburgensis* (?) et alii quam plures. Hoc autem actum est ANNO DOMINI M.C.LXVII indictione XV°. (*Cartulaire de l'abbaye de Watten*, f° 29, cité dans les *Annales Watinensis ecclesie*, f° 61 v°).

1129 — Pièce XXXVIII, page 33

Assensu domini Amandi, abbatis. — Amand du Chatel, d'abord chanoine de Notre-Dame de Tournai, puis religieux de l'abbaye de Saint-Martin, de la même ville, devint ensuite prieur d'Anchin et fut enfin élu abbé de Marchiennes, vers 1120, il mourut en 1133 (*Gallia Christiana*, tome III, col. 396). Honoré de l'estime du comte Charles Le Bon, il parvint grâce à son concours, à faire rentrer les biens de l'abbaye qui avaient été usurpés, restaura les bâtiments de son monastère et de celui d'Hamage (Voir : *Thesaurus Anecdotorum* DE DOM MARTENE XIII et les Bollandistes: *Miracles de Sainte Rictrude*, 12 mai).

Alvisus abbas. — Cet Alvise, flamand d'origine (*Hist. de Saint Denis*), après avoir fait son noviciat dans l'abbaye de Lobbes, fut d'abord religieux de Saint-Bertin, puis prieur de Saint-Vaast d'Arras, et enfin sixième abbé d'Anchin 1112. Il assista au sacre du roi Philippe 1er, roi de France, qui eut lieu à Reims en 1128. En 1131, il fut sacré évêque d'Arras, et reçut à cette occasion, une lettre de Louis-le-Gros, qui le félicitait en même temps que son clergé de cette heureuse élection (BALUZE : *Miscellanea*, t. v. p. 402). Il termina, en 1131 un différend entre le prieur de Saint-Pry de Béthune et le curé de Haut-Bruay (*Chartes de St-Bertin*, n° 166). Plus tard, en 1140, le même évêque donna à l'église de Saint-Pry de Béthune, l'autel de Lestrem, dans le pays de l'Alleu. Il fonda l'abbaye des Prémontrés de Vicoigne près Valenciennes, dont il consacra la nouvelle église en 1139, et la dédia à la Bienheureuse Vierge Marie. Il accompagna le comte Thiery d'Alsace dans son second voyage en Palestine en 1146, et mourut à Philippes de Macédoine, le 6 septembre 1147 (voir *Histoire Littéraire de France*, t. XIII, p. 717).

Willelmus de Ypra. — Ce Guillaume était un bâtard, issu de Philippe, comte d'Ypres ou de Loo (MIRÆUS : *Noticia ecclesiarum Belgii*, p. 424, titre de 1169), et d'une concubine, que Philippe finit sans doute par épouser, afin de mettre à couvert sa conscience et l'honneur de son fils. Ce qui semble confirmer cette supposition c'est que dans une lettre de Charles-le-Bon (1123) renouvelant les privilèges accordés à l'abbaye de Saint-Pierre de Loo, nous voyons ce comte appeler Guillaume d'Ypre, *fils de Philippe et son neveu*. Ad hujus ergo doni confirmationem, *nepotem meum* Willelmum, *Philippi filium*, invito. (*Cartulaire de Saint-Pierre de Loo*, pièce VII. *Histoire des comtes de Flandre*, par MYNDERT OYLWERF, page 56). Guillaume d'Ypres concéda à l'abbaye de Saint-Bertin les églises de Chilham et de Throwley dans le comté de Kent (*Chartes de Saint Bertin*, pièce n° 216), et dota richement et à plusieurs reprises, l'abbaye de Saint-Pierre de Loo, que son père avait fondée. Ayant mis sa vaillante épée au service d'Etienne de Blois, roi d'Angleterre, ce dernier lui donna pour récompense de grands domaines dans le comté de Kent. Guillaume d'Ypres ne jouit point longtemps de ces royales gratifications, car la fortune ayant changé, il en fut bientôt complètement dépouillé ; chassé d'Angleterre par Henri d'Anjou, il revint dans sa patrie, où il mourut dix ans après, en la ville de Loo, le 23 janvier 1162.

Walterus, Castellanus. — Tous les témoins de cette charte se trouvant être des seigneurs des environs de Douai, nous croyons reconnaitre dans ce *Castellanus*, Gautier ou Wautier, Châtelain de Douai (1122-1158). Le nom de ce châtelain se rencontre fréquemment parmi les nobles seigneurs qui composaient la cour de Charles-le-Bon et de Thierry d'Alsace, son successeur (Voir *Histoire du château et de la châtellenie de Douai*, preuves n°s XXVI, XXVII, XXVIII, XXVIII bis, XXIX, XXX et XXXI.

1129. — Pièce XXXIX, page 34

Iwani de Gant. — Ivan de Gand ou d'Alost, frère de Baudouin III, dit le *Louche*, seigneur d'Alost et du pays de Waes, était fils de Baudouin II, dit le Gros, et de Mahaut *alias* Reinewide.

Après avoir été un des plus chauds partisans de Guillaume Cliton, il abandonna ce prince, et s'unit à Daniel de Tenremonde et à plusieurs autres seigneurs flamands pour faire triompher le comte Thierry d'Alsace. Un jour, dans une assemblée tenue à Gand, Ivan se montra si violent à l'égard de Guillaume Cliton, que celui-ci se jeta sur lui, et faillit l'étrangler. (Gualbertus, *Vita Caroli Boni*, p. 140 et 141). Quand Thierry fut arrivé au pouvoir, il récompensa les services d'Ivan, en l'aidant à recouvrer les domaines de sa nièce Béatrice de Gand, et en lui donnant pour épouse une de ses propres filles, nommée Laurette, dont il eut un fils appelé Thierry qui mourut sans postérité. En 1125, cet Ivan de Gand ou d'Alost, de concert avec son frère Baudouin, dit le Louche, fit de grandes dotations à l'abbaye d'Afflighem (Miræus : *Op. Diplom.*, t. 1, p. 89). L'abbaye dss Prémontrés de Tronchiennes-lez-Gand fut fondée par fondée par ce même Ivan en l'an 1136, avec le comte Thierry d'Alsace. Voir Miræus, *Op. Diplom.*, t. 1, p. 177, 204 et 163 ; Vredius, *Genealogia Comitum Flandriæ*, t. 1, p. 190; *Inscriptio. Abbatiæ Trunchianensis*, t. 1, p. 603 ; Wauters: *Les Libertés communales*, p. 537.

Ivan de Gand mourut avant 1150, car à cette date, nous voyons Laurette, sa veuve, et Thierry, son fils, accorder certaines faveurs aux Frères de Saint-Michel d'Anvers (Kluit : *Historia Critica Comitatus Hollandiæ*, t. II, p. 174)

Balduini, dapiferi de Henin. — Bauduin de Henin, sénéchal. — A cette époque, les sénéchaux ou *dapiferi* étaient nombreux. Bauduin semble avoir exercé cette charge de 1120 à 1128. Nous le rencontrons une dernière fois avec cette qualification comme témoin d'une charte de 1128, par laquelle les barons de Flandre réunis sous la présidence du bienheureux Jean, évêque de Thérouanne, déclarent que les chanoines de Saint-Pierre de Lille, ont les mêmes droits que les princes sur leurs sujets et blâment le comte de Normandie d'avoir défendu aux susdits chanoines de lever un aide sur leurs hommes (Leglay : *Mémoire sur les archives de Saint-Pierre de Lille*, page 30).

1129-1130. — Pièces XXXIX et XL, pages 34-36

Rogeri, Castellani de Insula, Roberti filii ejus et sui. — Il s'agit ici de Roger de Lille, surnommé le Jeune (1102-1130), et de son fils Robert II, châtelain de Lille de 1136 à 1143 (*Hist. des Châtelains de Lille*, par M. Leuridan).

1137. — Pièce XLII, page 37

En 1192, Gautier de Courtrai avait fait dessécher à ses frais et convertir en terre arable un fief de trois cents mesures situé entre Watten et Bourbourg, que le comte Philippe d'Alsace lui racheta. (Miræus, *Op dipl.* t. 1, p. 188 donne l'acte de vente. Voir aussi Gheldolf, traduction de Warnkœnig, *Histoire de Flandre*, tome II, p. 37). Le comte de Flandre fit achever les travaux, et construisit en outre l'église de Cappellebrouck (Malbrancq, *De Morinis et Morinorum rebus*, tome III, p. 296). Les chanoines du chapitre de St-Pierre d'Aire continuèrent les travaux entrepris par Philippe d'Alsace, leur bienfaiteur ; nous en avons la preuve dans une charte du mois de juillet 1229, par laquelle Jeanne, comtesse de Flandre, confirme la donation faite par Philippe d'Alsace au chapitre de St-Pierre d'Aire d'un marais que ce chapitre avait fait dessécher à ses frais sur le territoire de Bourbourg (*Archives départementales du Nord*, 2e *Cartulaire de Flandre*, p. 166. — 4e *Cartulaire de Flandre*, p. 99).

Balduinus Scouteta. — *Écoutète*, en basse latinité *Scultetus*, indique la charge de bailli du prince. Voir Warnkœnig, *Histoire de Flandre*, édit allemande, tome I, p. 296, édition française, tome II, p. 149.

1138. — Pièce XLIII, page 37

Jaffé (*Regesta Pontificum romanorum*, pièce 7888) assigne à cette lettre du pape Innocent II la date du 14 avril 1138. — Cet auteur croit avoir lu « Rosticis altare, » bien qu'il faille lire *Costicis* (Coutiches).

1138. — Pièce XLIV, page 39

Milon Ier, d'abord abbé de St-Josse-au-Bois, en Artois, fut élu évêque de Thérouanne en 1131, et mourut le 15 juillet 1159. Il eut pour successeur Milon II (*Sacra Belgii chronologia*, pages 436, 437).

Abbatis Clarevallensis. — L'abbé de Clairvaux dont il est ici question se nommait Garrin de Rochefort. (Voir *Cart. de St-Pierre de Loo*, pièce xxv).

Isaac, preposito Vormeselensi. — Isaac, prévôt de l'abbaye de chanoines réguliers de St-Augustin, de Voormezeele, près d'Ypres, fut le successeur d'Albod, qui résigna ses fonctions en 1123. Il gouverna quarante-sept ans cette abbaye, qu'il enrichit de nombreux privilèges obtenus en cour de Rome, et mourut en 1169 (*Chronicon Vormeselense*, fol. 1). D'après une charte s. d., imprimée dans le *Chronica et cartularium de Dunis*, p. 455, Isaac figure comme témoin dans un accord passé entre Gauthier, abbé de St-Winoc, et Idesbald, abbé des Dunes, accord que ratifia, vers 1169, Milon II, évêque de Thérouanne.

En 1126, il est témoin de la charte par laquelle Jean de Warneton, évêque de Thérouanne, concède à la même abbaye de St-Winoc les autels de plusieurs paroisses (*Cart. de St-Winoc*, page 99).

En 1133, il assiste à la consécration de l'église de St-Winoc de Bergues, consécration qui fut faite en présence de Milon Ier, évêque de Thérouanne, et d'Alvise, évêque d'Arras (*Cart. de St-Winoc*, p. 104).

Folpaldo, abbate Dunense. — Fopaldus, alias Fulcardus, Fulco, (en français, Foulques), second abbé des Dunes (1138), venait d'achever l'édification de ce monastère et de lui obtenir de la part des princes les privilèges nécessaires, lorsqu'ayant appris la grande sainteté de saint Bernard, premier abbé de Clairvaux, il alla le trouver et lui proposa de donner à sa maison des Dunes les nouveaux statuts religieux qu'il venait d'introduire dans l'Ordre des Bénédictins, proposition qu'accepta volontiers ce grand réformateur.

1140. — Pièce XLVI, page 41

Nicolaus, Cameracensis episcopus. — Nicolas de Chièvres, 38e évêque de Cambrai et 9e comte dudit lieu, était fils d'Isaac, pair du château de Mons, de Valenciennes et de Beaumont. (*Mon. Germ. S.S.* tome VII, p. 938). Il était seulement minoré lorsqu'il fut élu évêque de Cambrai, le jour même de la fête de Pâques, le 22 mars 1136. (Lambert de Watrelot, p. 514). Saint Bernard, qu'il eut le bonheur de recevoir dans son palais de Cambrai, l'appelle dans sa 214e lettre, un « homme ami de la justice et de la vérité. » Nicolas consacra l'église de Cambron dans le décanat de Chièvres, que venait de fonder Anselme de Péronne, trésorier de Saint-Vincent de Soignies

Gazet lui attribue la fondation du célèbre château de Thun-Lévêque, situé à une lieue de Cambrai. C'est aussi sous l'impulsion de ce grand évêque que fut commencé l'hôpital Saint-Jean et cette magnifique cathédrale de Notre-Dame de Cambrai, autrefois le plus bel ornement de la cité, la gloire et l'orgueil du Cambrésis. Nicolas, après avoir occupé le siège épiscopal pendant trente ans, mourut en paix, plein de mérites et de vertus, le 1er juillet 1169, et fut enterré à Vaucelles ; d'autres disent que son corps a été plus tard inhumé dans la nef de l'église Notre-Dame au pied du clocher où se trouvait son tombeau surmonté d'une statue en pierre blanche (L'abbé Bourgeois : *Hist. des Souv. Pontif. et des évêques et archevêques de Cambrai*, p. 303-314).

1140. — Pièce XLVII, page 42

Philippe et Milon étaient tous deux archidiacres de Milon Ier, évêque de Thérouanne, comme le prouvent les pièces 199 et 202 des chartes de Saint-Bertin.

Baudouin de Milham était un chanoine de l'église cathédrale de Thérouanne, ainsi que nous le voyons dans les Chartes de Saint-Bertin, n° 200, année 1146, et dans le Cartulaire de l'église de Thérouanne, pièce 27 datée de 1150.

Guifridus, presbyter de Barigehem. — Probablement Godefroy, curé de Bazinghem, Pas-de-Calais.

1153. — Pièce XLIX, page 45

Godescalcus. — Godescalc III, natif du pays de Brabant, était abbé de St-Martin de Laon, quand il fut appelé à succéder à l'évêque Alvise sur le siège d'Arras, en l'an 1149; mais, d'après l'*Auctarium affligemiense*, il ne fut ordonné évêque qu'en 1151. Il se distingua par son admirable charité pour les pauvres et sa libéralité envers son chapitre, auquel il donna de grands biens. Cassé de vieillesse et d'infirmités il se démit, sur le conseil d'Henri, archevêque de Reims, de sa dignité épiscopale, en 1164, et se retira dans son ancienne abbaye où il mourut dans la paix du Seigneur, en 1190 (*Sacra Belgii chronologia*, p. 364-365),

1157. — Pièce L, page 46

Rogerus de Wavrein. — Roger III de Wavrin, chevalier, et sénéchal de Flandre de 1156 à 1168; on présume qu'il était fils de Roger II et d'Emma, dite comtesse de Valenciennes.

Gummarus, hostiarius. — Gommare l'*hostiaire*. — Ducange dit que l'office de l'hostiaire consistait à pourvoir d'hosties toutes les églises du diocèse: cujus erat totius diœcesis ecclesiis hostias providere.

1158. — Pièce LI, pages 46 et 48

Samson des Pretz, archevêque de Reims, 1140-1161, assista aux Conciles de Soissons et de Sens où furent condamnées les erreurs de Pierre Abailard.

Il prit aussi part au Concile tenu par Eugène III, en 1148, contre les erreurs de Gilbert Poretan, et contre l'hérétique Eon.

Il fut associé à Raoul comte de Vermandois et au célèbre Suger, abbé de Saint-Denis, pour administrer le royaume de France pendant l'absence du roi Louis VII, dit le Jeune, qui se trouvait à la croisade (1147-1149).

Il mourut le 21 septembre 1161, au monastère d'Igny, où il s'était fait religieux.

Symon, aquacurtensis abbas. — Simon, 3e abbé d'Eaucourt, abbaye de chanoines religieux de Saint-Augustin, située sur les confins de l'Artois, à une lieue de Bapaume.

Cette abbaye, fondée par le prêtre Odon, en l'honneur de la Sainte-Vierge, fut confirmée dans ses privilèges par l'évêque d'Arras, Lambert de Guines, qui lui accorda la faculté de pouvoir choisir elle-même son abbé—(11 novembre 1101). (*Gallia Christiana*, t. III, col. 446).

1162. — Pièce LIII, page 52

Pisiis lisez Parisiis. — L'abréviation *Piis* nous a induit en erreur, au lieu de Pisiis, Pise, que nous avons cru y reconnaitree à première vue, c'est Parisiis, Paris, qu'il faut lire, comme l'a fait Jaffé dans ses *Regesta Pontificum Romanorum*. Pièce n° 10,840, 21 mars 1162. On sait du reste qu'il y a du Pape Alexandre III une série d'actes datés de Paris, et allant du 6 février 1163 au 29 avril de la même année. (Migne : *Alexandri III, Romani pontificis epistolæ et Previlegia*, col. 193, 203 et 207).

1162. — Pièce LIV, page 52

Milo, Morinorum episcopus. — Milon II, neveu et successeur de Milon Ier, évêque de Thérouanne, en 1160, fut sacré évêque à Rome, assista au Concile de Tours, tenu en 1163 et mourut le 14 septembre 1169.

Alcherus, abbas Bergensis. — Alcher ou Archer fut abbé de St-Winoc de 1159 à 1162 (*Gallia christiana*, t. v, fol. 335. — Sanderus (*Fland. Illust.*, t. III, p. 303).

Walterus de Furmeshele. — Wautier de Voormezeele. Il y eut deux Wautier, seigneurs de Voormezeele. Le premier, que nous appellerons Wautier l'Ancien, pour le distinguer du second, qui s'intitule lui-même Wautier le Jeune, avait épousé une des quatre sœurs de Robert? Châtelain de Lille, dont une autre sœur, mariée à Roger de Courtrai, donna le jour à Didier, évêque de Thérouanne (de 1169 à 1192).

Wautier Ier, ou l'Ancien, fut aussi témoin, en l'an 1180, de la Charte par laquelle Philippe d'Alsace fit don au religieuses de Merkem, près Dixmude, d'une rente annuelle d'une certaine quantité de fromage à prélever sur la recette de Widon de Furnes (Miræus: *Op. Dipl.* t. II, p. 1319). Wautier l'Ancien mourut vers la fin du XIIe siècle (1195 à 1198).

Wautier II, que nous croyons être le fils du précédent, figure parmi les témoins d'une charte de 1180, par laquelle Philippe d'Alsace donne 180 mesures de marais à l'abbaye des Dunes (*Cart. des Dunes*, p. 454). Comme c'était la coutume à cette époque, de donner à l'aîné des enfants le nom de son père, nous remarquons ici que pour éviter toute confusion, Wautier II, à soin de signer cette pièce, en ajoutant après son nom, le mot de *Junior*. Wautier II, ou le Jeune, fit partie des seigneurs de la cour de Philippe, marquis de Namur, à qui son frère Baudouin VIII avait confié, avant d'aller occuper le trône impérial de Constantinople la régence de son comté de Flandre et la tutelle de ses deux filles Jeanne et Marguerite; il assista comme tel à la réunion plénière que Philippe, régent de Flandre tint à Bergues en 1207 (voir : *Maldeghem-la-Loyale*, par Mme la Comtesse de Lalaing, p. 358). Dix ans plus tard, dans un acte du mois d'avril 1217, par lequel Philippe-Auguste, roi de France, fit remettre en liberté, moyennant caution, les grands seigneurs flamands qu'il avait faits prisonniers à la bataille de Bouvines, nous rencontrons parmi ceux-ci, le même Wautier II, seigneur de Voormezeele. Au jour et lieu fixés pour traiter de sa mise en liberté, il se rendit en présence de Nevelon, maréchal de France, en compagnie de ses répondants qui furent le châtelain de Saint-Omer, Jacques, son frère, Hellin de Wavrin, et son neveu Hellin, sénéchal de Flandre, Hugues de Miromont, Jean de Douai, le comte de Guisnes, Michel de Harnes, Adam de Walincourt et le châtelain de Lens, qui s'engagèrent chacun pour une somme de cinquante marcs d'argent (Brassart, *Histoire du château de Douai*, page 549).

Wautier le Jeune eut de sa femme Aélis une fille du nom d'Elisabeth, qui épousa Jean Ier de Ghistelles, fils de Wautier, auquel elle apporta en dot de mariage la seigneurerie de Voormezeele, quelle avait héritée de son père (*Description des sceaux de Flandre*, par M. Limbourg-Stirum, page 19).

Vetus monasterium, autrefois *Vieux-monastère*, aujourd'hui Saint-Momelin. Ce village, situé non loin de St-Omer, fut quelque temps le siège d'une colonie monastique, placée sous la direction de saint Momelin, qui en fut l'abbé. Dans ses *Vies des Saints des diocèses de Cambrai et d'Arras*, l'abbé Destombes nous apprend que « ce lieu devenant bientôt trop étroit, on en chercha un autre que la Providence elle-même sembla désigner au milieu des marais formés par l'Aa, et où s'élève aujourd'hui la ville de St-Omer. Ce terrain, donné aux saints pères Bertin, Momelin et Ebertramme par le seigneur Adroald, s'appelait Sithiu (acte du 6 septembre 648). Le monastère qu'on y bâtit porta d'abord ce nom, qui fut remplacé depuis par celui de Saint-Bertin. » Saint Omer, évêque de Thérouanne, par acte du 14 avril 662, déclare vouloir y être enterré. On voit encore, dans le village de St-Momelin, les restes de l'ancieen monastère, qui dans les actes de saint Momelin est appelé *Monasteriolum*, par opposition sans doute avec celui de St-Bertin. Dans la suite, il fut toujours désigné sous le nom de *Vieux-Monastère : vetus monasterium*, et parfois sous celui de *Oüdemonstere*, l'Ermitage.

St Momelin fut le digne successeur de saint Eloi sur les sièges réunis de Noyon et de Tournai; il assista avec plusieurs autres évêques et abbés à la consécration de l'église de St-Amand (le XV des calendes de mai 679), où il signa le testament de ce grand missionnaire et fondateur d'abbayes.

Le nom de saint Momelin se trouve avec celui de plusieurs autres évêques, au bas de quelques privilèges accordés, le premier par Emmo, évêque de Sens, au monastère de St-Pierre de cette ville, le second par Draulion, évêque de Soissons, à une communauté

religieuse, et le troisième par Bertefride, aux moines de Corbie dont il assure la liberté. (L'abbé Destombes : *Vies des Saints des diocèses de Cambrai et d'Arras*, t. II, pages 66 à 74. — *Chartes de St-Bertin*, par M. l'abbé Haigneré, nos 382 et 390. — Malbrancq : *De Morinis et Morinorum rebus*, t. III, p. 253. — Duchesnes, *Hist. de la maison de Guines*, preuves p. 161.

1164. — Pièce LVI, page 54

Philippe d'Alsace, comte de Flandre, associé dès l'année 1157 au gouvernement de son père Thierry, lui succéda en 1169.

Il avait épousé en 1179, Isabelle, fille et héritière de Raoul, comte de Vermandois, et en 1185, Mathilde, fille d'Alphonse, roi de Portugal.

Il mourut de la peste au siège de Saint-Jean-d'Acre, le 1er juin 1191, sans laisser d'enfants de ses deux mariages.

Philippe mérita le titre de premier législateur de la Flandre. — Il est le premier qui ait substitué sur les monnaies son nom à celui du roi de France et le premier qui se servit de la langue vulgaire dans les actes administratifs, confirma et ratifia les coutumes locales du pays. Louis VII, roi de France, le nomma tuteur de Philippe-Auguste, et régent du royaume pendant la minorité de son pupille. (L'abbé Bourgeois, *Hist. des Pont. Rom. et des évêques et archevêques de Cambrai*, p. 315).

Henrico Rastel. — Henri Rastel ou Ratel devint avoué de l'église de Bourbourg. On appelait ainsi autrefois un grand personnage chargé de défendre les droits d'une église trop faible pour le faire par elle-même. — Les églises particulières et les abbayes choisissaient de grands seigneurs, auxquels était confiée la noble mission de les protéger contre toute exaction, et de plaider leur cause devant les cours séculières.

Plus tard, ce furent des hommes salariés par les dites églises et abbayes, qui se chargèrent de ce soin, mais bien peu d'entr'eux se montrèrent dignes de la confiance dont ils avaient été honorés.

En 1172, Henri Rastel fut témoin de la charte par laquelle Philippe d'Alsace ordonne à Guillaume, châtelain de Saint-Omer, de restituer à l'abbaye de Saint-Bertin une terre qu'il avait usurpée. Dans cette pièce nous ne le voyons pas encore se donner la qualification d'avoué. (*Charte de Saint-Bertin*, p. 257).

1165. — Pièce LVIII, page 55

Domini Pape Alexandri. — Alexandre III, siégea 21 ans 11 mois. Il s'appelait avant d'être pape (1159-1181) Roland des Bandinelli, de Sienne ; il était au moment de son élection cardinal chancelier de l'église romaine. — Voltaire a dit d'Alexandre III : « qu'il est peut être l'homme qui au moyen âge mérita le plus du genre humain. »

Odon, Lombard d'origine, cardinal-diacre du titre de Saint-Nicolas in carcere Tulliano, fut légat du Pape Alexandre III. (Jaffé: *Regesta Pontificum Romanorum (février 1153 à mars 1174)*, p. 616, 653, 659 et 678. — Migne : *Patrologie latine*, t. CXC, col. 990 ; t. CXCVI, col. 1388 et t. CC. col. 1392.

Lupus : *Epistolæ et vita divi Thomæ, martyris et archiepiscosi cantuariensis.* — Migne : *Sancti Thomæ cantuariensis episcopsi et martyris opera omnia*, col. 1394, date 1168.

Wigelmus. — Guillaume, cardinal prêtre du titre de St-Pierre-aux-Liens (1158-1176). — Jaffè : p. 659-678. — Migne : *Patrologie latine*, t. CXC, col. 993 et 8, CC. col. 1491.

1168-69. — Pièces LX et LXI, page 59

Jaffé: (*Regesta Pontificum Romanorum*, pièce n° 11511, donne à ces lettres d'Alexandre III la même date que nous.

1170. — Pièce LXII, page 60

Jaffé : (*Regesta Pontificum Romanorum*), n° 11795, date cette bulle d'Alexandre III, du 16 mai 1170.

1171. — Pièce LXIV, page 64

Desiderus, Didier, ancien archidiacre de Tournai, élu, en 1170, évêque de Thérouanne, fut forcé par son grand âge d'abdiquer en 1191 et mourut le 2 septembre 1194.

Parmi les témoins qui souscrivirent cette lettre de l'évêque Didier, nous remarquons Godescalc, abbé de Saint-Bertin, de 1173 à 1176. — Pierre, abbé d'Andres, près de Guines, abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée en 1084, ruinée en 1347 et détruite en 1544. Pierre, abbé d'Andres, a écrit la vie d sainte Rotrude.

Chyrographo. — Chirographe. — On donnait ce nom à certaines lettres écrites en double, l'une au-dessus de l'autre, sur une même feuille de parchemin. Dans l'intervalle séparant les deux transcriptions, le scribe écrivait en grandes lettres *Cyrographa ;* puis, coupant la feuille par le milieu du mot de façon que, en juxtaposant les deux pièces, on pouvait toujours s'assurer de l'authenticité de l'acte. De nos jours, nous avons vu une reproduction de cet usage dans les passe-ports qu'on délivrait aux particuliers et dans les quittances à souche : *nil novi sub sole.*

1176-1183. — Pièce LXVI, p. 66

Alexis, abbatis Sancti Winnoci. — Alexis XVe, abbé de Saint-Winoc (1170 à 1188).

Everardi, abbatis de Claromarisco. — Evérard, 4e abbé de Clairmarais' fut le successeur de l'abbé David qui mourut le 20 juin 1176. Evérard dirigea cette abbaye onze ans et quatre mois, et mourut le 10 février 1188.

Arnulphi, præpositi Watinensis. — Arnould II fut nommé prévôt le 10 juin 1182, et mourut le 17 octobre 1208.

1176-1181. — Pièce LXVII, p. 67

Cette pièce n'est point datée, mais, d'après les noms de ceux qui en sont les auteurs, nous avons cru devoir lui assigner comme dates extrêmes celles de 1176 à 1181, parce que Nivelon fut évêque de Soissons de 1176 à 1208, Raynald, évêque de Noyon de 1175 à 1188, et que le pape Alexandre III mourut en 1181. Nous croyons cependant pouvoir reculer cette date et la fixer entre 1176 et 1178, car le 3 mars 1170 le pape Alexandre III, en confirmant les possessions de l'abbaye de Watten. (*Cart. de l'abbaye de Watten*, f° 180 verso), dit que la contestation dont il est ici question *est terminée.* Bien que les évêques Nivelon et Rainald n'indiquent pas d'une manière précise la terre, objet de litige entre les deux abbayes, nous pouvons d'après ces paroles : « super terra quadam a tempore Roberti, comitis Flandrie, *de palude extracta,* » supposer qu'ils ont en vue les terres nouvellement conquises sur le marais situé entre Watten et Bourbourg et qui furent données le 13 juillet 1110, à l'abbaye Notre-Dame par Robert II, comte de Flandre. (*Cart. de Notre-Dame de Bourbourg*, pièce n° VII).

Nivelo, Suessionis episcopus. — Nous ne savons pas si l'on peut rattacher à la famille des châtelains de Cerisy, Nivelo de Cerisy, évêque de Soissons, en 1176, lequel prit la croix avec Thibaut, comte de Champagne et devint évêque de Thessalonique, (Paul Decagny. — *Arrondissement de Péronne*, p. 229).

1176-1202. — Pièce LXVIII, page 68

Willelmus, Remorum archiepiscopus. — Guillaume-aux-blanches-mains (*Willelmus ad albas manus*), septième fils de Théobald le Grand, comte de Champagne et de Chartres, et oncle de Philippe-Auguste qu'il sacra lui-même roi de France, le 1er novembre 1179. Il était prévôt de Saint-Cyr, quand il fut appelé, malgré sa jeunesse, au siège épiscopal de Chartres en 1165. Nommé archevêque de Sens, en 1168, il fut transferré de ce siège à celui de Reims, en 1176, par le pape Alexandre III, dont il fut le légat, et qui le créa

Cardinal prêtre du titre de Sainte-Sabine, en mars 1179. Philippe-Auguste, avant son départ pour la Terre-Sainte, lui confia l'administration de son royaume (*Sacra Belgii Chronologia*, pages 280-281. — *Actes ecclésiastiques de la province de Reims*, t. II, pages 313, 316, 322, 323, 326, 327 et 332). L'église collégiale de Sainte-Pharaïlde, près Saint-Nicolas de Gand, conserve dans ses archives de nombreuses lettres données par ce grand archevêque, qui mourut à Laon, le 7 septembre 1202, et fut inhumé à Reims.

1177. — Pièce LXX, page 69

Didier, évêque de Thérouanne, et les abbés de Saint-Pierre de Gand et de Bavon, avaient été chargés par le Pape Alexandre III, le 29 mai 1177, de régler le différend qui existait entre l'abbaye de Bourbourg et celle de Saint-Bertin, au sujet de leurs dimages respectifs en certaines paroisses (Voir Duchesnes, *Hist. de la maison de Guines*, preuves page 101, et le *Grand Cart. de Saint-Bertin*, t. I, n° 260, page 378, où la liste des témoins que nous reproduisons ci-après, se trouve plus complète : « Alulfo et Waltero, Morinensis ecclesie archidiaconis; Johanne, ejusdem ecclesie cantore; magistro Balduino, Magistro Roberto Canonicis; abbate Gerardo de Longovillari. — (Longvillers (Pas-de-Calais), abbaye cistercienne. Eustachio, abbate de monte Sancti Eligii; Alexandro, preposito Watinensi. Willelmo, abbate de Alci (Auchy-lez-Hesdin); monachis de Claromarisco : David, Lamberto de Rubruc ; Arnulfo, capellano ; magistro Petro de Sancto Audomaro ; Laicis : Willelmo, Sancti Audomari castellano ; Symone Senikel et Willelmo, fratre ejus ; Balduino de Hames; Symone de Mashem ; Willelmo, fratre comitis de Gisnes (Guillaume, frère de Baudouin II, comte de Guisnes, et mari de Flandrine, fille de Robert, sire de Boves).

Cet accord avec l'abbaye de Saint-Bertin fut ratifié par une bulle du Pape Lucius II, le 22 décembre 1184, dans les termes suivants : « Compositionem præterea inter vos et abbatissam de Broburg super terminos parrochie vestre, de assensu partium *factam* sicut hinc inde recepta est, et in scriptis autentico venerabilis fratris nostri Morinorum episcopi continetur, ratam habemus et eam auctoritate apostolica confirmamus (*Cart. Sithiense, édit. Guérard*, p. 364. — *Charles de Saint-Bertin*, n° 324).

Le Flit, ou plus exactement *Vliet*, est une toute petite rivière qui sépare Cappelbrouck de Bourbourg-Campagne ; il était primitivement plus étendu, avant qu'une partie de ses eaux n'ait été détournée pour former le canal de Bourbourg, creusé en vertu d'un acte accordé par Louis XIV, le 28 juillet 1670. (Falconnier : *Description historique de Dunkerque, Bruges*. 1730, p. 19). Le Vliet n'a qu'un parcours de 7.760 mètres. Il commence à Quathove, sur la route de Bourbourg à Capppelbrouck et se jette à Coppenaxfort dans le canal de Bourbourg.

1178. — Pièce LXXI, page 69

Cette lettre d'accord se trouve en entier dans le grand cartulaire de Saint-Bertin, qui repose à la bibliothèque publique de Saint-Omer, où l'on peut voir au volume I, n° 269, page 389, dessiné à la plume le *Scel* de l'abbesse de Bourbourg. De forme ogivale et d'une hauteur de 70 millimètres et d'une largeur de 44 millimètres, ce scel représente une abbesse assise, coiffée de la cape monacale, tenant de la main droite la crosse abbatiale, et de l'autre une fleur avec cette légende : « ✝ Sigillum sancte Marie ✝ Broburgensis ecclesie. » Il est aussi reproduit dans les Chartes de Saint-Bertin, planche V, n° 95. (La même lettre se lit encore dans le *Cartulaire de Waten*, pièce n° 45, page 27, verso, et dans les *Annales Watinensis ecclesie*, page 64, verso, même bibliothèque). Elle est signalée dans les chartes de Saint-Bertin, publiées par M. l'abbé Haigneré, sous le n° 290.

Dans le *cartularium Sithiense*, page 346, où nous la retrouvons également transcrite, elle est précédée d'une note qui nous met au courant du débat, et qui nous apprend que déjà même sous la prélature de Godescalc, abbé de Saint-Bertin et prédécesseur de l'abbé Simon, il y eut des pourparlers d'engagés à ce sujet, et que l'abbesse de Bourbourg y mit tout en jeu pour y faire valoir ses droits. Cette note nous a paru assez intéressante pour que nous la reproduisions intégralement, malgré sa longueur :

» His de materialibus ejus operibus succinctim enarratis, ad ea que de acquirendis possessionibus, vel de litibus ac controversiis, que predecessorem suum nimis oppresserunt, pacificandis operatus est, stylum vertamus oportet.

Primo igitur controversiam que a tempore abbatis Godescalci de decima Nove Paludis, inter nos et abbatissam Broburgensem adhuc durabat, pacificare intendens, cum rem videret implicitam, præsertim quia Abbatissa multis et fortibus inniteretur adjutoriis, scilicet privilegiorum auctoritate, curie favore, et superba sanguinis nobilitate, abbas compromisit in arbitros, abbatissa libenter annuente et idipsum requirente. Arbitri itaque in primis parrochiam nostram ab adjacentibus parrochiis dividentes, decimam communiter partiendam

arbitrati sunt, ita tamen quod pro salvandis privilegiis nostris, que *broburgiensibus* priora erant, abbatissa partem sibi assignatam sub trecensu (redevance) quinque solidorum a nobis possideat.

Que, etsi multum iniquitatis quantum ad nos videatur, tamen, et indubitanter affirmo, si melius potuisset fecisse, nequaquam in hujus compromissionis arbitrium consensisset — Hec Simonis sunt in continuatore (Cette dernière phrase est une annotation marginale qui figure dans le Cartulaire.

1182. — Pièce LXXIV, pages 73, 74 et 75

Sancti Leonardi Gisnensis. — Saint-Léonard de Guisnes, abbaye de femmes fondée par Manassès et son épouse Emma, comte et comtesse du dit lieu.

Malgré nos recherches, il nous a été impossible d'assigner une date précise à la fondation de cette maison religieuse, dite de la Trinité et de Saint Léonard. Tout ce que nous savons, c'est que Manassès et sa femme en furent les fondateurs, *monasterii vestri fundatores*, et que Lambert d'Ardres se trompe quelque peu en disant que la comtesse Emma, *veuve* de Manassès *fonda* cette abbaye. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y avait de beaux jours que la comtesse Emma avait élevé cette abbaye, de concert avec son époux.

Lorsqu'elle fut devenue veuve, elle fit venir des religieuses d'Etrun et mit à leur tête comme abbesse une autre religieuse, du nom de Sibille, et originaire de Lorraine. Duchesne nous donne également le comte Manassès et la comtesse Emma comme les fondateurs de Saint-Léonard, et nous voyons dans ses *preuves* pour l'histoire généalogique de la Maison de Guisnes, un acte relatif à cette abbaye, où figurent les noms de ces deux personnages. En 1120 (op. cit. preuve 40). Manassès donne aux religieuses de Saint-Léonard la dime des fromages, des pommes et de la laine qu'il lève dans ses propriétés d'Angleterre. Miræus, *Op. diplom.* t. II, p. 1156. Rapporte une nouvelle donation faite par ledit comte en la même année 1120. Manassès et sa femme passent en 1137, avec Jean, abbé de Saint-Bertin, un accord par lequel ce dernier se charge de faire diriger l'abbaye de Saint-Léonard par des religieux de son ordre. (*Chartes de Saint-Bertin*, pièce n° 164). En 1136, le comte Manassès vend à l'abbaye de Saint-Léonard le marais et l'aunaie qui se trouvent près du moulin dudit comte à Ardres. (*Op. cit.* preuves p. 91).

Manassès, comte de Guisnes, mort en 1137, et sa femme Emma se montrèrent au plus généreux envers l'abbaye de Saint-Léonard. Outre cette lettre du Pape Lucius III, nous en trouvons différents témoignages dans Duchesne, (*Hist. de la maison de Guisnes*), preuves p. 40 et 91, et dans cette note tirée des archives de l'abbaye des dames de Bourbourg : « Sciendum est quia Manassès Gisnensium comes terram, alnetum, paludem que jacent inter *Ledam* de Alarderbroc, (Nous avouons ne pas connaitre cette localité. On donnait le nom de Leed à un cours d'eau qui allait de Furnes à Calais et qui par la suite fut canalisé, mais nous ne connaissons pas le Leed de Alarderbroc) et sclusam molendini prædicti comitis, accepta novem marcorum et unius equi caritate, pro suâ parentumque suorum salute, concessu Arnulphi, nepotis sui, super altare S. Leonardi obtulit etc.... Hec dona cognita sunt anno. Incarnationis Dominice M. CXXXVI.

Lambert d'Ardres, dans sa chronique, (*Edit. de G. Menilglaise*, p, 119), donne la liste des abbesses de St-Léonard, parmi lesquelles nous rencontrons Euphémie et Lutgarde de Gand, toutes deux filles d'Arnold de Gand, sire de Tournehem et comte de Guisnes, mort en 1169, et de Mathide, fille de Guillaume II, châtelain de Saint-Omer.

La bibliothèque publique de Saint-Omer possède deux manuscrits relatifs à cette abbaye : le premier, sur velin, est du XII[e] siècle et a pour titre : *Martyrologium Ghisnense*. Le second également sur velin, est du XIII[e] siècle ; il est intitulé : *Antiphonarium Monasterii Sancti Leonardi Ghisnensis*.

Telles sont les quelques notes historiques et bibliographiques que nous avons pu recueillir sur l'abbaye de Saint Léonard, dont l'incorporation à l'abbaye de Bourbourg fait l'objet de la bulle consistoriale de Lucius III, et au sujet de laquelle nous entrerons dans quelques courtes explications.

Altaria de Guisnes... altare de S. Petri etc. — On distinguait dans les églises, au moyen-âge, le *bode* et l'*autel*. « L'autel, dit Delécaille (p. 11 et 12) était le lieu le plus élevé de l'église, où se tenaient les ministres du culte, ce qu'on appeloit le *Presbytere*, et ce que nous appelons aujourd'hui le *cancel* ou le *chœur*. Le bode où se tenoient les laïcs, étoit, pour ainsi dire, le bas ou le fond de l'église, ce que les allemands et les flamands appellent *boden*, d'où le mot latin *bodium*. Suivant cette distinction, l'on divisa les biens des églises paroissiales en deux parties ; l'une qu'on appela l'autel, fut le partage du clergé ; l'autre, qu'on nomma le bode, fut considérée comme un bien qui pouvait être abandonné aux laïcs. L'autel comprit la maison pastorale, les oblations et un tiers de la dime ; le bode les deux tiers de la dime. »

Allodium totum in Bredenarda, *tout un alleu situé à Bredenarde.* — Il nous semble assez probable que cet alleu pourrait bien être cette terre qu'Amaury De Bredenarde donna toute entière et avec ses droits seigneuraux á l'abbaye de Saint-Léonard de Guisnes, « Se ipsum et terram suam *totam cum comitatu* qu'il tenait en fief d'Eustache de Pernes, donation qui fut confirmée en 1120 par Manassès, comte de Guisnes. — (Duchesne : *Hist. de la maison de Guisnes*, preuve p. 40).

Espellecha, ancien village situé près de Guisnes et qui n'existe plus.

Mellecha, Melleke ou Saint-Blaise-sur-Guisnes (Pas-de-Calais).

Guidonis de Elembon, Gui d'Elembon est ce personnage dont le nom se trouve cité dans Duchesne (*Hist. généal. de la maison de Guisnes*, preuves p. 40).

Alodium Elemberti, militis de Elbedinghem. — Cet Elembert, chevalier, seigneur d'Alinctun, mourut de la peste. Une donation faite par ce chevalier à la léproserie de Boulogne-sur-mer fut cause d'un assez long débat entre cette léproserie et l'abbaye de Saint-Bertin. (*Chartes de l'abbaye de Saint-Bertin*, pièce n° 246. Malbrancq, lib. x, cap. 20).

Baldewinus, Constabularius de Hermelingacem. — Bauduin, de Hermelinghem (Hermelighem), connétable, fut un personnage important dont le nom se rencontre fréquemment dans les chartes du Boulonnais, notamment en 1192 lorsqu'il est témoin d'une ordonnance d'Ide, comtesse de Boulogne, relative à la dime des harengs à prélever à Calais et à Petresse (Saint-Pierre-lez-Calais). Parmi ses donations, nous ne nous arrêterons qu'à celle de douze *polkins* d'avoine dont il est ici question. Le *polkinus*, polkin ou poquin, était une mesure de capacité pour les céréales correspondant á huit boisseaux et particulièrement en usage dans l'ancienne marine.

1182-1183. — Pièce LXXV, page 77

Nous avons fixé la date de cette pièce de 1182 á 1183, à cause des témoins : Théobald (d'Heilly), évêque d'Amiens de 1169 à 1204, Frumald, évêque d'Arras de 1174 et mort le 19 Avril 1183, Alexis, abbé de Saint Winoc, de 1170 à 1188, et Arnolphe, prévot de Watten, du 10 juin 1182 à 1209,

Johannes, Ariensis prepositus. — Jean de Calonne, prévôt de la Collégiale de Saint-Pierre d'Aire sur la Lys, fut le successeur de Robert, qui devint évéque de Cambrai et périt sous le fer des émissaires de Jean d'Avesnes, comme on le verra ci-après. Nous devons remarquer dans cet acte les immenses sacrifices de peines et d'argent que durent s'imposer les chanoines de Saint-Pierre d'Aire, avant de pouvoir mettre en culture les marécages que leur avait donné á dessécher, le comte Philippe d'Alsace : — non sine magno sumptu, non sine difficultate maxima, dessicata et ad terram arabilem redacta. — C'est un point sur lequel tous les historiens sont d'accord; (Voir entr'autres Vredius : *Flandria Ethnica, Additiones* p. lxxx. — Malbrancq : *de Morinis* t. iii, p. 281. — P. Oudegheest : *Annales de Flandre*, édit : Lebroussart t. i, p. 474). A remarquer aussi cette phrase, où nous voyons que les biens les plus légitimement acquis par les maisons religieuses ont toujours beaucoup excité l'envie et la convoitise de certains laïcs et qu'il faut quelquefois avoir recours à l'autorité souveraine pour arracher á leurs griffes l'héritage sacré du Christ et de son église. C'est pour l'avoir fait en gardien fidèle et jaloux des privilèges et des biens de son chapitre que Robert, prévôt du chapitre d'Aire, mérita les éloges que lui donne ici son successeur. Robertus, *bone memorie et pie recordationis viro*, Decimatione illius, *in cujus desiderio multorum anhelabant vota, hereditatem Crucifixi a mamu extorquens laïca, de comite Philippo, ad augendam ariensis ecclesie prepposituram, impetravit.*

Il faut avouer que grâce au zèle déployé par Robert et au crédit dont il jouissait près du généreux comte de Flandre, Philippe d'Alsace, jamais prévôté ne reçut une plus large part dans les faveurs de ce prince. Nous voyons, en effet sous la prélature de ce prévôt, le comte Philippe donner, le 1er août 1169, au chapitre de Saint-Pierre d'Aire, 1700 mesures des vastes marais qui s'étendent entre Bourbourg et Watten, le moulin qu'il avait fait bâtir luiméme à Watten sur la rivière de l'Aa, la perception du droit de transport que devaient payer

les embarcations parcourant cette rivière, 200 mesures de terre conquises sur des marais qu'il avait fait dessécher sur le territoire d'Aire et 70 marcs d'argent provenant d'un terrain ayant jadis appartenu à Guillaume d'Ypres, son frère, et situé à Lampernesse, etc., etc. (Malbrancq, *De Morinis*, t. II, p. 282. — Miræus, *Notitia eccls. Belgii.*, p. 424 et 425. — *Op. dipl.*, p. 118) (*Cart. de Bourbourg, notes complémentaires*, pièce n° XV).

1182-1183. — Pièce LXXV, page 77

Prepositus vero Ariensis ecclesie Robertus. — Robert, prévôt d'Aire. Fils d'un artisan du pays de Chartres, chancelier de Philippe, comte de Flandre, prévôt d'Aire, de Saint-Omer et de Bruges, trésorier de Toul. (L'abbé Bourgeois : *Hist. des Souverains Pontifes et des archevêques et évêques de Cambrai*, p. 316). Homme intrigant, subtil et rusé, Robert sut par ses artifices, *malis artibus*, comme dit L. De Castillon dans sa *Sacra Belgii Chronologia* gagner facilement l'amitié de Philippe d'Alsace, qui en fit son confident et le combla de richesses et de puissance : « quem de paupere clerico Philippus comes Flandrie ditissimum fecerat, et in Flandria et Veromandia potentissimum. » (*Chronique de Hainaut* par Gilbert, idit. : de G. de Menilglaise, t. I, p. 178). A la mort de Wautier, évêque de Tournai (1171), Philippe d'Alsace le choisit pour administrer ce diocèse (*Gallia Christiania*, t. III, code 214. — *Sacra Belgii Chronologia.*, p. 406). En 1173, à la mort d'André, évêque d'Arras, il fut élu pour le remplacer sur ce siège, mais ne fut point consacré. L'année suivante, grâce à la protection de Philippe, il fut nommé 42e évêque de Cambrai, lorsque Pierre d'Alsace, frère de ce prince, se démit de ses fonctions épiscopales pour prendre le parti des armes et épouser, en 1175, Mathilde, veuve du comte de Nevers, ce qu'il pouvait faire n'étant pas dans les ordres sacrés.

Robert mourut assassiné, le 11 octobre 1174, près de Condé, par des émissaires de Jacques d'Avesnes, avec lequel il avait eu une violente querelle (*Chronique* de Gilbert, t. I, p. 178) à propos d'intérêt ou selon d'autres, parce qu'il avait grièvement insulté ce puissant seigneur au siège de Rouen. Pour venger la mort de son chancelier, le comte Philippe envoya ses soldats mettre à feu et à sang la ville de Condé. Jacques d'Avesnes, le principal auteur de ce criminel attentat, fut privé de tous les biens qu'il possédait dans le Hainaut et le Vermandois. Le corps du malheureux Robert fut transporté en l'église collégiale d'Aire où il avait choisi sa sépulture. Les chroniqueurs se sont tous montrés des plus sévères à l'égard de cet ambitieux prélat. Malbrancq, t. III, page 359 dit de lui, *tertio prepositus, tertio episcopus, tertio pessimus*. Pierre de Blois dans sa quarante-deuxième lettre porta contre lui les plus terribles accusations, et lui prédit qu'il périrait victime de la fureur populaire. (*Epist, Petri Blos., in Bibliotheca Patrum*, t. XIII, p. 733). Carpentier, *Histoire de Cambrai*, t. I, p. 365, ne lui ménage pas d'avantage les plus dures épithètes, etc. Voir de plus : Iperus. *Chronicon ad annum 1174* — la Chronique d'Anchin : *Chron. contin. aquicinct*, p. 114. — La Chronique de Laon, dans le *Recueil des historiens de France*, t. III, p. 618, et le *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais.

1183. — Pièce LXXVI, page 80.

S. Haketi, abbatis de Dunes. — Haket, abbé des Dunes. Issu de la noble famille des anciens châtelains de Bruges, Haket, après avoir été longtemps doyen de l'église cathédrale de Saint-Donat, se fit moine cistercien dans le monastère des Dunes, et mérita par son éloquence d'être appelé par l'évêque de Senlis à prêcher l'évangile dans son diocèse, (*Biblioth. script. cist.* p. 140. Meyer, *Annales*, lib. VI). En 1175, il fut choisi par Wautier, quatrième abbé des Dunes, pour aller fonder, avec douze de ses moines et trois frères laïcs, l'abbaye de Ter Doest ou de Thosan, dont il fut le premier abbé. Après avoir sagement gouverné cette abbaye l'espace de quatre ans, il en fut rappelé pour venir à l'abbaye des Dunes, succéder en qualité d'abbé à son premier supérieur l'abbé Wautier, qui s'était démis de cette haute dignité. Il mourut selon les uns, en 1183, selon Manriquez, (*Menol. cist.*), le 20 janvier 1183, selon d'autres, en 1185, et fut enterré près d'Idebald, abbé de ladite abbaye, mort en 1167. Comme doyen de la cathédrale de Bruges, nous le rencontrons avec ce titre dès 1149 et 1152, dans les pièces n° XVI et XVIII du *Cartulaire de Cysoing* (De Coussemaker, Lille, 1885), puis en 1166, dans une pièce du *Cartulaire de Saint-Pierre de Loo*, n° XIII, et dans d'autres actes de 1164, 1173 et 1176, rapportés dans le *Chronicon Monasterii Aldenburgensis*, pièces nos XXII et XXIII.

S. Pauli, abbatis de Furnis. — Paul, 9e abbé de Furnes, abbaye de Prémontrés, dite de Saint-Nicolas de Furnes, fut le successeur de Hugues. On fixe généralement la durée de sa prélature de 1183 à 1190. (*Chronicon abbatie, Sti Nicolaï Furnensis*, p. 8).

Eustachius, Camerarius. — Eustache de Gramines que l'on voit figurer dans les chartes de Flandre dès 1142, est le même que le chambellan Eustache, cité dans une foule de documents depuis 1145 jusqu'en 1188. Il prend indifféremment l'une ou l'autre qualification. Ce n'est que dans une charte du *Cart. de Bourbourg.* donnée en 1162, qu'il prend les deux et signe Eustachius de Gremnies, *Camerarius*. Dans une charte où Philippe d'Alsace donne, en 1171, aux Templiers différentes dîmes sises à Slype et autres communes des environs de Bruges, (Miræus, *op. diplom.*, tome II, page 1316), il est nommé : *Camerarius Flandriæ,* ainsi que dans l'acte du traité conclu entre la Hollande et la Flandre en date du 20 février 1167. La charte de 1162 dissipe tous les doutes que l'on pourrait soulever relativement à l'existence de deux personnages du nom d'Eustache à cette époque. (*Chambellans de Flandre*, p. 32). Kluit : t. I, p. 191. *Inventaire de la Chambre des comptes à Lille*, p. 46.

Gérard de Beliul. — Sanderus dit qu'il était fils de Bauduin de Bailleul et d'Euphémie de Saint-Omer et frère de Baudouin de Bailleul, qui épousa l'héritière de la châtellenie d'Ypres. Bauduin de Bailleul eut en effet un fils du nom de Gérard. Lambert d'Ardres (page 108) le cite dans sa chronique avec son frère Oston et ses sœurs, mais rien ne prouve que ce soit le même personnage.

Gérard de Bailleul, châtelain d'Oudenbourg, successeur d'Henri prit, indifféremment le titre de châtelain ou celui de vicomte, et épousa Virginie de Heynes, descendante sans doute de Conon, le premier chambellan de Flandre.

1183. — Pièce LXXVII, pages 81 et 82

Lucius, episcopus, etc. — Luce III, de son nom de famille Ubald Allucingoli, né à Lucques, en Toscane, cardinal, évêque d'Ostie, fut élu pape le 1er septembre 1181 et couronné le 6 du même mois.

Chassé de Rome par la guerre civile, il se retira d'abord à Agnanie, puis à Vérone en 1184, où il mourut le 24 novembre 1185 (Voir Sandinus : *Vitæ pontificum Romanorum*, t. II, page 684). Son corps fut enterré à Vérone, où l'on voit, dans la cathédrale, son tombeau et cette épitaphe, que nous reproduisons ci-après à titre de curiosité :

> *Luca* dedit lucem tibi, Luci, Pontificatum
> Ostia, Papatum *Roma*, Verona mori.
> Immo *Verona* dedit tibi lucis gaudia, Roma
> Exilium, curas *Ostia*, Luca mori.

Quinque reps terre. — Le reps était une mesure agraire dont nous ne pouvons préciser la superficie. Ce mot est essentiellement particulier à la Flandre où, pour désigner une partie de terre d'une certaine contenance et formant un ensemble, on dit : « eenen reep Land. »

Unum fertonem. — Le *fierton*, petite monnaie d'argent, équivalait à un quart de marc, ou cinq sols douisiens (Lambert d'Ardres, édition Menilglaise, p. 23. — Ducange, verbo *ferto*. — Brassart : *Fêtes communales de Douai*, p. 8). De ce mot, sont dérivés le *farthing* des Anglais, et le *viertel* (ou quart) des Allemands.

S. D. (vers 1184). — Pièce LXXVIII, page 84.

Simon Senikel. — Nous retrouvons ce même personnage comme témoin dans un acte de 1177, par lequel Didier, évêque de Thérouanne, procède à la délimitation des terres sujettes à dîmes, entre les abbayes de Saint-Bertin et Notre-Dame de Bourbourg. Le même acte nous apprend de plus qu'il avait un frère du nom de Guillaume : Symone Senikel et Wilelmo, fratre ejus). (*Chartes de Saint-Bertin*, pièce 284.

S. D. (1185-1191). — Pièce LXXX, page 86.

Henricus, sancti quondam Auberti abbas. — Bien que notre texte donne Henricus, nous croyons qu'il faut lire Heribertus (Voir note, pièce XCIV, page 96).

Cette abbaye de Saint-Aubert de Cambrai, de l'ordre de St-Augustin, et dont il ne reste que l'église (actuellement église Saint-Géry), était nommée la Maison des nobles, parce qu'elle avait le privilège d'héberger les princes et les souverains pendant leur séjour dans cette ville. Voir les : *Mémoriaux de Saint-Aubert,* publiés dans les archives historiques du Nord de la France de M. A. Dinaux.

1187. — Pièce XXXII, page 88

Ego Willelmus, etc. — Guillaume IV, châtelain de Saint-Omer, marié à Ide d'Avesnes, prit part à la troisième croisade et périt à la bataille d'Arsur, en combattant sous les yeux de Philippe d'Alsace. C'est là aussi que succomba son beau-frère Jacques d'Avesnes, surnommé le *bon chevalier*, l'ami intime de Richard, roi d'Angleterre (Kerwyn de Lettenhove, *Histoire de France*, tome II, page 100-101). On rencontre souvent le nom de ce châtelain dans le cartulaire de l'abbaye de Watten (Voir actes de 1188, et dans les *Chartes de Saint Bertin*, aux années 1187 et 1188).

En l'année 1186, Guillaume, châtelain de Saint-Omer, Ide, sa femme, et Guillaume V, son fils, renoncent en faveur de l'abbaye d'Andres, à leur droit de *forage du vin* à Saint-Omer (Malbrancq, *De Morinis*, tome III, page 385. — Miræus, *Donationes Belgicæ*, p. 462, et *op. diplom.*, tome I, page 551. — D'Achery, *Spicelegium*, tome IX, p. 486).

Le droit d'*afforage* ou de *forage*, consistait en un prélèvement que faisait le Seigneur sur ceux de ses vassaux qui vendaient des boissons, pour la mise-à-prix du vin ou autre liquide V. Oudegherst, *Annales de Flandre*, note par M. Lesbroussart, tome I, glossaire.

Stephano de Seninghem. — Etienne de Seninghem eut deux fils dont les noms nous sont connus par la pièce LXXXVII de notre Cartulaire : Elnard et Jean. Le premier figure en 1231 comme témoin dans un accord intervenu entre l'abbaye de St-Bertin et les Caremaus d'Arques (Haigneré, *Chartes de St-Bertin*, pièce n° 788).

Dans un acte de 1193 (Haigneré, *Chartes de St-Bertin*, pièce n° 389), nous voyons Jean de Zinneghem déclarer en présence de sa mère Adèle, de ses frères Etienne et Gilbert, et d'autres chevaliers, qu'à la veille de partir pour la croisade avec son père, il a constitué comme garants des grosses redevances en nature qu'ils devaient l'un et l'autre à des bourgeois de St-Omer, l'abbé et le couvent de St-Bertin ; qu'après être revenu de la croisade et avoir perdu son père, dont il était l'héritier direct, il n'a d'autre moyen pour dédommager l'abbaye des sommes dont elle lui a fait l'avance, que de lui donner la terre qu'il possède sur le territoire de Ste-Marguerite et qu'il tient en fief du comte de Warennes (Hamelin, *Les Batards d'Anjou. — Hist. généalog. de la Maison de France*, par le P. Anselme, t. VI, fol. 26, les batards d'Anjou). C'est donc par reconnaissance d'un si grand bienfait « quia nisi Ipsa (abbatia) in solutione predicti debiti mei .... efficaciter successisset, nequaquam inde sine magna exheredatione mea liberare potuissem, qu'il prie ses parents de vouloir bien ratifier et maintenir la susdite donation.

La seigneurie de Zinneghem, Sinninghem ou Seninghem, située dans la châtellenie de Bourbourg, s'étendait sur les communes de Cappellebrouck, Watten, Merkeghem, Milham, et comprenait le domaine de Hoflande. Sanderus, dans sa *Flandria illustrata* t. III, p. 327, dit que cette seigneurie était la quatrième vassale de la châtellenie de Bourbourg, mais ne possédait point la haute-justice. — Dans le rapport et dénombrement des villes et châtellenie de Dunkerque, Bourbourg et Warneton, présenté au comte de Flandre en 1458, par Louis de Luxembourg, époux de Jeanne de Bar, petite-fille de Robert de Cassel, il y est fait mention de la seigneurie de Seninghem, au § 78° où nous lisons : « Messire Jean de la Viesville seigneur de Milham, tient du dit Ghiselhuys (de Bourbourg), un fief à plain relief de x liv. ottroy du dixième denier à la vente, et service de court, une seigneurie et vierscaere nommée Zenneghem, en laquelle Viescare il y a un bailli, sept échevins et peuvent congnoistre de toute justice viscomtière, et viennent à ressort par devant nos échevins et coheriers de nostre dite Châtellenie de Bourbourg. Ensemble appartenans à la dite vierscaere XXX hommages, gisans en diverses places et aussy plusieurs rentes de franchises (*Archives départ. du Nord* cahier de 17 feuillets en papier).

Le château de Seninghem fut détruit, en 1316, par le maréchal Jean de Trie (*Société des Antiquaires de la Morinie*, Notice sur Zinneghem, par M. Hermand, t. VII, 2e partie).

Willelmus de Blandeka. — Ce Guillaume de Blandecques est probablement le même que celui qui signe comme témoin l'acte par lequel le même Guillaume, châtelain de Saint-Omer, notifie la vente que Nicolas de Clarques à faite l'abbaye de Saint-Bertin, de la terre et des droits de comté (comitatus) qu'il possède à Wizernes (Haigneré, *Chartes de Saint-Bertin*, pièce 412).

1188. — Pièce LXXXIII, page 89

Gerardi, Brugensis Prepositi, et Flandriæ Cancellarius. — Gérard de Messines, notaire et chancelier des comtes de Flandre de 1169 à 1191 ou plutôt à 1194, comme nous l'indique le cartulaire de l'abbaye de Nonnenbosche, pièce XI (année 1194).
Il nous apparait comme chancelier dès 1169, dans une charte de Philippe d'Alsace. (Miræus, t. I, p. 186) et dans plusieurs autres, de 1181 à 1190 (Voir *Cartul. de Saint-Pierre de Loo*, pièce XVI, année 1181 ; *Cartul. de Cysoing*, pièce XLI, année 1181-1182). Dans le *Cartul. de Nonnenbossche*, pièce VI, an 1190, nous le voyons figurer sous son simple nom : Gerard de Messines.

S. Petri de Duaco. — Pierre de Douai, chevalier, fils de Wautier ou Gautier II, et oncle de Wautier III, tous les deux châtelains de Douai, prit une large part aux événements politiques de son temps, et fut un des plus considérables personnages historiques de sa famille. On le voit apparaitre vers 1198 et finir en 1225 (Voir *Histoire des châtelains de Douai* par M. Brassart, chapitre IV, article II).

Gisleberti de Haverskerca. — Gillebert d'Hverskerque fut tué à la bataille de Damme livrée contre les anglais en 1213.

1189. — Pièce LXXXVI, page 91

Thosan, Ter Doest. En vue des côtes de la mer au milieu du village de Lissewege, dans le territoire de l'ancien Franc de Bruges s'élevait la belle abbaye de Ter Doest, remarquable par la bienfaisance des religieux qui l'habitaient et par leur vie sainte : Jamais un malheureux n'avait invoqué en vain leur assistance. Aussi ce monastère avait-il reçu le nom de Toussaint sous lequel il est également désigné dans les chroniques. L'abbaye de Ter Toest y est connu sous le nom de Thosan ou Capella Thosan, dénomination qui d'après une tradition de la dite abbaye signifie chapelle dédiée à tous les Saints. Le mot Thosan étant d'origine française, ne serait qu'une contraction du mot Toussaint (*Histoire du diocèse de Bruges*, par J.-C. Canneel). Ce n'était primitivement qu'une chapelle bâtie à proximité de Lissewge, le long de la route qui conduit de ce village à Bruges. Lambert, seigneur de Lissewege, céda cette chapelle à l'abbé de Saint-Quentin en Vermandois, qui déjà possédait plusieurs patronats d'églises en cette contrée, à la condition d'ériger un couvent de son ordre. Ce prieuré exista jusqu'en 1174, époque où l'évêque de Tournai, Gérard, la donna aux moines qui l'habitaient, pour en faire une abbaye de l'ordre de Citeaux, affiliée à celle des Dunes. Hacquet, moine des Dunes, fut le premier abbé de Ter Doest.

S. D. (1190) — Pièce LXXXVIII, page 92

Willermo, fratre domini Prepositi. — En sa qualité de *frère* du prévôt de St-Omer, lequel se nommait Gauthier et avait pour père Guillaume IV, châtelain de St-Omer, et pour mère Ide d'Avesnes, le Guillaume, qui signe ici comme témoin, ne peut être que Guillaume V, qui dut aussi être châtelain de St-Omer, de 1192 à 1247.

S. D. (1190). — Pièce LXXXIX, page 93

S. Gilleberti, de Sigeri-Capella. — Gillebert de Zegherscappel était un des vassaux des châtelains de Saint-Omer, parmi lesquels son nom se rencontre assez fréquemment. C'est ainsi que nous le voyons être témoin, le 25 avril 1178, de la charte par laquelle Guillaume, châtelain de St-Omer, détermine les redevances auxquelles sont assujettis les habitants de Froland, près Gravelines (*Chartes de St-Bertin*, pièce 289).

En 1180, il signe, avec Michel de Harnes, châtelain de Cassel et connétable de Flandre, et Gérard de Renescure, la charte par laquelle Philippe d'Alsace ratifie la vente d'une partie de marais, faite au profit de l'abbaye de St-Bertin par Gérard de Houva. (*Chartes de Saint-Bertin*, pièce 311).

En 1187 il souscrit avec Guillaume, frère du comte de Guisnes et autres seigneurs de la cour du châtelain de St-Omer, la charte par laquelle Guillaume III déboute Gérard de Houva des prétentions qu'il élevait contre l'abbaye de St-Bertin (*Chartes de St-Bertin*, pièce 255).

En 1193, il est témoin d'uné charte par laquelle le même châtelain de St-Omer ratifie la donation faite à l'abbaye de St-Bertin d'une prairie et d'un marais situés dans le voisinage de St-Momelin (*Chartes de St-Bertin*.

En 1194, il souscrit avec Eustache de Salperwick, Gérard de Bailleul et Frumald de Staple la charte donnée par le même châtelain pour régler la dot de sa sœur Béatrix en lui attribuant les revenus du moulin de Blandecques (*Chartes de St-Bertin*, pièce 399).

En l'année 1197, le 13 avril, il est témoin de la charte par laquelle la reine Mathilde, comtesse de Flandre, confirme à l'abbaye de Bergues la donation de la terre d'Hoymille (*Cartul. de St-Winoc*, page 159).

En 1198, le 1er juin, il signe la charte par laquelle la même reine Mathilde, comtesse de Flandre, ratifie la donation de la Wulverdinghe, faite à l'abbaye de St-Bertin (*Chartes de St-Bertin*, pièce 423).

Enfin nous le voyons encore signer, en décembre 1199, la charte par laquelle la susdite princesse adjuge à l'abbaye de St-Winoc la dime de la terre d'Hoymille qui lui était disputée, *Cartul. de St-Winoc*, p. 165).

1194. — Pièce XC, page 93

Lambertus, Morinorum episcopus. — Lambert, évêque de Thérouanne. D'après Sanderus, *Fandria Illustrata*, t. II, lib. III, page 169, et la *Sacra Belgii Chronologia*, Lambert, né à Bruges. fut d'abord chancelier de Reims, et fut élu évêque de Morins ou de Thérouanne, en l'an 1191 ; il mourut le 20 juin 1207.

1198. — Pièce XCII, page 95

Innocent III. — Lothaire Conti, de la maison des comtes de Segni, fut élu pape en 1189, après Célestin III, et mourut en 1216. Il convoqua le quatrième Concile de Latran à Rome, en 1225. — On lui attribue généralement la composition du *Veni, Sancte Spiritus*, et de l'immortel *Stabat mater*. M. le comte de Montalembert, dans son éloquente introduction à l'*Histoire de Saint Elisabeth de Hongrie*, a brillamment développé le caractère de cet auguste chef de l'Eglise et l'influence qu'il a exercée sur la politique chrétienne et sur la civilisation au commencement du XIIIe siècle (Léopold van Hollebeke, l'*abbaye de Nonnenbossche*. Introduction, page 18).

1202. — Pièce XCIV, page 96

Au lieu de *Henricus*, sancti Auberti quondam abbatis, nous croyons qu'il est préférable de lire *Heribertus*. En effet Heribert ou Herbert, qui fut, dit-on official de Roger, évêque de Cambrai. (Cameracum Christianum, p. 261, confirme, en sa qualité d'abbé de Saint-Aubert, en 1198, une acquisition faite par l'abbaye de Liessies. (*Monuments pour servir à l'histoire des comtes de Namur*. — Reifeenberg, t. VII, p. 673). Par une autre Charte S. D. il approuve une donation faite aux frères de l'hôpital de Jérusalem d'une dime, sise à Chimegnies commune de Beauvois (Nord). (Description analytique des chartiers et des cartulaires. De Villers, t. II, p. 74). il eut pour successeur Hugues, non pas en 1204, comme quelques-uns l'écrivent, mais antérieurement à cette date, puisque dès 1292 Her.bert, se qualifie déjà d'*ancien abbé de Saint-Aubert*.

Willelmum de Ponte-Rohart. — Guillaume de Pont-Rohard. Cette Seigneurie était située sur la rive gauche de l'Yser, à Rousbrugge (Flandre occ. Belgique). Une dame de cette famille, Elisabeth ou Isabelle, épouse de Guillaume de Béthune, seigneur de Locre et de Meulebeke, fonda en 1236, l'abbaye de la *Nouvelle Plante* (voir : *l'Abbaye de la Nouvelle Plante*, par M. l'abbé Vandermeersch, page 4). M. Van den Busche, dans son *Histoire de Rousbrugge*, page 53, mentionne une dame Elisabeth de Pont-Rohard, qui, vers 1210, épousa Guillaume de Béthune, troisième du nom, seigneur de Locre et de Meulebeke, laquelle se retira, vers 1245, au couvent des Victorines quelle avait fondé et y mourut.

1204. — Pièce XCVI, page 97

Wallo de Capella. — Wallon de Capelle. Dans un acte du 25 avril 1178 par lequel Guillaume IV, châtelain de St-Omer, détermine les redevances et le cens auxquels étaient assujettis les habitants de la terre de Froland, située dans les environs de Gravelines, nous rencontrons le nom de ce personnage ainsi orhographié : Wale de Capèle (*Chartes de St-Bertin*, pièce 289).

Vrodremout. — Le Vroedremout était à l'origine un droit qui se percevait sur la drèche provenant des brasseries et destinée à la nourriture du bétail. Vroedremout est composé de deux mots flamands dont l'un signifie nourriture, *Vroeder*, et l'autre malt, *mout*. Au commencement du XIVe siècle, il est souvent fait mention du *Vroedermout* de différentes localités des Flandres dans les livres de comptes, comme on peut le voir dans le *Mémoire sur les Chartes du Comte de Flandre*, par M. Gaillard, publié dans les bulletins de la Commission royale d'histoire de Belgique. Outre le Vroedremout, il existait encore d'autres droits tels que le *Wagenward*, impôt sur les chariots; le *Balphard* et l'*Heerscot*, contributions de guerre; le *Dincoorn*, blé de dimes; le *Frooneecorn*, blé de corvée; les *Waespeneghe*, impôt sur la cire; le *Wedepenninghe*, impôt sur le pacage des troupeaux; le *Wenpenninghe*, impôt sur les vins et les boissons; l'*Uthland*, contribution à la charge des étrangers etc. Très souvent les princes exemptaient les abbayes de ces différents impôts et contributions. C'est ainsi, par exemple, que nous voyons, en 1219, la comtesse de Flandre, Jeanne de Constantinople, déclarer l'abbaye d'Hasnon exempte des droits de taille *in Balfard*, *in Kora*, *in Spadewerck*, dans ses possessions à Reninghe, Saint-Pierre-Brouck et Bourbourg. (*Inventaire de la Chambre des Comptes de Lille*, n° 324).

1205. — Pièce XCVII, page 98

Apud Pernes in Capella. — Nous ne connaissons point de Pernes-en-Capelle. Nous croyons plutôt à une faute de copiste, et qu'il faut écrire *capella* sans lettre majuscule. En ce cas, le sens de cette phrase serait que l'acte dont il s'agit a été fait et passé *en l'église* de Pernes (voir Ducange, verbo *capella*).

1207. — Pièce C, page 100

Arnoldus, — Arnold II, prévôt de Watten, successeur d'Alexandre, en 1182, mourut le 17 octobre 1208, et fut enterré dans la chapelle St-Andrieu.

Anselmus, — Anselme fut le successeur de Letbert, cinquième prévôt d'Eversam (*Chronicon Eversamense*, p. 11).

Sigerus. — Siger, prévôt de Loo, fut le successeur de Gérard III; son nom figure en 1202 à la pièce XXVII du cartulaire de cette abbaye, et se lit aussi dans le nécrologe de la même abbaye, à la date du 22 avril.

S. D. (1207). — Pièce CI, page 101

L'abbaye de Corbie, de l'ordre de saint Benoit, fut fondée en 657, par la reine Bathilde et son fils Clotaire III, roi de Neustrie et de Bourgogne, et devint en peu de temps une école célèbre d'où sortirent d'illustres personnages, qui brillèrent du plus vif éclat dans l'histoire politique, religieuse et littéraire du IXe siècle : Griman, ambassadeur de Charles Martel à Rome en 721. — Adalard, conseiller intime de Charlemagne et fondateur de Corway ou Nouvelle-Corbie qui fut, au IXe siècle, le foyer de la civilisation saxonne. —Waala, l'ami de Louis le Débonnaire. — Eudes, évêque de Beauvais. — Harbert, célèbre abbé de Lobbes, — etc. — L'abbaye de Corbie possédait en Belgique de vastes propriétés qui lui furent données par Adelard ou Adalard, parent de Charlemagne, lorsqu'il entra dans cette célèbre maison religieuse. Elle possédait en Flandre la forêt d'Oosthulst, *Houthulst*, seu Walnense nemus, la prévôté de Vussen, des droits de dimes à Dixmude, la prévôté de Vormaise, et des redevances à lever sur les abbayes de Loo et de Bourbourg (*Cartulaire de l'abbaye de Loo*, Bruxelles 1870, pièces XII, XVII, XXIII).

In parochia de Esne. — Le village de Heesne, ou Eesne, se trouvait à proximité de Dixmude (Flandre occid., Belgique). Nous le trouvons mentionné dans le Cartulaire de l'abbaye des Dunes, pièce CCCLXXVI, à propos d'une donation faite à cette abbaye en 1273' de 3 mesures 17 verges de terre situées « in Parochia de Esne » et dans une charte de février 1241 par laquelle Thomas, comte de Flandre, et Jeanne sa femme approuvent la convention passée entre eux et Elisabeth, veuve de Bauduin de Steenvoorde *(Cart. de Hesmiral,* pièce VIII). Nous sommes tentés de croire qu'il s'agit ici du village d'Eessen, où fut primitivement fondée l'abbaye de St-Hemesdael, de l'ordre de Cîteaux, en 1237, et sur le territoire duquel coulait l'Yser. A cette époque, ce village était complètement entouré de marais.

S. D. (1207). — Pièce CII, page 102

Plusieurs auteurs ont confondu Eversham, situé près de Stavele, Flandre Occid. Belgique, avec Feversham, petite ville d'Angleterre, dans la province de Kent, entre Cantorbery et Rochester, où se trouvait une abbaye, dite de Saint-Sauveur, laquelle suivait la règle de Cluny.

En l'année 1091, Gérard, évêque de Cambrai, à la demande des chanoines de Saint-Pierre de Cassel, Gualbert et Elbodon, confirma la fondation du monastère d'Eversham : « Ego Gerardus... petitionem venerabilis et honeste vite sacerdotis Gualberti, et Elbedonis, Casselensis canonici, suscipiens, altare quod situm est super Isaram Flandriæ in loco qui dicitur Heversam, favente prefato Elbodone, in cujus parochia continebatur, cum atrio adjacente liberum constituo. » (Malbrancq, *De Morenis etc.* tome II, p. 882, fragment. — Miræus, *Op. Diplom.*, tome II, page 1140). Un peu plus tard, en 1105, Robert II, comte de Flandre, confirme au monastère de Saint-Pierre et de Saint-Waast d'Eversham, les biens qui ont été donnés à cette maison religieuse par sa mère Gertrude (De Meestre, *Chronicon monasterii Evershamensis,* p. 10).

1217. — Pièce CXII, page 109

In ramis Palmarum. — C'est-à-dire le dimanche des Rameaux.

1218. — Pièce CXIII, page 109

Ego, Michael de Harnes. — Fils de Philippe de Harnes, sire de Boulers, châtelain de Cassel et connétable de Flandre, de 1161 à 1193, et d'Alix de Boulers, Michel IV de Harnes, sire de Boulers, fut aussi connétable de Flandre de 1212 à 1229. Gilles de Trasignies, qui avait épousé la veuve de Philippe de Harnes, lui succéda dans sa connétablie de Flandre, prit part à la cinquième croisade et mourut en 1232. — C'est à ce Michel de Harnes que la comtesse de Flandre, Jeanne de Constantinople, acheta la châtellenie de Cassel, le 24 octobre 1218.

1218. — Pièce CXIV, page 110

Au lieu de *Henricus*, sancte Walburgis Furnensis prepositus, lisez *Herimbertus*, voir pièce nº CXVI, où son nom est écrit tout au long *Herimbertus.* Saint-Nicolas, abbaye de l'ordre des Prémontrés et le célèbre collège des chanoines attachés à l'église de Sainte-Walbruge, étaient situés tous les deux à Furnes.

Bien que le nom de Ramscappelle ne soit point mentionné dans cet acte, nous sommes cependant certains qu'il s'agit ici du grand fossé de dérivation que l'abbesse de Bourbourg fit creuser par ses hôtes pour dessécher complètement les terres novales qu'elle possédait sur le territoire de cette commune. Du reste, la passation de cet acte en la ville même de Furnes, et surtout les détails que nous trouvons aux pièces CXXIV et CXXV relativement aux droits de pêche dans ce fossé, ne nous laissent aucun doute à cet égard.

1220. — Pièce CXVIII, page 113

Ludovicus, domini regis Francorum primogenitus. — La naissance de ce premier-né de Philippe-Auguste, roi de France fut célébrée avec tant d'allégresse qu'au dire des *Chroniques de Saint-Denis*, « fu la citez si remplie de joie et de liece, que les borjois ne cessèrent de sept jors et de nuis de caracoler a grans torti et a grans luminaires, et rendoient graces a N. S., qui leur avoit donné nouveau seigneur pour governer la corone de France après le décès de son père. »

Apud Cohem et Blarenghem. — Le château et la terre de Cohem se trouvaient à Blaringhem.

1221. — Pièce CXIX, page 113

Beatrix, domina de Manues. — L'écriture du manuscrit n° 9126, *Cart. abb. Bourbourg*, est parfois si difficile à déchiffrer que notre copiste a lu *Mannues* au lieu de *Mamines*. Cette pièce était déjà imprimée quand nous nous sommes aperçu de son erreur.

1226. — Pièce CXXIII, page 116

Baldewini, comitis Ghisnensis. — Bauduin III, comte de Guines, fils d'Arnould II et de Béatrice, châtelaine de Bourbourg, eut pour épouse Mahaud ou Mathilde de Furnes. — Il mourut en 2244.

1228. — Pièce CXXV, pages 117 et 118

Philippus, abbas Bergensis, Philippe, abbé de St-Winoc de Bergues. A propos de ce dernier le P. Pruvost, dans sa *Chronique de l'abbaye de Saint-Winoc de Bergues*, tome I, page 209, prétend que Malbrancq et les auteurs du *Gallia Christiana* se sont trompés en faisant figurer en 1221 un abbé du nom de Philippe II. S'il avait connu cette pièce il eut évité de leur faire ce reproche.

P. Prepositus Loensis (probablement Petrus). — Nous rencontrons cette initiale dans deux documents du 2 mars 1227 (*Cartulaire de l'abbaye de Loo*, pièces XLV et XLVI).

Dans le cartulaire de l'abbaye de Saint-Nicolas de Furnes, uous trouvons, à la page 180, un acte du mois de Juin 1227, où il est dit qu'un débat s'était élevé entre l'abbaye de Bourbourg et celle de Saint-Nicolas de Furnes au sujet du droit de pêche dans le nouveau fossé de dessèchement creusé à Ramscappelle. Le même document nous apprend aussi que ce débat durait depuis longtemps et qu'il avait déjà était soumis sans résultat à divers arbitrages, avant de l'être à celui de Philippe, abbé de Bergues, et de Pierre, abbé de Loo, lesquels prononcèrent une sentence définitive et adjugèrent, mais sous certaines réserves, le droit de pêche à l'abbaye Saint-Nicolas de Furnes.

L'abbaye de St-Nicolas de Furnes possédait à Ramscappelle l'autel (voir note de la pièce LXXIV page 27), le droit à la troisième gerbe, les menues dimes et la dime des harengs *altare cum tertio manipulo, tota minuta decima et decima allecium*. (Bulle du pape Clément III, 1190). Elle y possédait de plus et de temps immémorial une ferme et 50 mesures de terre : *curtem et 50 mensuras de terre, vel circiter* (acte de 1241 par lequel Thomas de Savoie, comte de Flandre, confirme en faveur de cette abbaye les donations faites par les prédécesseurs, les comtes et comtesses de Flandre, et autres bienfaiteurs tels que le prévôt Bertulf, dont elle avait reçu la ferme avec ses cinquante mesures de terre. Cette propriété touchait à celle de l'abbaye de Bourbourg : Continua autem est illa prædicta terra a fossato qui dicitur Comitis usque ad aquam que dicitur Isara et a terra Broburgensis ecclesie usque ad fossatum quod ab Isara usque Furnis extenditur (*Cartutaire de l'abbaye des Dunes*, pièce n° 435).

1230. — Pièce CXXVII, page 118

Guido, miles dominus et heres de Cohem. — Guy de Bergues, seigneur de Cohem, fils de Gislebert II, châtelain de Bergues et de Marguerite de Rientque. Il était frère de Gislebert III, qui succéda comme châtelain de Bergues non pas directement à son père, mais à Adam Quieret, seigneur de Ramecourt, avec qui sa mère s'était remariée, et lui avait fait prendre le titre de châtelain pendant la minorité des enfants de Gislebert II.

Guy de Bergues, *Wido frater Castellani Bergensis*, signe en Novembre 1221, l'acte par lequel ce dernier (Gislebert III), engage pour six années à l'abbaye de Saint-Bertin, les revenus de ses deniers à Lisseweghe et à Heyst (*Chartes de Saint-Bertin*, n° 610).

En 1236, nous le voyons apparaitre à la cour de Flandre, et signer les lettres par lesquelles Robert de Béthune et les autres Seigneurs du pays flamand s'engagent à faire respecter par Thomas de Savoie, second mari de Jeanne de Constantinople, les clauses du traité conclu à Péronne entre ledit Thomas et le roi de France. Nous le rencontrons souvent aussi comme témoin dans différents actes du cartulaire de Sainte Colombe de Blandecques, se rapportant aux années 1236, 1237 et 1238.

En 1242, il signe l'acte donné par le comte Thomas et la comtesse Jeanne en faveur de l'abbaye de Saint-Bertin.

Sous le règne de la comtesse Marguerite, Guy de Bergues est témoin de l'acte par lequel cette princesse promet d'observer la teneur des lettres données à Compiègne par Jeanne, sa sœur, comtesse de Flandre et Thomas de Savoie, au sujet de l'hommage qui est dû au roi de France par le comté de Flandre (*Arch. du Dép. du Nord*, pièce n° 552. Galland, *preuves des droits du roi de France sur la Flandre*, page 148).

En 1246, il engage à l'église de Thérouanne pour la somme de 60 livres parisis la dime que les châtelains de Bergues prélevaient à Blaringhem (Sanderus : *Fland. Illust.* t. II, p. 571).

Enfin nous le rencontrons pour la dernière fois dans un acte de 1248, rapporté dans le cartulaire de Sainte-Colombe de Blandecques.

1239. — Pièce CXXXVI, page 126

Balduinus, comes de Ghisnes. — Bauduin III, comte de Guines, était fils d'Arnould II, comte de Guines, et de Béatrix, châtelaine de Bourbourg. Il avait épousé Mahaut de Fiennes, dont il eut pour fils Arnoul III, comte de Guines. — Il mourut en 1244.

Amelardus, dominus de Seninghem. — Amélard, frère d'Etienne est le même personnage qu'Elnard, chevalier, seigneur de Seninghem, qui approuve, en juin 1238 le don fait à l'abbaye de Ravensberghe par Philippe, seigneur dudit lieu, d'environ onze mesures de terre et marais appelés *nova terra* (Archives nationales de Paris *Abbaye de Ravensberghe*, petit cartulaire de 196 pièces, n° 24). D'après un dénombrement des fiefs de la châtellenie de Bourbourg fait en 1297, où nous lisons que « Demoiselle Gillette, fille de Monseigneur Aillart de Sinneghem tient de Monseigneur de Flandre un plein-relief, » il est permis de supposer que cette demoiselle était fille de cet Amélard, alias Elnard et Aillart (*Annales du Comité Flamand de France*, t. XIII, p. 23. — *Ibid.*, vol. 1863-1864, p. 90. — Voir note pièce LXXXII).

1244. — Pièce CXLVII, page 136

L'état du sol de la Flandre au moyen âge exigeait de la part de ses habitants une surveillance active et continuelle pour obvier aux inondations de la mer, et prévenir les plus terribles désastres. De là ces associations célèbres appelées *Watringues*, associations qui existent encore de nos jours, et dont le but est de disputer les terrains avoisinant la mer aux empiètements des flots débordés les jours de tempêtes ou de haute marée. Les comtes de Flandre honorèrent non seulement de leur protection ces utiles associations, mais ils veillèrent avec le plus grand soin au parfait entretien de leurs travaux d'endiguement et de dessèchement. A cet effet, ils créèrent des *Water-graeves*, qu'ils chargèrent d'inspecter assidument l'état des digues et des canaux, et d'y faire exécuter les réparations jugées nécessaires. On donnait aussi à ces inspecteurs le nom de *Moer-Meester*. Comme cette charge se trouvait ordinairement confiée à des gentilshommes, tels que le furent par exemple Roger de Hertsberghe en 1298, Guillaume d'Artevelde en 1341, Jean Uttenhove en 1434, etc., quelques-uns de ces

personnages voulurent plus tard se qualifier du titre de *Heer ende meester*, mais en présence des contestations qui s'élévèrent à ce sujet, ils ne tardèrent pas à revenir de leur ambitieuse prétention (*Messager des sciences historiques*, année 1871, page 99). Parmi les nombreux règlements relatifs à cette charge, il n'en est pas où les devoirs des water-graeves soient plus minutieusement détaillés que dans celui du 11 mai 1554 (*Placcaeten van Vlaenderen*, tome III, page 206). Un peu plus tard, l'inspection des digues fut enlevée aux water-graeves pour être confiée à un dignitaire spécial, qui prit le titre bien significatif de *dyc-graeve*, et dont les attributions sont définies dans le *Placcaeten van Vlaenderen*, troisième partie, page 438-39.

1247. — Pièce CLI, page 139

Contrairement à l'assertion soutenue par M. Giry, dans son article sur les châtelains de Saint-Omer (Bibliothèque de l'école des Chartes, année 1874, page 354), il est évident que Guillaume V ne mourut pas en 1246, puisque nous le voyons ici, à la date du 1er août 1247, confirmer l'acte par lequel ses père et mère Guillaume IV et Ide d'Avesnes, ont abandonné leurs droits de forage sur tous les vins destinés à l'usage de l'abbaye de Notre-Dame de Bourbourg.

1249. — Pièce CLIII, page 141

Le château de Kans ou Cans s'élevait à proximité de Coutiches (canton d'Orchies), près du lieu dit la Haizeterie ; au XIIIe siècle, il appartenait aux seigneurs de Croisilles.

1251. — Pièce CLV, page 142

M. Domina de Wimes. — Marguerite, dame de Wimes, épouse de Wautier Canin, dont elle eut deux fils, Wautier et Jean, et une fille du nom d'Isabelle, qui fut religieuse de Bourbourg (voir pièce CLVII).

La famille de Wimes ou Wismes possédait la Seigneurie de Ravensberghe. Dans le cartulaire de l'abbaye de Ravensberghe, reposant aux archives nationales de Paris, sous le n° 196, nous voyons en septembre 1225, à la pièce XXVII, une Laurette de Wismes, dame de Ravensberghe, faire une donation en faveur des religieuses de ladite abbaye. Au mois de Juin 1232, cette Laurette de Wismes, dame de Ravensberghe, donne avec le consentement de son fils ainé, Ghislebert de Wismes, à la même abbaye de Ravensberghe onze hods d'avoine à prendre sur le revenu de vingt-deux mesures de marais (broken), situées à Ravensberghe, du côté occidental du Middelstraete, donation que Radulphe, son autre fils, promet de respecter, et faire respecter par tous en général et chacun de ses hoirs en particulier. L'original de cette donation est en parchemin, le scel de Laurette est encore intact, mais celui de Ghislebert, qui porte le blason des Seigneurs de Seninghem, est à moitié rompu (Archives nationales de Paris. *Bibliothèque des Chartes*, série Ve, tome I, p. 554). En 1242, Raoul ou Radulphe, de Wismes, chevalier, seigneur de Ravensberghe, du consentement de sa femme Aelis, ratifie cette même donation, que quelques années auparavant, au mois d'Avril 1233, Aelis, abbesse de Bourbourg avait déclarée avoir été faite par Laurette de Wismes, et garantie par son fils Radulphe, chevalier. L'origine de cette pièce est en parchemin. Le scel d'Aelis, abbesse de Bourbourg est assez complet et porte comme légende : Sigil. Aeli. abbatisse de Broburg. Le contre-scel seul, porte une aigle éployée. La légende est illisible (Chambre des Comptes de Lille. *Archives départementales du Nord*).

1260. — Pièce CLXVI, page 154

Dominus Nicolaus de Pitgam, miles. — Ne serait-ce pas le même que Nicolas de St-Omer, seigneur de Pitgam, à la mort duquel, arrivée vers la fin du treizième siècle, la terre de Pitgam aura dû sans doute faire retour aux châtelains de St-Omer par voie de retrait, de vente ou de succession. On peut consulter à ce sujet la première partie de l'intéressante notice sur Pitgam, par M. A. Bonvarlet, publiée dans les *Annales du Comité flamand*, t. IX, p. 197).

1260. — Pièce CLXVII, page 155

Maitre Jean de Respoude, alias de Rexpoede, curé de Merkinghem, que nous rencontrons ici pour la première fois, nous parait avoir été d'un caractère assez ami de la chicane, car ce ne fut pas seulement avec l'abbesse de Bourbourg, mais aussi avec celle de Ravensberghe, qu'il eut de longs démêlés. Nous voyons en effet, par un acte de mai 1277, daté de Clairmarais, Gérard dudit lieu, archidiacre de Cambrai, et Bauduin de Reninghe, chanoine de Thérouanne, statuer par sentence arbitrale et définitive, sur les difficultés qui existaient depuis longtemps entre l'abbaye de Ravensberghe et ce même Jean de Rexpoude, curé de Merckeghem, au sujet de certaines dimes que se disputaient les deux parties (*Notice sur l'abbaye de Ravensberghe*, pièce LXVII. — *Annales du Comité flamand de France*, t. VI. — Archives nationales de Paris, original sur parchemin, qu'accompagnaient autrefois quatre petits scels sur queue en parchemin, et dont il ne reste que des débris). — Le cartulaire de Watten reproduit, au folio 76 recto, cette pièce en contre partie, c'est-à-dire revêtue de l'approbation et de l'assentiment de l'abbesse et du couvent de Bourbourg.

Curatus, Curé. — Ceux qui étaient chargés du soin des paroisses ne reçurent que plus tard le nom de *Curatus*, au lieu de *Curator*, dans les auteurs de la basse latinité, et quelquefois celui de *Curiones*, comme Chopin les appelle ordinairement. Ce nom de Curatus se trouve pour la première fois dans une charte de 1254; aux siécles antérieurs on les désignait sous celui de *rector parochus, parœcus presbyter illius ecclesiæ, parochianus presbyter, plebanus* etc., et relativement aux paroissiens *proprius presbyter*. Dans la Bretagne et ailleurs, les Curés sont encore appelés recteurs, et plebans dans la Belgique. Au seizième siècle le premier prêtre d'une paroisse avait le nom de vice-gérant (Decagny, arrondissement de Péronne, *notions préliminaires*, page 12).

S. D. (1260-1280). — Pièce CLXIX, page 160

Les émoluments et revenus annuels assignés au chapelain de Faumont par l'abbesse de Bourbourg, la prieure de Faumont et les autres religieuses consistaient presque tous en productions naturelles du sol ou de la basse-cour. Ainsi qu'on le verra par le résumé suivant :

4 Livres parisis.
17 Rasières de blé.
17 Rasières d'avoine.
1 Rasière de bois.
1 Rasière de fèves.
1 Porc gras.
10 Oies.
10 Chapons.
100 Faisceaux de gros bois.
100 Faisceaux de menu bois.
500 bottes de foin pour les vaches, qui doivent de plus avoir les mêmes paturages que celles du prieuré.
100 Harengs pour les Avents, un autre cent pour le Carême, et une maison en dehors de l'enceinte du prieuré.

1261. — Pièce CLXX, page 161

« Comme c'est une sainte et salutaire pratique de prier pour les morts, et que suivant la tradition apostolique, l'Église n'a jamais manqué de faire mémoire d'eux dans ses prières et surtout au Saint Sacrifice de la messe, » rien de plus naturel que ces associations spirituelles que nous voyons se former dès le VIIIe siècle entre les Églises et les Communautés religieuses, dans le but de soulager par des prières communes l'âme des confrères ou consœurs passés de vie à trépas.

L'annonce du décès d'un ou plusieurs associés se faisait par des lettres de faire-part, qu'on appelait *brefs* (*brevia*), ou *circulaires*, et que l'on envoyait aux Églises et Communautés entre lesquelles existaient ces sortes d'associations avec prière d'inscrire à leur obituaire les noms et qualités des membres dont on déplorait la perte. Voir : (Des monuments paléographiques concernant l'usage de prier pour les morts, L. Delisle, *Bibliothèque de l'école des Chartes*, tome III, 2e série, page 361).

1263. — Pièce CLXXII, page 164

Datum apud Urbem Veterem. — Donné à Orvieto, et non pas à Civita-Vecchia, comme on serait tenté de le croire à première vue. Civita-Vecchia, se dit en latin *Civitas-Vetus*, et Orvieto *Urbs vetus*.

1269. — Pièce CLXXIX, page 170

Cette vente fut ratifiée le 4 Janvier 1270 (n. st.) par le chapitre épiscopal de Thérouanne : Anno Domini M. CCLX nono, feria tercia post circumcisionem Domini (*Bibliothèque nationale de Paris, fonds latin*, manuscrit n° 9920. *Cartulaire de l'abbaye de Bourbourg*, f° LXIX, recto).

1271. — Pièce CLXXXIII, page 175

In angulo qui vocatur Ghiere. — Dans l'angle qu'on appelle Ghière, la seigneurie de Ghière vers Linck s'étendait en majeure partie sur le territoire de Cappelbrouck, elle appartenait à la famille de Drincham et relevait du Ghysel-Huys de Bourbourg, voir : (*Le Dénombrement servi en 1458 au duc de Bourgogne*, par Louis de Luxembourg, seigneur de Bourbourg).

Les noms flamands qui désignent dans cette pièce certaines terres appartenant à l'abbaye de Bourbourg, présentent pour la plupart des vices d'orthographe assez remarquables, mais faciles à expliquer si l'on considère que le notaire ou le scribe chargé de rédiger ou de transcrire ces actes n'était nullement familiarisé avec la langue du pays.

1271. — Pièce CLXXXVI, page 178

La Léprosie d'Orchies, ou autrement dite l'hôpital de Notre-Dame de Thémolin-les-Orchies, se trouvait sur la route d'Orchies à Tournai. Elle avait été instituée et dotée en 1257 et 1260 par Marguerite, comtesse de Flandre. C'est dans ce local qu'avait été primitivement établie vers 1234, l'abbaye de l'Honneur Notre-Dame, dont le transfert à Flines eut lieu vers 1253 (Mgr Hautcœur, *Histoire de l'abb. de Flines*, page 39 et suivantes).

1277. — Pièce CXCIII, page 185

Oxelare. — Oxelaere, arrondissement d'Hazebrouck, au pied du Mont-Cassel.

En l'année 1115, le bienheureux Jean de Warneton, évêque de Thérouanne, donna ce village à l'abbaye de Saint-Bertin : « Locum, qui dicitur Osclarum, in pago mempisco, juxta montem Cassel situm » (Haigneré : *Chartes de Saint-Bertin*. — Guérard : *Cartulaire de Saint-Bertin*, p. 231). Par un acte du 29 avril 1231, Hugues, chevalier, bailli de Cassel et les échevins dudit lieu témoignent qu'en leur présence l'abbé et le couvent de Saint-Bertin ont racheté à Gérard d'Hardifort, toutes les redevances qu'ils devaient lui payer pour leur terre d'Oxelaere. A cette pièce se trouve appendu le sceau du bailli Hugues, ainsi que celui de l'échevinage de Cassel (*Douët d'Arcq*, n° 5521. — Haigneré : *Chartes de Saint-Bertin*, pièce 786).

1279. — Pièce CXCVI, page 188

Wistaisse. — Eustachie, féminin d'Eustache. Les formes romanes de ce nom sont des plus variées. Ainsi on rencontre très souvent pour Eustache : *Wistasse Wistace*, *Eustases*, *Huistace*, *Ystace*, etc.

Eutachie de Praetz, proche parente de Marguerite, comtesse de Flandre, fut d'abord abbesse de Notre-Dame-des-Près, à Douai, puis enfin abbesse de Marquette, depuis le mois d'avril 1279 jusqu'au 5 octobre 1285, jour de sa mort (*Cam. Christianum*, p. 318).

1280. — Pièce CXCVII, page 189

Wastine était un fief situé à Bersée, qui donna son nom à une famille devenue illustre par sa richesse et sa renommée.

CXCIX

Typhanie, corruption du mot grec *Theophania*, fête de l'Epiphanie ou des rois.

1282. — Pièce CCI, page 193

Cette ville de *Neuf-Port*, n'est autre que Gravelines. C'était primitivement une Bourgade du pays de Bourbourg, près de laquelle s'élevait une chapelle dédiée à Saint Nicolas : *ecclesia Sancti Nicolai juxta Greveningham in Broburg* (*Cartulaire de Saint-Bertin*, page 226, *Charte* de 1114. — Haigneré : *Chartes de Saint-Bertin*, n° 126) ; mais en 1160, après avoir achevé le canal qui conduit directement à la mer les eaux de l'Aa, dont ils placèrent l'embouchure à Gravelines, en lui donnant la forme d'un vaste bassin, Thiéry d'Alsace et Philippe, son fils, entourèrent ce vieux bourg de puissantes murailles et en firent une nouvelle ville à laquelle ils donnèrent le nom de Neuf-Port (*Nieuw-Poort* en flamand, et *Novus-Portus* en latin), nom qu'il ne faut pas confondre avec Nieuport, *Niewe-Port* en flamand, ville de la Flandre occidentale de Belgique, en amont de Lombartzyde, et de la Juridiction de Furnes jusqu'à la fin du XIII° siècle.

La ville naissante, grâce à son heureuse situation, devient bientôt l'entrepôt naturel des marchandises destinées à l'importation, ou à l'exportation ; il devait s'y faire surtout de grandes expéditions de vin, comme semble parfaitement nous l'indiquer le document suivant relatif à une saisie qui y fut faite en 1302 : « Compte-rendu par Frère Jean de Beverout, des vins qui furent saisis à Gravelines sur les marchands de Poictou, lors de la reddition de la ville. Dans les caves Bernard Faure on trouva 262 tonneaux de vin et dans celles de Raimond de Saindric 275 tonneaux. On rendit aux marchands privilégiés du comte les vins saisis ; à Jehan de Solier 120 tonneaux et à Guillaume Domeret 20 tonneaux. (*Inv. analyt. des Chartes du comte de Flandre, jadis déposées au château de Rupelmonde*, par M. V. Gaillard, n° 780).

La ville de Gravelines faillit au commencement du XIII° siècle, être complètement dévorée par les flammes ; ainsi que nous l'apprend une lettre du Pape Grégoire IX, adressée le 29 mars 1233, à l'abbé de Saint-Aubert de Cambrai, et rapportée dans les Chartes de Saint-Bertin, sous le n° 809.

Ajoutons, pour terminer, qu'en 1183, le comte Philippe d'Alsace avait exempté de tout tonlieu dans le nouveau port de Greveninghe ou Gravelines les habitants de Bourbourg, de l'Ambach ou pays de Bourbourg (Warnkonig, *Histoire de Flandre*, t. II, preuves p. 123).

1290. — Pièce CCVIII, page 200

Cette donation fut ratifiée par l'official de l'évéché des Morins, le 18 novembre 1290. Datum Millesimo ducentesimo nonagesimo, die sabbati ante festum Beati Clementis (*Bibliothèque nationale de Paris*, fonds latin, manuscrit n° 9126. — *Cartul. abbat. Mariæ Broburgensis*, f° LXVIII, verso. — *Collection Colbert*, *Flandre*, volume 193, pièce 30. Original sur parchemin non scellé).

1293. — Pièce CCXI, page 205

Ce Jean Plattaus ou Platiau, fut un des Chevaliers à qui par lettre du 28 Juillet 1298, Raoul de Clermont, connétable de France, lieutenant de Philippe-le-Bel, en Flandre, donna pour les récompenser de leurs services pendant la guerre contre les flamands des terres situées à Quadypre, terres qui avaient été confisquées sur divers personnages pour les punir d'avoir tenu le parti contraire au roi pendant la même guerre.

CCXX, page 219

Leia. — La Lys, que les flamands nomment Leïe, et les latins Legia. Elle prend sa source en Artois, au village de Lisbourg, près de Thérouanne, passe à Aire, Armentières, Menin, Courtrai, et va jusqu'à Gand où elle se jette dans l'Escaut.

1306. — Pièce CCXXIV, page 227

Bertrand de Goth, né à Villandraut, diocèse de Bordeaux, d'abord évêque de Comminges, puis archevêque de Bordeaux, fut élu pape le 5 juin 1305, prit le nom de Clément V, et se fit couronner à Lyon le 14 septembre suivant. Après avoir séjourné quelque temps dans cette ville, il se rendit au château de Pessac près de Bordeaux, où il arriva au mois de Mars 1306, et y demeura au moins une année (*Annales de Baronius*, année 1306, n° 9, tome XXIII, page 377. Edition de Bar-le-Duc).

Nous lisons en effet, dans une bulle du même pape, en date du 5 des Ides de novembre 1305 : Datum *Pessaci* prope Burdegalam, Pontificatus nostri annno primo (*Bullarium Romanum*, tome IV, page 181). Dans le *Gallia Christiana*, tome II. Instrumenta, page 262, nous trouvons une autre bulle de Clément V, finissant ainsi : Datum Pessant (en note Pessac) prope Burdegalim, VIII Kalendas maii, Pontificatus nostri anno secundo.

1308. — Pièce CCXXVI, page 228

Le Dimence après le Behourdic. — Le *Behourdich*, en latin *Behourdicum*, était une espèce de joute qui se faisait avec des bâtons, le premier et le deuxième dimanche de Carême. Dans les Flandres françaises, ce même jour correspondait à celui des Brandons, *Brandones baires*, ou premier dimanche de Carême. Ces mots rappellent l'usage qui existe encore dans quelques localités d'allumer des feux de joie et de se promener avec des falots, ou grandes lanternes que l'on porte suspendues au bout d'un long bâton. Voir : (Ducange, verbis : *Brandones et Behordium*). Dans la Flandre maritime le premier dimanche de Carême s'appelait Brandezonday, ou dimanche des Brandons.

1310. — Pièce CCXXVII, page 229

Werpirent. — De Werpir, qui signifie se dessaisir d'une chose, renoncer à la possession d'un bien, — vendre —

Michel de le Straete et Catherine Jude sa femme, se présentent devant les échevins et les Keuriers de Bourbourg, parce que d'après le privilège accordé à cette ville « les échevins et Coheriers de la dite ville ont congnoissance de tous Werpes et adheritements fais de tous héritaiges par toute la chatellenie non féodaux.

1319. — Pièce CCXXXIV, page 236

Le nuit de Behourdict. — Comme les Germains ne comptaient le temps que par nuits, le premier soin des Francs, après avoir chassé les Romains de la Belgique, fut d'y rétablir l'ancienne manière de compter des Germains qui était aussi la leur. (Dom Garnier, *Introduction à l'histoire générale de Picardie*, page 158). Cette manière de compter le temps par nuits et non par jours se conserva très longtemps dans notre pays, et c'est sans doute à cet usage servilement observé par les scribes qu'il nous arrive parfois de trouver le mot *nuit* au lieu de *jour* dans des chartes et des comptes antérieurs au XIVe siècle.

1330. — Pièce CCXL, page 244

Denys Nappin, écolâtre de Saint-Pierre de Cassel, naquit à Ypres, d'où lui est venu le surnom de Denys d'Ypres, sous lequel nous le trouvons quelquefois désigné, et mourut en cette ville, le 9 février 1312 (*Obituaire de l'hôpital De Belle*, f° VII, et Warnkoenig, *Histoire de Flandre*, tome V, page 77, note III). Devenu clerc de Guy de Dampierre, comte de Flandre, il touchait en cette qualité une pension annuelle de 200 livres (*Inventaire des Chartes et documents sur la ville d'Ypres*, Pièces CCXIV et CCXLXVI. — *Archives du Château de Ruppelmonde*, par Gaillard, n° 981 ; Warnkoenig, *Histoire de Flandre*, tome V, page 162). Nous ajouterons que par un acte en date du 14 Avril 1298, le même Guy de Dampierre voulant indemniser son clerc Denys Nappin, d'Ypres, écolâtre de Cassel, de certaines pertes qu'il avait subies, lui abandonna divers biens confisquées sur les XXXIX de Gand (Saint-Genois, inventaire des Chartes des Comtes de Flandre, page 284) et que vers 1298, une pension viagère fut accordée par l'abbé de Ter Doest au susdit Nappin, écolâtre de Cassel et prévôt de Thérouanne, à condition que celui-ci assisterait notre dit abbé de ses sages conseils.

Denys Nappin joua dans l'histoire de sa ville natale un rôle assez important, sinon des plus périlleux, car dans la grande émeute du 29 novembre 1303, où la populace d'Ypres se livra aux plus abominables excès, il se vit banni de la ville avec bon nombre de citoyens notables et les anciens échevins. Une sérieuse enquête ayant eu lieu sur ces déplorables événements, Denys Nappin et les autres bannis furent rappelés de l'exil le 4 mai 1304. En reconnaissance d'un si grand bienfait, notre écolâtre fonda une messe « pour lui et les Preudhommes qui furent *murdris* (massacrés). » Cette messe pour le repos de l'âme des magistrats mis à mort en 1303, fut célébrée tous les ans jusqu'en 1794 (*Ipriana*, tome IV, page 190 ; *Numismatique Iproise*, page 220).

Denys Nappin donna de sa générosité les preuves les plus variées. C'est ainsi qu'il fit don à l'abbaye de Rousbrugge, dite de la Nouvelle Plante « d'une image de Nostre-Dame en argent (*Abbaye de la Nouvelle Plante*, par M. l'abbé Vander Meersch, page 15) » et qu'à sa requête et celle de ses héritiers, Robert de Béthune, comte de Flandre, consentit par acte du 31 août 1313, à l'amortissement d'une terre située en partie sur la paroisse de Boesinghe, terre que ledit Nappin avait donnée à l'Eglise de Saint-Martin d'Ypres, pour l'établissement d'une chapellenie, ou simple bénéfice (*Archives municipales de la ville d'Ypres*, pièce n° 307, original sur parchemin, sceau détruit). Par suite d'une autre donation, le maitre ou gouverneur de l'hôpital, situé sur le marché d'Ypres, est tenu de payer annuellement à l'abbaye des Dunes, une rente de cinquante-sept livres huit deniers pour « faire cascun an solennement son anniversaire en leur église le onzième jour de février, et, de ladite rente donner, pitanche à leur couvent ledit jour de son anniversaire. » (Acte du 25 juin 1331, *Cartulaire de l'abbaye des Dunes*, pièce DCXXVI).

1344. — Pièce CCXLVIII, page 256

Il y avait dans notre pays de Flandre autrefois si marécageux un grand nombre de terres ou fiefs, portant le nom de Brouck, en français Breucq ou marais. La seigneurie de Breuck, dont il s'agit ici n'est autre que celle de Brouck, qui s'étendait sur Millam, Merckeghem et Looberghe. Cette Seigneurie qui possédait une Vierschaere se trouve nominativement rappelée dans le *transport de Flandre* en 1517, elle est également citée dans *Sanderus Flandria illustrata*, tome III, p. 326. Cette Seigneurie formait avec celle de Burggravenbrouck, appartenant comme elle à l'abbaye de Bourbourg, une des cinq juridictions qui se partageaient la paroisse de Millam. Elle était connue non seulement sous le nom de Brouck, mais aussi sous celui de Mevrouwenbrouck ou Meivroenbrouck, c'est-à-dire marais de Madame l'abbesse. Les limites de cette seigneurie sont parfaitement indiquées sur la carte de la châtellenie de Bourbourg, reproduite dans les annales du comité Flamand de France.

1368. — Pièce CCLIX, page 269

Louis de Male fut tué à St-Bertin, le 30 janvier 1383, d'un coup de dague par Jean de Berry, son cousin, qu'il ne voulait pas laisser jouir, sans en recevoir l'hommage, du comté de Boulogne, parce que ce comté, dot de sa femme, avait toujours relevé de celui d'Artois ; ce que le duc de Berry refusait de faire, en disant qu'étant fils, frère et oncle de roi, il ne devait l'hommage qu'au roi de France seulement.

1372. — Pièce CCLXII, page 277

Au lieu de 1372, cette pièce doit porter la date de 1373. N. S.

Guillaume de l'Estrange, évêque de Carpentras, omis par Gams dans sa *Series episcoporum*, et mentionné dans la Gallia Christiana et dans Froissart (édition de Kervyn de Lettenhove, Tables) assista comme légat du Pape à la conférence de Bruges en 1374, où d'après notre document il se trouvait déjà en 1373.

Le vicomte de Turenne, frère du pape Grégoire XI, n'est autre que Guillaume Roger, comte de Beaufort, qui acheta de sa belle-sœur Cécilia le vicomté de Turenne pour la somme de 145.000 florins d'or. (Froissart, édition de Kervyn de Lettenhove. Tables).

1384. Pièces CCLXVIII et CCLXIX, page 284

Ces pièces qui n'ont qu'un rapport indirect avec l'abbaye de Bourbourg, regardent spécialement le schisme occasionné par l'élection simultanée au St-Siège d'Urbain VI et de Clément VII, schisme qui de compétiteur à compétiteur dura environ un demi-siècle jusqu'à l'avènement de Martin V. Nous ne les avons reproduites que parce qu'elles offrent un certain intérêt, en nous donnant une idée de la façon et des moyens dont se servait Philippe-le-Hardi pour recruter des adhérents à la cause du pape Clément VII. On sait du reste qu'il ne fut pas tendre pour les partisans d'Urbain VI, et qu'il fit mettre à mort pour ce motif plusieurs grands personnages, entre autres, Pierre de Roulers, l'un des magistrats de Bruges, et Jean de Heyde chevalier. (Voir aussi le *Chronicon Trunchinense*, pages 621, 622).

Barthelémy Pignano, archevêque de Bari, fut élu pape le 9 avril 1378, prit le nom d'Urbain VI, siégea à Rome et fut reconnu pape par le reste de l'Italie, la plus grande partie de l'empire d'Allemagne et l'Angleterre.

Successivement chanoine de Paris, puis évêque de Thérouanne et enfin de Cambrai, Robert de Genève fut en même temps élu pape sous le nom de Clément VII, et reconnu par la France, les rois d'Écosse, de Naples, d'Arragon, de Castille, de Navarre. Il porta son siège à Avignon, et fut cause du schisme qui divisa les états de la chrétienté pendant quarante ans.

1423. — Pièce CCLXXXIII, page 308

Dans l'original, cette pièce est ainsi intitulée :

« Hec est taxatio, assignatio, seu consignatio, anno Domini Millesimo quadringentesimo vicesimo tertio, die XI mensis septembris, in villa Ordenburgensi per Dominum Bussardumt sancti Petri, Guillelmum Sancti Bavonis Gandensis, Petrum de Dunis et Johannem de Echoute monasteriorum abbates, Petrum de Zypa, prepositum Furnensem et magistrum Nicholaum Sterchof, canonicum sancti Donatiani Brugensis, presente me Johanne Baers, notario et scriba ad hoc deputato et rogato, super illos de clero Flandrie infra descriptos facta, de summa quatuor millium librarum (parisiensium) monete Flandrie, Domino nostro duci Burgundie, Comiti Flandrie, &. Subtitulo mutui concessarum per dictum clericum pro mittendo ad generale concilium Papiense. »

Le notaire Jean Baers dont il est ici question, fut chanoine de Furnes et de St-Pierre de Cassel. (Voir la quittance du 10 octobre 1423 : Ego Johannes Baers, canonicus Furnensis et Sancti Petri Casletensis, morinensis dyocesis. *Cartul. de la prévôté de St-Martin d'Ypres*, page 616, voir aussi pages 618, 619 et 620).

1435. — Pièce CCXCII, page 327

Louis de Luxembourg, châtelain de Lille de 1433 à 1475, comte de Conversan, de Saint-Pol, de Brienne et de Lincy, seigneur de Beaurevoir et d'Enghien. (Descharge du comte de Saint-Pol, touchant un coffre plein de livres, mis en garde en la thrésorerie de l'Eglise Saint-Aubert, par Walleraud de Luxembourg, de Lincy et de Saint-Paul, publiée dans les souvenirs de la Flandre wallonne, tome XVI, page 183). Il était fils de Pierre de Luxembourg, seigneur de Beaurevoir, d'Enghien et de Richebourg, comte de Conversan, de Saint-Pol et de Brienne, châtelain de Lille, mort de la peste à Rambures, le 31 août 1443, et de Marguerite des Baux.

Le roi Louis XI, qui avait accordé à Louis de Luxembourg, l'épée de connétable, lui fit épouser Marie de Savoie, sœur de la reine et lui donna le comté de Guines avec la seigneurie de Noyon 1465. Louis de Luxembourg jouissait de la plus grande considération ; mais comme il avait l'esprit artificieux et employait toute sa politique à maintenir en discorde continuelle Charles le Téméraire et le roi Louis XI, afin de mieux conserver son indépendance, il finit par encourir la disgrâce de ce dernier prince, qui était extrêmement soupçonneux. On l'accusa d'avoir eu commerce avec les ennemis de l'Etat, et on surprit quelques lettres qu'il avait écrites. Reconnu coupable, il fut condamné à mort et eut la tête tranchée en place de Grève, le 19 décembre 1495. Il était alors âgée de cinquante-sept ans.

Louis de Luxembourg avait épousé en premières noces, au château de Bohain, le 17 juillet 1435, Jeanne de Bar, comtesse de Marles et de Soissons, vicomtesse de Meaux, dame d'Oisy, de Dunkerque, de Bourbourg, de Bournehem, de Gravelines, d'Aline et de Montmirail, fille unique de Robert de Bar, comte de Marles et de Soissons et de Jeanne de Béthune (*Chronique de Monstrelet*, édition de M. Douet d'Arcq, tome V, page 130). Il se remaria en 1466 avec Marie, fille de Loúis, duc de Savoie.

Louis de Luxembourg fut un personnage aussi dissolu de mœurs qu'ami perfide et ingrat. (*Souvenir de la Flandre wallonne*, tome XVI, pages 396 et 402, Moréri. — Amsterdam 1740, tome V, page 301. — *L'Art de vérifier les dates*, 1818, tome XII. — *Histoire de Flandre*, par Kervyn de Lettenhove, tome V, page 202).

1441. — Pièce CCXCIV, page 329

Librairie. — C'est par ce mot que l'on désignait au moyen-âge les livres d'une bibliothèque et le local qui les renfermait. Pour ceux qui savent avec quel soin jaloux les anciens monastères gardaient leurs livres, et tenaient enchainés leurs plus précieux manuscrits, rien ne paraitra plus naturel que la précaution prise par l'abbé de St-Bertin de faire signer cette reconnaissance, en vertu de laquelle l'abbesse de Bourbourg s'engage « soubz obligation de tous ses biens et temporel et ceux de son couvent » à rendre et restituer, à sa première réquisition, les deux antiphonaires et les 2 graduels qu'il veut bien lui prêter.

Greyl ou grez, abréviation ou plutôt corruption de *gressus*, et *graduale*, en français *graduel*, livre contenant les introïts, graduels et autres répons de la messe, notés en plain-chant.

1492. — CCXCVIII, page 333

Pontius de Lalaing, chevalier, Seigneur de Bugnicourt, Bailli d'Orchies en 1499, plusieurs fois capitaine ou gouverneur militaire de la ville de Douai, épousa, vers 1495, Bonne de Vassenaere. Il était fils de Jean et de Catherine Viette, fille du meunier de Lalaing. *Le Blason de Lalaing*, par M. F. Brassart, page 97).

Le scel aux causes. — Les villes avaient généralement deux scels, l'un, dit le grand scel, qui servait à scéller les actes relatifs aux affaires communales, et le scel aux causes dont usaient les échevins pour certifier les reconnaissances reçues et les jugements rendus par eux.

1551. — Pièce CCCXXXIX, page 392

Le comte de Rœulx, gouverneur et capitaine de Flandre et d'Artois, ayant demandé pour la sureté de la ville de Bourbourg de faire transférer à l'intérieur de la cité, l'abbaye de Notre-Dame qui se trouvait hors les murs, mais trop près des remparts, avait à cet effet négocié avec l'abbaye de Saint-Bertin, pour l'achat d'une maison que celle-ci possédait dans la rue du Sud, Zudstrate, en la dicte ville de Bourbourg; malgré la vive opposition des habitants, le comte de Rœulx fut assez heureux pour voir sa demande parfaitement accueillie par l'abbaye de Saint-Bertin. Nous voyons en effet l'abbé Gérard de Hamericourt déclarer par un acte du 18 novembre 1552, qu'en vertu d'un accord intervenu entre lui et l'abbesse de Notre-Dame de Bourbourg, en date du 15 du même mois, l'abbaye de Saint-Bertin a bien voulu abandonner à celle de Bourbourg (est-ce pour plaire à l'empereur ou au comte de Rœulx) l'immeuble quelle possédait dans l'intérieur de la ville de Bourbourg, aux conditions suivantes : « L'abbaye Notre-Dame devra payer annuellement et en deux termes, à la Noël et à la Saint Jean-Baptiste, une rente héritable de cent quatre-vingt livres, vingt patards, monnaie de Flandre, ainsi que les autres charges seigneuriales, dont ledit immeuble est grevé envers le duc d'Arschot ou bien solder en une seule fois la somme de 3.200 livres monnaie d'Artois. » Cette acquisition fut d'abord payée en rente annuelle, puis remboursée en quatre payements. (*Grand Cartulaire de Saint-Bertin*, tome IX, supplém. 4e article, page 97. M. de la Plane : *Les abbés de Saint-Bertin*, tome II, page 120).

1553. — Pièce CCCXLI, page 397

Sinte Baefs, Baesmesse ou Bamesse et Sinte Baefs dach, sont trois termes synonymes qui indiquent tous trois le 1er octobre, jour où tombe la féte de saint Bavon, et qui est encore connue de nos jours sous le nom de *Bamesse* (Baefs misse), messe de saint Bavon; c'est ainsi que l'on désigne ordinairement l'époque où se paient les fermages dans la Flandre maritime et dans une grande partie des Flandres Belges.

1555. — Pièce CCCXLII, page 399

Charles-le-Quint, élu empereur d'Allemagne en 1519, ne fut couronné comme tel que le 24 février 1530. Le 25 octobre 1555, en présence des Etats-Généraux réunis à Bruxelles, il abdiqua en faveur de son fils Philippe II, la souveraineté qu'il possédait sur les Pays-Bas et lui remit la couronne d'Espagne le 17 janvier 1556. Charles-Quint se retira au monastère de St-Just, en Estramadure, le 25 novembre 1556 et y mourut le 21 septembre 1558. Philippe II avait été solennellement proclamé comte de Flandre du vivant de son père le 15 juillet 1549. Toutefois sa très chère et très aimée sœur, la reine Douairière, Marie de Hongrie et de Bohême qui depuis le 5 juillet 1531 gouvernait les Pays-Bas au nom de Charles-Quint, continua d'administrer les provinces jusqu'à l'abdication de celui-ci, et eut pour successeur Philibert, duc de Savoie.

Remarquons en passant que l'empereur Charles-Quint date ici ses lettres de deux façons : « de nostre empire la XXXIVe et de nos règnes de Castille et aultres, le XLe.

Pièces CCCL et CCCLI, pages 419 et 420

Lorsque dans les Pays-Bas une abbesse venait à décéder, ses religieuses étaient tenues d'en avertir immédiatement le Souverain, ou son Gouverneur général, et de les prier de vouloir bien désigner au plus tôt trois commissaires spéciaux pour procéder à l'élection d'une nouvelle abbesse. Cette commission se composait d'ordinaire du chancelier de la Province, d'un abbé du même ordre que l'abbaye en question, et de l'évêque diocésain.

Au jour fixé par les Commissaires, toutes les religieuses se rassemblaient dans la chapelle, et la cérémonie s'ouvrait par une messe solemnelle et chantée en l'honneur du Saint-Esprit; elle était suivie d'une instruction dans laquelle un des commissaires ecclésiastiques insistait sur la nécessité de faire un choix consciencieux sans tenir compte d'aucune considération humaine. Après quoi chaque religieuse appelée séparément devant les commissaires déclinait sur sa profession et vœux de religion, ses noms et prénoms, son âge, les fonctions qu'elle remplissait ou avait remplies, et désignait ensuite trois de ses consœurs qu'elle considérait selon son jngement et conscience, comme les plus « idoines et capables à succéder à la défunte abbesse » Toutes ses déclarations et les motifs de son choix étaient immédiatement inscrits au procés-verbal et signés par la déposante. S'il arrivait qu'une ou plusieurs religieuses fussent absentes ou empêchées au moment du vote, elles envoyaient aux commissaires directement et sous pli cacheté les noms des trois religieuses qui leur semblaient les plus dignes et consignaient par écrit les motifs de leur choix. L'opération terminée, les commissaires envoyaient au conseil privé le résultat des votes, en ayant soin d'accompagner leur procès-verbal d'un rapport aussi impartial que consciencieux dans lequel ils indiquaient celle des trois candidates qui selon eux méritait le plus d'être élevée à la dignité abbatiale. Dès que le conseil privé avait fait son choix, l'élue recevait ses lettres de placet, et le chapitre réuni procédait à l'installation solennelle de la nouvelle abbesse, à laquelle il prêtait serment d'obéissance et de soumission.

1564. — Pièce CCCLVII, page 407

L'amortissement consistait en un acte par lequel les Souverains donnaient aux gens de main-morte la faculté de devenir propriétaires des biens qui leur échéaient par achat, donation ou succession, sans avoir à payer finance pour droits de mutation. Cette faveur s'accordait surtout aux communautés religieuses qui, pour éviter les dangers auxquels les exposait la situation de leurs couvents, bâtis pour la plupart en rase campagne, se trouvaient souvent obligées d'établir des maisons de refuge dans quelque place forte plus ou moins voisine de leur résidence, plusieurs fois même le simple désir de développer l'instruction et de protéger les arts détermina les Souverains à concéder aux maisons religieuses cette royale exemption comme ils le firent par exemple en 1504 pour les. . . . . de Valenciennes; en 1513, pour. . . . . de Seclin, et en 1526 pour l'Université de Louvain (voir : Archives du Nord série B, nos 1768, 1715 et 1724).

Ces amortissements furent moins nombreux sous le règne de Charles-Quint; par une ordonnance du 19 Octobre 1520, ce prince alla même jusqu'à déclarer nulles et prohibées les transmissions de propriétés qui seraient faites au profit des maisons religieuses sans le consentement du Souverain ou du magistrat des villes où ces propriétés se trouveraient situées. (*Placards de Flandre*, tome VIII, page 17).

Pièce CCCXCI, page 301

En 1637 le 16 mai, le gouverneur d'Ardres pénétra dans le pays de l'Angle avec huit à neuf cents hommes tant cavalerie qu'infanterie à l'effet de s'emparer de l'église de Saint-Omer-Capelle, défendue seulement par quarante à cinquante hommes commandés par un officier du régiment de Megny, cantonné à Watten. Ayant été repoussé avec perte, il brûla en se retirant, vingt-quatre maisons de ce pays au nombre desquelles était la ferme du sieur d'Arquingout, dite Descardes, et celle des dames de Bourbourg occupée alors par un nommé Bayard, toutes deux situées à Saint-Omer-Capelle. (Notice historique sur l'état ancien et moderne du Calaisis et de l'Ardresis par M. Collet), page 302. Dans le même ouvrage, page 50, il est aussi question des Patras de Campagnol ou Campaigno, dont une demoiselle de ce nom religieuse de Bourbourg.

TABLE

APPENDICE

I

10 juillet 1561. — Guillaume de Croy, marquis de Renty, accorde aux religieuses de Notre-Dame de Bourbourg trente-six verges de terre à prendre sur la place du Wysof, pour servir à la clôture de leur abbaye du côté de cette ville 589-590

II

30 juillet 1562. — Les bourgmestre et échevins de Bourbourg vidiment les lettres par lesquelles l'abbesse et l'abbaye Notre-Dame acceptent le don et les conditions dudit seigneur Guillaume de Croy, marquis de Renty et châtelain de Bourbourg 590-592

III

Comptes-rendus à l'abbesse de N.-D. de Bourbourg des revenus de l'abbaye, tels que dîmes, rentes et autres droits prélevés dans le pays de Dixmude, dans les paroisses de Caeskerke, Stuivekenskerke, Oude-Cappelle et St-Jacques-Cappelle, dans l'Ambacht de Furnes, et à Slype, dans le Franc de Bruges, etc. 592-599

IV

16 Novembre 1603. — Sentence prononcée par le Lieutenant du Souverain-bailli de Lille, Douai et Orchies contre certains échevins de Couticlies. 599-604

XI

XII

ERRATA

Pages.	Lignes.	Au lieu de :	LIRE :
1	20	Discasmuda	Dicasmusda
4	34	21 mars 1107	19 mars 1107 (1108 n.s.)
5	17	28 juin	25 ? juin

13 pièce XVII. — De quelle année est réellement cette Bulle, datée des nones d'avril ? La question, que personne n'a soulevée jusqu'ici, est pour nous assez épineuse. En 1113, Pâques tombait le 6 avril, soit le lendemain du jour où l'acte pontifical aurait été dressé.

En 1114 n. s., Pâques venait le 29 mars ; il semblerait donc plus naturel de l'attribuer à cette année, s'il ne se présentait une double et sérieuse difficulté résultant du calcul de l'indiction et de la XIIIe année de règne de Pascal II, qui suivant la manière habituelle de compter de ce pape, commençait le 13 août 1112. Nous sommes disposé, ne voulant pas mettre en doute l'authencité de la Bulle, malgré certaines expressions qui ne cadrent pas toujours avec le style ordinaire de la chancellerie de Pascal, à voir une erreur dans le millésime indiqué par Ignace de Coussemaker et à croire qu'il de s'agit de 1112 n. s., année bissextile où Pâques ne vient que tardivement, le 21 avril.

14	30	janvier 1114	janvier 1115 (n. s.)
16	28	portam	portum
»	35	situm	sitam
17	3	Scipis	Slipis
»	28	hebet	habet

19 — pièce XXIII. Le calcul des indictions donne pour 1116, au lieu de la VIIIe, la IXe, si l'évêque les compte à partir du 1er janvier et la Xe s'il les prend en septembre ou le 1er décembre. En 1116, Lambert occupait depuis deux ans environ, les sièges, alors réunis, de Noyon et de Tournai.

22	2	Lissinga	Liffinga
23	30	(vers 1120)	(1103-1105). — Voir la note (2), p. 615.

Pages.	Lignes.	Au lieu de :	LIRE :
25	6	Godinus de Caus	Godinus de Cans. — Voir à ce propos les *Notes diverses* de l'auteur, p. 15.
»	11	Caus	Cans
»	25	Gerardi de Caus	Gerardi de Cans
27	9	Werny	Weruy
»	28	Caus	Cans
»	34	Werni	Werui
28	27	Merni	Werui
31,41 et dern.		Guirard	Guérard
33	5	camerator	camerator ;
»	6	Henricus ;	Henricus,
»	25	Canis	Cams (voir aux *Notes diverses*, p. 15).
34	3 et 4	S. D. (vers 1129) Clémence, comtesse de Flandre et Robert II, son époux,	S. D. (vers 1109 ?) Clémence, comtesse de Flandre, veuve de Robert II, et son fils Bauduin à la Hâche,
37	35	1138	1138 (1139, n. s.)
39	28	Helegneld ;	Helegueld (?) ; peut-être s'agit-il d'Helfant, auj. arr. de Saint-Omer, qui a du être le siège d'un doyenné et s'appeler en thiois Heiligveld.
40	35	Andoenus	Audoenus
41	21	Baunonis	Bauuonis
42	21	21 avril	11 avril
44	19	Widebrac	Widebruc
47	37	subcriptos	subscriptos
48	22	Adam	André
»	24	A(dam)	A(ndreas)
49	24	Dyonisio,	Dyonisio
»	30	23 mars 1162	20 mars 1162 (1163 n. s.)
52	7	Pisiis	Parisiis (voir aux *Notes diverses*, p. 22).
55	21	converss	conversus
»	22	Discasmuda	Dicasmuda
»	34	G(odilde)	C(laricie)
60	15	18 mai 1170	Pièce LXII. Le sommaire placé en tête de cette Bulle exige une observation essentielle. Le texte porte : *Datum... XVII Kalendas Iulii ;* ce serait donc le mois de juin et non celui de mai qu'il faudrait indiquer. Jaffé, qui comme nous, date cette pièce de 1170 au nº 11795 de ses *Regesta,* la dit du 16 mai. Il faut donc lire Junii au lieu de Julii.
65	9	seigneur	chevalier
66	3	Amiens, établit	Amiens, et Raoul, archidiacre d'Arras, établissent

Pages.	Lignes.	Au lieu de :	LIRE :
69	20	Scouerwic... Scouerwich	Il faut évidemment lire : Sconerwic.... Sconerwich
»	30	de la dîme qui se prélevait dans la paroisse de St-Jacques à Watten	des dîmes. (Il n'y a jamais eu à Watten de paroisse St-Jacques. Celle établie sous ce vocable était alors depuis peu constituée à Cappelle-Brouck, dans le vaste domaine donné en 1169 aux chanoines de St-Pierre à Aire, par Philippe d'Alsace).
70	23 et 24	Barnenwere	Bafuenwere ? qu'il serait plus exact encore de lire Bafuenwerc, comme il faudrait plus loin Strangwerc. La finale *were* n'a pas de sens, alors que *werc* veut dire travail. Il y aurait une observation analogue à faire à propos d'autres actes.
71	14	Amiens, termine	Amiens, et Raoul, archidiacre d'Arras, terminent
»	29	consessumque	concessumque
76	dern.	Welletri	Velletri
79	38	Werkinghem	Merkinghem
80	10	Caus	Cans
81	3	1183	1183 (1184, n. s.)
»	36	Petrihoulc	Petrihoult
82	9		(La paroisse Saint-Jacques dont il est ici question est celle de Cappelle-Brouck mentionnée plus haut à propos de la p. 69. L'abbaye de Bourbourg y posséda jusqu'à la Révolution la moitié de la dîme).
84	13	Henri,	Henri II,
86	23		pièce LXXXI. Le *Gallia christiana*, t. III, col. 155, ne cite pas Henri parmi les abbés de Saint-Augustin, mais il mentionne au contraire un Hubert en fonctions en 1185 et en 1189. Faut-il supposer, soit une erreur de nom dans cet ouvrage ou dans le cartulaire 9126, soit une lacune dans le catalogue des abbés ? Nous posons la question sans avoir la prétention de la résoudre. Dans tous les cas, le diplôme ne paraît pas devoir guère être antérieur au décès de Philippe d'Alsace devant Ptolemaïs le 1er juin 1191 et l'acte publié sous le n° LXXX est nécessairement de la même époque, c'est-à-dire du temps où Mathilde gouvernait la Flandre au nom de son mari absent ; les pièces LXXXVIII et LXXXIX sont évidemment aussi contemporaines. Dans ses *Notes diverses*, p. 30 et 33, Ignace de Coussemaker pense d'ailleurs — et peut-être avec raison — qu'au lieu de *Henricus* que porte ici le texte, il faut lire *Heribertus*.
89	9	de Duaco.	de Duaco ;
91	14	Dunes	Dunis
96	13	Henri, ancien abbé de Saint-Aubert, confirme	H(ubert ?, H(enri ? Heribert ?) ancien abbé de Saint-Aubert et R., chanoine de Cambrai, confirment... — Voir plus haut, la note relative à la p. 86.

Pages.	Lignes.	Au lieu de :	LIRE :
96	16	H(enricus)	H(enricus, Hubertus? Heribertus). — Voir plus haut, la note concernant la p. 86.
100	24	15 janvier 1207	18 janvier 1207 (1208, n.s.)
101	25	Heesne	Eessen, près de Dixmude
102	18	(1207-1208)	(1207). Cette pièce, qui porte le nº CIII, est nécessairement antérieure à celle donnée sous le nº C, elle même datée du xv des kalendes de février (18 janvier) 1207 v. s.
102	20	Heesne	Eessen
103	3	(vers 1208)	vers 1207. Cette pièce, nº CIV, est également antérieure à l'acte nº C.
»	27	R(obertus)	R(odulfus)
105	16.22.36	Caus	Cans
108	9	19 mars 1217	14 mars 1218 (n.s.)
109	32	février 1218	février 1218 (1219, n.s.)
110	11-12	29 mars 1218.... Henri, prévôt.... declaren	29 mars 1218 (1219, n. s.).... Herimbert, prévôt.... déclarent — Voir la pièce nº CXVI, qui est en réalité plus ancienne que celle dont il est ici question.
»	17	H(enricus) sancte	H(erimbertus) sancte. Voir les *Notes diverses*, p. 35.
111	10	Quelle est cette octave de saint Nicolas en mars?	
112	33	janvier 1219	janvier 1219 (1220, n.s.)
113	29	Manues	Mamines. — Voir aux *Notes diverses* de l'auteur, p. 36. Il s'agit ici de Massemen qui forme actuellement avec Westrem une commune de l'arrondissement de Termonde et qui a donné son nom à une famille distinguée.
»	32	Mannues	Mamines
114	7	Manues	Mamines
115	3	février 1223	février 1223 (1224, n.s.)
116	3	mars 1226	mars 1226 (1227, n.s.?)
»	11	Listres	Liskes
118	28	avril 1230	avril 1230 (v.s?)
»	30	terre de Cohem,	terre possédée par l'abbaye à Cohem. Gui de Bergues, sire de Cohem, est l'ascendant direct de la famille de « Berghes-Saint-Winock » actuellement encore existante
121	8	mars 1232	mars 1232 (1233, n.s.)
123	30	Manues	Mamines
124	23	Brorbrorch	Brobrorch
125	3	11 mars 1237	11 mars 1237 (1238, n.s.
128	11	1239	31 janvier 1239 (1240, n. s.)
133	3	18 mars 1244	31 mars 1244 (1245, n. s.)
»	15	raboratas	roboratas

Pages.	Lignes.	Au lieu de :	LIRE :
»	22	avril 1244	avril 1244 (1245, n. s.)
134	12	avril 1244	avril 1244 (1245, n. s.)
»	13	de Hames	de Haumeis
»	32	Chans	Chans (?)
135	27	raborandam	roborandam
»	27-28	vigesimo, quarto in	vigesimo quarto, in
139	8	Guillaume V	Guillaume VI
140	5	Coudequerque	Coudekerque
141	1	Coudequerque	Coudekerque
»	8	1249	1249 (après Pâques ?)
»	9	Kaus... Crosilles	Kans... Croisilles
»	10, 13, 22	Kaus	Kans
142	3	mars 1250	mars 1250 (1251 n. s.)
»	34-37	M...	M(arguerite)
145	13	M.CC.LX	M.CC.LV
146	33	1859. — Alexandre III	1259. — Alexandre IV
147	dernière		ajouter : — collection Colbert, volume n° 193, pièce 4e, original sur parchemin, plié en quatre.
148	24	31 mars 1259	1259 (22 mars 1260, n. s.)
153	29	11 mai 1259	11 mars 1259 — Cette pièce fait double emploi avec le n° CLXI dont elle est la répétition.
154	16	mars 1260	mars 1260 (1261, n. s.)
»	18	de son alleu	de la terre qu'il possédait
155	3	23 août	22 août
»	28	1260	3 juin 1260
»	31	Jean Responde	Jean de Responde.
157	29	Seniogiensem	Il ne saurait s'agir ici de Sénones en Vosges, abbaye bénédictine bien connue. Nous nous trouvons hors d'état d'indiquer l'institution ecclésiastique dont Jean de Bergues était le prévôt; on nous a pourtant fait entrevoir qu'il pourrait s'agir du chapitre de Soignies.
161	27	11 mars 1262	11 mars 1262 (1263, n.s.)
163	34	Février 1263	Février 1263 (1264, n.s.)
165	16	Parisiis	Perusiis ? Nous pensons qu'il s'agit ici non de Paris, où nous ne croyons pas que Clément IV soit jamais venu, mais de Pérouse, où ce Pape séjourna après son élection (8 octobre 1264) et même après son intronisation (15 février 1265) jusqu'en avril 1266.
»	20	20 janvier 1266	20 janvier 1266 (1267 n.s.)
166	3	3 janvier 1268	3 janvier 1268 (1269 n.s.)
167	3	janvier 1268	Faut-il voir avec Ignace de Coussemaker dans cet acte, passé « le joesdi après l'an reneuf, » une pièce du mois de janvier 1268 ? Peut-être bien dans la chancellerie des comtes de Flandre l'année légale ne commençait-elle, comme dans celle des rois de France, qu'à Pâques. L'*annus novus* — et par conséquent l'an reneuf — étaient souvent regardés comme prenant cours

Pages. Lignes. Au lieu de : LIRE :

le premier janvier. (Voir le Glossaire des dates dans Mas-Latrie, *Trésor de Chronologie,* col. 626). Si, au contraire, il faut voir ici une année commençant à Pâques, qui, en 1268, tombait le 8 avril, on devrait fixer la rédaction de ce diplôme au 12 avril.

Pages.	Lignes.	Au lieu de :	LIRE :
»	23	7 mars 1268	20 février 1268 (1269, n.s.)
169	3	mars 1269	mars 1269 (v.s ?)
172	10	8 avril 1270	17 avril 1270
173	3	février 1271	février 1271 (1272, n.s.)
»	11	Hommekin	Hemmekin
174	9	30 mars	11 avril
175	14-15	nominantur. Huysmeed	nominantur : Huysmeed

— Il est probable que l'on doive lire un peu plus loin Kerchof au lieu de Herchof ; d'autres, parmi les noms cités, paraissent en outre avoir été mal orthographiés par les copistes.

Pages.	Lignes.	Au lieu de :	LIRE :
176	5-13	Erimghem	Eringhem
179	dern.	M. V. Hautcœur	Mgr Hautcœur
181	19	20 mars 1275	11 mars 1275 (1276, n.s.)
185	24	1er février 1279	31 janvier 1279 (1280, n.s.)
186	19	8 juillet 1279	11 juillet 1279
»	19-24	Siscecle	Sisceele
»	21	Pesé	Pese
191	3	10 janvier 1281	11 janvier 1281 (1282, n.s.)
192	35	Morinencis	Morinensis
193	32	12 janvier 1284	12 janvier 1284 (1285, n.s.)
195	24	30 janvier 1284	27 janvier 1284 (1285, n.s.)
195	25	30 janvier 1284	28 janvier 1284 (1285, n. s.)
198	13	avril 1285	avril 1285 (après Pâques)
199	3	8 février 1287	5 février 1287 (1288, n. s.)
»	23	avril 1287	avril 1287 (après Pâques)
202	9	1er février 1293	31 janvier 1293 (1294, n. s.)
205	3	1293.	26 juin 1288
206	32	janvier	juing (?)
208	14	Saint-Omers-Eglise	Saint-Omer-Eglise
212	27	3 novembre	4 novembre
213	11	26 mai 1296	26 mars 1296 (1297, n. s.)
214	14	31 juillet 1297	26 juin 1297
217	8	21 avril 1298	21 avril 1298 (aprés Pâques)
224	25	Ruscled	Ruseled (auj. Ruysselede, arr. de Thielt, Flandre Occidentale)
226	22	Katimghem	Tatinghem ? (nous en faisons

Teteghem, canton de Dunkerque-Est, où l'abbaye de Bourbourg avait des propriétés.)

Pages.	Lignes.	Au lieu de :	LIRE :
227	3	mars 1301	probablement avant Pâques et par conséquent 1202.

Pages.	Lignes.	Au lieu de :	LIRE :
»	17	5 juin 1306	17 avril (après Pâques)
228	18	Hoke	Holke (?)
»	29	10 mars 1308	23 février 1308 (1309, n. s.)
229	12	1er mars 1310	1er mars 1311 (n. s.)
»	»	Ceurheers de Bourbourg	Ceurheers de la châtellenie de Bourbourg
»	17	Sinecard	Smecard
231	31	échevins de Bourbourg	Echevins et Ceurheers de la châtellenie de Bourbourg
235	3	Robert-le-Frison	Robert de Béthune
»	33	Jaconps	Jacoups
236	3	25 février 1319	16 février 1319 (1320, n. s.)
237	3	24 juin	21 juin
241	31	millcsimo	millesimo
242	4	Fh. de Sempi	Jh. de Sempi
243	35	(16 février 1314	(16 février 1314, v. s.)
246	3	22 janvier 1333	22 janvier 1333 (1333, n. s.)
»	»	Inguerran de Braulo	Enguerran de Biaulo
»	15	Braulo	Biaulo
247	30-31	Remontians	Renoncians
248	22, 26, 27	Braulo	Biaulo
»	31	Johannes de Braulo	Ingerannus de Biaulo, (Il est possible que le copiste qui a transcrit le cartulaire original, ait mis Braulo au lieu de Biaulo. Mais nous ne saurions avoir de doute au sujet du nom réel de ce personnage : Enguerrand de Biaulo ou de Beaulo doit être le même que le 39e bailli de Saint-Omer, 1347-1350)
»	Antépenult.	Sinebart	Smekart
249	15	24 janvier 1333	24 janvier 1333 (1334, n. d.)
»	23	18 avril 1333	18 avril 1333 (après Pâques)
252	6 et 16	Sinekart	Smekart
260	23	4 février 1349	4 février 1349 (1350, n. d.)
263	26	échevins de Bourbourg	échevins de la châtellenie de Bourbourg
264	10	22 mars 1365	28 mars 1365 (1366, n. d.)
269	29	vad	van
270	16	13 juin	12 juin
271	12	1367	1366
277	31	24 mars 1372	24 mars 1372 (1373, n. d.). — Voir à la p. 41 des *Notes diverses*.
281	9	28 juillet	28 juin
282	15	1375.... Noyelles	1375 (1376, n. d.)...... Ghistelles
284	8	1384	1384 (1385, n. d.)
»	Avant dern.	Bari	(Il s'agit ici de Barthélémy Prignano, napolitain, élu pape à Rome le 9 avril 1378 par une faible partie du Sacré Collége; connu sous le nom d'Urbain VI, ce pontife,

Pages. Lignes. Au lieu de : LIRE :

dont l'élection était irrégulière, avait pour compétiteur, tout aussi irrégulièrement élu à Fondi le 21 septembre de la même année, le cardinal Robert de Genève, ancien évêque de Thérouanne qui, au moment de son élection, occupait le siège épiscopal de Cambrai. Sous le nom de Clément VII, il fut reconnu en France comme pape légitime et ce fut ainsi que commença le déplorable schisme qui devait si longtemps diviser l'Église).

Pages.	Lignes.	Au lieu de :	LIRE :
286	23	avoués	avoué
287	3	Philippe-le-Bon	Philippe-le-Hardi
288	15 et 21	Marau	Maran(?)
»	18	Met	(le Met doit être le domaine

connu sous le nom de *Meethof* et par conséquent s'identifier avec la propriété possédée et habitée il y a quelques années par feu Edmond de Coussemaker, l'un des historiens de l'abbaye de Bourbourg).

Pages.	Lignes.	Au lieu de :	LIRE :
290	33	Marau	Maran (?)
297	5	15 février 1400	15 février 1400 (1401, n. s.)
299	16	12 août 1400	22 août 1400
»	18	Bourbourg	Blendecques
300	23	18 mars 1400	6 avril 1400 (1401, n. s.)
»	26	sols	deniers
303	18	26 mars 1402	26 mars 1402 (1403, n. s.)
307	8	sols	deniers
308	11	Nieneve	Nienove
»	33	quatnor	quatuor
»	37	Tussehenbeke	Tusschenbeke
»	37-38-39	Alestum	Alostum (?)
310	18	Castelensis	Casletensis
»	37 et 38	millium millia librarum	millium librarum
312	16	prévot	prévôt
319	6	CIII	III
»	14	Arneke	Steenvoorde
»	27	Coussete	Coussere
»	29	Harnichent	Harinchouc (sous Steenvoorde)
320	8	Lauwero	Lauwers
»	12	Harnichent	Harinchouc
»	20	gaudam	gaudam (?)
322	23	5 avril 1432	5 avril 1432 (après Pâques)
323	avant dern.	arriérages	arrérages
324	27	deversis	diversis
330	19	Slevere	Slovere (?)
»	27	4 janvier 1485	10 janvier 1485 (1486, n. s.)
332	12 et 13	le confesseur et l'administrateur spirituel	les confesseurs
335	4	abbesse	religieuse (Adrienne de Noyelles,

Pages.	Lignes.	Au lieu de :	LIRE :

qui gouvernait probablement déjà la communauté sous la prélature de Barbe d'Ollehain d'Estainbourg, abbesse titulaire, n'obtint la crosse qu'en 1495).

335	4	leur accorde la faveur spéciale de pouvoir choisir leur confesseur.	accorde à la communauté la faveur spéciale de pouvoir choisir son confesseur.
337	38	d'Ailres	d'Aires
338	14	1494	7 juin 1494
339	3	1495	12 mars 1495 (avant Pâques)
»	34	prœdictis	prædictis
340	32	ou	aut (?)
»	dern.	Gehel.	Gebel. (Il s'agit ici du siège, alors

depuis longtemps déjà *in partibus*, de Bybli, *Djebaïl*, *Giblet*, qui avait été suffragant du patriarcat d'Antioche et qui faisait partie de la Phénicie maritime).

343	24	ammam	amman
344	20	15 mars 1503	15 mars 1503 (v.s.?)
345	15		effacez : (1507, n.s.)
»	24	hueve	huere
346	11	ceurhers	ceurheers
»	19	regghende	zegghende — Dans la pièce

CCCVIII, comme dans les autres documents flamands émanant du Conseil de Flandre, nous avons cru remarquer quelques autres fautes typographiques que notre ignorance absolue de l'ancienne langue judiciaire flamande ne nous a pas permis de relever.

348	8	d'Ambroise	d'Amboise
349	3	25 juillet	21 juillet (à moins que l'erreur ne soit à la lig. 30 de la p. 350).
350	35	9 janvier 1517	9 janvier 1517 (1518, n.s.)
351	16	20 février 1519	20 février 1519 (1520, n.s.)
355	11	Faumont,	Faumont, déclare qu'
359	23	23 avril 1523	24 avril 1520 (à moins qu'à la p.
361	35	fratrem... presentest	fratrem... presentes

362, ligne 19, il ne faille lire : vicesimo tercio, die vigesima tercia mensis

»	25	Merkinghem	Merckeghem
365	20	emologuier	(h)omologuier
»	antépén.	Merkinghem	Merkeghem
366	4	23 avril 1523	24 avril 1520 (voir ci-dessus à propos de la p. 359).
371	8	Reysere	Keysere
»	18-23	wornoemde	voornoemde
»	27	Alvooren	alvooren
»	30	bloosthoofs	bloothoofts
372	1	femsse	fenisse

Pages.	Lignes.	Au lieu de :	LIRE :
»	2	wor	voor
»	15	23 septembre	25 septembre
»	17	chatellenie	châtellenie
»	27	cen	een
»	32	huerlinder	huerlieder
»	37	thiem, twentich jaerem	thien, twentich jaeren
373	32	Keiselicke Majestegt	Keiserlicke Majesteyt
»	33	Magestegt	Majesteyt
374	20	wederrourpene	wederroupene
375	3	Ghescen	Gheseen
»	9	zegghen.	zegghen,
»	avant-dern.	salundt.	saluudt.
378	4	Ingelbert d'Espagne,	Gérard d'Hamércourt,
380	8	8 janvier 1551	8 janvier 1551 (1552, n. s.)
382	3	30 mars 1551	30 mars 1551 (1552 ? n. s.)
385	3	Heilwighem	Heilwighen
»	27	Helleiweghe	Heilleweghe
391	18	Heilwighem	Heilweghen
397	16	cnde	ende
»	35	scellygben pasisis	scellynghen parisis
402	38	(signe)	(signé)
403	14	17 janvier 1557 (Bruges)	17 janvier 1557 (Bruges. — v. s.?)
»	28	échevins de cette ville	échevins de la châtellenie
405	28	Quinel,	Quieul (?)
»	»	Regnier Borchgrave	Regnier, borchgrave ;
»	29	Wool, portmeestre,	Hool, portmeestre ;
406	2	Hot	Hol
»	17	14 juillet	4 juillet
407	7	CCCII	CCCIII
»	19	janvier 1564	janvier 1564 (1565, n. s.)
412	4	chatellenie	châtellenie
»	8	etc. Gheordonneert	etc., gheordonneert
»	21	Brouch	Brouck
»	dernière	Mietmin	Nietmin
413	13	worseide	voorseide
»	24	woorzien	voorzien
»	31	worscreven	voorscreven
»	38	weerrende	weezende (?)
414	3	steerfhuuse	sterfhuuse
414	4	unterlyck	uuterlyck
»	39	amhachte	ambachte
415	34	woorseide	voorseide

Pages.	Lignes.	Au lieu de :	LIRE :
416	9	woorseide	voorseide
»	12	twoorseide	tvoorseide
»	16	partyeu	partyen
»	18	achterghelbleven	achterghebleven
»	22	metteu	metten
»	25	vertrochen	vertrocken
417	5	frederatie	federatie
»	16	anderstout	anderstont
»	20	betrechen	betrecken
»	antépénult	suhject	subject
418	5	worseide	voorseide
»	15	tworscreven	tvoorscreven
419	9	arriérages	arrérages
»	13	10 juin 1577	cette date est nécessairement inexacte, puisque la pièce, non datée ici, parle du décès de l'abbesse le xxe du mois. Il faut donc au plus tôt la fixer au 20 juin ; elle est même probablement postérieure de quelques jours.
422	15	Matinghem	Matringhem
432	3 et 25	21 février 1578	21 février 1578 (1579, n. s.)
437	6	den,	den.
439	9	vrindelie	vrindelic
»	38	zynîet	zy niet
440	27	10 juillet	20 juillet
447	27	fr.	fl.
450	31-34-35	Caulers	Canlers
456	3	Caulers	Canlers
468	36	Caulers	Canlers
470-472	*passim*	Caulers	Canlers
472	31	1640	1641.
474	32	Caulers	Canlers
475	25	Caulers	Canlers
480	20	Horchies	Harchies
490	38	Spreenwerge	Spreeuwerge
501	38	Spreuwerle	Spreuwerge
534	dernière	1651	1652.
537	13	arriérages	arrérages
»	22	gheinsimeert	gheinsinueert
»	24-25	ones lieve Wrauwe	onse lieve Vrauwe
»	27	Wlaenderen	Vlaenderen
538	12	mulliteyt	nulliteyt
540	5	arriérages	arrérages
541	5	arriérages	arrérages
544	26	Langhe	Langle
546	9	men caudées	mencaudées

Pages.	Lignes.	Au lieu de :	LIRE :
552	7	10.» »	» 10. »
554	2	Pierrebrouck	Saint-Pierrebrouck
558	16	18,874.» »	18,874. 9. »
561	25	Bohem	Cohem
562	2	Wigouroux	Vigoureux
565	2	1797	1737
575	15	tontes	toutes
»	25	Cauler	Canler
576	10-11		lignes à supprimer
»	18	Deboudelot	Dehoudetot (*rectè:* de Houdetot)
»	20	Coupiguy	Coupigny
»	25	Herceele	Hoeceele (Oudezeele, canton de Steenwoorde, arrondissement d'Hazebrouck)
577	2	Decoutes	Decontes (*rectè :* de Contes)
589	8	Chireuses	Chièvres
591	14	Chireuses	Chièvres
592	13 et 14		remplacer l'annotation par ce qui suit :

Cartulaire de la vicomté de Bourbourg, fol. 107 à 109 de l'original ; copie moderne appartenant à M. A. Bonvarlet, président du Comité flamand de France.

592	31	versceven	verscenen
597	37	versceven	verscenen
613	note (2)	18 janvier 1118	La chronologie des papes dit le 21 janvier ; cf. Mas-Latrie, Trésor de chronologie, col. 1089.
»	»		*effacez :* de l'ordre de Saint-Benoit
»	»	signale	signalent
»	note (4)		suivant le Trésor de chronologie, col. 1521. Philippe 1er serait mort à Melun, le 29 juillet 1108. (Cet ouvrage est une édition complétée et rectifiée de l'Art de vérifier les dates).
613	note (5)		La première partie de cette note est inexacte : Robert II, dit communément *de Jérusalem,* a reçu parfois des chroniqueurs le surnom de *Frison* et d'ordinaire alors ceux-ci pour le distinguer de son père Robert 1er, l'appellent *le Jeune Frison.* Robert II n'a fait en Terre-Sainte qu'un seul voyage, celui dans lequel il prit part à la première croisade, dont il revint pendant l'automne de l'an 1100. Le voyage de 1085 avait été accompli, non par Robert II, mais bien par Robert I, qui, nous l'avons dit dans l'Introduction, était allé en pélerinage *ad limina Christi,* plusieurs années avant les croisades et qui, en raison de ce fait, avait reçu de ses contemporains ou pris lui-même comme le fit plus tard son fils, le nom de *Hyérosolymitain.* Ignace de Coussemaker, pour n'avoir pas connu cette double circonstance, s'est ici complètement mépris.

Pages. Lignes. Au lieu de : LIRE :

Les historiens varient sur la date de la mort de Robert II. Les uns, comme notre laborieux ami, la placent au 5 octobre 1111, les autres la reculent jusqu'au 4 décembre suivant. — Voir Mas-Latrie, col. 1600. Dans la note dont il est ici question, Ignace de Coussemaker fait mourir Clémence de Bourgogne en 1131 ; la *Chronique des Abbesses*, (voir au texte, p. 615) place en 1129 le décès de cette princesse.

613 note (6) Guillaume I, *Tête Hardie* (et non Guillaume II), marié à Etiennette, héritière du comté de Vienne, était suivant le *Trésor de Chronologie* col. 1607, fils de Renaud 1er, comte de Bourgogne et d'Alix, *alias* Judith de Normandie.

614 note (1) Guy, archevêque de Vienne, depuis pape sous le nom de Calixte II, enfant comme Clémence, de Guillaume I, *Tête Hardie*, était le sixième fils de ce prince.

615 note (1), l. 6		Goethaels	Goethals
»	»	7 *Diplomatica Belgica*	*Diplomata Belgica*

» » 9 L'abbaye de Merckem, fondée par Clémence de Bourgogne, fut érigée par le B. Jean de Warneton, *alias* de Comînes, évêque de Thérouanne. — Voir la note (2), p. 613 ci-devant.

615 note (3), l. 4 Guillaume I, comte de Bourgogne, eut en réalité de sa femme Etiennette de Vienne (et non Gertrude) *dix* enfants rappelés dans le *Trésor de Chronologie* du comte de Mas-Latrie, et comme le fait justement remarquer Ignace de Coussemaker, on ne trouve point place dans cette nombreuse postérité pour les trois enfants indiqués par Gramaye. — Le Glay, à la p. 251 de son *Cameracum*, avait déjà fait une observation analogue.

616	note (2), l. 1			*effacez :* de Dom Bethman
619	note (3)	8	Fiennes	Thiennes
620	note (3)	7	perdit	gagna
621	note (4)	4	*Norwick*	*Norwich*
»	»	7	batard	bâtard
»	»	9	glorieuse	désastreuse
623		39	Charles VII	Charles VI
624		7	*l'abb,*	*l'abb.*
626	note (1)	4	Bévère	Beveren

627 34 XIII de may En 1505 la Pentecôte tomba non le 13, mais le 11 mai. — Voir pièce CCCXIII du 20 février 1519, 1520 n.s. (au sommaire).

630 note (1) — Le commencement de cette note doit être ainsi rectifiée : Gérard de Haméricourt, moine de Saint-Bertin, abbé de St-Winoc à Bergues en septembre 1535, fut nommé en 1545 abbé de Saint-Bertin et sacré en 1563 premier évêque de Saint-Omer...

630 note (2) 1 d'Anchoult d'Averhoult — Le nom de cette grande famille flandro-artésienne présente quantité de variantes ; mais d'Anchoult constitue une faute typographique.

630 note (3) 9 Corbelet Corblet

» » (5). — Il s'agit ici du 25 mars 1544 avant Pâques, c'est-à-dire de 1545 n.s. Les lettres de la Gouvernante des Pays-Bas étaient

Pages.	Lignes.	Au lieu de :	LIRE :

adressées non à Ingelbert d'Espagne ou de Spangen, décédé depuis le 28 novembre précédent, mais à Gérard d'Hamericourt, déjà alors abbé de Saint-Bertin.

631	2	1565	1545
636	5	Environ	Euvyron
»	18	1558	1568
637	34	XV^c LXXVI	*ajoutez :* (XV^c LXXVII, n.s.)
639	dernière	XXVII	LXXVII, c'est-à-dire 1577
641	39	Goethaels	Goethals
»	41	accompagné	accompagnée
642	dernière	Sévérinne	Séverine
643	51	de Sallet	Sallet
644	15	Ecke	Eecke
»	av.-dern.	Wattepotte	Wattepatte
645	39	1611).	1641).
»	41	Villant	Willart ; si nous devons en croire une autre source.

» 45. — Marie-Claire d'Héricourt, abbesse du Nouveau-Cloître, consacrée le 13 juin 1668, est morte le 14 avril 1679.)

»	dernière	Goethaels	Goethals
646	4	1545	1645
»	12	Vacquart	Nacquart.
646	21	lettres d'or rangées, voir Goethaels,..... Viegano	lets d'or rangés, voir Goethals,.. de Vegiano
647	4	*St-Bertin*), synopsis, t. II, article Bourbg	*St-Bertin*, synopsis, t. II, article Bourbourg)
648	42	St-Waast	St-Vaast
»	48	l'abbaye des chanoinesses	du couvent des Capucins. (Cette rectification nécessaire ne

saurait être l'objet d'aucun doute. Les Capucins avaient un syndic ; les chanoinesses n'en avaient pas et, d'après leurs constitutions, n'en pouvaient avoir).

»	avant dern.	1758	1738
649	7	Vandonne	Wandonne (auj. canton de Fauquembergues)
»	9	Jerommette	Jerômette
650	9	Baccelair	Nous n'avons pu retrouver la

famille de cette religieuse dont le nom est donné de plusieurs façons différentes par les *Calendriers de Flandre*

»	10	de Dracq	Nous croyons qu'il ne faut pas

séparer les noms de Dracq (Drack) et de la Coornhuyse. Ensemble, ils doivent concerner Marie-Ernestine de Drack, dont la famille possédait la terre de la Coornhuyse sise à Oudezeele, dans la châtellenie de Cassel. Voir plus bas au texte, p. 652.

651	2	Daloine	Il faut voir ici Allouagne, terre

située aux environs de Béthune ; les listes annuellement données

Pages.	Lignes.	Au lieu de :	LIRE :
			par les Calendriers de Flandre sont fort peu exactes et devraient, avant d'être définitivement acceptées, faire l'objet d'une révision sévère qu'il serait intempestif d'entreprendre ici.
652	7	Louvilliers	Lonvilliers

DANS LES NOTES DIVERSES

5	49	occidentale);	occidentale ;
7	55	139;	139);
8	44	*Stapulis in Casleto*	Ne paraît pas pouvoir se référer à une autre localité que Staple.
9	48	(Verbeke)	(Verbeke,
10	6	pièce 11.	pièce 11).
11	45	(ministrialis)	(ministerialis)
12	antépenult.	marécageusas	marécageuses
13	1	Ruhout	Il est vraisemblable, et cela ressort des chartes du cartulaire de Bourbourg où il est question de la forêt de Ruhout, qu'avant la séparation de la Flandre et de l'Artois, ce grand bois domanial faisait partie de la paroisse de Noordpeene, elle-même déjà distincte de celle de Zuydpeene.
»	5	Fromaldo	Nous croyons devoir distinguer, ce que fait implicitement d'ailleurs Ignace de Coussemaker, Frumaldus, prévôt laïc de Furnes (fonction qui paraît avoir précédé celle de bailli), de son contemporain et homonyme Fromoldus de Ypra, sur lequel on a pu lire une longue note à la p. 9 du texte.
»	14	*Cartulaire*	(*Cartulaire*
14	16	page 38.	page 38).
»	25	*Wormezelensis*	*Vormezelensis*
»	27	pièce xx	pièce xx)
»	29	verso	verso)
17	4	, Il	, il
»	28	Isabbeile	Isabelle
»	31	n° 40	n° 40)
»	47	p. 201.	p. 201).
18	14	d'Alost.	d'Alost,
21	27	Fopaldus	Folpaldus
22	8	Barrigehem	Banigehem. (Au lieu de Bazinghem que l'auteur croit pouvoir identifier avec Banigehem, nous serions presque disposé à admettre qu'il s'agit de Bayenghem-les-Eperlecques, paroisse moins éloignée que Bazinghem et dont le nom se rapproche davantage de celui de *Banigehem*. Il pourrait néanmoins se faire qu'à la p. 42 du Cartulaire, il faille lire *Barigehem*).

Pages.	Lignes.	Au lieu de :	LIRE :
22	dernière	Previlegia	Privilegia
23	6	335	335).
»	22	VIII	IX
»	37	M. Limburg-Stirum	M. le Cte de Limburg-Stirum
24	4	Duchesnes	Duchesne
»	30	Charte	Chartes
»	42	Jaffè	Jaffé
»	44	11511	11511)
25	2	Desiderus	Desiderius
»	5	1176. —	1176;
»	6	1544.	1544. —
26	11	Duchesnes	Duchesne
»	22	Lucius II	Lucius III
»	26-31	Cappelbrouck	Cappellebrouck
»	29	Falconnier	Faulconnier
»	40	*Waten*	*Watten*
27	7	Cartulaire	Cartulaire).
»	50		Ce n'est pas en 1182 qu'eut lieu l'incorporation du monastère de Saint Léonard de Guînes à l'abbaye de Bourbourg. La grande bulle de Lucius III est, comme de raison, muette sur ce fait qui ne se produisit que bien après le 25 octobre 1425. (Voir pièce CCLXXV, pp. 342 et suiv.). Lucius III ne fit que confirmer à l'abbesse alors en fonctions, Adèle de Mardick (cf. Lambert d'Ardres, éd. G. Mesnilglaise, p. 119), les possessions de Saint-Léonard. Il n'y a aucun doute possible à ce sujet et l'insertion de l'acte pontifical au Cartulaire ms. nº 9920 s'explique amplement par la transmission qui se fit environ cent cinquante ans plus tard des biens du monastère de Guines à celui de Bourbourg. Cette observation essentielle faite, nous accepterons volontiers les commentaires donnés plus loin sur la bulle de Lucius III par notre très regretté ami.
27	dernière		*Ajoutez :* Toutefois ce partage tel qu'il est indiqué ici, ne semble pas avoir été d'une rigueur complète, et nous ne savons pas s'il doit être regardé comme absolument exact en ce qui regarde la Flandre).
28	2	De Bredenarde	de Bredenarde
»	50	la prélature	le gouvernement
29	4	*eccls.*	*eccles.*
»	15	idit. :	édit. :
»	17	*Christiania*	*Christiana*
»	35	Iperus	Iperius
30	48	ejus)... 284.	ejus... 284).
31	10	Kerwyn	Kervyn
»	17	*Spicelegium*	*Spicilegium*
»	51	Seninghem	Cette importante maison de la châtellenie de Bourbourg ne devait être qu'un rameau cadet des

Pages. Lignes. Au lieu de : LIRE :

sires de Seninghem en Boulonnais sur lesquels Alexandre Hermand a écrit une notice généralement exacte. Le château dont il est question dans cet auteur n'était pas dans les environs de Bourbourg, comme on pourrait le supposer d'après ce qui est dit par Ignace de Coussemaker. Il se trouvait dans le canton actuel de Lumbres, à Seninghem, berceau de la famille. Sous le nom de Zinneghem et de Sinneghem, cette maison subsistait encore au XVIIe siècle dans la Flandre Maritime.

33 18 *Cartul.* *(Cartul.*

» 37 Reifeenberg Reiffenberg

34 2 Wallo de Capella. — On est en droit de se demander si ce personnage, qui devait être de la parenté du châtelain de Saint-Omer Guillaume IV, n'a pas donné son nom à la paroisse de Wallon-Cappel près d'Hazebrouck. Comme ceux de la seconde maison du même nom, les premiers seigneurs de Wallon-Cappel paraissent avoir appartenu à la puissante maison de St-Omer.

34 7 Vrodermout (Ce mot a été bien souvent défiguré. Ce n'est pas *Vroedermout* qu'il faut mettre, mais *Voedermout* ou *Voudermout*, ainsi qu'il a été plus généralement orthographié et comme le demande l'étymologie.)

34 dernière — (Dans le territoire actuel de l'arrondissement d'Hazebrouck le monastère de Corbie avait des propriétés à Thiennes et à Haveskerque.)

35 6 Hesmiral 'SHemelsdael

» 8 St-Hemesdael 'SHemelsdael

» 20 *Morenis*, etc. *Morinis*, etc.

» 22 Waast Vaast

36 9 *Ajoutez :* et formaient un enclavement de l'Artois.

» 16 Mathilde de Furnes Mathilde de Fiennes

» 17 2244. 1244.

» 42 terre. terre).

37 3 Rientque Bientque. — Gislebert III, châtelain de Bergues et son fils Gislebert IV sont mal à propos confondus dans la note relative à la pièce CXXVII.

Si Gui de Bergues, sire de Cohem, était le frère de Gislebert III, il n'était naturellement que l'oncle de Gislebert IV.

Gislebert III, qui avait épousé Mahaut ou Mathilde de Wulveringhem appartenant à une noble famille du pays de Furnes, mourut très jeune au rapport de Meierus *(Annales,)*. A l'année 1223, cet auteur dit très explicitement : « Obiit 6 nonas maij adolescens, multo probatissimus Gislebertus, præfectus Bergensis ». Sa veuve, à ce que nous apprend le célèbre généalogiste Marius Voet (voir la *Généalogie de la maison de Bergues-Saint-Winoc,* dans les mss. de D. Le Pez, à la bibliothèque d'Arras) lui survécut longtemps. En 1248, elle passa un acte en faveur de l'abbaye de Saint Bertin et s'y dénomma : « Mathildis de Wulveringhem quondam Castellana Bergensis ». En 1250, c'est-à-dire postérieurement au décès de Gislebert IV, elle s'intitula encore dans une autre charte relative à Saint-Bertin : « Mathildis de Wulveringhem, dicta castellana Bergensis (voir les mss. déjà cités de Dom Le Pez).

Pages.	Lignes.	Au lieu de :	LIRE :
37	9	Heyest	Heyst
41	29	Ambach..Warnkonig	Ambacht.. Warnkoenig
42	8	joute	joûte
»	14	Branlezonday	Brandezondag
»	21	chatellenie non féodaux	châtellenie non féodaux
»	25	Dom Garnier	Dom Grenier
44	7	quadringentisimo	quadragentesimo
»	8	Ordenburgensi... Bussardumt	Oudenburgensi... Bussardum
»	9	Johonnem	Johannnem
»	11	Johame	Johanne
»	14	Subtitulo	sub titulo
45	2	Pontius	Pontus

LILLE. — IMPRIMERIE VICTOR DUCOULOMBIER.